00143559

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 July, 2016

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
QUATRIEME PARTIE.

NOTE DE L'AUTEUR.

JE présente au Public la suite de l'ouvrage immortel du président HÉNAULT ; elle a été imprimée sur même format & sur même caractere que l'édition de Paris de 1775 en trois parties. En conséquence, j'ai intitulé mon ouvrage quatrieme & cinquieme partie ; il ne fait cependant pas moins suite aux éditions de l'Abrégé Chronologique du président HÉNAULT en deux parties ; il n'y a de différence entre les unes & les autres de ces éditions que dans la maniere dont les volumes ont été partagés.

Cet ouvrage, n'étant formé que de faits & de dates où les moindres fautes sont essentielles, je prie le lecteur de daigner jeter un coup d'œil sur chaque faute d'impression qui sera indiquée par l'*errata* mis à la fin du cinquieme volume & de les corriger avant d'en entreprendre la lecture.

NOUVEL ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Événemens de notre Histoire depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XIV, les Guerres, les Batailles, les Siéges, nos Loix, nos Mœurs, nos Usages, &c.

PAR LE PRÉSIDENT HÉNAULT, de l'Académie Françoise.

Continué depuis la mort de LOUIS XIV jusqu'à la paix de 1783,

Par *Antoine-Etienne-Nicolas* DES ODOARTS-FANTIN, Vicaire-Général d'Embrun.

Indocti discant, & ament meminisse periti.

QUATRIEME PARTIE.

143559 Vol. 4 SSj 1

A PARIS,

Chez BRIAND, Libraire, quai des Augustins, n°. 50.

M. DCC. LXXXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

143559

Fr 944
Hen/Mou
143559

Ref -
902

00143559

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
QUATRIEME PARTIE.

Avénement à la couronne. 1715.

LOUIS XV. *né à Versailles le 15 février 1710, parvient à la couronne le premier septemb. 1715.*

Le maréchal duc de Villeroi fut son gouverneur; l'ancien évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleuri, son précepteur.

Le roi est sacré à Reims le 25 octob. 1722.

Déclaré majeur le 22 févr. 1723.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1715.

LOUIS XIV. meurt le premier septembre, le lendemain le parlement s'assemble, le Duc d'Orléans, héritier présomtif de la couronne y prend séance avec les princes & les pairs; il harangue la compagnie, se montre persuadé que ses droits, en qualité de premier prince du sang, & même la volonté du feu roi lui assuroient la régence; il demanda qu'après la lecture du testament de Louis XIV, on délibérât, d'abord sur le premier de ses titres: « Mais » quel que soit mon droit d'aspirer à la régence, » *ajouta-t-il,* j'ose vous assurer, Messieurs, que » je la mériterai par mon zele pour le service » du roi, & par mon amour pour le bien pu» blic, sur-tout étant aidé par vos conseils & » par vos sages remontrances, je vous les de» mande par avance, en protestant, dans cette » auguste assemblée, que je n'aurai d'autre » dessein que de soulager les peuples, de réta» blir le bon ordre dans les finances, de re» trancher les dépenses superflues, d'entretenir » la paix au-dedans & au dehors du royaume, » de rétablir sur-tout l'union & la tranquillité » de l'église, de travailler enfin avec toute l'ap» plication qui me sera possible à tout ce qui » peut rendre un état heureux ». Le duc d'Orléans s'obligeoit à suivre la pluralité des voix dans le conseil de régence; il se réservoit seulement la distribution des emplois, des charges, des graces, des bénéfices. « Je ne veux être in» dépendant que pour faire le bien, *avoit-il* » *dit*; je consens à être lié tant qu'on voudra ».

FEMME.	*ENFANS.*	*1774. MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Marie Leczinska, née à Deux-Ponts en Alsace, le 23 juin 1703, fille de Stanislas Leczinski, roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar. Cette princesse épousa Louis XV. par procureur à Strasbourg le 15 août 1725. Le cardinal de Rohan fit la cérémonie du mariage dans l'église cathédrale de Strasbourg. M. le duc d'Orléans étoit chargé de la procuration du roi. Le même prélat célébra la bénédiction du mariage du	Louis Dauphin, né à Versailles le 4 septembre 1729, mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765. N. duc d'Anjou, né le 30 juillet 1730, mort en 1732. Marie-Louise-Elisabeth, née le 14 août 1727, mariée en 1739, à dom Philippe, infant d'espagne, duchesse de Parme, Plaisance & Guastalla en 1749, morte à Versailles le 6 décembre 1759. Anne-Henriette, née le 14 août 1727, morte le 10 février 1752. Louise-Marie, née le 28 juillet 1728, morte en 1733. Marie-Adélaïde, née le 23 mars 1732. Marie-Louise-Thérese-Victoire, née le 11 mai 1733. Sophie-Philippine-Elisabeth-Justine, née le 27 juillet 1734, morte la nuit du 2 au 3 mars 1782. N. de France, née le 16 mai 1736, morte en 1744. Louise-Marie, née	LOUIS XV. *meurt à Versailles de la petite-vérole à l'âge de soixante-quatre ans, un mois & vingt-cinq jours, le 10 mai 1774; il fut transporté à S. Denis le 12. L'évêque de Senez prononce l'oraison funebre de Louis XV. à S. Denis, le 27 juillet. Elle fut prononcée dans la cathédrale de paris le 7 septembre par M. l'évêque de Langres.*	*Papes.* Clément XI, Jean-François Albani, élu le 23 novembre 1700, mort en 1721. Innocent XIII, Michel-Ange Conti, élu le 18 *mai* 1721, mort en 1724. Benoît XIII, Vincent-Marie Ursini, élu le 28 mai 1724, mort en 1730. Clément XII, Laurent Corsini, élu le 12 juillet 1730, mort en 1740. Benoît XIV, Prosper Lambertini, élu le 17 août 1740, mort en 1758. Clément XIII, Charles Rezzonico, élu le 9 juillet 1758, mort en 1769. Clément XIV, François-Laurent Ganganelli, élu le 19 mai 1769, mort *en* 1774, le 22 septembre. *Maison Ottomane.* Achmet III, déposé en 1730. Mahmoud V, sultan le 1er. octobre 1730. Mahomet V, sultan en 1746.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Paroles magnifiques qui furent consignées dans les registres: elles auroient dû se graver dans l'ame du régent. LouisXIV. avoit établi, par son testament, un conseil de régence où le duc d'Orléans n'avoit que la voix prépondérante; il donnoit au duc du Maine, prince légitimé, le commandement absolu des troupes de la maison du roi; un tel partage de l'autorité pouvoit exciter des troubles dans l'état; le parlement rend un arrêt conçu en ces termes: « La cour, » toutes les chambres assemblées, la matiere mise en dé» libération, a déclaré & déclare M. le duc d'Orléans » régent en France, pour avoir soin de l'administration du » royaume pendant la minorité du roi; ordonne que le duc » de Bourbon sera dès à présent chef du conseil de régence » sous l'autorité de M. le duc d'Orléans, & y présidera en » son absence; que les princes du sang royal auront aussi » entrée audit conseil lorsqu'ils auront atteint l'âge de vingt» trois ans accomplis; & après la déclaration faite par » M. le duc d'Orléans, qu'il entend se conformer à la plu» ralité des suffrages dudit conseil de régence, dans toutes » les affaires, à l'exception des charges, emplois, bénéfices » & graces, qu'il pourra accorder à qui bon lui semblera, » après avoir consulté le conseil de régence, sans être néan» moins assujetti à suivre la pluralité des voix à cet égard; » ordonne qu'il pourra former le conseil de régence, & » même tels conseils qu'il jugera à propos, & y ad» mettre les personnes qu'il en estimera les plus dignes; le » tout suivant le projet que M. le duc d'Orléans a déclaré » qu'il communiquera à la cour: que le duc du Maine » sera surintendant de l'éducation du roi, l'autorité entiere » & le commandement sur les troupes de la maison dudit » seigneur roi, même sur celles qui sont employées à la » garde de sa personne demeurant à M. le duc d'Orléans, » & sans aucune supériorité du duc du Maine sur le duc de

FEMME.

... roi & de la reine le 4 septembre *suivant* dans la chapelle du château de Fontainebleau.

Marie Leczinska mourut le 24 juin 1768.

ENFANS.

le 15 juillet 1737, religieuse carmélite le premier octobre 1771, morte le 23 décembre 1787.

Petits-Enfans.

Louis Dauphin fut marié en premieres noces à l'Infante d'Espagne Marie-Therese ; le mariage est célébré à Madrid par le patriarche des Indes ; le prince des Asturies épouse la princesse au nom de monseigneur le Dauphin, le 18 décembre 1744 ; la bénédiction nuptiale est réitérée dans la chapelle du château de Versailles par le cardinal de Rohan, le 23 janvier 1745.

Madame la Dauphine accouche à Versailles le 19 juillet 1746, d'une princesse morte le 27 avril 1748 ; elle mourut le 22 juillet des suites de cette couche.

Monseigneur le Dauphin fut marié en secondes noces à Marie-Joseph, Princesse royale de Saxe ; le mariage fut célébré à Dresde par le nonce du pape ; le prince royal de Pologne épousa sa sœur au nom de monseigneur le Dauphin ; la bénédiction

PRINCES *contemporains.*

Osman III, sultan le 13 décembre 1754.

Mustapha III, sultan le 29 octob. 1757.

Abdul-Hamet, sultan le 21 janvier 1774.

Empereurs d'Allemagne.

Charles-François-Joseph d'Autriche, Charles VI, empereur le 12 octobre 1711, mort en 1740.

Charles-Albert de Baviere, Charles VII, empereur le 12 février 1742, mort en 1745.

François I, de Lorraine, empereur le 13 septembre 1745, mort en 1765.

Joseph II, de Lorraine-Autriche, empereur le 18 août 1765.

Rois d'Espagne.

Philippe V de Bourbon, *roi d'Espagne* en 1700, abdique la couronne le 15 janvier 1724, & remonte sur le trône la même année après la mort de Louis I, son fils ; il meurt en 1746.

Louis I, roi en 1724, meurt la même année.

» Bourbon, grand maître de la maison du roi ». Ces dispositions sont confirmées par le roi mineur dans son lit de justice tenu le 12 septembre. Ainsi le testament de Louis XIV eut le sort de celui de Louis XIII.

Par une déclaration enregistrée au parlement le 16 septembre, il fut établi sept conseils : 1°. de régence, dans lequel étoient le duc de Bourbon, chef du conseil ; le duc du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier Voisin, le maréchal de Villeroi, le duc de Saint-Simon, les maréchaux d'Harcourt & de Besons, & le marquis de Torci, secrétaire d'état pour les affaires étrangeres, chargé des placets & des rapports qui devoient être faits au conseil de régence. MM. le Pelletier, de Souci & d'Aguesseau n'y entroient que lorsqu'ils étoient mandés. 2°. De conscience ; le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, l'archevêque de Bordeaux, un évêque *ad libitum*, M. d'Aguesseau, procureur-général, & l'abbé Pucelle. 3°. Conseil de guerre ; maréchal de Villars, duc de Guiche, marquis de Puisségur, de Joffréville, de Biron, de Lévi, de Saint-Aulaire, de Saint-Contest & le Blanc. 4°. Des finances ; maréchal de Villeroi, duc de Noailles, le Pelletier des Forts, Rouillé du Coudrai, Fagon, de Baudri, de Gaumont, le Président Dodun, & les sieurs le Fevre & de la Baliniere, secrétaires. 5°. De la marine ; maréchal d'Etrées, maréchal de Tessé, de Vauvrai, Ferrand, de bon Repos, de Coëtlogon & de Champigny. 6°. Des affaires étrangeres ; le maréchal d'Uxelles, l'abbé d'Etrées, le marquis de Canillac, de Chiverguy, de Torcy, & Pequet. 7°. Conseil des affaires du dedans du royaume ; le duc d'Antin, M. le premier, le marquis de Harlai, de Goissard & d'Argenson.

Par l'établissement des conseils, le contrôleur-général des finances & les secrétaires d'état se trouverent sans fonctions ; le marquis de la Vrilliere seul conserva les siennes

ENFANS.

nuptiale fut réitérée le 9 février 1747 dans la chapelle du château de Versailles, par le coadjuteur *de* Strasbourg, prince de Rohan - Ventadour, grand aumônier de France.

Cette princesse *mou*rut à Versailles le 18 mars 1767.

Louis-Joseph-Xavier, duc de Bourgogne, né le 13 septembre 1751, mort le 22 février 1761.

Xavier-Marie-Joseph, duc d'Aquitaine, né le 8 septembre 1753, mort le 22 février 1754.

Louis XVI, *né* le 23 août 1754.

Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, Monsieur, né le 17 novembre 1755, marié le 14 mai 1771, à Marie - Josephine-Louise de Savoie.

Charles - Philippe, comte d'Artois, né le 9 octobre 1757, marié le 16 novembre 1773 à Marie-Thérese de Savoie.

Marie - Zéphirine, née le 26 août 1750, morte le premier septembre 1755.

PRINCES contemporains.

Ferdinand VI, roi le 9 juillet 1746, mort en 1759.

Charles III, roi le 10 août 1759.

Rois des Deux-Siciles.

Charles I de Bourbon, roi de Naples le 15 mai 1734, roi d'Espagne en 1759.

Ferdinand IV, roi le 5 octobre 1759.

Ducs de Parme.

Dom Philippe de Bourbon, duc en 1749, mort en 1765.

Dom Ferdinand, duc le 18 juillet 1765.

Rois de Portugal.

Jean-Franç. Etienne de Bragance, Jean V, roi le premier janvier 1703, mort en 1750.

Joseph, roi le 31 juillet 1750, mort en 1777.

Rois de la grande-Bretagne.

Georges I, de Brunswich, mort en 1727.

Georges-Auguste II, roi le 26 juin 1727, mort en 1760.

Le régent rend au parlement, par une déclaration, la faculté de faire des remontrances avant d'enregistrer les édits. Louis XIV avoit restreint la faculté du parlement à cet égard, ne permettant à cette compagnie de faire des remontrances qu'après l'enregistrement pur & simple de ses édits.

Une lettre circulaire écrite le 4 octobre par ordre du régent aux intendans des provinces, annonçoit l'intention du gouvernement de soulager les peuples en arrêtant du moins les vexations qu'ils essuyoient au sujet de la taille: « Comme » il est de la justice d'empêcher l'oppression des taillables, » *disoit le duc d'Orléans dans cette lettre*, je crois qu'il n'est » point de peine assez forte pour punir ceux qui voudroient » s'opposer au dessein de les soulager. Vous tiendrez la » main à ce que les collecteurs, procédant par voie d'exé» cution contre les taillables, n'enlevent point leurs che» vaux & bœufs servant au labourage, ni leurs lits, habits, » ustensiles & outils avec lesquels les ouvriers & artisans » gagnent leur vie ». Le prince demandoit des mémoires exacts qui pussent servir à régler l'imposition de la taille avec la plus grande égalité: « dans l'examen des moyens, » *continuoit le prince*, vous préférerez toujours ceux qui » favoriseront la culture des terres, augmenteront le com» merce & la consommation des denrées, faciliteront le re» couvrement, & seront le moins à charge aux sujets du » roi. Vous porterez toute votre attention à prévenir l'au» torité que les officiers des jurisdictions, & les personnes » puissantes, exercent sur les collecteurs, pour se procurer » à eux, ou à leurs fermiers, des cotes médiocres, & faire » rejetter, sur les autres habitans, la taille qu'ils devroient » supporter. C'est de-là que sont venues les non-valeurs, la » difficulté dans les recouvremens & la ruine de plusieurs » taillables ». On s'occupoit du peuple, on cherchoit du

ENFANS.		*PRINCES contemporains.*
Marie-Adélaïde-Clotilde-Xaviere, *née* le 23 septembre 1759, mariée le 27 août 1775 à Charles-Emmanuel Ferdinand, Marie prince de Piémont.		Georges III, roi le 26 octobre 1760.
		Rois de Danemarck.
Elisabeth-Philippine-Marie-Hélene, née le 3 mai 1764.		Frédéric IV, d'Oldembourg, mort en 1730.
		Christian VI, roi le 13 octobre 1730, mort en 1746.
		Fréderic V, roi le 6 août 1746, mort en 1766.
		Christian VII, roi le 13 janvier 1766.
		Rois de Suede.
		Charles XII, mort en 1718.
		Ulrique-Eléonor, reine en 1718, morte en 1741.
		Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel, mari de la reine Ulrique-Eléonor, est associé au trône de Suede le 4 avril 1720, il meurt en 1751.
		Adolphe-Frédéric, roi le 6 avril 1751, mort en 1771.
		Gustave III, roi le 12 février 1771.
		Rois de Pologne.
		Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, mort en 1733.

remede à ſes maux, mais la gueriſon étoit difficile depuis que Louis XIV. avoit malheureuſement mis ſa gloire à répandre la terreur en Europe, depuis que ſes vaſtes entrepriſes, ſes guerres ruineuſes, ſes armées innombrables, ſes places fortes multipliées, les depenſes exceſſives de ſes bâtimens & du faſte de ſa cour, avoient pompé toutes les reſſources de l'état; le mal s'étoit accru ſur-tout durant la guerre de la ſucceſſion. Et à la mort du roi, le déficit étoit, ſuivant les mémoires du duc de Noailles, ſur les finances, de près de ſoixante-dix-ſept millions de livres à vingt-huit livres le marc, pour les dépenſes courantes, ſans compter une énorme quantité de dettes exigibles; & l'on avoit déja conſommé plus de la moitié de fonds pour l'année 1717. Il étoit un moyen affreux de rétablir l'équilibre, c'étoit de ne pas reconnoître les dettes de Louis XIV. Ce moyen fut propoſé, mais on le rejetta unanimement, avant même de prévoir aucune reſſource prochaine. La propoſition ſeule d'une banqueroute découvroit l'abîme qu'il s'agiſſoit de combler. Malgré cet état de détreſſe, on accorda des remiſes ſur le dixieme & la capitation de 1716, on diminua les tailles de cette année de plus de trois millions quatre cents mille livres. On pourvut au paiement des troupes & des rentiers, en tirant des receveurs-généraux & des fermes-générales, les ſommes néceſſaires. On réduiſit au denier vingt-cinq les rentes conſtituées au denier douze ſur les tailles; on ſupprima une multitude d'offices ridiculement privilégiés, onéreux aux peuples comme au ſouverain. La finance en fut liquidée à quatre pour cent; c'étoit un profit de trois cinquiemes; on ordonna la réviſion des comptes, où des entrepreneurs avides avoient couvert de ténebres leurs fripponneries; d'autres abus à réformer offroient des reſſources ſûres, mais éloignées, & leur extirpation demandoit une longue ſuite d'opérations pleines de ſageſſe.

			PRINCES contemporains.
			Stanislas Leczinski, élu le 4 juillet 1704, élu de nouveau le 12 septembre 1733, mort le 25 février 1766. Frédéric - Auguste III, élu le 5 octobre 1733, mort en 1764. Stanislas - Auguste Poniatouski, élu le 7 septembre 1764. *Rois de Prusse.* Frédéric - Guillaume I, roi en 1713, mort en 1740. Charles - Frédéric II, roi le 31 mai 1740, mort le 17 août 1786. *Rois de Sardaigne.* Victor-Amédée II, se démet de ses états le 3 septembre 1730, & meurt en 1732. Charles-Emmanuel III, roi le 3 septembre 1730, mort en 1773. Victor - Amédée - Marie III, roi le 2 février 1773. *Rois de Hongrie & de Bohême.* Charles VI, empereur d'Allemagne, roi de Hongrie le 21 mai 1711, de Bohême en 1723, mort en 1740.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Les ministres de l'empereur & des états-généraux concluent à Anvers, le 15 novembre, le traité de la barriere, par lequel l'empereur consent que les Hollandois mettent des garnisons dans les villes de Namur, Tournai, Ypres, Menin, & dans quelques autres forteresses des pays-Bas autrichiens, que l'empereur a fait démenteler de nos jours.

1716.

Refonte des monnoies; la déclaration porte, qu'au premier janvier 1716. les louis d'or anciens vaudroient vingt livres au lieu de quatorze, & les écus cinq livres au lieu de trois & demi; le bénéfice fut d'environ soixante-douze millions qu'on employa à payer les dépenses les plus urgentes. Le gouvernement fut entraîné malgré lui dans cette opération, mauvaise en soi, & dont on sentit encore davantage les inconvéniens, lorsqu'il fallut liquider les papiers sans nombre faits pour le service de l'état, & qui circuloient dans le commerce avec perte de quatre cinquiemes. La conversion de tous ces effets en billets, dont la valeur fut invariable, avoit été l'objet d'un édit du 7 décembre dernier. Le travail du *visa* étant fini, il paroît une déclaration qui réduisoit tous ces papiers en *billets d'état* pour la valeur de deux cents cinquante millions. Les quatre freres Paris, dont les services mériterent l'approbation publique, furent employés à ce travail épineux, prélude de celui qu'ils exécuterent après la chûte du systême.

Le roi, qui logeoit au château de Vincennes depuis la mort de Louis XIV. vient habiter les Tuileries les premiers jours de janvier.

Edit de mars portant établissement d'une chambre de justice pour la recherche & la punition de ceux qui avoient commis des abus dans les finances. Il est certain que

			PRINCES contemporains.
			Marie - Thérese - d'Autriche, reine de Hongrie & de Bohême en 1740, morte en 1780. Joseph II, de Lorraine-Autriche, roi de Hongrie & de Bohême le 29 novembre 1780. *Czars de Russie.* Pierre I, Alexiovitz, mort en 1725. Catherine Alexievna, veuve de Pierre I, czarine en 1725, morte en 1727. Pierre II, Alexiovitz, fils d'Alexis Petrovitz, czar en 1727, mort en 1730. Anne Jvannona, seconde fille du czar, Jean Alexiovitz, frere aîné de Pierre I, czarine le 30 janv. 1730, morte en 1740. Jean de Brunsvich-Bevern, czar le 19 octobre 1740, détrôné en 1741. Elisabeth-Pétronna, fille de Pierre I, czarine le 6 décembre 1741, morte en 1762. Pierre III, czar en 1762, détrôné le 9 juillet de la même année, mort le 28 du même mois.

traitans s'étoient rendus coupables de criantes malversations, & leur luxe contrastoit avec la misere publique; on avoit calculé que, sans pousser la rigueur trop loin contre eux, on devoit tirer des recherches qu'on se proposoit de faire, trois cents millions. Au mois de juin 1717, il y en avoit déja soixante-dix d'acquittés, on ignore à quelle somme monta le reste, on sait seulement que le régent fit des graces, & qu'il avoit promis de n'en pas faire, mais aussi les opérations de la chambre de justice répandoient les alarmes & le trouble dans le public. Les recherches s'étendirent sur une infinité de personnes, les complices étoient sans nombre, beaucoup d'honnêtes gens étoient en bute, comme eux, aux soupçons & aux cruelles inquiétudes, un grand nombre de familles innocentes trembloient sur le penchant de leur ruine.

Edit du 2 mai, qui crée une banque générale sous le nom de Lass & compagnie. Le fonds en étoit fixé à douze cents actions de mille écus chacune.

Les ministres de l'empereur & du roi de la Grande-Bretagne signent à Vestminster, le 15 mai, un traité par lequel les deux puissances se garantissent mutuellement la possession de tous les états qu'elles possedent, en vertu des traités d'Utrecht & de Bade.

Bataille de Petervaradin, gagnée le 5 août sur les Turcs par les Impériaux, commandés par le prince Eugene de Savoie. Les Ottomans perdent la forteresse de Temisvar & tout ce qu'ils occupoient dans la Hongrie autrichienne.

Le 22 août, les princes du sang présentent au roi une requête tendante à la révocation de l'édit de 1714, qui donnoit aux princes légitimés le droit de succéder à la couronne après les princes du sang, & de la déclaration du 23 mai 1715, qui leur permettoit de prendre la qualité de princes du sang. Les pairs se joignirent aux princes du sang par une

			PRINCES contemporains.
			Catherine Alexievna II, *mariée à Pierre III*, czarine le 9 juillet 1762. *Ducs de Lorraine.* Léopold - Charles, mort en 1729. François - Etienne, duc en 1729, mort grand duc de Toscane en 1765. Stanislas Leczinski, roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar le 18 janvier 1737, mort en 1766. *Grands ducs de Toscane.* François-Etienne de Lorraine, grand duc le 19 juillet 1737, mort en 1765. Pierre-Léopold-Joseph, grand duc le 25 août 1765.

requête présentée en 1717; cette affaire fut décidée par un édit du mois de juillet 1717, qui révoqua celui de Louis XIV. en faveur des princes légitimés. Le roi majeur fit un nouveau réglement à ce sujet, en 1723.

Edit du mois d'août qui annonçoit la suppression prochaine du dixieme. Le maréchal d'Harcourt se retire du conseil au mois de novembre, sa place est donnée au marquis d'Effiat.

Etablissement du conseil de commerce au mois de décembre.

On voit éclore cette année les semences de la querelle entre la France & l'Espagne, qui agita la régence du duc d'Orléans. Le célebre Alberoni, qui fut cardinal l'année suivante, & dans la suite premier ministre d'Espagne, & dont la politique ambitieuse fut sur le point d'embraser l'Europe, étoit envoyé extraordinaire du duc de Parme à la cour de Madrid. Ce ministre avoit été le principal auteur du mariage de la princesse Elisabeth Farnese de Parme, avec Philippe V; il étoit sûr, en gouvernant la reine, de gouverner bientôt le roi & le royaume. Un de ses premiers soins, fut d'exciter la jalousie de Philippe V. contre le duc d'Orléans. Il prétendit que la régence de France appartenoit à ce monarque malgré ses solemnelles renonciations à la couronne. La suite de cette idée pouvoit entraîner les plus sérieuses conséquences. Le régent, informé des desseins de l'Espagne, envoya à la cour de Madrid, avec des pouvoirs particuliers, le marquis de Louville, dont la prudence ne répondit pas à la délicatesse de la commission dont il s'étoit chargé; &, après avoir essayé vainement de donner le change à la politique d'Alberoni, il fut obligé de prendre les mesures dont on parlera dans la suite.

Création des duchés de Brancas, & de Valentinois-Monaco en pairies.

1717.

MINISTRES.

Jean-Baptiste Colbert de Torcy, ministre des affaires étrangeres, se démet en 1715, mort le 2 septembre 1746.

Louis Phélippeaux, marquis de la Vrilliere, la maison du roi, mort le 7 septembre 1725.

Jérôme Phélippeaux, comte de Pontchartrin, la marine, se démet en 1715 ; sa place est donnée au comte de Maurepas, son fils, mort le 9 février 1747.

Jean-Frédéric Phélippeaux, comte de Maurepas, secrétaire d'état de la marine le 13 novembre 1715, se démet en 1749, ministre des affaires étrangeres & chef du conseil des finances sous le regne de Louis XVI, mort en 1781.

Claude le Blanc, ministre de la guerre en 1718, déplacé le premier juillet 1725 ; le marquis de Breteuil est nommé à sa place ; il [illegible] ministre de la guerre le 15 mai 1726, mort le 19 mai 1728. M. d'Angervilliers lui succede.

Guillaume, cardi-

MAGIS.

Chanceliers & gardes des Sceaux.

Louis Phélippeaux, comte de Pontchartrin, chancelier de France sous Louis XIV, mort le 22 septembre 1727.

Daniel-François Voisin, chancelier le 2 juillet 1714, mort le premier fevrier 1717.

Henri François d'Aguesseau, chancelier en 1717, exilé à Fresne le 28 janvier 1718. Les sceaux lui sont rendus en 1720 ; ils lui sont ôtés de nou

GUERR.

Amiraux de France.

S. A. S. le comte de Toulouse, mort le premier décembre 1737.

S. A. S. le duc de Penthievre, amiral de France en survivance le 4 janvier 1734.

Maréchaux de France.

Maréchal duc de Grammont, mort le 16 septembre 1725.

Duc de la Feuillade, mort le 28 janv. 1725.

Duc de Villeroi, mort le 18 juillet 1730.

GENS DE LET.

Abadie, théologien protestant, mort à Marybonne près de Londres, en 1727

Abancourt (Franç. Jean-Villemain d')

Abausit (Firmin), mort à Geneve 1758

Abeille (Gaspard), mort à Paris en 1718

Aguesseau (Henri François d'), chancelier de France, mort 1751

Aiguebere (Jean-Dumas), mort 1755

Albon (Camille-Goeric comte d')

Alembert (Jean le Rond d'), mort à Paris en 1783

Alexandre (Noel), mort à Paris en 1724

Allainval (Eléonor-Jean-Christine Soulas d'), mort à Paris 1753

Anquetil.

Anselme (Antoine), mort en 1725

Arnaud de Baculard.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

1717.

On conclut à la Haye, le 4 janvier, le traité d'une triple alliance entre la France, la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies. Par ce traité, auquel l'abbé, depuis cardinal, Dubois eut la principale part, il fut stipulé que le prétendant, que le cardinal Alberoni vouloit mettre sur le trône d'Angléterre, avec le secours de Charles XII, sortiroit de France; que Dunkerque & Mardick seroient démolis; qu'aucune des puissances contractantes ne donneroit asyle aux personnes qui seroient déclarées rebelles dans les états des deux autres. On se garantissoit respectivement les dispositions du traité d'Utrecht, & en particulier la succession à la couronne de la Grande-Bretagne dans la maison de Brunswick, celle à la couronne de France, conformément aux renonciations faites en vertu du même traité, & on stipuloit des secours mutuels en cas de troubles étrangers ou domestiques.

Daniel Voisin, chancelier de France depuis le 2 juillet 1714, meurt à Versailles d'apoplexie le premier février; M. d'Aguesseau, procureur-général au parlement de Paris, lui succede.

Le roi ayant sept ans accomplis le 15 février, est remis, par la duchesse de Ventadour entre les mains des hommes. La chambre de justice est supprimée; cette opération demandée par la voix publique est accompagnée d'un édit portant amnistie générale pour tous les coupables, ce qui rendit un peu de vigueur au commerce qui languissoit.

Pierre Legrand, Czar de Russie, après avoir parcouru une partie de l'Europe, arrive à Paris le 7 mai. Ce prince, scrutateur, passa un mois & demi dans cette capitale à

MINISTRES.	*MAGIS.*	*GUER.*	*GENS DE LET.*
nal Dubois, premier ministre le 22 août 1722, mort le 10 août 1723.	v[illegible]du en 1722 ; il est rappellé en 1725, se démet le 27 novembre 1750, mort le 9 février 1751.	Duc de Villars, mort le 17 juin 1734	Arnauld (l'abbé).
Comte de Morville, fils du garde des sceaux d'Armenonville, ministre de la marine le 9 avril 1722, se démet le 19 août 1727, mort le 3 février 1732.	Marc-René de Voyer d'Argenson, lieutenant de police de Paris, garde des sceaux le 18 janv. 1718, se démet le 7 juin 1720 avec un brevet pour conserver les honneurs de garde des sceaux, mort le 8 avril 1721.	De Chamilly, mort en 1715	Argens (Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'), mort en 1770
Louis Phélippeaux, comte de Saint-Florentin, secrétaire d'état au département de la maison du roi, en survivance du marquis de la Vrilliere, son pere, au mois de février 1723, ministre d'état en 1751.	Joseph-Jean-Bapt. Fleuriau d'Armenonville, garde des sceaux le 1 mars 1722,	D'Etrées, mort le 27 déc. 1737	Astruc (Jean), mort à Paris 1766
S. A. R. le duc d'Orléans, premier ministre en 1723, après la mort du cardinal Dubois. Ce prince meurt d'apoplexie à Versailles à l'âge de quarante-neuf ans le 2 décembre 1723.		De Chateaurenault, mort en 1716	Aubais (Charles de Baschi, marquis d'), mort en 1777
S. A. S. le duc de Bourbon, chef de la maison de Condé, premier minis[illegible] décem[illegible], se retire le 11 juin 1726, meurt à Chantilly le 27 janvier 1740.		De Rosen, mort en 1715	Aubenton (d').
François-Victor le Tonnelier, marquis de Breteuil, secrétai-		D'Uxelles, mort en 1730	Aubert (Jean-Louis).
		De Tessé, mort en 1725	Auger (l'abbé).
		De Montrevel, 1716	Autreau (Jacques), mort à Paris 1745
		Duc de Tallard, 1728	Auvigni (N. Castres d') tué à la bataille d'Etingue en 1743
		Duc de Harcourt, 1718	Bailli (Jacques), mort en 1768
			Baltus (Jean-François), mort à Reims en 1743
			Baluse (Etienne), mort à Paris en 1718
			Banier (Antoine), mort à Paris en 1741
			Barbeirac (Jean), mort en 1747

visiter, non-seulement les beaux édifices, mais les gens célebres dans les arts, & même dans les métiers. Il assista à une audience du parlement, & à une séance de l'académie. Se trouvant à la monnoie des médailles, il parut surpris de voir que celle qui fut frappée en sa présence le représentoit lui-même avec cette inscription : *Petrus Alexiovitz, Czar magn. Russ. Imp.*, & à l'exergue : *Vires acquirit eundo*.

Une escadre espagnole, armée en apparence pour défendre les Vénitiens contre les Turcs, débarque huit mille hommes dans l'isle de Sardaigne, qui devoit appartenir à l'empereur, suivant le traité d'Utrecht. Les Espagnols, sous la conduite du marquis de Leide, font en deux mois la conquête de cette isle, qui appartient aujourd'hui à la maison de Savoye.. Alberoni, qui venoit d'être fait cardinal, à la requisition du roi & de la reine d'Espagne, & qui gouvernoit l'Espagne avec toute l'autorité d'un premier ministre, répandit, dans le public, que ses projets de guerre étoient concertés avec la France, dans la vue de semer la division entre le régent & ses alliés ; le régent se vit contraint de déclarer publiquement qu'il ne consentiroit jamais à voir troubler la tranquillité de l'Europe, & l'ambassadeur de France, à la cour de Madrid, eut ordre d'appuyer de tout son pouvoir les représentations que le colonel Stanhope étoit chargé, par le roi George, de faire, à la cour d'Espagne, au sujet des armemens qui se faisoient dans ses ports.

La banque de Lass acquit durant cette année une grande extension. Il en résulta ce systême extrêmement compliqué, lequel réduit à des bornes convenables, auroit multiplié en France, les richesses par le crédit ; on abusa de la facilité de fabriquer des billets de banque, au point qu'en 1719, la valeur chimérique des actions valoit trois fois

MINISTRES.

re d'état de la guerre le 1 juillet 1723, se retire en 1726, redevient ministre après la mort de M. d'Angervilliers, ministre d'état le 3 mars 1740, mort le premier janvier 1743.

Le cardinal de Fleuri, principal ministre au mois de juin 1726, mort le 29 janvier 1743.

Bavyn d'Angervilliers, intendant de Paris, ministre de la guerre le 19 mai 1728, mort le 15 février 1740.

Le maréchal d'Etrées & le duc d'Antin, nommés ministres d'état le 2 novembre 1733; le duc d'Antin meurt en 1736 & le maréchal d'Etrées en 1738.

Jean-Jacques Amelot, intendant des finances, ministre des affaires étrangeres le 12 février 1737, se démet au mois d'avril 1744, meurt le 7 mai 1749.

Pierre Guérin, cardinal de Tencin, ministre d'état le 25 août 1742, se retire en 1751, mort le 2 mai 1758.

Marc-Pierre-Réné de

MAGIS.

obtient sa retraite le 15 juin 1727, mort au mois d'oct. 1728.

Germain-Louis de Chauvelin, président à mortier du parlement de Paris, garde des sceaux le 15 juin 1727; il est fait en même temps ministre des affaires étrangeres; exilé à Bourges le 20 fév. 1737. Les sceaux sont alors rendus au chancelier d'Aguesseau, & les affaires étrangeres confiées à M. Amelot. M. de Chauvelin mort le premier avril 1762.

GUERR.

Duc de Bervick, tué à l'armée le 12 juin 1734

De Matignon, mort en 1729

De Besons, 1733

De Montesquiou Artagnan, 1725

Dubourg, 1739

De Medavi, 1725

De Roquelaure, 1738

D'Allegre, 1733

Duc de Biron, 1756

De Noailles, 1768

Duc de Coigni, 1760

GENS DE LET.

Barbier (Marie-Anne) morte en 1742

Baron (Michel), mort à Paris en 1729

Barral (Pierre), mort à Paris en 1772

Barre (Joseph), mort à Paris en 1764

Barruel (Augustin de).

Barthélemi (Jean-Jacques) mort à Paris.

Bastide (Jean-François).

Batteux (Charles), mort à Paris en 1780.

Beaudeau (Nicolas).

Beaudelot de Dairval (Charles César), mort à Paris en 1722

Baudori (Joseph), mort à Paris en 1749

Baudot de Juilli (Nicolas), mort en 1759.

Beau (Charles le), mort à Paris en 1778

Beaumarchais (Pierre-Augustin Caron de).

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

tout l'or & l'argent qui pouvoit ſe trouver dans le royaume, delà la ſubverſion de toutes les fortunes des particuliers & des finances de l'état. Il naquit pourtant des débris de cet édifice, auſſi vaſte que peu ſolide, une compagnie des Indes qui devint quelque temps la rivale de celles de Londres & d'Amſterdam.

Il fut ordonné, par un arrêt du conſeil, du 10 avril, que les billets de banque ſeroient reçus dans toutes les caiſſes royales, & par des lettres-patentes données au mois d'août, il fut créé une compagnie de commerce ſous le nom de Compagnie d'Occident, dont l'objet étoit la plantation & la culture des colonies françoiſes de l'Amérique. Le roi donnoit à cette compagnie toutes les terres de la Louiſianne, ce qui la fit nommer Compagnie de Miſſiſſipi. Le fonds de la compagnie d'Occident étoit fixé à cent millions, répartis en deux cents mille actions, dont la valeur pouvoit être fournie en billets d'état. A chacune de ces actions étoit attribuée une dividende de quatre pour cent, outre les répartitions des fruits du commerce. Laſs fut nommé principal directeur de cette compagnie.

Bataille de Belgrade gagnée ſur les Turcs par le prince Eugene le 16 août. Cette victoire fut ſuivie de la reddition de Belgrade que les Allemands aſſiégeoient depuis deux mois.

Les états de Bretagne, au lieu d'accorder par acclamation le don gratuit qui leur étoit demandé, comme ils le faiſoient ordinairement, répondent, le 2 décembre, qu'il ne leur eſt pas poſſible de le faire avant d'avoir vu & examiné l'état de leurs finances. Cette réponſe étant regardée à la cour comme un refus & un manque de reſpect, les états ſont caſſés par ordre du roi, acte d'autorité qui conſterna

MINISTRES.	*MAGIS.*	*GUERR.*	*GENS DE LET.*
Voyer, comte d'Argenson, ministre d'état le 25 août 1742, secrétaire d'état de la guerre le premier janvier 1743, se retire le premier février 1757, mort le 22 août 1764.	Guillaume de Lamoignon de Blancmenil, chancelier le 27 novembre 1750, se démet en 1768, meurt le 12 juillet 1772, âgé de quatre-vingt-dix ans.	D'Asfeld, 1743	Beaumelle (Laurent Angliviel de la), mort à Paris en 1773.
Le maréchal de Noailles, ministre d'état le 10 mars 1743, se retire du conseil en 1756.	Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, contrôleur-général, ministre d'état, garde des sceaux le 27 nov. 1750; il se retire le 1 fév. 1757. Le roi tient lui-même les sceaux jusqu'au 13 octobre 1761, qu'il les remet à M. Berryer.	De Montmorenci, 1746	Beaurieu (Gaspard Guillard de).
Le marquis de Villeneuve, ancien ambassadeur à la Porte Ottomane, ministre des affaires étrangeres le 3 novembre 1744. Ce ministre obtient du roi la permission de ne point accepter cette place.	Nicolas-Réné Ber-	De Puysegur, 1745	Beausobre (Isaac de), mort à Berlin en 1738
Réné-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangeres le 28 novembre 1744, mort le 26 janvier 1753.		De Broglie, 1745	Beauvais (Jean-Baptiste-Marie-Charles), évêq. de Senès.
Louis-Philogene Brulard, *marquis* de Puy-Siecca, ministre plénipotentiaire aux conférences de Breda, ministre des affaires étrangeres en janvier 1747, se démet le 11 septembre 1751, mort le 8 décembre 1770.		De Brancas, 1750	Beausée (*Nicolas*).
Antoine-Louis Rouillé, secrétaire d'état de la marine au mois		Duc de Chaulnes, 1746	Belidor (Bernard Forest de), mort en 1765
		De Nangis, 1744	Bellenger (François), mort à Paris en 1749
		Prince d'Isseinghen, 1767	Belloi (Pierre-Laurent Buiret du), mort à Paris en 1775
		Duc de Duras, 1770	Bellot (*madame* la présidente de Meinieres).
		De Maillebois, 1762	Belsunce de Castelmoron, (Henri-François-Xavier de), mort en 1755
		Duc de Belle-Isle, 1761	Benoit (Françoise-Albine de la Martiniere).
		Comte de Saxe, maréchal-général	

la province : les réclamations furent générales ; le parlement de Rennes fit des remontrances dans lesquelles il exposoit que la cassation des états étoit une infraction au traité fait avec la province, lorsqu'elle s'étoit donnée au roi. Le régent permit aux états de s'assembler l'année suivante.

Déclaration du roi, du 7 octobre, qui défend d'écrire ou parler pour & contre la constitution *unigenitus*.

1718.

Le chancelier d'Aguesseau est exilé à sa terre de Fresne ; les sceaux sont donnés à M. d'Argenson, conseiller d'état & lieutenant de police, qui fut en même temps chef du conseil des finances à la place du duc de Noailles, qui se retira dans cette circonstance ; la charge de lieutenant de police fut donnée à M. de Machault, maître des requêtes.

Le garde des sceaux d'Argenson fit un traité avec les marchands de Saint-Malo, qui s'obligerent de fournir au roi vingt-deux millions d'argent en barre, qui leur devoient être payés en monnoie à trente-trois livres le marc.

On conclut à Londres le traité de la quadruple alliance entre le roi, l'empereur & la Grande-Bretagne ; les Etats-Généraux n'y accéderent qu'en 1719. Par ce traité, l'empereur renonçoit à tous ses droits sur l'Espagne, à condition que le roi d'espagne renonceroit, de son côté, à toutes prétentions sur les états dans l'Italie & dans les Pays-Bas, qui avoient appartenus autrefois à l'Espagne, à l'exception des successions éventuelles du grand duché de Toscane, & du duché de Parme, dont l'empereur s'obligeoit de donner l'investiture aux enfans de la reine d'Espagne lorsque ces

MINISTRES.	*MAGIS.*	*GUERR.*	*GENS DE LET.*
d'avril 1749, miniftre d'état des affaires étrangeres en 1751, fe démet le 25 juin 1757, mort le 20 feptembre 1761. Jean-Baptifte de Machault, miniftre d'état le 24 mai 1749, fecrétaire d'état de la marine le 28 mai 1754; il fe démet alors du contrôle-général. François-Dominique Barberie de Saint-Conteft, ambaffadeur en Hollande, miniftre des affaires étrangeres le 11 feptembre 1751, mort le 24 mai 1754. Antoine-Réné de Voyer, marquis de Paulmi d'Argenfon, fecrétaire d'état de la guerre le 3 octobre 1751 en furvivance du comte d'Argenfon fon pere, fe démet en 1758. Charles-Louis-Augufte Fouquet, duc de Gifors, maréchal de Belle-Ifle, pair de France, miniftre d'état au mois d'avril 1756, miniftre de la guerre le [illegible] 1758, le marquis de Crémille lui eft donné pour adjoint; il meurt le 26 janvier 1761; de Crémille meurt en 1768.	ryer, fecrétaire d'état de la marine, garde des fceaux le 13 oct. 1761, mort le 15 août 1762. Paul-Efprit Feideau de Brou, doyen des confeillers d'état, garde des fceaux le 1 octobre 1762, fe démet en 1763, meurt en 1767. Réné-Charles de Meaupeou, ancien premier préfident au parlement de Paris, vice-chancelier le 4 octobre 1763, fe démet en 1768, meurt le 4 avril 1775.	des camps & armées du roi, mort à Chambord en 1750 De Balincour, 1770 De la Fare, 1752 Duc de Harcourt, 1750 De Montmorenci, 1751 De Clermont-Tonnerre, 1781 De la Motte Houdancourt, 1755 De Lowendalh, 1755 Duc de Richelieu. De Senecterre, 1771 De la Tour	Berardier de Battaut (François-Jofeph). Barrault-Bercaftel (N.). Bergier (Nicolas-Silveftre). Bernard (Jacques), mort à Leide en 1718 Bernard (Pierre-Jofeph), *Gentil Bernard*, mort en 1775 Bernis (François-Joachin cardinal de). Berruyer (Ifaac-Jofeph), mort à Paris en 1758 Berthier (Guillaume-François), mort à Bourges en 1782 Berville (Guyard de), mort en 1770 Boccage (Marie-Anne le Page, madame du). Bignon (Jean-Paul), mort à Paris en 1744 Bletterie (Jean-Philippe-Réné de la), mort à Paris en 1772 Blin de Saint-More.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

ſucceſſions ſeroient ouvertes. Il étoit ſtipulé que le duc de Savoye rendroit à l'empereur l'iſle de Sicile ; & qu'en échange on lui feroit céder, par l'Eſpagne, l'iſle de Sardaigne. L'Eſpagne étoit bien éloignée d'accéder à ce traité, une eſcadre de cette nation, abordée en Sicile au mois de mai, y avoit débarqué des troupes qui s'emparèrent, en peu de temps, d'une grande partie de l'iſle. Alors le duc de Savoye accéda au traité de la quadruple alliance ; mais, Bing, amiral anglois, attaqua l'eſcadre eſpagnole le 11 août, la réduiſit à ne pouvoir plus tenir la mer, & les eſpérances de conquêtes formées par les Eſpagnols s'évanouirent bientôt.

Edit du 31 mai, qui ordonne une refonte générale & une augmentation conſidérable dans la valeur numéraire des eſpeces d'or & d'argent. Cet édit étoit néceſſaire dans le plan du ſyſtême dont le reſſort ſecret conſiſtoit à tenir la valeur des monnoies dans une continuelle incertitude pour donner plus de faveur aux actions de la compagnie d'Occident.

La banque de Laſs eſt déclarée banque royale par une déclaration du roi, du 4 décembre. Cette déclaration porte, que le roi a rembourſé, en argent, aux actionnaires de la banque, leurs capitaux qu'ils n'avoient payés qu'en billets d'état, & qu'en conſéquence il étoit devenu ſeul propriétaire de toutes les actions de la banque, Laſs en eſt nommé le directeur. Un arrêt du conſeil, du 27 décembre, établit des bureaux de la banque dans les principales villes du royaume, & défend de faire aucun paiement en argent pour les ſommes au-deſſus de ſix cents livres.

Tandis que le public, ſéduit par l'appas du gain, s'empreſſoit d'acquérir les actions de la compagnie d'Occident,

MINISTRES.

François-Marie-Perine de Moras, contrôleur-général, ministre de la marine le premier février 1757, se démet le premier juin de l'année suivante, mort le 3 mai 1771.

François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis, ministre d'état le 2 février 1757, ministre des affaires étrangeres la même année sur la démission de M. Rouillé, se démet en 1758.

Claude-Louis, marquis de Marsillac, lieutenant-général des armées navales, secrétaire d'état de la marine le premier juin 1758; le sieur le Normand de Mesi lui est donné pour adjoint; se démet le premier novembre de la même année; vice-amiral l'année suivante, mort le 15 août 1770.

Nicolas-Réné Berryer, secrétaire d'état de la marine le premier novembre 1758, se démet en 1761 lorsqu'il fut fait garde des sceaux.

Etienne-François de Stainville, duc de Choiseul, pair de France, ministre des affaires étrangeres au

MAGIS.

Réné-Nicolas-Charles-Augustin de Meaupeou, ancien premier président au parlement de Paris, chancelier en 1768.

Premiers Présidens.

Antoine de Mesmes, mort le 23 août 1723.

Antoine Portail, premier président en 1724, mort en 1736.

Louis le pelletier, premier président en 1736, se retire en 1743, mort en 1770.

Charles-Réné de

GUERR.

Maubourg, 1766

...

De l'Autrec, 1762

Duc de Biron.

Duc de Luxembourg, 1766

Duc d'Etrées, 1771

De Thomond, 1761

De Contades,

Prince de Soubise, 1787

Duc de Broglie,

De Lorges, 1773

D'Armentieres, 1774

Duc de Brissac,

GENS DE LET.

(Adrien-Michel-Hyacinthe).

Bohëraave, mort à Leide en 1738

Boidin (Nicolas), mort à Paris en 1755

Boismont (abbé de), mort à Paris en 1786

Boissi (Louis de), mort à Paris en 1756

Boivin (Jean), mort à Paris en 1726

Bontems (madame N.), morte en 1768

Bouchenu de Valbonnai, mort en 1730

Boudier de la Jousseliniere, mort en 1725

Boucher d'Argis (Antoine-Gaspard).

Boufflers (chevalier de).

Bougainville (Jean-Pierre de), mort en 1763

Bougeant (Guillaume-Hyacinthe), mort à Paris en 1745

& de la banque réunies, que les richesses auparavant resserrées par la défiance, circuloient avec profusion, que les billets doubloient & quadruploient ces richesses, on découvrit, à Paris, une conspiration dont le cardinal Alberoni, ministre d'Espagne, étoit l'ame, & qui ne tendoit à rien moins qu'à changer la forme du gouvernement, & à ôter la régence au duc d'Orléans. L'abbé Porto Carrero fut arrêté à Poitiers chargé de lettres du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, au cardinal Alberoni, qui contenoient le plan de la conspiration, & qui furent imprimées. Le paquet saisi contenoit encore des projets de lettres du roi d'Espagne au roi, un manifeste qui devoit être adressé aux états de France pour les faire soulever, une requête qui seroit supposée présentée par les états de France à sa majesté catholique, pour lui demander appui & protection, & quelques autres papiers de cette importance. En conséquence de cette découverte, le prince de Cellamare fut arrêté dans son hôtel, & le scellé mis sur ses papiers. Ce ministre conduit au château de Blois l'année suivante.

La guerre contre l'Espagne ou plutôt contre le cardinal Alberoni fut résolue. Le duc de Saint-Agnan, ambassadeur de France en Espagne est rappellé. Un courier extraordinaire venoit de l'instruire de la détention de Cellamare & lui faire hâter son voyage de peur qu'on ne l'arrêtât de même; mais Alberoni ignorant encore ce qui se passoit en France, lui envoya en même temps ordre du roi d'Espagne de partir dans vingt-quatre heures, tandis que ce cardinal, ministre, écrivoit au prince de Cellamare de ne point sortir de Paris, à moins qu'on ne voulût l'y contreindre par force, & en ce cas *de mettre auparavant le feu à toutes les mines.*

Le duc d'Orléans fit publier un manifeste dans lequel on

MINISTRES.

mois de novembre 1758, de la guerre le 16 janvier 1761, de la marine la même année; les affaires étrangeres passent alors au comte de Choiseul. Le duc de Choiseul est fait colonel-général des Suisses & Grisons, le 4 mars 1762, sur la démission de M. le comte d'Eu. Il reprend les affaires étrangeres & remet la marine au duc de Praslin en 1768, est exilé le 24 décembre 1770, meurt en 1785.

Le maréchal prince de Soubise, ministre d'état le 18 janvier 1752, mort en 1787.

César Gabriel comte de Choiseul, depuis duc de Praslin, pair de France, ministre des affaires étrangeres le 17 octobre 1761, de la marine en 1768. Le duc de Choiseul est alors chargé de nouveau des affaires étrangeres, est exilé le 24 décembre 1770, mort en 1785.

Le marquis de Monteynard, secrétaire d'état de la guerre le 4 janvier 1771, se retire le 28 janvier 1774.

Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, ministre & secrétaire d'é-

MAGIS.

Meaupeou, premier président le 20 sept. 1743, se démet le premier octobre 1757.

Mathieu-François Molé, premier président le premier octob. 1757, se démet en 1763.

Nicolas-René-Charles-Augustin de Meaupeou, premier président le 16 oct. 1763, chancelier en 1768.

Etienne-Franç. d'Aligre, premier président le 12 nov. 1768.

Procureurs-Généraux.

Henri-François d'A-

GENS DE LET.

Bouhier (Jean), mort en 1746

Boulainvillier (Henri de), mort en 1722

Boulanger (Nicolas-Antoine), mort en 1759

Bourette (Charlotte Renver, ci-devant madame Curé).

Bourgelat (N.).

Boyer (Abel), mort en Angleterre en 1729

Boze (Claude Gros de), mort à Paris en 1754

Bret (Antoine).

Brétonneau (François), mort à Paris en 1741

Bridault (Jean-Pierre), mort en 1761

Brienne (Etienne-Charles de Lomenil de), archevêque de Sens, principal ministre d'état.

Brillon (Pierre-Jacques,) mort à Paris en 1736

lisoit : « On apperçoit avec horreur ce qui rendoit le mi-
» nistre d'Espagne inaccessible à tout projet de paix ; il au-
» roit vu avorter par-là les complots odieux qu'il tramoit
» contre nous. Il eût perdu toute espérance de désoler ce
» royaume, de soulever la France contre la France, d'y
» menager des rebelles dans tous les ordres de l'état, de
» souffler la guerre civile au sein de nos provinces, &
» d'être enfin pour nous le fléau du ciel, en faisant éclater
» ces projets séditieux, & jouer cette mine qui devoit,
» selon les termes des lettres de l'ambassadeur, servir de
» prélude à l'incendie. Quelle récompense pour la France
» des trésors qu'elle a prodigués, & du sang qu'elle a
» répandu pour l'Espagne » !

Suppression des conseils & rétablissement des secrétaires d'état dans leurs fonctions. Le conseil des finances fut cependant conservé sous une forme différente.

Charles XII, roi de Suéde, aussi célebre par sa mauvaise politique & par ses disgraces, que par ses victoires & par sa passion déméfurée pour la gloire des armées, est tué à l'âge de trente-six ans d'un coup de fauconneau au siege de Fridericks-Hall, en Norvege, le 11 décembre. Le baron de Goerts, principal ministre de ce prince, est arrêté par ordre de la reine de Suéde Ulrique-Eléonor, sœur du feu roi, tandis qu'il travailloit dans l'isle d'Ahland avec les comtes de Brusse & d'Osterman, ministres de Russie, à un traité de paix entre les deux puissances ; accusé de haute trahison & de péculat, il eut la tête tranchée le [illegible] février suivant.

1719.

Philippe V déclare la guerre à la France & à l'Angleterre. Le roi d'Espagne publie un manifeste, dans lequel il

MINISTRES.

tat sans départem[ent], se démet en 178[.]

De Boines, secrétaire d'état au département de la marine le 9 avril 1771, ministre d'état au mois de mars 1774.

Emmanuel-Armand de Vignerod du Plessis Richelieu, duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangeres le 6 juin 1771, de la guerre le 28 janvier 1774 après la retraite de M. de Monteynard.

Contrôleurs-Généraux.

Michel Chamillard, contrôleur-général sous le regne de Louis XIV, mort en 1721.

Nicolas des Marets, contrôleur-général sous Louis XIV, se démet en 1715, meurt en 1721.

Roulier du Coudrai, directeur-général des finances, se démet en 1721.

Jean La[w], contrôleur-général en 1720, renvoyé la même année.

Felix le Pelletier de la Houssaye, contrôleur-général le 11 dé-

MAGIS.

guesseau, chancelier en 1717, mort en 1751.

1717. Guillaume-Franç. Joli de Fleuri, mort en 1756.

1740. Louis François Joli de Fleuri, mort en 1788.

Avocats-Généraux.

1715. De Chauvelin.

1718. Gilbert de Voisins.

1721. d'Aguesseau.

1731. Joli [de] Fleuri, procureur-général en 1740.

1739. Pier-

GENS DE LET.

Brueix (David-Augustin), mort en 1723

Brumoy (Pierre), mort à Paris en 1742

Brun des Marets (Jean-Baptiste le), mort en 1731

Brun (Guillaume le), mort en 1758

Brun de Grainville Jean-Etienne le), mort en 1762

Bruys (François), mort en 1738

Buffier (Claude), mort à Paris en 1727

Buffon (Georges-Louis le Clerc, comte de).

Cailhava (Jean-François de).

Calmet (Augustin), mort en 1757

Campistron (Jean-Gualbert de), mort en 1723

Camus (Antoine le), mort à Paris en 1772

Camusat (Denis-

invite les troupes françoises à se ranger sous ses drapeaux ; il y parle comme ayant droit à la régence ; il se donne pour le libérateur de la nation françoise, opprimée par le duc d'Orléans. L'armée françoise, commandée par le maréchal de Berwick, s'assemble au mois de mars dans les environs de Bayonne. Les hostilités commencent au mois d'avril ; on s'empare de Fontarabie au mois de juin, & de Saint-Sébastien au mois d'août ; le général françois entre ensuite en Catalogne, se rend maître de la ville d'Urgel & de son château.

Le prétendant arrive en Espagne le 15 mai ; il s'embarque à Cadix à la tête d'une escadre de dix vaisseaux de soixante-dix pieces de canons, & d'un grand nombre de bâtimens de transport portant six milles hommes de troupes réglées, presque tous Irlandois, & des armes pour quinze mille soldats. Les vents contraires détruisirent cette ressource du roi Jacques, vers le cap de Finisterre ; la flotte essuya une tempête qui dura deux jours & demi, elle fut entiérement dispersée ; deux frégates seules aborderent à Kintall en Ecosse vers la fin d'avril, & y débarquerent trois cents Espagnols, & des armes pour sept ou huit mille hommes. Quelques seigneurs Irlandois, faisant partie de ce foible secours, prirent terre avec les Espagnols, se mirent à la tête des mécontens, & formerent un corps de cinq mille soldats qui s'emparerent de quelques postes ; ils en furent bientôt chassés & réduits à chercher leur salut dans la fuite. Cette entreprise du cardinal Alberoni fut regardée comme une action téméraire & folle ; mais si les vents avoient permis aux six mille Espagnols de débarquer en Ecosse, & avec eux les munitions de toutes espece, l'argent, les armes, dont la flotte étoit chargée, ils auroient peut-être

MINISTRES.	MAGIS.		GENS DE LET.
cembre 1720, se démet en 1722, mort le 26 septembre 172[illegible].	re-Paul Gilbert de Voisins.		François), mort en 1732
Charles-Gaspard Dodun, contrôleur-général au mois d'avril 1722, se démet en 1726, meurt en 1736.	1741. Le Fevre d'Ormesson de Noiseau.		Capperonnier (Jean) mort à Paris en 1774
Le Pelletier des Forts, contrôleur-général le 16 juin 1726, se retire en 1730, mort le 11 juillet 1740.	1746. Omer Joli de Fleuri.		Caraccioli (marquis de),
Philibert Orri, intendant de Lille, contrôleur-général le 17 mars 1730, ministre d'état en 1736, se démet en 1745, mort le 9 novembre 1747.	1746. Le Bret.		Castel (Louis-Bernard), mort à Paris en 1757
Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, contrôleur-général le 4 décembre 1745, ministre d'état en 1749, garde des sceaux en 1750, secrétaire d'état de la marine le 28 mai 1754, se démet alors du contrôle-général.	1753. Elie Bochar de Sarron.		Castelnau (Henriette-Julie de), marquise de Murat, morte en 1716
N. [illegible] de Séchelle, intendant de Lille, contrôleur-général le 28 mai 1754, ministre d'état en 1755, se démet au mois d'avril 1756.	1755. Seguier.		Cat (Claude-Nicolas le), mort en 1768
	1757. Le Pelletier de S. Fargeau.		Catrou (François), mort à Paris en 1737
	1764. De Barentin.		Caylus (Philippe-Claude-Anne de Tubieres, comte de), mort à Paris en 1765
	1767. Joli de Fleuri.		Ceillier (Remi), mort en 1761
			Cerceau (Jean-Antoine du), mort en 1730
			Chabanon (N.).
			Chamfort (Sebastien-Roch-Nicolas de).

peut-être été joints par plus de vingt mille Ecossois, & ce feu si-tôt éteint pouvoit produire un incendie capable de porter son ravage jusqu'au trône. Les Anglois, pour se venger des Espagnols, tenterent d'enlever la Corogne, le meilleur port de la Biscaye, & de se rendre maître du Perne. On fréta cinquante bâtimens de transport, sur lesquels quatre mille hommes furent embarqués. Le lord Cobban partit avec cette flotte qu'escortoient cinq vaisseaux de guerre & trois galliotes à bombes. Les vaisseaux de ligne devoient être joints par une autre escadre d'un pareil nombre de vaisseaux qui croisoit vers Fontarabie, sous les ordres du capitaine Jonston. L'entreprise sur la Corogne n'eut pas lieu; on se rabattit sur Vigo, ville sans défense, qui se rendit à la premiere sommation. Ne pouvant s'y établir sans danger, les Anglois furent bientôt obligés d'abandonner cette conquête inutile. Les vents contraires firent manquer l'expédition contre les Indes occidentales; les différentes escadres qui devoient y concourir ne purent pas se réunir. Tel est le sort de presque toutes les entreprises sur mer; les dépenses en sont énormes, les succès foibles ou douteux, & les pertes presque toujours irréparables; on perd quatre millions pour en ravir un à l'ennemi.

Arrêt du conseil, du 22 avril, qui ordonne une nouvelle fabrication de cent millions de billets de banque, lesquels, disoit cet arrêt, ne seront sujets à aucune diminution comme les especes, attendu que la circulation des billets est plus utile aux sujets du roi, que celle des especes d'or & d'argent, & qu'ils méritent une protection plus particuliere que les monnoies faites de matieres apportées des pays étrangers.

MINISTRES.			*GENS DE LET.*
François-Marie Peyrine de Moras, adjoint à M. de Sechelles, le 17 mars 1756, ministre de la marine le premier février 1757, se démet alors du contrôle-général.			Changeux (Pierre-Jacques).
Jean de Boulogne, contrôleur-général le 25 aout 1757, se démet en 1759, mort le 21 février 1769.			Charlevoix (Pierre-François-Xavier de).
Etienne de Silhouette, maître des requêtes, contrôleur-général le 4 mars 1759, ministre d'état le 18 juillet suivant, se démet la même année, mort en 1767.			Chateaubrun (Jean-Baptiste Vivien de), mort en 1775
Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, lieutenant-général de police de Paris, contrôleur-général le 21 novembre 1759, ministre d'état le 7 novembre 1762, se démet du contrôle-général en 1763, mort en 1767.			Chastelet (Gabrielle-Emilie de Breteuil, marquise du), morte en 1749
N. de Laverdi, conseiller au parlement, contrôleur-général le 12 décembre 17[illegible], se démet [illegible].			Chaulieu (Guillaume Anfrie de), mort en 1720
N. Mainon d'Invau, contrôleur-général le premier octobre 1768, se démet au mois de décembre de la même année.			Chaussée (Pierre-Claude Nivolle de la), mort en 1754
			Chevrier (François-Antoine), mort en 1762
			Choisi (François-Timoléon de), mort en 1724
			Chompré (Pierre), mort à Paris en 1760
			Clément (Denis-Xavier), mort à Paris en 1771
			Clément (Pierre), mort en 1767
			Clerc (Daniel le), mort en 1728

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

La compagnie d'Occident avoit acquis l'année précédente les droits & actions de celle du Sénégal. On lui réunit encore, par édit du mois de mai, le privilége de la compagnie des Indes orientales & de la Chine, établie en 1717, & on lui permit de faire pour vingt-cinq millions de nouvelles actions à raison de cinq cents cinquante livres chacune, payables en argent, attendu, disoit-on, qu'il s'agissoit d'un commerce étranger où la valeur des billets de banque ne pouvoit point atteindre.

Arrêt du conseil, du 25 juillet, qui cede à la compagnie des Indes & d'Occident réunies, le bénéfice sur les monnoies pendant neuf ans pour le prix de cinquante millions payables en quinze mois.

Arrêt du conseil, du 27 juillet, qui ordonne que les dividendes des actions seront payées à raison de douze pour cent, attendu que les profits de la compagnie doivent la mettre en état de faire les plus grands avantages aux actionnaires. Autre arrêt du conseil, du 27 août, qui résilie le bail des fermes générales, & le donne à la compagnie, moyennant cinquante-deux millions par an.

Toutes ces réunions sembloient établir la banque sur les fondemens les plus inébranlables. Il fut tenu une assemblée générale des actionnaires à l'hôtel de Mesmes, où l'on fit un réglement pour la manutention de la compagnie. Le bruit courut alors qu'on avoit trouvé à la Louisianne deux mines d'or abondantes & d'une exploitation facile. Les monnoies étoient décréditées, on leur préféroit les billets de banque dont la valeur augmentoit progressivement, tandis que celle de l'argent étoit dans une variation perpétuelle & extrêmement embarrassante. Par un arrêt du conseil, du 23 septembre, la valeur des

MINISTRES.			GENS DE LET.
Joseph-Marie Terrai, conseiller clerc au parlement, contrôleur-général le 23 décembre 1769, ministre d'état au mois de février 1770.			Cochin, (Henri), mort à Paris en 1747
			Colardeau (N.), mort à Paris en 1776
			Collet (Pierre), mort à Paris en 1770
			Comte (Louis le), mort en 1729
			Condamine (Charles de la), mort à Paris en 1774
			Condillac (Etienne Bonnot de), mort à Paris en 1780
			Condorcet (Marie-Jean-Antoine de Caritat, marquis de).
			Cosson (Pierre-Charles).
			Crebillon (Prosper Joliot de), mort en 1762
			Crebillon (Claude-Prosper), fils du précédent, mort à Paris en 1776
			Crevier (Jean-Baptiste-Louis), mort à Paris en 1765
			Dacier (Anne-Magdeleine), morte en 1720

especes d'or fut affoiblie d'un douzieme, & celle des especes d'argent d'un trentieme. L'arrêt annonçoit de nouvelles diminutions successives, attendu que les mines de la Louisianne devant faire affluer, en France, les matieres d'or & d'argent, leur valeur intrinseque devoit diminuer à mesure que leur quantité augmentoit; cette opération de finance fit doubler le prix des actions. L'argent s'amonceloit à la banque, avec tant d'abondance qu'on eût dit que l'univers entier y avoit apporté ses especes; mais c'étoit le tonneau des Danaïdes. Lass saisit cet instant d'engouement général pour faire ordonner, par un arrêt du 2 octobre, une création de trois cents mille nouvelles actions du prix de cinq mille livres. Elles furent concédées à des personnes privilégiées. Le public, amateur, fut contraint de les acheter de la seconde main. Elles monterent jusqu'à dix mille livres; & pour répondre à l'inexplicable empressement des Parisiens, vingt-quatre mille nouvelles actions furent créées le 4 octobre.

Défenses furent faites, par un arrêt du 21 décembre, de faire des paiemens au-dessus de dix livres en argent, & au-dessus de trois cents livres en or. L'or & l'argent, avilis par les diminutions de valeur mercantile & par leur non-usage dans les échanges, se trouvoient proscrits par cet arrêt; on paroissoit donc forcé, par les circonstances, de porter son argent à la banque & de l'échanger contre des billets. Il en avoit été fabriqué en si grand nombre, que la valeur chimérique des actions équivaloit, à la fin de cette année, à trois fois tout l'argent qui pouvoit être dans le royaume. Le gouvernement remboursa, en papier, tous les rentiers de l'état.

Les trésors portés à la banque devoient la rendre

			GENS DE LET.
			Danchet (Antoine), mort à Paris en 1748
			Dancourt (Florent Carton), mort en 1725
			Dangeau (Philippe de Courtillon), mort à Paris en 1720
			Daniel (Gabriel), mort à Paris en 1728
			De la Harpe (Jean).
			De l'Isle (Jacques).
			Des Fontaines(Pierre-François Guyot), mort à Paris en 1745
			Des Landes (André-François), mort en 1757
			Des Mahis (Joseph-François-Edouard de Corsembleu), mort en 1761
			Des Touches (Philippe Nericault), mort à Paris en 1754
			Diderot (Denis), mort en
			Dinouart (Joseph-Antoine-Toussaints), mort à Paris en 1786
			Dixmerie (N.), de la

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

inépuisable ; elle tarissoit cependant, & l'on fut obligé, l'année suivante, d'employer, pour la soutenir, des moyens si violens qu'ils désillerent les yeux fascinés de la nation, & qu'ils entraînerent la chûte de ce monstrueux édifice.

Le roi accorde, à l'université de Paris, soixante-six mille livres par an à prendre sur les postes & messageries de France, pour enseigner les sciences *gratis*.

Le roi achete au mois d'août, de MM. de Nevers & Mancini, le palais Mancini à Rome, pour en faire l'hôtel des ambassadeurs de France.

M. le duc d'Orléans obtient, le 11 septembre, de la cour de Rome, les bulles de grand prieur de France pour le chancelier d'Orléans, son fils naturel, nommé à cette dignité sur la démission du duc de Vendôme.

Le 12 octobre, quatre gentilshommes bretons sont arrêtés, accusés d'être complices de la conjuration du prince de Cellamare. Le roi nomme des commissaires pour connoître de cette affaire ; ils ouvrent leurs séances à Nantes les premiers jours de novembre ; les quatre gentilshommes ont la tête tranchée le 26 mars de l'année suivante. Cette chambre de justice est ensuite transférée à l'arsenal de Paris pour y juger plusieurs autres prisonniers d'état.

Les Impériaux, soutenus d'une escadre angloise, reprennent, sur les Espagnols, la citadelle de Messine, le 29 octobre.

Arrêt du conseil, du 20 décembre, portant réglement pour la dîme royale ou taille tariffée dans les provinces de Saintonge & d'Aunis ; c'étoit un projet du maréchal de Vauban, qui paroissoit préférable à la taille arbitraire ;

			GENS DE LET.
			Dorat (Claude-Joseph , meurt à Paris en 1780
			Dubos (Jean-Baptiste) , mort à Paris en 1742
			Duclos (Charles), mort à Paris en 1772
			Ducis (N.).
			Du Coudral (Alexandre - Jacques - Louis).
			Du Fresni (Charles Riviere) , mort à Paris en 1724
			Elie de Beaumont (madame).
			Expilli (Jean-Joseph).
			Eon de Beaumont (Charlotte-Genevieve - Louis - Auguste-André - Thimothée d').
			Fagan (Christophe-Barthélemi) , mort en 1755
			Favart (Charles-Simon).
			Favart (madame).
			Fauque (mademoiselle).

cependant il n'a pas été possible de le faire exécuter dans tout le royaume; ce projet pourroit reprendre faveur aujourd'hui sous le nom de subvention territoriale, si l'on soumettoit à cet impôt toutes les terres du royaume sans exception, & qu'il fût mis à la place de la taille.

1720.

Le systême étoit devenu une machine si compliquée & si immense que le régent, au lieu de le gouverner, en étoit gouverné lui-même; le mouvement rapide qui lui avoit été communiqué entraînoit le gouvernement. Les anciens financiers & les banquiers réunis épuisoient la banque en tirant sur elle pour les sommes les plus considérables; chacun cherchoit à convertir ses billets en especes; mais la disproportion étoit énorme, le crédit tomba tout-à-coup. Le régent voulut le ranimer par des arrêts qui l'anéantirent. On ne vit plus que du papier, & une misere réelle succédoit à des richesses fictives. La place de contrôleur-général fut donnée à Lass, précisément dans le temps qu'il étoit impossible que ce banquier la remplît; la subversion des fortunes de tous les particuliers & des finances du royaume étoit infaillible & prochaine; en vain le gouvernement crut reculer cette terrible crise par des arrêts dont les dispositions compliquées établissoient, dans les monnoies, des mouvemens & des variations nombreux & rapides; on n'en retiroit pas moins son argent de la banque, & le papier lui revenoit de toute part; on eut recours au dernier remede. Un arrêt du conseil, du 27 février, supposant que douze cents millions d'especes d'or ou d'argent sont en stagnation

			GENS DE LET.
			Faye (Jean-François le Riguet de la), mort en 1731
			Foncemagne (Etienne Laureault de), mort à Paris en 1779
			Fontenai (Louis-Abel).
			Force (Charlotte-Rose de Caumont, demoiselle de la), morte en 1724
			Fontenelle (Bernard le Bouvier de), mort à Paris en 1757
			Fraguier (Claude-François), mort à Paris en 1728
			Freret (Nicolas), mort à Paris en 1749
			Freron (Elie-Catherine, mort à Paris en 1775
			Gayot de Pitaval (François), mort en 1743
			Gedoyn (Nicolas), mort en 1744
			Genlis (madame la marquise de Silleri de).

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

dans le royaume par l'avare avidité de quelques capitaliſtes qui les reſſerrent & les amoncelent, fait défenſes à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles fuſſent, de garder dans leurs maiſons plus de cinq cents livres en argent ou or monnoyés, à peine de dix mille livres d'amende & de confiſcation, dont la moitié au profit des dénonciateurs, à l'exception des tréſoriers de ſa majeſté & des commerçans qui auroient obtenu, par écrit, la permiſſion de retenir chez eux de plus grandes ſommes d'argent; enjoint aux officiers de juſtice de faire des viſites dans tous les endroits qui leur ſeroient indiqués par les directeurs de la compagnie, & renouvelle les défenſes de faire aucun paiement en or ou en argent monnoyé au-deſſus des ſommes portées par l'ordonnance de l'année précédente.

Cet arrêt exécuté à la rigueur contre pluſieurs particuliers, répandit, dans le public, une alarme générale. Un grand nombre de perſonnes, ſe défiant de ſes proches & de ſes domeſtiques, portoit ſon argent à la banque; mais un plus grand nombre l'enfouiſſoit au riſque de le perdre.

Enfin, le 21 mai, le contrôleur-général Laſs fit donner un édit qui ordonnoit la réduction des billets de banque & des actions de la compagnie graduellement, mois par mois, juſqu'au premier janvier 1721, de ſorte qu'à ce jour les effets ſeroient réduits à moitié de la valeur à laquelle ils étoient montés. Cet édit fut révoqué ſur les repréſentations du parlement, ſix jours après avoir été donné; mais la confiance n'exiſtoit plus. Il rentra dans le commerce des effets décriés, avec leſquels, des débiteurs de mauvaiſe foi payerent & ruinerent les plus légitimes créanciers.

Cependant il fut encore fabriqué, le 26 juin, pour cent

			GENS DE LET.
			Gerard (Philippe-Louis).
			Gervaise (Nicolas), mort en 1749
			Girard (N.) (l'abbé) mort en 1736
			Gomez (Magdeleine-Angélique Poisson de), morte en 1770
			Gouget (Claude-Pierre), mort à *Paris* en 1767
			Grange (Joseph Chancel de la), mort en 1758
			Grecourt (Jean-Baptiste Villars de), mort en 1743
			Gresset (Jean-Baptiste-Louis), mort en 1777
			Guyon (l'abbé), mort en 1771
			Halde (Jean-Baptiste du), mort en 1743
			Hamilton (Antoine, comte d'), mort en 1720
			Hardoin (Jean), mort à Paris en 1729

millions de billets de cent livres & de dix livres; mais chacun se défendoit de les recevoir. On donnoit cent livres en billets pour un louis d'or.

Les especes d'or & d'argent avoient été remises en circulation, & la valeur idéale du marc d'argent avoit été portée à quatre-vingt-deux livres par édit du mois de mai. Le 30 juillet, le marc d'argent fut porté à cent vingt livres & celui d'or à dix-huit cents livres; cette étrange augmentation étoit accompagnée d'une diminution progressive indiquée pour le premier septembre, d'un huitieme, & successivement d'un huitieme, de quinzaine en quinzaine jusqu'au 16 octobre. Cette opération ne rendit aucun crédit aux billets; ceux qui avoient valu jusqu'à dix mille livres n'en valoient plus alors que deux mille.

Le 15 août intervint un arrêt du conseil, qui mit hors du commerce les gros billets de banque, à compter du premier octobre; &, le 10 octobre, un autre arrêt du conseil interdit le cours des petits billets de cent livres & de dix livres à compter du premier novembre; ainsi finit le systême de Lass dont le résultat fut de doubler les dettes de l'état.

Le 10 décembre, Lass chargé de l'exécration publique fut obligé de fuir du pays qu'il avoit voulu enrichir & qu'il avoit bouleversé. Il partit dans une chaise de poste que lui prêta le duc de Bourbon, n'emportant avec lui que deux mille louis d'or, presque le seul reste de son opulence passagere. Il vécut quelque temps à Londres des libéralités du marquis de Lassay, & mourut à Venise dans un état à peine au-dessus de l'indigence.

Pendant que la France étoit bouleversée par les suites du systême, l'Espagne accéda enfin au traité de la

			GENS DE LET.
			Helvétius (Claude-Adrien), mort à Paris en 1771
			Henault (Charles-Jean-François), mort à Paris en 1770
			Jaucourt (Louis, chevalier de).
			Imbert (Barthélemi).
			Joli (Jean-Pierre), mort à Paris en 1775
			Joubert (Joseph), mort en 1724
			Labat (Jean-Baptiste), mort à Paris en 1738
			L'Avocat (Jean-Baptiste), mort à Paris en 1765
			Lafiteau (Pierre-François), mort en 1764
			Lalande (Joseph-Jérôme le François de).
			La Mare (Nicolas de), mort à Paris en 1725
			Lambert (Anne-Thérese de Marguenat de Courcelles, mar-

quadruple alliance après la prise de la ville & du château d'Urgel. Le maréchal de Bervick avoit mis le siege devant Roses; mais les pluies continuelles & le défaut de munitions forcerent ce général de lever le siege; c'est par où finit cette campagne, & avec cette campagne la guerre; toutes les places conquises furent rendues aux Espagnols. Le cardinal Albéroni eut ordre de sortir d'Espagne; il se retira à Rome où il mourut en 1752, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Les moyens qu'il employa durant son ministere, pour rendre à l'Espagne une partie des possessions qui lui avoient été enlevées par la paix d'Utrecht, étoient blâmables, sans doute, en ce que les circonstances n'étoient pas favorables à ces grands changemens; mais ses vues étoient le produit de son génie, toute l'Europe s'arma pour les faire échouer, & vingt ans après, la plupart des projets qu'il avoit formés, réussirent du consentement de l'Europe dont la politique étoit changée. Le royaume des deux Siciles qu'il avoit envahi, & les duchés de Parme & de Plaisance qu'il réclamoit sont possédés aujourd'hui par des princes de la maison de Bourbon-Espagne.

M. d'Argenson n'étoit plus garde des sceaux lors de la chûte du systême. Le régent, pour satisfaire aux vœux des citoyens, fut obligé de rappeller le chancelier d'Aguesseau; Lass lui porta la lettre de son rappel, & d'Aguesseau l'accepta d'une main dont il ne devoit rien recevoir; il étoit indigne de ce grand homme & de sa place de rentrer au conseil quand Lass gouvernoit encore les finances; il parut encore plus sacrifier sa gloire en se prêtant à de nouveaux arrangemens chimériques que le parlement refusa d'enregistrer; cette compagnie fut exilée à Pontoise.

Jamais

			GENS DE LET.
			quise de), morte en 1733
			Lambert (Claude-François), mort à *Paris* en 1765
			La Place (Pierre-Antoine de).
			La Porte (Joseph de), mort à Paris en 1779
			Larue (Charles de la), mort en 1725
			L'Attaignant (Gabriel-Charles de), mort en 1778
			Laurès (Antoine, chevalier de), mort à Paris en 1778
			Le Gendre (Louis), mort à Paris en 1733
			Leger (mademoiselle de Saint-),
			Le Miere (*Antoine Marin*).
			Le Monnier (N.).
			Lenglet du Frenoi (Nicolas), mort à Paris en 1755
			Le prince de Beaumont (madame de).

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Jamais tout le corps du parlement n'avoit été exilé depuis son établissement; dans les régences précédentes ce coup d'autorité auroit soulevé Paris; mais alors une moitié des citoyens n'étoit occupée que de sa ruine, & l'autre que de ses richesses de papier qui alloient disparoître.

L'opposition du parlement aux brigandages du systême de Lass n'étoit pas l'unique cause de son exil, son refus d'enregistrer la constitution *unigenitus*, comme loi de l'église & de l'état, avoit contribué à sa disgrace. Lorsqu'après la guerre d'Espagne, le duc d'Orléans forma le dessein de marier sa fille avec le prince des Asturies, Philippe V étoit gouverné par son confesseur le jésuite d'Aubanton. Ce moine engagea son pénitent à ne pas consentir au mariage projeté, qu'on n'eût reçu la bulle en France comme un article de foi; le régent chargea l'abbé Dubois de cette négociation.

L'abbé Dubois, fils d'un apothicaire de Brive, gouvernoit le royaume avec toute l'autorité du régent. Sa mine basse & son défaut de naissance jetoient, sur lui, un ridicule ineffaçable; mais il n'en étoit pas moins le maître des affaires. Il avoit été précepteur du duc d'Orléans, & avoit gagné sa confiance en flattant ses goûts. Cet homme, éleve de la fortune, qu'on vit successivement archevêque de Cambrai, cardinal, premier ministre, passoit pour n'avoir ni mœurs, ni religion, ni principes; mais son esprit souple, ardent, délié, pénétrant, le rendoit propre à faire réussir les affaires les plus délicates; il se chargea de faire ce que Louis XIV n'avoit pas pu, d'obliger le cardinal de Noailles à rétracter son appel de la bulle, & de la faire enregistrer, sans restriction, au parlement de Paris.

Dubois flatta le cardinal de Noailles, & menaça le

			GENS DE LET.
			Linguet (Simon-Nicolas-Henri).
			L'Isle (Claude de), mort à Paris en 1720
			Lille (Jacques de), abbé.
			Longepierre (Hilaire-Bernard de Requeleine, sieur de), mort à Paris en 1721
			Longuerue (Louis du Four de), mort en 1733
			Longueval (Jacques), mort à Paris en 1735
			Loubere (Simon de la), mort en 1729
			Luneau de Boisgermain (Pierre-Joseph-François).
			Lussan (Marguerite de), morte en 1758
			Mabli N. (Bonnot de); mort en
			Maillet (de), mort en 1738
			Maltan (Jean-Jacques d'Ortous de) mort à Paris en 1771

parlement exilé à Pontoise de l'envoyer à Blois s'il continuoit à refuser d'enregistrer ; il essuya de longs refus des deux côtés, mais il ne se rebuta pas. Enfin le parlement qui ne vouloit pas aller à Blois, fort las d'être à Pontoise, & qui craignoit d'ailleurs que la bulle étant enregistrée au grand conseil, la cour ne s'accoutumât à ne faire enregistrer les édits qu'en ce tribunal, en présence des princes & des pairs, enregistra la bulle qu'il avoit déja enregistrée sous Louis XIV *conformément aux regles de l'église & aux maximes du royaume sur les appels au futur concile* : Cet enregistrement équivoque satisfit la cour. Le cardinal de Noailles, qui avoit promis de révoquer son appel lorsque le parlement enregistreroit la bulle, tint parole ; Rome & Madrid furent contentes, le parlement revint à Paris, & Dubois fut bientôt après cardinal & premier ministre.

Le 7 septembre, le duc de Chartres est nommé grand-maître des ordres de S. Lazare & du Mont-Carmel, & le comte d'Armagnac, grand-vicaire de cet ordre.

Le roi établit au mois d'octobre un nouveau conseil de conscience, composé des cardinaux de Rohan & de Bissi, de l'archevêque de Cambrai, *Dubois*, de l'ancien évêque de Fréjus, *de Fleuri*, précepteur du roi, & de l'évêque de Clermont, *Massillon*.

Félix le Pelletier de la Houssaye est nommé contrôleur-général des finances le 11 décembre, dans le temps le plus difficile où la France se soit jamais trouvée.

On conclut cette année à Stockholm, par la médiation de la France & de l'Angleterre, deux traités d'alliance ; le premier entre la reine de Suede & le roi de Prusse, par lequel le roi de Prusse promettoit à la reine de Sue

			GENS DE LET.
			Mallet (Edme), mort à Paris en 1755
			Mangenot (Louis), mort à Paris en 1768
			Marivaux (Pierre-Carlet), mort à Paris en 1763
			Marmontel (Jean-François).
			Marsais (Césa Chesneau du), mort à Paris en 1756
			Marsollier (Jacques), mort en 1724
			Marsy (François-Marie de), mort à Paris en 1763
			Martiniere (Antoine-Augustin Bruzen de la), mort à la Haye en 1746
			Massillon (Jean-Baptiste), mort en 1742
			Maucomblé (Jean-François-Dieudonné) mort en 1768
			Maupertuis (Pierre-Louis Moreau de), mort à Basle en 1759
			Mauri (Jean Siffrein).

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

donner au czar Pierre-le-Grand aucun secours contre elle ; & le second, entre la Grande-Bretagne & la Suede, en vertu duquel l'Angleterre s'obligeoit d'envoyer, dans la Baltique, une escadre au secours de la Suede contre le czar. Ces deux traités forcerent la Russie à faire la paix ; elle fut signée peu de temps après entre cette puissance & la Suede à Neudstad.

1721.

Cette année meurt à Rome le pape Clément XI. Innocent XIII lui succede le 18 mai.

Après la chûte du systême on songea à remettre les choses dans l'état où elles étoient en 1718. L'administration des revenus de l'état fut ôtée à la compagnie des Indes ; le bénéfice sur les monnoies rentra dans la main du roi ; on rétablit les offices des receveurs-généraux des finances, & l'on mit en régie le département des fermes-générales, trop en mauvais état pour être confié à une compagnie. Ensuite, pour parvenir à réduire la dette publique proportionnellement aux forces de l'état, on fit un recensement de toutes les fortunes des citoyens qui avoient rapport au systême. Ce fut l'opération de finance & de justice la plus épineuse qu'on eût jamais faite chez aucun peuple. Elle fut examinée, rédigée & conduite par les quatre freres Paris, déja connus par la liquidation des effets royaux & leur conversion en billets d'état, travail immense qu'ils avoient fait en 1716, qui leur avoit mérité l'approbation publique, & qui les rendit dignes que la fortune de l'état leur fut confiée.

Un arrêt du conseil, du 26 janvier, ordonne qu'il sero

			GENS DE LET.
			Menard (Léon), mort à Paris en 1767
			Mercier (Louis-Sebastien).
			Mesengui (François-Philippe), mort en 1765
			Millot (Claude-François-Xavier).
			Mirabeau (Jean-Baptiste de), mort en 1760
			Mirabeau (Victor de Riqueti de).
			Moncrif (François-Augustin Paradis de), mort en 1770
			Mongault (Nicolas-Hubert de), mort en 1746
			Monnoye (Bernard de la), mort à Paris en 1728
			Montesquieu (Charles de Secondat, baron de la Brede & de), mort à Paris en 1755
			Moriniere (Adrien-Claude le Fort de la), mort en 1768
			Mothe (Antoine

fait un *visa* général de tous les effets nouveaux qui existoient, & que les propriétaires seroient tenus de déclarer, d'une maniere authentique, à quelle époque ils avoient reçu ces billets, & le prix qu'ils les avoient payés, afin que ces effets fussent réduits selon une proportion combinée de leur valeur particuliere & de la masse générale des actions. Des bureaux composés de maîtres des requêtes & de conseillers au grand conseil, furent chargés de cette étonnante liquidation; plus de cinq cents mille peres de famille porterent leur fortune, en papier, devant ce tribunal, & il fut établi un ordre assez sûr pour que le chaos fût à-peu-près débrouillé. Toutes ces dettes furent liquidées à dix-sept cent millions. Les billets de banque furent retirés, on donna en échange à ceux qui en étoient porteurs, des billets de liquidation qui devoient être acquittés en valeurs numéraires; les actions resterent à la charge de la compagnie des Indes au nombre de cinquante-cinq mille quatre cents quatre-vingt-une; les billets furent acquittés au trésor royal, ou furent reçus comme capitaux pour le paiement des offices municipaux établis au mois d'août 1722; des lettres de maîtrises des arts & métiers créés à la même époque; des sur-encheres des domaines royaux engagés, ou pour l'achat de toutes sortes de rentes perpétuelles ou viageres, tant sur l'hôtel-de-ville de Paris, que sur les tailles.

Le gouvernement fut forcé, pour se libérer de sa dette énorme, de créer des emplois onéreux ou inutiles, la plupart desquels furent supprimés dans la suite, ou du moins réduits. Les peuples souffrirent sans doute de cet expédient, mais infiniment moins qu'ils n'auroient fait par la banqueroute générale proposée au commencement de la régence.

			GENS DE LET.
			Houdard de la), mort à Paris en 1731
			Mouhy (Charles de Fieux, chevalier de).
			Murat (Henriette-Julie de Caſtelnau, comteſſe de), morte en 1716
			Nadai (Auguſtin), mort en 1741
			Neuville (Charles Frei de), mort en 1774
			Nicole de la Croix (Louis-Antoine), mort à Paris en 1760
			Nivernois (N. duc de) pair de France.
			Nollet (Jean-Antoine), mort à Paris en 1770
			Noyer (Anne-Marguerite Petit, madame du), morte en 1720
			Olivet (Joſeph Thoulier d'), mort à Paris en 1768
			Parny (chevalier de).
			Pellegrin (*Simon-*Joſeph de), mort à Paris en 1745
			Perau (Gabriel-

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

D'ailleurs il feroit injuſte de rejeter ſur le gouvernement la fureur du jeu des actions qui ſembloit s'être emparée de toutes les claſſes de la ſociété; c'étoit une phrénéſie générale à laquelle aucune police ne pouvoit mettre un frein. La valeur des actions de la compagnie d'Occident doubla, tripla, quadrupla, décupla, & la compagnie ne profita pas de ces augmentations produites par la rapide circulation de ces effets; ces variations donnerent à des hommes inconnus des biens immenſes; cette démence s'empara des Anglois & des Hollandois comme des François. On créa à Londres & en Hollande des compagnies & des commerces imaginaires; Amſterdam fut bientôt déſabuſé, Rotterdam fut ruiné pour quelque temps, Londres fut bouleverſé pendant les années 1719, 1720 & 1721. Il réſulta de cette manie en France, en Angleterre, en Hollande un nombre prodigieux de banqueroutes & de fraudes, des vols publics & particuliers de toute eſpece. Quelques hommes plus intelligens, plus heureux ou plus fripons éleverent leur fortune ſur la crédulité & la miſere publiques. La dépravation des mœurs, ſuite d'une cupidité effrénée, fut portée à ſon comble; cependant, s'il y eut beaucoup de fortunes particulieres détruites, la nation devint bientôt plus commerçante & plus riche. Le ſyſtême éclaira les eſprits ſur les opérations mercantiles, comme les guerres civiles aiguiſent les courages; le vaſte édifice élevé par Laſs, trop hardiment conçu, écraſa ſon architecte par ſa chûte; mais de ſes débris diſperſés, naquit un commerce réel. On vit refleurir la compagnie des Indes, établie autrefois par Colbert, & ruinée par les guerres; elle fut quelque temps rivale de celles d'Amſterdam & de Londres.

			GENS DE LET.
			Louis Calabre), mort en 1767
			Perneti (Jacques), mort à Paris en 1777
			Perrault (Charles), mort à Paris en 1723
			Pesai (N. marquis de), mort en 1777
			Pin (Louis du), mort à Paris en 1729
			Piron (Alexis), mort à Paris en 1773
			Pluche (Antoine), mort en 1761
			Poinsinet (Antoine-Alexandre-Henri), mort en Espagne en 1769.
			Polignac (Melchior, cardinal de) mort à Paris en 1741
			Pompignan (Jean-Jacques le Franc, marquis de), mort en
			Poncet de la Riviere (N.) mort en 1780
			Porée (Charles), mort à Paris en 1741
			Poulle (Louis l'abbé), mort en 1781

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Tandis que la cupidité, s'emparant de toutes les conditions, détournoit les esprits de l'attention au bien public, la peste s'étoit déclarée à Marseille au mois de juillet 1720; elle s'éteignit l'année suivante, après avoir causé, dans le royaume, les plus grandes appréhensions & désolé la provence. La ville de Marseille, dépeuplée par ce terrible fléau, sembloit anéantie; sa situation favorable au commerce la rétablit en peu de temps. Avignon, qui avoit partagé les malheurs de Marseille, ne se releva pas comme elle. Cette ville, qui comptoit dans son enceinte cent mille habitans avant cette calamité, fut réduite au tiers de sa population; & malgré la beauté de son site, ce nombre n'a pas augmenté depuis.

Entrée à Paris de Mehemet Effendi, ambassadeur de la Porte. Ce ministre obtint audience du roi le 20 mars, & partit de Paris au mois d'août pour reprendre le chemin de Constantinople. Un des objets de cette ambassade étoit d'assurer le roi, qu'en sa considération, le grand seigneur prenoit sous sa protection, les moines latins qui desservoient, à Jérusalem, l'église du S. Sépulchre; il s'agissoit sur-tout de quelques réglemens pour le commerce. Ce fut à l'occasion de cette ambassade que le roi ordonna qu'il seroit élevé, au college de Louis-le-Grand à Paris, dix jeunes gens, dans l'étude de langues orientales, pour servir de drogmans aux consuls de France dans les échelles du Levant. Avant cet établissement, les ministres & les sujets du roi étoient exposés à la mauvaise foi d'interpretes étrangers.

Traité d'alliance conclu à Madrid entre la France, l'Espagne & la Grande-Bretagne, par lequel les puissances contractantes s'engageoient à restituer tous les effets saisis

			GENS DE LET.
			Prevot (Antoine-François), mort à Paris en 1763
			Puisieux (Madeleine Darsaut, madame de).
			Quesnai (François), mort à Paris en 1774
			Racine (Louis), mort à Paris en 1764
			Rainal (Guillaume-Thomas).
			Remond de Saint-Mard (Toussaint), mort à Paris en 1761
			* Resnel (Jean-François du), mort à Paris en 1761
			Retif de la Bretonne (N.).
			Restaut (Pierre), mort à Paris en 1764
			Restout (Jean), mort à Paris en 1768
			Riccoboni (Marie du Mezieres de Laboras, madame de).
			Richer (Henri), mort à Paris en 1748
			Rigolet de Juvigni (Jean-Antoine), mort en 1788

durant la guerre, les autres prétentions respectives devoient être discutées au congrès de Cambrai.

Paix de Neustad conclue le 30 août entre la Russie & la Suede.

Le 24 septembre il fut fait lecture, dans le conseil, d'une lettre du roi d'Espagne au roi, par laquelle ce prince consentoit au mariage de sa fille avec le roi; sa majesté catholique demandoit en même temps mademoiselle de Montpensier, fille du régent, pour le prince des Asturies, son fils aîné. Le duc de Saint-Simon est nommé ambassadeur en Espagne pour faire solemnellement la demande de l'infante. Le duc d'Ossone vint complimenter le roi de la part de sa majesté catholique, & le marquis de la Fare alla à Madrid de la part du régent pour complimenter le roi d'Espagne.

Commencement du congrès de Cambrai.

Le lord Koningsby propose à la chambre des pairs, le 15 novembre, de proscrire Lass qui s'étoit retiré à Londres, & l'invite à examiner la conduite de cette sang-sue insatiable; c'est ainsi qu'il le nomme. Les accusations portées contre lui étoient d'avoir été le premier auteur des malheurs de sa patrie, d'avoir projeté & exécuté la ruine de la France, d'avoir favorisé le prétendant & les jacobites, & embrassé la religion romaine; la motion du lord ne fut pas admise.

Mahamout-Mirveis, à la tête des Aghuans, prend la ville d'Hispahan le 23 novembre après un blocus de sept mois, & usurpe le pouvoir souverain. Le sophi Schas-Hussein se retire dans la province de Mazanderan où il se soutint quelque temps par la valeur du prince Thamar, son fils, jusqu'à ce qu'enfin le nadir Couli, connu sous le

			GENS DE LET.
			Rochon de Chabanes.
			Rollin (Charles), mort à Paris en 1741
			Rousseau (Jean-Baptiste), mort en 1741
			Rousseau (Jean-Jacques), mort en 1778
			Sacy (Louis de), mort en 1727
			Sabbatier (Antoine).
			Sage (Alain-Réné le), mort en 1747
			Saint-Aulaire(François-Joseph de Beaupoil, marquis de), mort à Paris en 1742
			Saint - Chamond (Claire Mazarelly, marquise de la Vieuville de).
			Saint-Foix (Germain-François Poullain de), mort à Paris en 1776
			Saint-Hiacinte(Thémiseul de), mort en 1746
			Saint-Lambert (N. de).

nom de Thamar Coulican, exécuta la révolution qui plaça, sur le trône de Perse, une nouvelle famille impériale. Les Turcs & les Russes profiterent des divisions de ce royaume pour y faire des conquêtes; les Turcs lui enleverent tout le pays depuis Erivan jusqu'à Tauris & à Madan; & les Russes s'emparerent du Chirvan & de la province de Ghilan, la plus riche de Perse & où on recueille les plus belles soieries.

Cette année la ville de Tauris, en Perse, est engloutie par un tremblement de terre avec deux cents cinquante mille habitans.

On fit à Londres, au mois d'août 1721, la premiere épreuve de l'insertion de la petite-vérole, sur des criminels condamnés, qui échapperent tous aux dangers de cette maladie.

1722.

Echange de l'infante d'Espagne accordée au roi, & de mademoiselle de Montpensier accordée au prince des Asturies; cette cérémonie est faite dans l'isle des Faisans, au pied des pyrénées, par le prince de Rohan, de la part du roi, & par le marquis de Sainte-Croix, de la part de l'Espagne. Le mariage du prince des Asturies, avec la princesse d'Orléans, fut célébré à Lerma le 21 janvier; mais l'infante, Marie-Anne-Victoire, accordée au roi, n'étant alors que dans sa cinquieme année, son mariage fut différé. Cette jeune princesse fut logée au Louvre dans le pavillon qui porte encore aujourd'hui le nom de pavillon de l'infante. Ce mariage n'eut pas lieu; l'infante retourna en Espagne en 1725, elle épousa le prince du Bresil en 1729.

Les

			GENS DE LET.
			Saint-Pierre (Charles-Irenée Castel de), mort en 1743
			Sainte-Palaye (Jean-Baptiste de), mort à Paris en 1781
			Saurin (Jacques), mort en 1730
			Segaud (Guillaume) mort à Paris en 1748
			Selis (N.)
			Servant (N.)
			Staal (madame de), morte en 1750
			Tencin (Claudine-Alexandrine madame de), morte en 1749
			Terrasson (*Jean*), mort à Paris en 1750
			Thomas (Antoine), mort
			Titon du Tillet (Corard), mort à Paris en 1762
			Tour-du-Pin (Jacques-François-Réné de la), mort en 1765
			Tournemine (Réné-Joseph de), mort à Paris en 1739

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Les cardinaux de Rohan & Dubois sont admis au conseil de régence le 8 & le 22 février, & prennent place immédiatement après les princes du sang, au-dessus du chancelier & des pairs. La haute naissance & les grandes qualités du cardinal de Rohan rendoient supportable la préséance qui lui étoit accordée; mais tout le conseil se récria en la voyant prostituée en faveur du cardinal Dubois. Le maréchal de Villeroi & le duc de Noailles, qui accompagnoient le roi, se retirerent à cette vue. Le chancelier, les ducs & pairs, & les maréchaux de France ne voulurent pas se trouver au conseil. Le régent, déterminé à maintenir les deux cardinaux dans la place qu'il leur avoit accordée, ôta les sceaux au chancelier d'Aguesseau, qui se retira à sa terre de Fresne; les sceaux sont remis à Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, qui prend séance au conseil au-dessous des deux cardinaux.

Le roi cesse d'habiter le château des Tuileries pour fixer, le 15 juin, son séjour à Versailles. Il fut sacré à Rheims le 25 octobre suivant. Les six pairs laïques furent représentés, dans cette cérémonie, par six princes du sang. Les ducs d'Orléans, de Chartres & de Bourbon, les comtes de Charolois & de Clermont, & le prince de Conti y tinrent la place des ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, & des comtes de Toulouse, de Flandre & de Champagne. Le maréchal de Villars y représenta le connétable de France, & le prince de Rohan le grand-maître.

Quelque temps avant le sacre, le cardinal Dubois avoit été nommé premier ministre; il commença son ministere par le tarif du droit de contrôle & insinuation des actes des notaires; ces impositions sont restées depuis. Il fit

			GENS DE LET.
			Tourneur (Pierre le), mort en 1788
			Treſſan (Louis-Eliſabeth de la Vergne, comte de), mort en 1787
			Turpin (François-Honoré).
			Vadé (Jean-Joſeph), mort à Paris en 1757
			Valincourt (Jean-Baptiſte-Henri de), mort en 1730
			Valmont de Bomare (N.)
			Vanieres (Jacques), mort à Paris en 1739
			Vauvenargues (marquis de), mort en 1747
			Vely (Paul-François), mort en 1759
			Vertot (Réné-Aubert de), mort à Paris en 1735
			Vicq d'Azir (Felix de).
			Vignoles (Alfonſe des), mort à Berlin en 1744

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

aussi entrer beaucoup d'argent dans les coffres du roi par une taxe sur les particuliers qui s'étoient enrichis pendant le systême.

Mademoiselle de Beaujolois, seconde fille du régent, & sœur de la princesse des Asturies, dont le contrat de mariage avec l'infant dom Carlos, avoit été signé le 26 novembre, partit de Paris le premier décembre pour se rendre en Espagne. La duchesse de Duras & le chevalier d'Orléans conduisirent cette princesse jusqu'aux frontieres. Le mariage n'eut pas lieu; la princesse revint en France en 1725 avec sa sœur, la reine douairiere d'Espagne veuve du roi Louis Ier.

L'empereur Charles VI établit cette année, dans les Pays-Bas, une Compagnie des Indes qui fut nommée Compagnie d'Ostende. Cet établissement, qui n'étoit pas appellé à une grande prospérité pat la nature des états de l'empereur éloignés de la mer, alarma les puissances commerçantes de l'Europe, comme si les lettres-patentes, portant octroi d'une compagnie de Commerce, pouvoient la faire naître, pouvoient donner à l'empereur, des comptoirs en Amérique & en Asie; des ports, des côtes & des matelots en Europe. Non-seulement les états-généraux interdirent à tous les sujets de la république, tout intérêt dans la compagnie d'Ostende; mais cette république marchande sollicita hautement les rois de France & d'Angleterre, d'unir leurs efforts pour obtenir la suppression de cet établissement impérial qui seroit tombé de lui-même. Le roi, par une déclaration du 15 août 1723, défendit à tous ses sujets de prendre aucun intérêt dans cette compagnie. Le roi d'Espagne fit présenter, en 1724, une note au roi d'Angleterre,

			GENS DE LET[TRES]
			Villaret (Claude), mort en 1766
			Villeneuve (madame de), morte à Paris en 1755
			Villette (Charles, marquis de).
			Viclede (Antoine-Louis de la), mort en 1760
			Voisenon, Claude-Henri de Fusée de), mort à Paris en 1775
			Voltaire (Marie-François Arouet de), mort à Paris en 1778
			Watelet (Claude-Henri).

par laquelle on justifioit que l'octroi de la compagnie d'Ostende étoit contraire aux traités de Munster, d'Utrecht & de la Barriere. Cependant, malgré ce mémoire, l'Espagne protégea cette compagnie par le traité de Vienne conclu entre cette puissance & l'empereur en 1725; mais par un second traité, conclu à Séville le 9 novembre 1729, l'Espagne se détacha de l'alliance de la cour de Vienne pour se réunir à la France, à l'Angleterre & à la Hollande. Les puissances contractantes se garantirent réciproquement leurs droits respectifs de commerce, ce qui, par le fait, emportoit la suppression de la compagnie d'Ostende. Elle fut enfin cassée & annullée par un traité fait à Vienne, le 16 mars 1731, entre l'empereur & le roi d'Angleterre.

Felix le Pelletier de la Houssaye, contrôleur-général des finances, ayant obtenu du régent la permission de se démettre de cette charge, le président Dodun en est revêtu.

A Malthe, le grand-maître, Marc-Antoine Zondodari, meurt le 16 juillet, âgé de soixante-trois ans; dom Antoine Manoël de Villena est élu en sa place.

1723.

Le roi étant entré dans sa quatorzieme année le 16 février, le duc d'Orléans, régent du royaume, se rend à son lever pour prendre ses ordres.

Lit de justice tenu à Paris le 22 février; le roi y déclare sa majorité, & qu'il est venu au parlement pour annoncer que, selon les anciennes loix de la monarchie, il veut prendre désormais le gouvernement de ses états. Le roi remercia ensuite le duc d'Orléans des services qu'il lui

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

avoit rendus pendant la régence, le pria de les lui continuer, de l'aider de ses conseils dans l'administration du royaume, & confirma le choix fait par le régent, du cardinal Dubois pour premier ministre.

Création des duchés-pairies de Biron, de la Valliere & de Levis; les deux derniers sont éteints aujourd'hui.

Le roi établit le conseil royal des finances & lui donne une forme stable. Le conseil de la marine est supprimé, & toutes les affaires qu'on y décidoit sont confiées au comte de Morville, secrétaire d'état. Le roi regle, par une déclaration du 26 avril, le rang & les honneurs dont les princes légitimés doivent jouir au parlement; il leur accorde rang, séance & voix délibérative après les princes du sang, & avant les ducs & pairs, réservant néanmoins aux seuls princes du sang le droit de traverser le parquet, & d'être précédés, dans leur marche, par plusieurs huissiers.

L'assemblée du clergé s'ouvrit, cette année, le 25 mai; il ne s'en étoit pas tenu depuis 1715.

Mort du cardinal Dubois le 10 août; le duc d'Orléans accepta le titre de premier ministre. Déclaration du roi au sujet du droit de joyeux avénement à la couronne; il ne produisit au roi que vingt-trois millions en especes à trente francs le marc.

Réglement général, portant, que la compagnie des Indes sera régie, à l'avenir, par douze directeurs intéressés dans la compagnie pour cinquante actions au moins, par huit syndics, négocians ou bourgeois, aussi porteurs de cinquante actions, & par quatre commissaires du conseil; que ces officiers s'assembleront tous les quinze jours, & que la compagnie tiendra, chaque année, une assemblée le 15 mars. En conséquence de ce réglement, il fut tenu une

assemblée générale extraordinaire, le 17 septembre, à laquelle assista le duc d'Orléans; on y choisit les directeurs & les syndics, & le duc d'Orléans confirma à la compagnie, par ordre du roi, le privilege exclusif de la vente du café & du tabac.

Au mois d'octobre les fermes-générales, en régie depuis la chûte du systême, furent mises entre les mains d'une compagnie qui s'obligea d'en donner, au roi, cinquante-cinq millions par an.

Le congrès, indiqué l'année précédente à Cambrai, ne s'ouvrit point pendant le cours de cette année.

Le duc d'Orléans est attaqué, à Versailles, le 2 décembre, d'une apoplexie dont il meurt le même jour à l'âge de quarante-neuf ans & quatre mois, prince digne d'éloges par son esprit, ses talens, la bonté de son cœur, son courage, sa fidélité même, que la calomnie attaqua de la maniere la plus atroce & la plus injuste; mais son goût, trop ardent pour les plaisirs & pour les nouveautés, l'abandonna trop souvent à des impulsions étrangeres. De-là naquit la banque fatale de l'écossois Lass, qui fit peut-être moins de mal au royaume par la subversion des fortunes que par cet amour effréné du luxe, cette soif insatiable de l'or, qui en furent les compagnons & la suite, & qui ont sensiblement corrompu les maximes & les mœurs de la nation.

Le duc de Bourbon-Condé en apprenant, au roi, la mort du duc d'Orléans, demanda & obtint, sur-le-champ, la place de premier ministre.

1724.

Philippe V, roi d'Espagne, après vingt-quatre années de regne, se démet de sa couronne en faveur du prince des

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Asturies, qui prend le nom de Louis Ier. ; ce prince ne fit que paroître sur le trône ; il fut enlevé à l'Espagne le 31 août suivant ; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on obligea le roi, son pere, à reprendre les rênes de l'état.

Le roi fait une promotion de cinquante-sept chevaliers de ses ordres, le 2 février.

Le congrès de Cambrai s'étoit enfin ouvert le 24 janvier. Les ambassadeurs de l'empereur remettent, à ceux du roi d'Espagne, le décret d'investiture des états de Toscane, Parme & Plaisance en faveur de l'infant dom Carlos, d'après les articles du traité de la quadruple alliance. On regle ensuite le cérémonial, selon le plan qui avoit été arrêté au congrès d'Utrecht. Le futile réglement, fait à cette occasion, est le seul acte qui soit sorti des mains de tant de grands politiques, assemblés pour régler les intérêts de l'Europe, & après quinze mois de conférence.

Edit sévere contre les protestans, par lequel tout exercice de leur religion leur est interdit sous de grandes peines. Les biens des relaps sont confisqués; la mémoire de ceux qui mourront sans avoir reçu les sacremens de l'église est flétrie. Les états-généraux firent présenter au roi, le 31 août, un mémoire pour obtenir quelque adoucissement à cette loi en faveur des négocians Hollandois établis en France. Le roi accorde, le 15 septembre, une déclaration qui excepte les habitans de l'Alsace de la rigueur de l'édit, attendu que leurs privileges sont fondés sur des traités solemnels.

Déclaration du roi concernant les mendians & les vagabonds : cet édit avoit pour objet de ne souffrir ni vagabonds ni mendians dans le royaume, de fournir une nourriture suffisante aux pauvres incapables de travailler, & de procurer de l'ouvrage à ceux qui seroient sains & valides. Réglement

dicté par la bienfaisante humanité, & dont l'exécution eût été aussi glorieuse au gouvernement qu'utile aux sujets du roi, riches & pauvres.

Au commencement du mois d'octobre parut un manifeste des Suédois, par lequel ils invitoient les protestans François doués de quelque talent, à s'aller établir dans leur pays : ainsi depuis la fatale révocation de l'édit de Nantes, les voisins de la France s'enrichissoient de ses dépouilles, & voyoient germer les semences des arts & des métiers, autrefois inconnus parmi eux.

L'empereur Charles VI fait publier, le 6 décembre, la célebre sanction pragmatique, par laquelle il ordonnoit l'indivisibilité de la succession à ses royaumes, principautés & états, qu'après sa mort, ses enfans mâles nés en légitime mariage, les posséderoient en entier par droit d'héritage, selon l'ordre de la primogéniture, & qu'au défaut de mâles, ils appartiendroient de même à ses filles; qu'au défaut d'enfans mâles & femelles de sa majesté impériale, sa succession indivisible passeroit, de la même maniere, aux filles de l'empereur Joseph son frere; & au défaut de la branche Caroline régnante, & de la branche Joséphine, elle appartiendroit aussi, sans partage, à l'aînée des sœurs de sa majesté impériale. La princesse électorale de Saxe, fille de l'empereur Joseph, & la princesse électorale de Baviere avoient accédé à cette loi, mais plusieurs princes prétendoient avoir des droits à cette immense succession, auxquels ils pensoient que l'empereur n'avoit pas le pouvoir de préjudicier. Il s'agissoit de la Hongrie & de la Bohême, royaumes électifs, & que les princes de la maison d'Autriche avoient rendu héréditaires, de la Souabe autrichienne, appellée Autriche antérieure, de l'Autriche, proprement dite,

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

conquise au treizieme siecle; de la Stirie, de la Carniole, de la Carinthie, du Burgau, du Brisgau, de la Flandre, du Brabant, du Frioul, du Tirol, des duchés de Milan, de Mantoue, de Parme; du royaume des deux Siciles conquis par dom Carlos en 1734, & qui appartient aujourd'hui à la branche de Bourbon-Espagne. Charles-Albert, électeur de Baviere, réclamoit cette succession entiere en vertu d'un testament de Ferdinand I^er^. frere de Charles-Quint. Auguste III, roi de Pologne, faisoit valoir les droits de sa femme, fille aînée de l'empereur Joseph, frere aîné de Charles VI; le roi d'Espagne étendoit ses prétentions sur tous les états de la maison d'Autriche en remontant à la femme de Philippe II, fille de l'empereur Maximilien II; Philippe V descendoit de cette princesse par les femmes. Louis XV avoit les mêmes droits, puisqu'il descendoit, en droite ligne, de la branche aînée d'Autriche par la femme de Louis XIII, & par celle de Louis XIV. Le roi de Prusse avoit aussi des droits; ils consistoient en quatre duchés faisant partie de la Silésie; ses aïeux avoient renoncé à cette prétention, parce qu'ils étoient trop foibles pour la faire valoir; puissant, il se préparoit à faire ses réclamations. Il n'étoit pas à présumer qu'au milieu de la confusion générale qui naissoit du choc de ces intérêts différens, Marie-Thérese, fille de Charles VI, recueillit l'héritage de ses ancêtres sans aucune diminution considérable; cet événement arriva néanmoins pour confondre les vains projets de la politique.

Le pape Innocent XIII meurt à Rome le 7 mars de cette année; les cardinaux élisent, en sa place, le cardinal Vincent-Marie Ursini, qui prend le nom de Benoît XIII. Ce pontife est regardé comme un des plus grands & des plus saints papes qui ont gouverné l'Eglise.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

1725.

Pierre I^er^., czar de Russie, meurt à Pétersbourg le 8 février; Catherine Alexievna, qu'il avoit fait couronner impératrice, lui succede.

Les articles du mariage du roi avec la princesse Marie, fille du roi de Pologne Stanislas Leczinski, sont signés à Paris le 19 juillet; pour sa majesté, par le garde-des-sceaux d'Armenonville, le maréchal de Villars, les comtes de Maurepas & de Morville, & le président Dodun, contrôleur-général des finances; & pour le roi Stanislas, par le comte de Tarlo, nommé ambassadeur extraordinaire à cet effet.

Le duc d'Antin & le marquis de Beauveau furent chargés de se rendre à Strasbourg, pour faire, au roi & à la reine de Pologne, la demande solemnelle de la princesse leur fille, pour le roi. Aussi-tôt que ce consentement fut obtenu, le roi signa, dans son cabinet, son contrat de mariage avec la princesse, en présence des princes & princesses de la maison royale, & de l'ambassadeur plénipotentiaire du roi Stanislas, qui venoit d'être décoré du cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Le duc d'Orléans, chargé de la procuration de sa majesté, se rendit à Strasbourg où il épousa la princesse de Pologne au nom du roi. La cérémonie du mariage fut réitérée le 4 septembre dans la chapelle du château de Fontainebleau.

Le renvoi de l'infante d'Espagne & le mariage du roi avec la princesse de Pologne, quoique commandées par la raison d'état, rompirent, pour quelque temps, la bonne intelligence entre les deux branches de la maison de

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Bourbon. Le roi d'Espagne rappella les plénipotentiaires du congrès de Cambrai; & cette assemblée, dont le principal objet étoit la discussion des intérêts de l'Espagne, se trouva dissoute.

Le baron de Riperda, hollandois, directeur des manufactures en Espagne, envoyé secrétement à Vienne, termine directement, avec l'empereur, les contestations qui existoient entre les deux cours; en conséquence, l'Espagne conclud à Vienne, le 30 avril, quatre traités; trois avec l'empereur, & le quatrieme avec l'empire; par le premier traité, avec l'empereur, celui de la quadruple alliance est confirmé; en conséquence, le roi d'Espagne, renonçant de nouveau à la couronne de France; l'empereur renonce de son côté à ses prétentions sur l'Espagne; l'empereur assure, à l'Espagne, la succession éventuelle des duchés de Toscane, Parme & Plaisance; & l'Espagne cede, à la maison d'Autriche, les provinces que cette couronne avoit possédées dans les Pays-Bas, & dans les autres parties de l'Italie. L'empereur garantit, à la couronne d'Espagne, l'ordre de la succession établi par le traité d'Utrecht, & l'Espagne garantit l'exécution de la pragmatique sanction publiée par l'empereur Charles VI l'année précédente; enfin, l'empereur promit, au roi d'Espagne, d'employer ses bons offices, auprès du roi d'Angleterre, pour l'engager à restituer, à la monarchie espagnole, la forteresse de Gibraltar & l'isle de Minorque. Les deux autres traités contenoient une alliance offensive & défensive, & un accord concernant le commerce. Par le quatrieme traité, le corps germanique, au moyen des renonciations renouvellées par le roi d'Espagne, consent aux droits héréditaires des états de Toscane, Parme & Plaisance accordés à l'infant dom Carlos.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Riperda, de retour à Madrid, devint duc & premier ministre; mais son élévation fut aussi peu durable que rapide; son peu de capacité, son imprudence & la haine que les Espagnols avoient conçue contre lui précipiterent sa chûte; il fut réduit à se réfugier chez les Maures.

Traité de Hanovre, du 3 septembre, entre la France, l'Angleterre & le roi de Prusse. Ces trois puissances s'allioient ensemble, pendant quinze ans, pour maintenir la paix générale de l'Europe. Les états-généraux accéderent, l'année suivante, à ce traité, tandis que le roi de Prusse y renonçoit pour adhérer à celui de Vienne avec la czarine.

Déclaration du roi, portant imposition du cinquantieme du revenu de tous les biens du royaume, payable pendant douze ans. Cet impôt fut enregistré dans un lit de justice tenu le 8 juin, dans lequel le roi avoit fait encore vérifier deux autres édits; le premier concernant les privileges, concessions & aliénations accordés à la compagnie des Indes, & le second, pour décharger cette compagnie de toutes les opérations de la banque, & de tous les comptes qu'elle pouvoit avoir encore à rendre à ce sujet. Il étoit ordonné que les registres, qui avoient servi à constater les achats d'actions & autres opérations de la compagnie, pendant la minorité du roi, seroient brûlés.

La reine douairiere d'Espagne, veuve du roi Louis Ier., & mademoiselle de Beaujolois, sa sœur, accordée, en 1722, à l'infant dom Carlos, reviennent en France.

1726.

Etablissemens des milices en France; elles furent converties en régimens provinciaux, par l'ordonnance du 4 août 1771.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

M. le duc de Bourbon se retire du ministere le 11 juin. Le roi supprime, à cette époque, le titre & les fonctions de premier ministre, & en se chargeant de l'administration de son royaume, il ordonna au cardinal de Noailles, d'adresser, à Dieu, des prieres publiques, afin d'obtenir les graces dont il avoit besoin pour le gouvernement de ses états. Le cardinal se conforma aux volontés du roi, en ordonnant des prieres publiques dans toutes les églises de Paris : les évêques suivirent cet exemple dans leurs dioceses. L'ancien évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleuri, fut fait ministre d'état, & entra au conseil. Sans avoir le titre de premier ministre, le cardinal de Fleuri gouverna le royaume. Le premier acte de l'administration du roi est la suppression du cinquantieme imposé l'année précédente, & qui devoit être perçu pendant douze ans. On fit aussi, par arrêt du conseil du 25 juin, une fixation proportionnelle & raisonnable des anciennes especes & des matieres d'or & d'argent, opération seule capable de rétablir le commerce presque anéanti dans le royaume.

Le comte de Saxe est élu cette année, par les états de Courlande, pour succéder à ce duché, après la mort du duc Ferdinand.

Les fermes-générales furent données, à bail, à une compagnie pour la somme de quatre-vingts millions ; elles n'étoient affermées que cinquante-cinq millions par le bail précédemment fait en 1723 ; on y ajouta quelques droits.

Une escadre angloise de dix-sept voiles parut dans la Méditerranée le 14 août. Les inquiétudes du roi d'Angleterre, sur les desseins de l'Espagne, depuis les traités faits à Vienne, l'avoient engagé à faire cet armement pour porter

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

des munitions & des vivres aux garnisons de Gibraltar & de Minorque. Les Anglois mouillerent dans la baie de Saint-Antoine, sur la côte de Biscaye. L'Espagne & l'Angleterre n'étant pas en guerre, les officiers Espagnols rendirent les honneurs militaires au Vice-amiral Jenning, qui commandoit l'escadre; mais en même temps ils prirent la précaution de garnir de troupes, la côte pour la mettre en sûreté. Cette escadre débarqua, dans l'isle de Minorque, des troupes qui, jointes aux habitans du pays, fortifierent, avec tant de soins & de dépenses, le fort Saint-Philippe, que les Anglois le croyoient imprenable.

L'ancien évêque de Fréjus est fait cardinal le 11 septembre.

On vit à Paris, le 19 octobre, & dans presque toutes les provinces du royaume, une aurore boréale, plus surprenante & plus longue que celles qu'on avoit vues jusques-là, & qu'on a vues depuis; elle commença sur les sept heures du soir, & dura jusqu'à une heure après minuit; elle étoit si lumineuse qu'on lisoit facilement les plus petits caracteres. Ce phénomene fut vu en Espagne & en Italie; mais il fut plus remarquable en France que par-tout ailleurs.

Ordonnance du roi, du 16 décembre, portant établissement de six compagnies de cadets gentilshommes; chaque compagnie devoit être composée de cent maîtres sans compter les officiers, & leur logement étoit marqué dans les villes de Caen, Metz, Cambrai, Strasbourg, Perpignan & Bayonne.

1727.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

1727.

L'union des cours de Vienne & de Madrid, & la protection accordée par Philippe V à la compagnie d'Ostende, établie par l'empereur, contre le vœu de la France, de l'Angleterre & de la Hollande, produisent, cette année, un commencement de guerre entre la Grande-Bretagne & l'Espagne, dont le cardinal de Fleuri arrêta les suites. Le comte de Torrés, général de l'armée espagnole, fait ouvrir la tranchée devant Gibraltar la nuit du 22 au 23 février; il trouva une place pourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un long siege, le vice-amiral Woger, avec une escadre de neuf vaisseaux de ligne, venoit d'y débarquer trois régimens. Les Espagnols perdirent leurs troupes devant ce rocher, sans avancer leurs travaux; ils éprouverent, comme en d'autres occasions, les suites funestes de la témérité & de l'imprudence. Ce siege fut tourné en simple blocus en conséquence des préliminaires de paix signés à Paris le 31 mai, par lesquels l'empereur consentoit que l'octroi de la compagnie d'Ostende demeurât suspendu pendant sept ans, à condition que les puissances maritimes ne s'opposeroient pas au retour paisible des vaisseaux de cette compagnie, qui étoient alors en mer; ces préliminaires furent ratifiés à Vienne, le 13 juin, par le duc de Bournonville ambassadeur plénipotentiaire d'Espagne; ils contenoient une suspension d'armes pendant sept ans, & l'on devoit assembler un congrès à Aix-la-Chapelle pour parvenir à une pacification générale. Le congrès n'eut pas lieu dans cette ville, celle de Cambrai lui fut substituée; il se tient enfin à Soissons. Le blocus de Gibraltar dura neuf mois sans

aucun succès ; alors les préliminaires furent exactement exécutés ; la réconciliation qui eut lieu à cette époque, entre les deux branches de la maison de France, produisit cet heureux effet.

Louis XV écrivit le premier à Philippe V, une lettre de félicitation sur l'heureux accouchement de la reine d'Espagne, qui venoit de mettre au monde l'infant Louis-Antoine-Jacques ; le roi d'Espagne reçut cette lettre le 11 août, & après l'avoir lue, il déclara publiquement que sa réconciliation étoit faite avec le roi son neveu. Quelques jours après, le roi fit partir le comte de Rottembourg pour porter le cordon bleu au nouvel infant.

Quoique le cardinal de Noailles eût révoqué, en 1720, son appel de la constitution *unigenitus*, lorsque le parlement enrégistra cette bulle, *conformément aux regles de l'Eglise & aux maximes du royaume sur les appels au futur concile*, ce prélat ne restoit pas moins attaché au parti de ceux qu'on appelloit anticonstitutionnaires, & lui donnoit une grande consistance. Les jésuites faisoient les plus grands efforts pour l'en détacher ; désespérant d'y réussir par la persuasion, ils prirent le parti de l'ébranler par un exemple frappant. Le cardinal de Fleuri, cédant à leur impulsion, peut-être sans le savoir, engagea le roi à permettre, le 20 juillet, à l'archevêque d'Embrun, d'assembler un concile provincial dans sa métropole ; & ayant ordonné aux évêques de Senés, de Gap, de Bellai, de Fréjus, de Vence, de Systeron, de Glandéves, d'Autun, de Viviers, d'Apt, de Valence, de Grenoble, de Grasse & de Marseille de s'y rendre, pour y traiter des matieres qui intéressoient le dogme & la discipline de l'Eglise ; le concile s'ouvrit le mois suivant : le promoteur y dénonça

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

une instruction pastorale de l'évêque de Senés, du 28 août 1726, comme contenant des erreurs, comme injurieuse à la bulle *unigenitus*, & comme recommandant la lecture du livre des réflexions Morales du pere Quesnel, défendue par cette bulle. L'évêque de Senés ayant reconnu l'ouvrage dénoncé, comme sien, & ayant refusé de le rétracter, fut déclaré suspens de tout pouvoir & jurisdiction épiscopale. Ce vieillard octogénaire fut relégué, par ordre du roi, à l'abbaye de la Chaise-Dieu où il mourut quelques années après. L'évêque de Senés, plus grand dans son exil que sur son siege épiscopal, montra, jusqu'à la fin, une fermeté qui le fit admirer de ceux même qui n'avoient pas sa façon de penser. Le concile d'Embrun condamna encore quelques écrits du pere le Courrayer, & publia plusieurs décrets relatifs à la constitution *unigenitus*.

Douze évêques, à la tête desquels étoit le cardinal de Noailles, adresserent une lettre au roi, dans laquelle ils se plaignoient du jugement du concile. Un assez grand nombre d'avocats au parlement de Paris, signerent une consultation contre ce jugement; cette consultation fut supprimée comme contenant des propositions injurieuses à l'autorité de l'Eglise; & la meilleure réponse à la lettre des douze évêques, fut la défection du cardinal de Noailles, qui, six mois après, par un mandement du 11 octobre 1728, accepta, purement & simplement, la constitution *unigenitus*; condamna le livre des réflexions morales, & les cent-une propositions qui en avoient été extraites, révoqua son Instruction Pastorale du 14 janvier 1719, & tout ce qui avoit été publié en son nom depuis cette époque au sujet du quesnélisme.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Cette année mourut à Kensington, le 30 mars, le célebre Isaac Newton, âgé de quatre-vingts-cinq ans. Ce savant étoit président de la société royale de Londres, & directeur-général des monnoies de la Grande-Bretagne; il fut enterré dans l'abbaye de Westminster, sépulchre ordinaire des rois d'Angleterre; six pairs du royaume porterent les coins du poële pendant la cérémonie de l'inhumation.

Le diacre Paris mourut à Paris le premier mai suivant; sa vie avoit été simple & modeste; sa mort fit du bruit. Les Jansénistes prétendirent qu'il se faisoit des miracles à son tombeau; on en publia même un recueil assez volumineux. Ceux qui l'invoquoient sur sa tombe, paroissoient tourmentés d'horribles convulsions, pires que les maladies dont ils demandoient la guérison. On fut obligé, en 1732, de faire murer la partie du cimetiere de Saint-Médard, qui renfermoit cette tombe, pour faire cesser une dévotion poussée jusqu'au fanatisme.

Le roi nomme, pour ses plénipotentiaires au congrès qui se tint à Soissons, le cardinal de Fleuri, le marquis de Fénélon & le comte de Brancas-Cerest.

Le 14 août, la reine met au jour deux princesses, Marie-Louise-Elisabeth, qui fut duchesse de Parme, & Anne-Henriette, morte en 1752.

Cette année mourut George Ier de Brunswich, roi d'Angleterre; George-Auguste II lui succede le 26 juin. La czarine, Catherine Alexievna, meurt à Péterbourg le 16 mai de la même année. Pierre II Alexiowitz lui succede.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

1728.

Une escadre de onze vaisseaux ou frégates & de quelques galeres, sous les ordres du chef d'escadre de Grandpré, part de Toulon le 6 juillet ; elle arrive le 19 devant Tripoli, & sur le refus fait par la régence de cette ville de donner satisfaction au sujet des infractions commises par les Tripolitains au mépris des traités subsistans entre cette république & la France, les vaisseaux françois bombardent Tripoli avec un succès effrayant. Ces corsaires, atterés, envoyerent, l'année suivante, une députation solemnelle à Versailles, pour demander grace au roi, qui voulut bien recevoir les excuses qu'ils venoient lui faire.

Le congrès de Soissons s'ouvrit le 14 juin. Le cardinal de Fleuri, le marquis de Fénélon & le comte de Brancas, plénipotentiaires de France, reçurent, à la porte de la salle de l'hôtel-de-ville, ceux des autres puissances, & sans autre cérémonie ils furent s'asseoir sur des fauteuils qui leur étoient destinés autour d'une table ronde qui n'admettoit ni haut ni bas bout. Le comte de Sintzendorf, ministre de l'empereur, fit un discours auquel répondit le cardinal de Fleuri ; ensuite tous les ministres exhiberent leurs pleins pouvoirs.

Le congrès de Soissons dura quinze mois, sans produire aucun effet, parce que l'empereur ne pouvoit se déterminer à supprimer la compagnie d'Ostende qu'il avoit créée, & à reconnoître, d'une maniere irrévocable, les droits de succession éventuelle de la couronne d'Espagne sur les duchés de Toscane, de Parme & de Plaisance, articles dont on exigeoit essentiellement de lui la signature.

Le ministere de France fit observer, à la cour d'Es-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

pagne, dans cette circonstance, combien un moment d'humeur l'avoit jetée loin de ses véritables intérêts, lorsqu'elle s'étoit liée avec la cour de Vienne sa rivale; on lui fit voir que les délais de l'empereur étoient un véritable refus de lui rendre la justice qu'on lui devoit. La cour de Madrid, frappée de la vérité de ces observations, se réunit aux cours de France & d'Angleterre par le traité de Séville, du 9 novembre 1729, auquel accéderent les états-généraux.

On commença les travaux du canal de Picardie. Le marquis de Maulevrier, colonel du régiment de Picardie, à la tête de sa troupe, donna le premier coup de pioche; cet ouvrage, extrêmement utile, fut malheureusement interrompu, dans la suite repris par le fameux Laurent, & interrompu de nouveau après la mort de cet artiste. M. d'Agai, intendant d'Amiens, en a ordonné la continuation ces années dernieres; conduit à sa perfection, il fourniroit un débouché à l'industrie d'une des plus belles provinces du royaume, & faciliteroit l'approvisionnement de Paris.

Mandement du cardinal de Noailles, qui ordonne des prieres publiques pour obtenir la naissance d'un dauphin.

Le 26 octobre, le roi est attaqué de la petite-vérole; il se rétablit en peu de temps sans qu'on lui fît de remede, & sans qu'il restât, sur son visage, aucune impression de cette maladie. La joie fut générale en France de n'avoir plus à craindre, pour Louis XV, la petite-vérole; c'étoit alors une opinion générale qu'on n'étoit jamais deux fois atteint de cette maladie, & l'on étoit bien loin de prévoir que le roi la reprendroit au bout de quarante-six ans, & qu'il en mourroit.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

A Copenhague, quatre mille cinq cents maisons sont consumées par un incendie.

La reine accouche, le 28 janvier, de madame Louise-Marie, morte en 1733.

1729.

Le cardinal de Noailles meurt à Paris âgé de soixante & dix-huit ans. Le roi donne l'archevêché de Paris à M. de Vintimille archevêque d'Aix.

Les entreprises de Grégoire VII, *Hildebrand*, contre l'autorité temporelle des souverains, les troubles funestes & les guerres que les prétentions de ce pontife avoient occasionnées, en excommuniant & en déposant l'empereur Henri IV, n'ayant point empêché Grégoire XIII de le placer dans le martyrologe romain en 1584; Paul III, de faire composer un office en son honneur; Alexandre VII, d'introduire cet office dans l'état de l'Eglise; enfin, Benoît XIII, de rendre cet office général dans toute l'Eglise, par un décret du 27 septembre 1728; la légende de Grégoire VII parut en France au mois de juillet de cette année; le parlement de Paris en ordonna la suppression & défendit à tous ecclésiastiques d'en faire aucun usage à peine de saisie de leur temporel. Les parlemens de Bretagne, de Metz & de Bordeaux rendirent de pareils arrêts dans leurs ressorts. La puissance ecclésiastique se joignit à la séculiere; quelques évêques, & entr'autres, ceux de Montpellier, de Metz, de Troyes, de Verdun, de Castres & d'Auxerre, défendirent aux églises de leurs dioceses, de célebrer cet office. Le pape Benoît XIII condamna le mandement de l'évêque d'Auxerre, par un

bref qui défendoit de le lire ou de le garder sous peine d'excommunication ; ce bref fut dénoncé au parlement. Le gouvernement, par déférence pour le chef de l'église, arrêta le zele de la cour des pairs ; mais quelques années après parut un autre bref qui cassoit & annulloit tous les arrêts des parlemens rendus contre la légende de Grégoire VII. Il ne fut plus possible alors de garder le silence ; le procureur-général appella, comme d'abus, de tous les brefs qui avoient paru à cette occasion, & obtint, le 23 février 1730, un arrêt qui les déclara abusifs, & en ordonna la suppression.

Le 4 septembre, naissance de monseigneur le dauphin pere de Louis XVI. Cet événement, qui assuroit le repos de l'Europe, fut reçu avec des transports de joie par tous les peuples qui habitent cette belle partie de la terre. Les états-généraux firent présent d'une médaille d'or de cent ducats au courrier que leur ambassadeur, M. de Vanhoë, dépêcha à la Haye dans cette occasion. Le roi assista au *Te Deum* qui fut chanté à la cathédrale de Paris, & ensuite au banquet préparé à l'hôtel-de-ville. La reine, étant rétablie de ses couches, vint à Paris, le 7 novembre, remercier Dieu dans l'église de Notre-Dame.

Décret de la faculté de théologie de Paris, du 15 décembre, portant défenses au syndic d'admettre à la these de résompte aucun docteur, les bacheliers à la licence, & les candidats au premier cours, qu'après la signature d'un formulaire décrit au bas du décret, & portant acceptation pure & simple de la constitution *unigenitus*.

A Peterlbourg, le czar Pierre II déclare, le 10 décembre, son mariage avec la princesse Catherine Alexievna, fille du comte d'Olgorouki son premier ministre ; il fut

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

fiancé avec cette princesse le lendemain. Ce mariage ne réussit pas mieux que celui que ce prince avoit voulu contracter deux ans auparavant, avec Maria Alexandrovna, fille du prince de Menzicof; ces deux seigneurs furent relégués en Sibérie au moment où ils croyoient gouverner l'état.

1730.

Le czar Pierre II meurt, à Moscow, de la petite-vérole, le 30 janvier; la princesse, Anne Janswna, sa grande tante, lui succede.

Le duc de Lorraine, François-Etienne, vient à Paris, le 29 janvier, prêter foi & hommage, entre les mains du roi, pour le duché de Bar; le duc son pere avoit rendu le même devoir à Louis XIV, en 1699.

Le roi tint son lit de justice le 3 avril, & y fit enregistrer une déclaration, datée du 24 mars, pour l'exécution de la bulle *unigenitus*, & des autres constitutions des papes contre les anti-constitutionnaires. Le parlement fit des remontrances au roi l'année suivante au sujet de cet enregistrement, & le roi y ayant égard, adressa, aux évêques de France, une lettre circulaire, dans laquelle il les exhorte à ne point donner, à la bulle, la dénomination de regle de foi, mais seulement celle de jugement de l'Eglise en matiere de doctrine, & à ne point faire de questions aux laïques sur cette matiere.

Etablissement du conseil royal du commerce.

Depuis quelques années il circuloit, dans Paris, une feuille hebdomadaire sous le titre *de nouvelles ecclésiastiques*. Le lieutenant de police, Herault, fit tant de recherches pour découvrir l'auteur & les distributeurs de cet ouvrage,

qu'un de ceux qui l'imprimoient fut reconnu & condamné au carcan avec trois de ses compagnons. Le parlement condamna cinq de ces feuilles à être lacérées & brûlées par la main du bourreau. L'archevêque de Paris proscrivit le même ouvrage par un mandement daté de l'année suivante ; le concours des deux puissances à le détruire, augmenta sa célébrité, & il en résulta, entre elles, une scission qui fut sur le point de produire les effets les plus funestes. Les nouvelles ecclésiastiques, dont les premiers recueils sont écrits, avec autant de délicatesse & de critique que d'ironie & d'amertume contre ceux qui recevoient la bulle *unigenitus*, sont encore imprimées aujourd'hui par ceux qu'on appelle Jansénistes ; mais cette feuille est aussi ignorée qu'elle étoit recherchée alors.

La Savoie donna, cette année, une grande leçon au monde & aux souverains : Victor Amédée, tantôt allié, tantôt ennemi de la France & de l'Autriche, & dont la continuelle incertitude avoit passé pour politique, lassé des affaires & de lui-même, abdiqua, par caprice, le 2 septembre, à l'âge de soixante-quatre ans, la couronne qu'il avoit portée le premier de sa maison ; & par un autre caprice il se repentit, un an après, de l'abdication qu'il avoit faite. La société de la comtesse de Saint-Sebastien sa maîtresse, devenue sa femme ; la dévotion & le repos ne purent satisfaire une ame occupée, pendant cinquante ans, des affaires de l'Europe. Ce prince voulut remonter, par force, sur un trône dont il étoit descendu par foiblesse. Son fils, Charles-Emmanuel, auroit acquis une gloire au-dessus de toutes les couronnes, s'il eût remis, à son pere, celle qu'il tenoit de lui. Le Sultan, Mahomet Bouyouk, celui qui prit Constantinople, avoit

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

donné cet exemple. Amurat II, son pere, résigna deux fois sa couronne en sa faveur, & deux fois les instances des Janissaires l'engagerent à la reprendre. Mahomet II redevint sujet sans exciter le moindre trouble ; & lorsqu'enfin Amurat mourant à Andrinople en 1451, lui laissa l'empire pour la troisieme fois, on vit, par la grandeur de ses exploits & la force de son caractere, qu'en descendant volontairement [illegible] trône, à la voix de son pere, il avoit fait taire le [illegible] ent de son ame ambitieuse, pour remplir les devoirs [illegible] fils respectueux ; mais les circonstances étoient différentes ; c'étoit, disoit-on, une femme hautaine qui vouloit régner, & tout le conseil du Turin supplia, le jeune roi, de prévenir les suites que pourroient avoir cette révolution. Le roi de Sardaigne fit arrêter & conduire, au château de Poncarlier, Victor-Amédée, son pere ; il y mourut le 10 novembre 1732.

Tandis que Victor-Amédée, se vouant à la retraite, couronnoit son fils de ses propres mains, le roi da Prusse, Frédéric-Guillaume, fait arrêter le prince Charles-Frédéric, qui fut son successeur dix ans après, pour avoir voulu sortir des états paternels sans son consentement. Un seigneur, que le jeune prince avoit mis dans sa confidence & qu'il avoit engagé à l'accompagner dans ses voyages, fut puni de mort.

La même année, le grand seigneur Achmet III est déposé à Constantinople dans une révolte, & le sultan, Mahmout, son neveu, est proclamé à sa place ; un homme, de la lie du peuple, excita cette révolution pour se venger du grand visir, Couprouli, qui y perdit la vie.

Mort du roi de Dannemarck, Frédéric IV, à Copenhague, à l'âge de cinquante-huit ans ; son fils

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

lui succede le 12 octobre sous le nom de Christian VI.

Le 3 juillet, naissance de N. duc d'Anjou, mort en 1732.

Mort du pape Benoît XIII. Clément XII lui succede le 12 juillet.

1731.

On rapporte, vers cette année, l'origine de la révolte des Corses contre les Génois leurs souverains, dont les suites opérerent la réunion de cette isle à la couronne de France.

Les Génois s'étoient établis en Corse dans le douzieme siecle ; & dans le milieu du quatorzieme, toute l'isle leur étoit assujettie. Les insulaires étoient plus robustes & plus braves que leurs dominateurs ; mais ayant toujours été désunis & sans discipline, partagés en factions mortellement ennemies, les Génois profiterent des circonstances qui leur étoient favorables pour cimenter leur puissance. Ce n'est pas que les Corses portassent de bon gré le joug de la république, ils voulurent souvent le secouer. La maison d'Ornano, qui depuis s'établit en France, forma le noble projet de rendre la liberté à sa patrie, comme les Doria avoient fait à Gênes ; ses efforts généreux ne furent pas couronnés par le succès, & les Génois les regardant comme des crimes de haute trahison en firent un prétexte pour aggraver les chaînes de cette malheureuse nation ; leur poids devint insupportable aux insulaires ; une haine atroce & indestructible, une antipathie invincible s'établirent & s'invétérerent entre eux & leurs maîtres ; ce fut une seconde nature.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Pourroit-on croire que dans une requête présentée au roi en 17[illegible]8 par les chefs des Corses, ils assuroient qu'il s'étoit commis, dans l'isle, vingt-six mille assassinats sous le gouvernement des seize derniers commissaires Génois, & dix-sept cents depuis deux années. Ils ajoutoient que les commissaires envoyés de Gênes connivoient à ces crimes, pour s'approprier plus de confiscations & d'amendes. Cette accusation pouvoit être exagérée, mais il en résultoit que le gouvernement étoit mauvais, & les peuples plus mauvais encore.

La guerre étant [illegible] entre les Corses & les Génois, ces derniers implorerent les secours de l'empereur Charles VI, qui leur envoya quelques troupes commandées par le général Vactendorch; elles débarquerent à Bastia, & fatiguerent les Corses; mais ce prince fut obligé de rappeller sa petite armée en 1734. Alors les mécontens, délivrés des troupes allemandes, convoquerent une assemblée générale, dans laquelle l'isle fut déclarée une république indépendante. Hyacinthe Paoli & Gafforio, deux hommes d'un grand mérite, furent déclarés généraux de l'état Corse. Les Génois firent passer, dans l'isle, un corps de trois mille hommes en 1734. Les généraux Corses n'avoient aucunes troupes réglées à leur opposer; dans ces circonstances, le baron de Neuhoff, frere d'une dame établie en France à la cour de la duchesse d'Orléans, homme de tête, ambitieux, entreprenant, aborda au port d'Aleria sur une frégate de dix canons avec un secours de quatre mille fusils, quelque argent & quelques provisions. Le bei d'Alger lui avoit donné ces munitions, au moyen desquelles il avoit promis de lui soumettre la Corse. Les insulaires reçurent le baron de Neuhoff comme un libé-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

rateur ; il fut proclamé roi de Corse sous le nom de Théodore Ier. Revêtu de l'autorité souveraine, il rend à ses sujets, par un édit, la liberté de faire du sel, de travailler à toute sorte de métiers, de chasser & de pêcher, il supprime les taxes & les impôts dont les Génois les avoient surchargés ; il fait publier un ban dans lequel tous les sujets de la république de Gênes, habitans dans l'isle, sont déclarés ennemis publics, & la confiscation de leurs biens est ordonnée. Profitant ensui[illegible] l'enthousiasme que sa conduite inspiroit à la nation s[illegible]uelle il vouloit régner, il distribue, avec inte[illegible] les fusils & sa poudre, se met à la tête d'une petite armée à laquelle il inspire son audace, bat les Génois & fait le siege de San-fiorenso. Le peu d'argent qu'il avoit se trouvant épuisé, il forme le projet d'établir, en Hollande, une compagnie intéressée au maintien de sa puissance encore chancellante. Les Corses, assemblés par son ordre, approuvent le voyage qu'il se propose de faire sur le continent pour leur procurer les plus prompts & les plus puissans secours. Il donne ses ordres pour le gouvernement de l'état pendant son absence, & part *incognitò* pour Livourne, d'où il passe en Hollande.

Cependant, les Génois menacés de perdre l'isle de Corse sans retour, eurent recours à la France. Le cardinal de Fleuri, qui venoit de pacifier les troubles de Geneve, que nous avons vu renaître pour être pacifiés de nouveau, voulut être aussi l'arbitre de la paix entre Gênes & la Corse. Un plan de pacification fut signé à Versailles par le ministre du roi, & par le prince de Lichtenstin, ambassadeur de Vienne. Ce projet fut apporté en Corse par le comte de Boissieux, neveu du maréchal de Villars, au-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

quel on donna quelques troupes pour faire respecter sa mission. Ce fut alors que les Corses adresserent, au roi, la requête dont on [illegible]ja parlé, & qui finissoit par cette phrase remarquable : *si vos ordres absolus, sire, nous obligent de nous soum[illegible]tre à Gênes, buvons à la santé du roi très-chrétien ce ca[illegible]ce amer, & mourons.*

Le comte de Boiss[illegible]ux débarqua en Corse le 5 février 1738, à la tête des [illegible]imens d'Auvergne, de la Sarre, de Bassigni, d'Ouroi & [illegible] Nivernois. Quelque tems après son arrivée, les Corses [illegible]nvoyerent des députés pour l'assurer de leur respect p[illegible] roi, & qu'ils sont prêts à se soumettre à tout ce qu'il lui plaira d'ordonner, assurés qu'il n'exigera rien d'eux que de compatible avec leurs droits.

Le roi Théodore, mis en prison à Amsterdam par un de ses créanciers, ne se rebutoit pas de cette disgrace ; il persuade à quelques juifs & à quelques négocians étrangers établis à Amsterdam, non-seulement de payer ses dettes, mais de charger un vaisseaux d'armes, de poudre & de provisions de bouche. La récompense de leurs avances devoit être l'érection d'une compagnie qui feroit exclusivement le commerce de l'isle de Corse. Le baron de Neuhoff parut à la vue de l'isle avec ces secours, mais les François étoient maîtres de la mer ; ne pouvant aborder dans son royaume, il fut forcé de se réfugier dans le port de Livourne ; poursuivi par l'infortune, il se retira à Londres où il vécut long-temps en prison, & mourut dans la misere, dénouement malheureux d'une entreprise courageuse qui eût peut-être réussi si le roi avoit abandonné les Génois.

L'isle ne fut cependant pas soumise. Les Corses avoient promis au comte de Boissieux de lui apporter leurs armes ; ils les apporterent en effet le 12 décembre 1738 ; mais ce

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

fut pour ſurprendre un poſte de quatre cents François qui furent accablés par le nombre. Le comte de Boiſſieux vola à leur ſecours ; il fut repouſſé lui-même, & forcé de ſe replier dans Baſtia ; on verra dans la ſuite comment le comte de Maillebois dompta ces inſulaires en trois ſemaines dans l'année 1739.

A Bruxelles, l'ancien palais des ducs de Bourgogne, qu'habitoit l'archiducheſſe, gouvernante des Pays-Bas, eſt détruit par les flammes.

Le roi, ayant obtenu du pape l'érection d'un évêché à Dijon, l'abbé Bouhier, qui en avoit été nommé premier évêque, eſt ſacré le 16 ſeptembre, & prête ſerment de fidélité le 23 entre les mains du roi.

L'infant dom Carlos arrive à Livourne le 27 décembre, pour être à portée de recueillir les ſucceſſions de Toſcane, Parme & Plaiſance, qui lui étoient aſſurées par les traités. Le duc de Parme, Antoine Farneſe, étoit mort ſans poſtérité, le 10 janvier de cette année, & par ſon teſtament il appelloit l'infant d'Eſpagne à ſa ſucceſſion. L'empereur ne pouvoit ſe réſoudre à voir cet héritage dans les mains de dom Carlos, dans la crainte que l'Eſpagne, ayant une fois des établiſſemens en Italie, ne prétendît faire valoir les droits qu'elle pouvoit avoir ſur les autres états que la maiſon d'Autriche poſſédoit dans cette preſqu'iſle. La ducheſſe douairiere, pour favoriſer l'empereur, feignit de croire qu'elle étoit enceinte ; en conſéquence les impériaux entrerent dans la ville de Parme, en déclarant que l'empereur remettra les états au prince ou à la princeſſe qui naîtra, & à leur défaut à l'infant dom Carlos, auquel il donnera l'inveſtiture quand il pourra le faire ſans injuſtice. Le roi d'Eſpagne, fatigué de la marche oblique que paroiſſoit

tenir

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

tenir l'empereur, somma la France, l'Angleterre & les états-généraux, en conséquence du neuvieme article du traité de Séville, de se joindre à lui pour forcer la cour de Vienne à donner à dom Carlos, l'investiture des duchés de Toscane, Parme & Plaisance. Cette requisition eut l'effet desiré ; le roi d'Angleterre agit si efficacement auprès de la cour de Vienne qu'elle y consentit. Enfin, par un traité signé le 16 mars, entre l'empereur, les cours de France & d'Angleterre, l'Espagne y accéda au mois de juillet, & le grand duc Jean Gaston, vers la fin de septembre. Alors la duchesse douairiere de Parme déclara que les symptômes de sa grossesse s'étoient démentis. Les Impériaux, en garnison à Parme, prirent possession des deux duchés de Parme & de Plaisance, au nom de dom Carlos. Six mille espagnols, embarqués à Barcelone, sur une escadre angloise, prennent terre à Livourne ; l'infant les suit bientôt après avoir traversé les provinces méridionales de France, où le roi lui fit rendre tous les honneurs en usage pour les têtes couronnées ; ainsi fut exécutée l'introduction de dom Carlos en Italie, après treize années de négociations. Ce prince fit son entrée publique à Parme, le 9 octobre de l'année suivante.

Le roi porta, cette année, deux loix remarquables ; la premiere est la déclaration du 5 février, qui regle la compétence des prévôts des maréchaux, & la seconde est le celebre édit des donations, loi nécessaire pour réprimer les abus qui se commettoient, prévenir les surprises & assurer la légitimité des donations véritables & authentiques.

Erection de la duché-pairie d'Aiguillon.

Les Turcs gagnent cette année trois batailles contre les Persans ; la premiere, près la ville d'Erivan ; le sophi Shas-

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

Thamas commandoit en perſonne les Perſans; la ſeconde, ſur les bords de la riviere de Zengay, & la troiſieme, au mois de novembre, près de la ville de Tauris. Cette derniere défaite détermina le ſophi à écouter les propoſitions de paix que les Ottomans lui faiſoient depuis long-temps.

1732.

L'empereur avoit remis, dès le mois de mai de l'année précédente, à la diette de Ratiſbonne, la pragmatique ſanction par laquelle il avoit ordonné l'indiviſibilité de tous ſes états après ſa mort. Il avoit joint à cette piece les renonciations des archiducheſſes épouſes de l'électeur de Baviere, & du prince électoral de Saxe; la diette donna, le 11 janvier, un reſcrit portant acceptation & garantie de cette loi. Les électeurs de Saxe & de Baviere, & l'électeur Palatin, qui prétendoient avoir des droits de leur chef, à la ſucceſſion de la maiſon d'Autriche, forment oppoſition le même jour à cet acte de la diette, & proteſtent contre ſa validité. Cette proteſtation fut négligée par l'empereur; on la fit valoir après ſa mort; elle donne lieu à une guerre ſanglante.

Le roi, pour arrêter le ſcandale des convulſions feintes ou réelles qui avoient lieu ſur le tombeau du diacre Paris, dans le petit cimetiere de Saint-Médard, fauxbourg Saint-Marceau à Paris, ordonne que ce cimetiere ſera & demeurera fermé pour toujours.

Mandement de M. de Vintimille, archevêque de Paris, du 27 mars, portant condamnation de la feuille hebdomadaire intitulée : *Nouvelles Eccléſiaſtiques* ; ce mandement fit la plus vive ſenſation; vingt-deux curés de Paris refu-

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

ferent de le publier; ils écrivirent, au prélat, une lettre raisonnée, contenant les motifs de leur refus, & il fut dénoncé au parlement, chambres assemblées, comme contenant des principes ultramontains contraires aux sentimens reçus par l'Eglise gallicane. Le roi, pour arrêter les suites de cette affaire, defendit au parlement de connoître d'aucune cause concernant la discipline ecclésiastique sans sa permission expresse.

Le parlement, délibérant sur cette défense, arrête, qu'attendu qu'elle attaque les principes qui constituent l'essence de la cour des pairs, il ne peut continuer ses fonctions aussi long-temps qu'elle subsistera. Les conseillers, Pucelle & Titon, qui avoient opiné avec le plus de force à cette occasion, sont enlevés par lettres-de-cachet & conduits, l'un dans son abbaye, & l'autre à la tour de Vincennes. Le parlement reste, chambres assemblées; le roi lui ordonne de reprendre son service ordinaire. Le parlement regardant cet ordre du roi comme une permission tacite de rentrer dans la plénitude de ses fonctions, remet le mandement de l'archevêque de Paris entre les mains des gens du roi pour prendre des conclusions, & par arrêt le condamne & le déclare abusif. On avoit apporté beaucoup de célérité dans cet acte de rigueur pour ne pas laisser, au ministere, le temps de s'y opposer. L'arrêt du parlement fut cassé par arrêt du conseil, & cet arrêt est signifié à une députation du parlement mandée à Compiegne.

Les députés, ayant fait leur rapport aux chambres assemblées, tous les membres du parlement prennent, le 20 juin, le résolution de se démettre de leurs charges; on négocie pour éteindre cette fermentation. Le parlement reprend ses fonctions & arrête des remontrances. Cepen-

dant il supprime quelques imprimés qui circuloient dans Paris sous le nom du nonce, & qui, permettant à certains particuliers de lire les livres défendus, sembloient établir, en France, une jurisdiction attachée au caractere de nonce apostolique. Le roi répondit aux remontrances du parlement par une déclaration du 18 août, laquelle portant réglement sur la maniere dont sa majesté veut qu'à l'avenir les affaires publiques soient traitées au parlement, ordonne que les appels, comme d'abus, ne seront plus portés aux chambres assemblées, mais seulement en la grand'chambre. Le parlement refuse d'enregistrer cette déclaration, & la regardant comme contraire aux véritables intérêts de la couronne, il supplie le roi de la retirer.

Le roi mande le parlement à Versailles, & y tint son lit de justice le 3 septembre; on y enregistra le réglement du 18 août, & un édit du 3 du même mois, portant prorogation pour six années de quelques droits pécuniaires, suppression ou modération de plusieurs autres. Le parlement proteste le lendemain, & contre le lieu où le lit de justice a été tenu, & contre les enregistremens qui y ont été faits. Il arrête qu'il ne cessera de représenter, au roi, l'impossibilité d'exécuter la déclaration du 18 août, qui change l'essence de la compagnie; il suspend de nouveau ses fonctions, & refuse d'enregistrer les lettres-patentes pour l'établissement de la chambre des vacations; sur quoi, le 7 septembre, tous les présidens & conseillers des enquêtes & des requêtes sont exilés, & la grand'-chambre commise pour former la chambre des vacations. Cette affaire s'arrangea pendant les vacances. Les exilés furent rappellés; la rentrée du parlement se fit le premier décembre. Cette cour ordonna une députation

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

au roi, pour le complimenter au sujet de la mort du roi de Sardaigne, son bisaïeul, & pour le supplier en même temps de retirer le réglement du 18 août. Le roi accueillit favorablement la supplication des députés du parlement, & le réglement n'eut pas lieu.

Une escadre françoise, commandée par le bailli de Vatan, mouille dans la rade de Genes le 6 juin. Un député du sénat vient complimenter le commandant, & faire au roi satisfaction de l'insulte faite au pavillon de France, par un armateur de la république, qui avoit insulté un navire françois. Une escadre espagnole s'empare, le premier juillet, après quelques jours de siege, de la ville d'Oran, sur la côte de Barbarie.

Victor-Amédée, roi de Sardaigne, meurt au château de Pont-Carlier le 10 novembre.

Naissance de madame Marie-Adélaïde le 23 mars.

1733.

Depuis près de vingt ans l'Europe jouissoit d'une profonde paix à peine troublée par quelques légeres hostilités qui n'avoient pas eu de suites; la mort d'Auguste, roi de Pologne, électeur de Saxe, la plongea dans les dissensions & les malheurs dont elle est si rarement exempte. Frédéric-Auguste mourut à Varsovie le premier février à l'âge de soixante-deux ans. Le roi déclare, dès le mois suivant, à tous les ambassadeurs qui sont à sa cour, qu'il ne souffrira point qu'aucune puissance s'oppose à la liberté de l'élection du nouveau roi de Pologne.

La diette de Pologne, dans laquelle le successeur du roi Auguste devoit être élu, s'assemble le 7 mai; formée en confédération générale, elle arrêta que les seuls gentils-

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

hommes Polonnois, nés de pere & de mere catholiques, pourront prétendre à la couronne; défendit à toute autre personne qu'à l'archevêque de Gnesne de proclamer le nouveau roi, & fixa l'élection au 25 du mois d'août; elle fut reculée jusqu'au 12 septembre, afin de donner le temps au roi Stanislas de se rendre en Pologne. Ce prince étoit parti en poste pour sa patrie; mais craignant de tomber dans les mains de ses ennemis, on leur donna le change, en publiant qu'une escadre, sortie de Brest & faisant voile pour la mer Baltique, portoit le monarque. Trente mille russes, sous les ordres du général Lasci, étoient deja en Pologne pour favoriser l'élection de l'électeur de Saxe, fils du dernier roi. Malgré leurs ménaces & leur surveillance, Stanislas, suivi d'un seul homme de confiance, arrive à Varsovie par une route opposée à celle qu'on pensoit qu'il devoit tenir. Il est élu roi de Pologne d'une voix presque unanime; ceux qui ne lui donnerent pas leur suffrage se retirerent à la hâte à quelque distance du camp d'élection. On conseilloit à Stanislas de se mettre à la tête de la pospolite, & de marcher, sur le champ, aux dissidens, qu'il eût certainement taillés en pieces; il répondit qu'il ne vouloit, ni s'assurer une couronne aux dépens de la vie de ses sujets, ni marquer son avénement au trône par l'effusion de leur sang; sentimens héroïques qui mériterent au roi Stanislas, l'admiration des hommes, mais qui lui firent perdre la couronne à laquelle il étoit appellé par les libres suffrages de ses concitoyens. A peine le roi avoit été élu, que les Russes, réunis aux dissidens, arrivent à Varsovie; la diette se dissipe, le roi est forcé de se réfugier à Dantzick avec une partie de ceux qui lui sont attachés. Le général russe, appuyé des armes

de l'empereur Charles VI, convoque une nouvelle assemblée à Prague; l'électeur de Saxe y est élu roi de Pologne sous le nom d'Auguste III.

Pendant que le nouveau monarque se fait couronner à Cracovie, les Russes & les Allemands font le siege de Dantzick, où le roi Stanislas avoit choisi une retraite. A cette nouvelle il fut question, en France, de porter les plus puissans secours à la ville assiégée; mais l'envoi, par mer, d'une nombreuse armée, exigeoit préalablement des préparatifs immenses; il falloit sur-tout ménager l'Angleterre, & empêcher que la juste vengeance que le roi devoit tirer de l'outrage qu'on lui avoit fait en Pologne dans la personne de son beau-pere, ne produisît l'embrâsement général de l'Europe. On fit donc équiper une escadre sur laquelle on embarqua quinze cents hommes; on se proposoit de faire filer successivement d'autres troupes; les ennemis ne donnerent pas le temps d'exécuter ces projets. En vain le comte de Pléco, ambassadeur de France à la cour de Copenhague, usant des pouvoirs qu'il avoit, résolut, à la tête des quinze cents hommes que portoit l'escadre, de percer à travers de l'armée ennemie, & de se jeter dans la place assiégée. Ce jeune homme, dont les sentimens magnanimes étoient dignes d'une meilleure fortune, écrivit, avant de s'embarquer, une lettre à un des secrétaires d'état, laquelle finissoit par ces mots: *Je suis sûr que je n'en reviendrai pas; je vous recommande ma femme & mes enfans*: il périt dans l'attaque percé de coups comme il l'avoit prévu. Dantzick se défendit avec vigueur, mais enfin il fallut succomber. Le roi prévoyant ce moment fatal qui n'étoit pas éloigné, & sachant que sa tête étoit mise à prix, sortit furtivement de la ville deux jours avant

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

la capitulation. Ce prince n'échappa, à ses ennemis, qu'à travers les plus grands dangers : après des fatigues sans nombre, mille détours, & plusieurs travestissemens, il arriva enfin dans les états du roi de Prusse, où il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang; & après y avoir passé quelque temps, il revint en France. La maison d'Autriche à laquelle il n'avoit pas été possible de maintenir une compagnie de commerce établie à Ostende, eut le crédit d'ôter la couronne de Pologne au beau-pere de Louis XV. La France vit se renouveller ce qui étoit arrivé sous le regne précédent au prince de Conti, qui, solemnellement élu roi de Pologne, mais n'ayant ni assez d'argent ni des forces convenables, perdit le royaume que lui offroit un peuple libre; mais l'empereur paya bien cher, en Italie, ses succès en Allemagne.

Le roi déclare la guerre à l'empereur; l'Espagne & le roi de Sardaigne s'unissent à lui. Les trois puissances avoient le même but d'affoiblir la maison d'Autriche en Italie. Le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel, espéroit de réunir le Milanois à ses états, & de changer son titre en celui de roi de Lombardie; le roi d'Espagne envisageoit, pour les enfans qu'il avoit eus d'Elisabeth de Parme, de plus grands établissemens que Parme & Plaisance; la France ne paroissoit avoir en vue que l'abaissement de ses ennemis & le succès de ses alliés; elle tira cependant le plus grand avantage de cette guerre; l'acquisition de la Lorraine en fut le fruit.

D'abord, pour ôter toute inquiétude aux Anglois & aux Hollandois, le roi fait présenter, à la cour de Londres, un mémoire de griefs contre l'empereur; les

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

violences exercées, par ce prince & par les Russes, contre une nation libre, parurent des motifs de guerre légitimes aux Anglois & aux Hollandois. On signa un traité de neutralité pour les Pays-Bas ; la république de Venise obtint le même avantage. Pendant cette négociation, le comte de Belle-Isle entre dans Nanci du consentement de la duchesse de Lorraine, & s'y établit avec un corps de troupes, dans la crainte que les ennemis ne se rendissent maîtres de cette place voisine de la France.

Le roi se charge seul de la guerre contre l'empereur en Allemagne, & d'aider le roi de Sardaigne à conquérir le Milanois, tandis que le roi d'Espagne se prépare à faire la conquête des deux Siciles. Le maréchal de Bervic, à la tête d'une armée françoise, pénetre en Allemagne, & le maréchal de Villars déclaré généralissime des armées françoise, espagnole & piémontoise, s'empare de tout le Milanois.

Cette année sera à jamais célebre par l'exécution du projet hardi de déterminer géométriquement la figure de la terre, opération importante pour la navigation. Il s'agissoit de mesurer un degré du méridien sous l'équateur, & un autre sous le pôle. Le cardinal de Fleuri & le comte de Maurepas, alors ministres de la marine, n'épargnerent aucune dépense pour la réussite de cette entreprise glorieuse pour leur ministere. MM. de la Condamine, Bouguer, Godin & de Jussieux, astronomes, destinés pour mesurer le méridien sous l'équateur, partirent cette année pour la mer du Sud. MM. de Maupertuis, Clairault, Camus & le Monnier, qui devoient aller dans le Nord, ayant un voyage moins long à faire, ne quitterent leur patrie qu'en 1735, & revinrent deux ans

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

après ; les autres furent dix ans absens ; ils firent élever sur les hauteurs de Quito, deux monumens de forme pyramidale pour fournir, dans tous les siecles, un moyen facile & sûr de vérifier leurs opérations. Les premiers avoient fait ériger un semblable monument à Torneo, du consentement du roi de Suede.

Naissance de madame Victoire de France, le 11 mai.

1734.

Tandis que la czarine faisoit la loi aux Polonois, l'empereur, son allié, éprouvoit la supériorité de ses ennemis. Obligé de tenir sa principale armée sur le Rhin, il n'avoit pu fermer l'entrée de l'empire aux François. Le maréchal de Bervic, sous lequel le comte de Saxe faisoit ses premieres campagnes, après des marches savantes qui tromperent le prince Eugene, le plus habile général de l'empereur, assiégea Philisbourg, le boulevard & la clef de l'Allemagne, & força cette ville à capituler au bout de six semaines de tranchée ouverte ; le maréchal ne fut pas témoin de ce triomphe dû à son habileté ; maître de tous les ouvrages avancés, il se préparoit à donner l'assaut au corps de la place lorsqu'il fut tué le 12 juin d'un coup de canon pendant qu'il examinoit de dessus le revers de la tranchée l'effet des batteries qu'il avoit fait dresser. Le maréchal de Villars, victorieux en Italie, étoit alors au terme de ses jours ; ce général avoit plus consulté son zele & son amour pour la gloire que son âge & ses forces. La chaleur du climat, les fatigues de corps & d'esprit, inséparables des fonctions d'un général d'armée, détruisirent le

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

tissu de ses organes; une défaillance générale le força de quitter l'armée ; il en remet le commandement au marquis de Coigni le 27 mai, & part du camp de Bozzolo pour se rendre à Turin. Ce fut alors qu'il apprit la mort du maréchal de Bervic : *Cet homme, s'écria-t-il, a toujours été heureux.* Villars mourut quelques jours après à Turin, dans la même chambre, dit-on, où il étoit né, quatre-vingts-quatre ans auparavant, lorsque son pere étoit ambassadeur de France à la cour de Sardaigne. La mort du général n'arrête pas les progrès de l'armée du roi ; le marquis de Coigni & le comte de Broglie, les deux plus anciens lieutenans-généraux de l'armée, partagent le commandement, &, faits maréchaux de France, remportent deux victoires ; celle de Parme, le 29 juin, où les Impériaux, commandés par le comte de Merci, perdent leur général & huit mille hommes ; & celle de Guastalla, le 19 septembre, où les troupes de l'empereur, après avoir fait, pendant plusieurs heures, des prodiges de valeur, sont forcées de se retirer précipitamment au-delà du Pô, d'abandonner leurs morts, leurs blessés & le champ de bataille aux vainqueurs.

L'empereur étoit encore plus malheureux dans le royaume de Naples. L'infant dom Carlos y entre le 29 mars, à la tête de l'armée espagnole, sans trouver aucune résistance ; il pénetre jusqu'à la capitale qui lui ouvre ses portes, reçoit, au nom du roi son pere, le serment & les hommages des magistrats de cette ville ; & le roi d'Espagne ayant cédé, à ce prince, les droits qu'il avoit sur le royaume de Naples, il fait son entrée publique dans la capitale, & se met en possession de l'autorité souveraine. Les Impériaux n'osant pas tenir la

campagne, s'étoient retranchés à Bitonto, dans la Pouille, les Espagnols les forcent dans leurs retranchemens. Maître du royaume de Naples, dom Carlos entreprend la conquête de la Sicile. Les habitans du pays, préférant la domination espagnole à celle des Allemands, favorisent l'entreprise des premiers, & les Impériaux sont trop foibles pour s'y opposer. Ainsi l'empereur perdit deux beaux royaumes, pour en avoir voulu procurer un à l'électeur de Saxe.

Grande émotion à Geneve; le peuple prend les armes contre les magistrats : on remarquoit, depuis quelques années, une fermentation dans les différens ordres qui composent cette république; elle étoit occasionnée par quelques impositions extraordinaires que les magistrats s'étoient crus autorisés d'ordonner pour être employées à l'augmentation des fortifications de la ville. Les citoyens prétendoient que cette entreprise attentoit à la liberté du peuple qui devoit être consulté dans une affaire de cette nature : le gouvernement avoit négligé ces plaintes dont il ne prévoyoit pas les suites; mais, au mois de mars, les syndics ayant été chargés, par le conseil, de prendre quelques précautions pour contenir le peuple, il s'assemble en tumulte & demande, à grands cris, la déposition des magistrats qui veulent l'asservir. La sédition devient si dangereuse, que, le 6 décembre, le conseil abandonne, au peuple, les syndics qui lui sont suspects, & leur déposition est confirmée, le 20 décembre, par une assemblée générale. Cette condescendance, de la part des magistrats, calme pour un temps les troubles de la ville; mais bientôt ils se renouvellent avec une violence pareille à ceux dont nous avons été témoins ces années dernieres.

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Ce fut à l'occasion du jugement rendu contre trois habitans qui avoient contribué à la déposition des magistrats. La république étoit à la veille de sa destruction si le roi n'étoit venu à son secours, & n'avoit employé sa médiation & ses soins à y rétablir la tranquillité.

Le dixieme est établi par édit du premier août ; il fut supprimé le 31 décembre 1737.

Naissance de madame Sophie de France le 27 juillet, morte en 1782.

Un violent incendie consume, le 25 décembre, le palais des rois d'Espagne à Madrid ; les archives de la couronne furent la proie des flammes.

1735.

Le roi déclare maréchaux de France, le 17 janvier, le duc de Biron, le marquis de Puysegur & le prince de Tingri, & leur donne rang du 14 juin 1734, qu'il avoit fait cette promotion sans la rendre publique. Il fait aussi une grande promotion d'officiers généraux, & toutes les dispositions pour la campagne prochaine. Le maréchal de Coigni est nommé général de l'armée d'Allemagne, & celle d'Italie est confiée au maréchal de Noailles.

Les Anglois & les Hollandois communiquent, à Londres & à la Haie, aux ministres des puissances belligérantes, un projet de pacification générale qui ne fut pas accepté, mais qui servit de base aux négociations qui eurent lieu à la fin de cette année.

La campagne s'ouvrit de bonne heure en Italie. Le roi de Sardaigne & le maréchal de Noailles avoient repris leur poste auprès de Guastalla, & les Allemands, sous

les ordres du comte de Konigsed, s'étoient retranchés au camp de Sanbenedetto, près de la tour de l'Oglio ; le roi & le maréchal marchent pour les attaquer dans cette position. Les ennemis, n'osant pas les attendre, abandonnent, avec précipitation, leur camp retranché, se replient dans le Séraglio, & prennent poste à Révéré. Une partie de l'armée espagnole, qui avoit fait la conquête des deux Siciles, n'étant pas nécessaire pour réduire les villes de Syracuse & de Messine, seules retraites des Impériaux en Sicile, & qui se rendirent dans le courant de cette année, s'étoit portée en Lombardie sous les ordres du duc de Montemard, pour agir de concert avec les François & les Piémontois ; aidés de ce renfort, ils poursuivent les Impériaux, les chassent successivement de Révéré, d'Astiglia, de Borgoforté, de tous les environs de Mantoue, & les poussent jusques dans le Trentin ; alors le roi de Sardaigne & le duc de Noailles, maîtres de tout le pays, à l'exception de Mantoue ; mettent leur armée en quartier de rafraîchissement dans le haut & dans le bas Mantouan.

En Allemagne, le maréchal de Coigni, après avoir rassemblé son armée le 30 mai, sur les bords du Rhin, se porte, les premiers jours de juin, près de Mayence ; il fait exécuter, à la vue du prince Eugene, plusieurs fourrages généraux qui ne furent pas troublés. Toute la campagne se passa en marches & en contre-marches savantes. Dans l'état désespéré où se trouvoient les affaires de l'empereur, par les pertes qu'il éprouvoit en Italie, c'étoit beaucoup, pour ce prince, que son général réduisit les François à une guerre défensive au milieu de leurs victoires. Charles VI payoit bien cher la satisfaction

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

térité qu'il avoit goûtée dans le Nord, & il reconnut, trop tard, la sagesse du prince Eugene, contre l'avis duquel il avoit entrepris cette guerre, croyant n'avoir à faire, en France, qu'à un enfant & à un vieillard. Trop heureux d'accepter les conditions de paix que lui offroit la France victorieuse, & connoissant, par expérience, la lenteur des congrès, il proposa à Louis XV de faire la paix sans l'intervention d'aucune puissance médiatrice. Le roi envoya à Vienne le premier commis des affaires étrangeres du Theil. Le plan de pacification, proposé par les Anglois & les Hollandois, étoit agréable à l'empereur; la France ne le rejetoit que parce qu'il ne présentoit point d'indemnité en faveur du roi Stanislas. On trouva l'expédient de lui faire céder les duchés de Lorraine & de Bar en échange de la succession éventuelle du grand duché de Toscane promise à dom Carlos, mais qui ne devoit plus lui revenir, du moment où il étoit reconnu roi des deux Siciles; alors toutes difficultés se trouvant heureusement aplanies, les préliminaires de la paix furent signés à Vienne.

Le pape avoit refusé des bulles, le 9 février, à l'infant dom Louis, nommé par le roi d'Espagne son pere, à l'archevêché de Tolede; le pape donnoit pour raison de ce refus, que le jeune prince ne portoit pas même l'habit clérical. Le roi d'Espagne reconnut la régularité de la conduite du souverain pontife; l'infant reçut les ordres & prit l'habit ecclésiastique; alors le pape lui accorda, le 9 septembre, les bulles de l'archevêché auquel il étoit nommé, & le fit ensuite cardinal le 19 décembre; la bonne harmonie entre les cours de Rome & de Madrid, loin d'être troublée par cet événement, reçut au contraire un nouveau degré d'accroissement; il n'en fut pas de même des démêlés qui

s'éleverent alors entre l'Espagne & le Portugal; ils dégénérerent en rupture éclatante.

Le roi d'Espagne avoit fait arrêter quelques domestiques du marquis de Belmonté, ambassadeur de Portugal, dans l'hôtel même de l'ambassadeur, parce que, non-seulement ils avoient enlevé publiquement un meurtrier des mains de la justice, mais qu'après l'avoir mené comme en triomphe chez l'ambassadeur, ils l'avoient offert en spectacle aux yeux du peuple assemblé sous les fenêtres de l'hôtel, & l'avoient mis ensuite en liberté. Le roi de Portugal usant de prétendues représailles, fait arrêter à Lisbonne les gens de l'ambassadeur d'Espagne. Chaque souverain rappelle son ministre & lui ordonne de partir sans prendre congé; on arme de part & d'autre, & il s'ouvroit une scene de carnage lorsque la médiation de la France arrêta cette étincelle qui pouvoit produire un grand incendie, & rétablit la bonne intelligence entre les deux rois.

Les préliminaires de la paix générale sont signés à Vienne le 3 octobre; ils portoient, 1°. que le roi Stanislas abdiqueroit la couronne de Pologne, conservant néanmoins les honneurs & les titres attachés à cette qualité; qu'il seroit mis dès-à-présent en possession du duché de Bar, & qu'il posséderoit celui de Lorraine aussi-tôt que le grand duché de Toscane seroit échu au duc François, & qu'après la mort du roi Stanislas, les duchés de Lorraine & de Bar seroient réunis à la couronne de France. A ces conditions l'électeur de Saxe restoit en possession du trône de Pologne, & les alliés les reconnoissoient en qualité de roi; 2°. que le grand duché de Toscane appartiendroit à François, duc de Lorraine, & à ses héritiers après la mort du grand duc actuel Jean-Gaston de Médicis; que toutes les puissances contrac-

tantes

tantes lui en garantiroient la succession éventuelle, & qu'en attendant que la Toscane lui échût en partage, la France lui feroit une pension de quatre millions cinq cents mille livres; 3°. que les royaumes de Naples & de Sicile appartiendroient à dom Carlos, & qu'il en seroit reconnu roi par toutes les parties contractantes; 4°. que le roi de Sardaigne auroit, à son choix, le Navarrois & le Tortonnois, ou le Tortonnois & le Vigevanasque; 5°. que tous les autres états que l'empereur possédoit en Italie avant la guerre, de même que les conquêtes faites en Allemagne par les armées françoises, lui seroient restituées, & que les duchés de Parme & de Plaisance seroient réunis au domaine impérial; 6°. que le roi garantiroit, à l'empereur, la pragmatique sanction concernant l'indivisibilité de ses états après sa mort; 7°. enfin, qu'il seroit nommé des commissaires de part & d'autre pour régler les limites de l'Alsace & des Pays-Bas. En conséquence de ces préliminaires, la cessation des hostilités est publiée en Allemagne le 5 novembre, & en Italie le 15.

Traité de subsides conclu à Stockholm entre la France & la Suede le 25 juin. Le roi dom Carlos est couronné, le 30 du même mois, roi de Sicile, à Palerme, par l'archevêque de cette ville.

1736.

Les préliminaires de paix, arrêtés entre le roi & l'empereur, réparoient les plus grandes brêches faites à la couronne d'Espagne par la guerre de la succession & la paix d'Utrecht. Le roi d'Espagne n'en paroissoit pas cependant satisfait; il se voyoit privé, avec peine, du grand duché

de Toſcane qu'il eſpéroit conſerver, & des duchés de Parme & de Plaiſance cédés à l'empereur, mais qui revinrent à l'Eſpagne en 1749. Le roi de Sardaigne ſe plaignoit de ſon côté que ſes ſervices n'étoient pas payés par la ceſſion de quelques cantons du Milanois, tandis qu'on lui avoit promis la Lombardie entiere, à laquelle ſa maiſon, agrandie par degrés, avoit des droits qu'elle tiroit d'une fille de Philippe II, dont le roi de Sardaigne deſcendoit; le traité étoit avantageux à la France ſans avoir rien d'odieux pour l'empereur. Si Charles VI perdoit d'un côté les royaumes de Naples & de Sicile, il regagnoit de l'autre les duchés de Parme, de Plaiſance & de Toſcane qu'il avoit à cœur de réunir à ſa maiſon. La France y gagnoit une province & l'avantage de donner, au beau-pere de ſon roi, un aſyle digne de lui. La maiſon de Lorraine ne pouvoit que s'applaudir d'être devenue, par ſon propre agrandiſſement, le nœud de réconciliation entre deux puiſſances dont elle avoit été tant de fois ſur le point de devenir la victime. Non-ſeulement ces préliminaires aſſuroient au duc de Lorraine une des plus belles ſucceſſions de l'Europe; mais, en faveur de cet échange, l'empereur donnoit, à ce prince, l'archiducheſſe, ſa fille aînée, qui lui apportoit en dot les droits les plus étendus.

Les préliminaires approuvés par les cours de Péterſbourg & de Dreſde furent portés à la diette générale de l'empire, qui donna pouvoir à l'empereur, le 18 mai, de conclure un traité définitif au nom du corps germanique; l'Eſpagne accéda aux articles le 15 avril, le roi des deux Siciles le premier mai, & le roi de Sardaigne le 6 août. La paix ſe conclut à Vienne le 19 novembre 1738; elle fut ſignée par le marquis de Mirepoix, ambaſſadeur plé-

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

nipotentiaire de France, & par les ministres de l'empereur. Il y eut quelque différence entre le traité & les préliminaires. On convint que les traités de Nimegue, de Westphalie, de Rysvick, de Bade & de la quadruple alliance subsisteroient dans leur force, excepté dans les articles auxquels il est dérogé par cette pacification; que le roi Stanislas, en abdiquant la couronne de Pologne, en conservera non-seulement les titres & les honneurs, mais que tous ses biens & ceux de la reine, son épouse, lui seront restitués; la czarine & le roi de Pologne sont parties contractantes dans ce chef. L'empereur dérogeant au premier article des préliminaires, par lequel le roi Stanislas ne devoit être mis en possession du duché de Lorraine, que lorsque le duc de Lorraine jouiroit du grand duché de Toscane, consentoit que ce prince en fût investi & en jouît sur le champ. On expliqua le quatrieme article concernant le roi de Sardaigne; il fut réglé que ce prince posséderoit le Tortonnois, le Navarrois & le fief des Langhes.

Le roi de France & l'empereur garantissoient respectivement toutes les conditions du traité à l'égard des autres puissances qui n'étoient parties contractantes que dans quelques chefs seulement, & qui ne garantissoient que ces articles. C'est ainsi, par exemple, que les cours de Madrid & de Naples ne garantissoient, à l'empereur, que les duchés de Parme & de Plaisance, & au duc de Lorraine, que le grand duché de Toscane. Les cours de Péterbourg & de Dresde ne contractoient qu'en ce qui regardoit la Pologne; & les engagemens de la cour de Turin n'étoient relatifs qu'à ses intérêts.

Telle fut l'issue de cette courte guerre dont l'empereur n'avoit pas entrevu, sans doute, les suites funestes lorsqu'il

l'entreprit. Ce prince ressentit bientôt les bons effets de sa réconciliation avec la France. Le prince Eugene étoit mort le 20 avril à l'âge de soixante-treize ans, l'empereur lui devoit toute la prospérité de ses armes ; elle s'évanouit avec la vie de ce général. Les Turcs qu'il avoit vaincus à Petervaradin, à Temisvar & à Belgrade, reprirent l'ascendant sur les Impériaux, & rentrerent, sans peine, dans toutes les conquêtes que le prince Eugene avoit faites sur eux. La paix devenoit nécessaire à l'empereur ; la France lui offrit sa médiation, le marquis de Villeneuve, ambassadeur de France à la porte ottomane, conclut, en Hongrie, en 1739, avec le grand visir, la paix dont la Hongrie & la Bohême avoient besoin.

Brouilleries entre la cour de Rome & celle de Naples, à l'occasion des enrôlemens forcés qui se faisoient dans les états de l'église pour les rois d'Espagne & des deux Siciles : ces violences produisirent des émeutes, dans lesquelles les enrôleurs furent maltraités. Le roi des deux Siciles ordonne au nonce de sortir de ses états ; à ses sujets, résidens à Rome, de quitter cette ville & de revenir dans leur patrie, & fait marcher des troupes vers Rome. Le pape écarta l'orage, en faisant conduire les coupables à Naples. La bonne intelligence ne fut pas cependant rétablie entre les deux cours : le pape ne reconnut pas dom Carlos en qualité de roi des deux Siciles, & ce prince ne fit point présenter la veille de S. Pierre, suivant l'usage, le tribut annuel, ni la haquenée pour l'hommage de son royaume ; sur quoi protestations de la part du pape, & contre-protestations de la part du ministre de la cour d'Espagne à la cour de Rome. Ce différend ne fut terminé qu'en 1738.

Le roi Stanislas, de retour de Pologne, vient en cérémonie

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Versailles, le 7 juin, rendre visite au roi ; ce prince est reçu avec tous les honneurs dus à la dignité royale.

Le cardinal de Fleuri fait, dans la chapelle de Versailles, la cérémonie de présenter, à la reine, la rose d'or bénite par le pape, & apportée, de sa part, par l'abbé Lercati, commissaire apostolique.

Déclaration du roi, du 30 janvier de cette année, portant établissement d'une chambre de tournelle civile au parlement de Paris pour l'expédition des procès dont le jugement avoit été retardé pendant les troubles occasionnés par les affaires de la constitution. Cette chambre devoit ouvrir ses séances à la Chandeleur, & les terminer à la S. Jean. Louis XIV en avoit établi une pareille en 1669. Nous en en avons vu créer une autre en 1775.

Le roi publie, cette année, deux ordonnances célebres concernant la législation ; la premiere, du 3 février, est l'édit des testamens, dont l'objet, suivant les termes de cette loi, est d'affermir l'autorité des loix anciennes, & de les expliquer d'une maniere si précise, que l'incertitude ou la variété des maximes ne soient plus désormais une matiere toujours nouvelle d'inquiétude pour les juges, & de procès ruineux pour les justiciables.

La seconde est l'ordonnance du 9 avril, concernant la forme dans laquelle on doit tenir les registres de baptêmes, mariages, sépultures, ordres sacrés & professions religieuses, & les extraits qui doivent en être expédiés pour assurer l'état des citoyens.

Création du duché-pairie de Fleuri en faveur du marquis de Pérignan, neveu du cardinal de Fleuri.

Thamas-Couli-Kan est déclaré roi de Perse.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

1737.

Arrêt du conseil, par lequel le roi supprime la perception du dixieme à compter du premier janvier, quoique, par la déclaration qui avoit établi cet impôt, il ne dût cesser d'être perçu qu'après la publication de la paix; cérémonie qui ne fut faite qu'au mois de juin 1739.

Un commissaire de l'empereur remet à ceux des rois d'Espagne & de Sicile l'acte de la cession des royaumes de Naples & de Sicile faite par l'empereur au roi dom Carlos, & reçoit, en échange, la renonciation du roi des deux Siciles aux duchés de Toscane, de Plaisance & de Parme; en conséquence de ces cessions réciproques, le duc de Montemart fait évacuer, aux troupes espagnoles, les places qu'elles occupoient encore dans ces duchés, & les fait embarquer pour l'Espagne.

Mort d'Alexandre Sigismond de Neubourg, évêque d'Ausbourg, frere de l'électeur Palatin & son héritier. Cet événement donna un nouveau degré d'activité aux contestations déja subsistantes entre le roi de Prusse, l'électeur de Saxe, le duc des Deux-Ponts & le prince Palatin de Sulsbach, au sujet de la succession éventuelle de l'électeur Palatin aux duchés de Berg & de Juilliers, passée provisionnellement dans la maison de Neubourg en vertu d'un partage que cette maison fit en 1609, de tout l'héritage du dernier duc de Cleves avec l'électeur de Brandebourg, sans appeller les autres prétendans à cette succession. En vertu de ce partage, le duché de Cleves, les comtés de la Marck & de Raveinsberg étoient restés en la garde des électeurs de Brandebourg, & les

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

duchés de Berg & de Juilliers en celle des ducs de Neubourg. Les souverains de Brandebourg & de Neubourg vouloient garder ces héritages; les autres prétendans à la succession du dernier duc de Cleves, soutenoient que ce partage n'étoit que provisoire jusqu'au jugement de l'empereur & de l'empire. La France, l'Angleterre & la Hollande réunirent leur médiation pour prevenir l'explosion que cette querelle pouvoit occasionner après la mort de l'électeur Palatin.

Le marquis de la Galeziere, chargé des pleins pouvoirs du roi & du roi Stanislas, prend possession, au nom de leurs majestés, du duché de Bar & du marquisat de Pont-à-Mousson, le 8 février, & de toute la Lorraine le 21 mars, & reçoit le serment de fidélité des peuples de cette province. Le roi de Pologne se rend à Lunnéville le 3 avril, crée un conseil d'état & un conseil des finances pour régir ses nouveaux états, & une compagnie de cadets gentilshommes moitié Lorrains & moitié Polonois.

Mort du grand-maître de Malthe, Antoine-Manuel de Vilhena, le 10 février; dom Raimond d'Espuig est élu en sa place.

Disgrace du garde des sceaux Chauvelin, ministre des affaires étrangeres; il est exilé à Bourges. Le roi rend les sceaux au chancelier d'Aguesseau. M. Amelot, intendant des finances, est nommé secrétaire d'état des affaires étrangeres.

Les états de Courlande, assemblés à Mittau, élisent grand duc de cette province le comte de Biren, grand chambellan de la czarine; cette élection est confirmée le 17 juillet par le roi Auguste.

Jean-Gaston de Médicis, grand duc de Toscane, meurt

à Florence le 9 juillet, âgé de soixante-six ans ; événement qui donne lieu à l'exécution de l'article des préliminaires, par lequel la succession éventuelle de ce duché appartient au duc François de Lorraine, époux de Marie-Thérese d'Autriche.

Aussi-tôt que le grand duc eut fermé les yeux, le prince de Craon se rend au sénat, & fait prêter serment au grand duc François de Lorraine par les sénateurs de Florence. Le roi est déchargé, par cette mort, du paiement de quatre millions cinq cents mille livres qu'il s'étoit obligé, par les préliminaires, de payer à ce prince jusqu'à ce qu'il fût en possession du grand duché de Toscane.

Naissance de Madame Marie-Louise de France le 15 juillet, religieuse carmélite le premier octobre 1771.

Incendie considérable à l'Hôtel-Dieu de Paris, le 2 août.

Les peres de Saint-Lazare célebrerent, dans leur église à Paris, la canonisation de S. Vincent de Paule, leur fondateur, dont le pape avoit fait publier la bulle à Rome le 15 juin. Cette bulle trouva beaucoup de contradiction en France ; un arrêt du parlement de Paris, du 4 janvier de l'année suivante, en ordonna la suppression comme contenant des maximes ultramontaines contraires aux libertés de l'église gallicane, & aux principes reçus dans le royaume. Vingt curés de Paris signent un acte d'opposition à cette bulle daté du 22 janvier ; mais le même jour il intervint un arrêt du conseil par lequel le roi, interprétant l'arrêt du parlement, qu'il déclare comme non avenu, permet l'impression & la publication de cette bulle. Le parlement fit, à ce sujet, des remontrances qui resterent sans effet ; cependant plusieurs autres parlemens condamnerent la bulle.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Arrêt du conseil, du 11 novembre, qui ordonne la suppression d'un ouvrage intitulé : *Instruction pastorale de M. l'évêque de Laon, sur l'autorité que Jesus-Christ a donnée à son Eglise.* Autre arrêt du 17, qui supprime un écrit portant pour titre : *Histoire de la Constitution* Unigenitus, *par messire Pierre la Fiteau, évêque de Sisteron.*

L'ordonnance du roi concernant le faux principal, le faux incident, & la reconnoissance des écritures & signatures en matieres criminelles, & celle concernant les évocations & réglemens de juges sont enregistrées au parlement le 11 décembre.

Edit du 19 décembre, portant établissement d'une loterie royale pour l'extinction des capitaux de rentes constituées sur l'hôtel-de-ville de Paris.

Le roi Stanislas fixa, cette année, sa résidence en Lorraine. Les peuples de cette province ne tarderent pas à éprouver, pour leur nouveau souverain, le même enthousiasme de tendresse & d'attachement qu'ils avoient marqué pour leurs anciens ducs. La Lorraine changea de face ; des maisons royales, des édifices publics, consacrés à l'humanité, qu'on vit s'élever de toutes parts, y donnerent une vie nouvelle à tous les arts ; le goût, la magnificence brillerent dans la capitale ; l'abondance se répandit dans les campagnes, à la suite de l'industrie favorisée. La Lorraine prit en peu de temps, sous les yeux & par les soins de son monarque *bienfaisant* (c'est le nom que la voix publique donna à Stanislas), un air de splendeur & d'aisance qui excitoit, à la fois, l'envie & l'admiration des étrangers.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

1738.

Edit du 25 janvier, qui supprime toutes les charges de présidens au grand conseil. Le roi accorde, aux présidens supprimés, les titre, rang & fonctions de maîtres des requêtes honoraires, & ordonne, qu'à l'avenir, la charge de premier président de cette compagnie sera exercée par un conseiller d'état, & celles de présidens par des maîtres des requêtes.

La porte ottomane reconnoît le prince Ragotzi en qualité d'hospodar de Hongrie & de Transilvanie, à la charge d'un tribut annuel de quatre cents mille écus. Ragotzi marche en Transilvanie à la tête d'une armée que le grand seigneur lui a fournie. Il répand un manifeste en Hongrie & s'y fait des partisans qui paroissent prêts à favoriser son entrée dans ce royaume. La cour de Vienne découvre les principaux d'entr'eux, les fait arrêter, & l'entreprise de Ragotzi, sur la Hongrie, échoue.

Incendie du palais à Paris; le corps de bâtiment dans lequel la chambre des comptes tient ses séances fut consumé par les flammes avec la plus grande partie des chartres & des registres qu'il contenoit. Le roi ordonna, par une déclaration du 26 avril, à tous les ordres du royaume & à tous les particuliers de quelque état ou condition qu'ils fussent, jouissans de quelques graces, dons & concessions des rois de France, droits, fiefs ou dignités, de représenter leurs titres à la chambre des comptes pour être de nouveaux insérés dans ses registres.

Le roi des deux Siciles épouse la princesse Amélie-Marie de Saxe, fille du roi de Pologne; & quelques mois

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Après cette alliance, il institue, le 3 août, l'ordre de Saint-Janvier dont il se déclare grand maître. Ce prince se fait revêtir solemnellement du cordon de cet ordre par l'archevêque de Naples, dans l'église métropolitaine de cette ville.

Edit du roi, du mois d'août, portant que, tous les sujets lorrains du roi de Pologne seront réputés naturels françois. Autre édit, du même mois, portant suppression de cent soixante & dix charges d'avocats aux conseils, & création de soixante & dix autres seulement. Troisieme édit, du mois d'octobre, pour la refonte des sous de trente deniers, & leur réduction à vingt-quatre deniers.

Le comte de Saint-Severin, ambassadeur de France à Stockolm, y conclut, le 10 novembre, avec les ministres de Suede, un traité d'alliance & d'amitié entre les deux puissances, par lequel la France s'obligeoit de payer à la Suede, pendant dix ans, un subside de quatre-vingt-dix mille livres, au moyen duquel la Suede s'engageoit à ne conclure, pendant cet intervalle, aucun traité avec quelque puissance que ce fût, sans le consentement de la France.

Le traité définitif de paix, entre le roi & l'empereur, ne fut signé qu'à la fin de cette année; mais la bonne harmonie étoit rétablie entre les deux cours depuis l'échange des préliminaires, & chaque partie contractante étoit en possession des états qui devoient lui être garantis par le traité. Il s'en falloit bien cependant que l'Europe entiere ne jouit des douceurs de la paix; l'empereur & la czarine soutenoient une guerre malheureuse contre la porte ottomane, tandis que l'Espagne & la Grande-Bretagne, sans avoir ouvertement rompu ensemble, exerçoient respecti-

vement des déprédations plus ruineuses que les droits qu'elles s'entredisputoient n'étoient avantageux. La médiation de la France éteignit, comme on l'a déjà dit, un de ces incendies, & arrêta, pendant plusieurs années, l'activité de l'autre.

L'impératrice de Russie avoit déclaré la guerre aux Turcs quelques mois après la signature des préliminaires de paix entre le roi & l'empereur; celui-ci crut devoir soutenir son alliée; il fut battu, le premier octobre 1737, sur les bords de la riviere de Timog, & les Turcs s'avancerent vers Belgrade, tandis qu'ils brûloient la flotte russe. La mort avoit moissonné le prince Eugene, & les troupes impériales, privées de ce chef aussi expérimenté qu'intrépide, battues & découragées, fuyoient devant les Ottomans, & s'affoiblissoient tous les jours. Les Turs assiégeoient Belgrade au mois de septembre 1739, & la prise de cette place leur ouvroit le chemin jusqu'à Vienne. Ce fut dans ces circonstances critiques que M. de Villeneuve, ambassadeur de France à la Porte, se rendit en Hongrie, & conclut la paix entre les Allemands & les Turcs. Ce négociateur avoit même déterminé le grand visir à renoncer à la conquête de Belgrade: la précipitation du ministre de l'empereur rendit inutile cette disposition favorable. Le comte de Neupert consent de céder Belgrade à la Porte; les préliminaires de paix sont signés, avec cette condition dans le camp des Turcs, & les hostilités cessent. Le médiateur françois continue ses bons offices, & pour réparer la faute du ministre allemand, il réussit à obtenir que les fortifications de Belgrade seront démolies; le traité est conclu & signé. Les Impériaux abandonnent, à la Porte Ottomane, la ville de Belgrade,

la Servie & la Valachie. Les Ottomans se désistent de leurs prétentions sur la Hongrie & le bannat de Témisvar, & consentent que le Danube & la Save servent, à l'avenir, de bornes aux deux empires. La Russie, sur laquelle tout le poids de la guerre alloit tomber, conclut la paix avec la Porte au mois de novembre suivant; elle restitue aux Turcs la ville d'Azoph; mais toutes les conditions honteuses imposées à la Russie par le traité de Pruth, furent annullées.

Les démêlés entre l'Angleterre & l'Espagne avoient une date plus ancienne. Par un article du traité d'Utrecht, les Anglois avoient obtenu le droit de fournir exclusivement de negres, les colonies espagnoles, moyennant une redevance de trente-trois piastres par tête de negre, qu'on payoit à leur gouvernement; sur cette vente évaluée à quatre mille huit cents negres annuellement, les huit cents étoient affranchis de la redevance. Une compagnie, sous le nom de compagnie d'Assiento, étoit chargée de faire cet approvisionnement lucratif : elle avoit encore la permission d'envoyer, chaque année au Mexique, un vaisseau qui ne devoit être que du port de cinq cents tonneaux; mais dès l'année 1717, il avoit été convenu que ce vaisseau pourroit être de huit cents cinquante tonneaux. Une patache qui suivoit le navire de permission, sous prétexte de lui fournir les rafraîchissemens dont il avoit besoin, alloit & venoit continuellement; elle se chargeoit, dans les colonies angloises, des effets mercantiles qu'elle versoit dans ce vaisseau, lequel, par cette manœuvre, ne se désemplissoit jamais, souvent même d'autres navires se joignoient à la patache pour remplir le vuide du vaisseau de permission. Cette contrebande

faisoit non-seulement tort au gouvernement espagnol dont les droits étoient fraudés, mais à toutes les nations intéressées dans le commerce qui se fait des ports d'Espagne au golphe du Mexique.

Après des négociations infructueuses les garde-côtes espagnols furent autorisés à employer la force pour réprimer le monopole des Anglois. Les espagnols se vengerent, sur des particuliers, des torts qui ne devoient être attribués qu'au ministere britannique ; leurs garde-côtes s'emparerent de quelques vaisseaux interlopes anglois, & dans plusieurs occasions ils maltraiterent cruellement les équipages. Les deux nations s'aigrirent ; le roi d'Angleterre demandoit raison des vexations, des confiscations de navires & des cruautés exercées contre ses sujets. On lui répondoit qu'il devoit faire cesser lui-même les sujets légitimes de plainte qu'on lui portoit inutilement depuis long-temps ; les vaisseaux des deux nations qui s'entrechoquoient en Amérique, menaçoient de porter la guerre en Europe.

Les Espagnols, craignant la ruine de leur commerce, refuserent, aux Anglois, la liberté de couper du bois dans la baie de Campeche, & de ramasser du sel dans l'isle de Tortugas ; & sans doute ils pousserent trop loin leur animosité contre les armateurs de la Jamaïque & des autres isles angloises, qui ne cessoient de faire un commerce frauduleux avec les colons du continent de l'Amérique espagnole. Plusieurs négocians anglois présenterent un détail touchant de leurs pertes & des barbaries qu'ils avoient éprouvées de la part des Espagnols : ces récits, rendus publics, enflammoient le ressentiment de la nation qui demandoit la guerre à grands cris ; mais il n'est pas

moins vrai que les Anglois abusoient de leurs droits, & ne paroissoient pas fâchés qu'on leur offrît un prétexte, qu'ils cherchoient, pour attaquer les possessions espagnoles.

La France interposa, cette année, ses bons offices pour terminer ces contestations. On conclut au Pardo, le 14 janvier 1739, une convention par laquelle les deux couronnes se font raison respectivement de leurs griefs. Le roi d'Espagne s'oblige de payer, aux Anglois, quatre-vingt-quinze mille livres sterling d'indemnité pour les prises induement faites par les Espagnols, à condition que les Anglois s'abstiendroient désormais du commerce interlope; & il se réservoit le pouvoir de suspendre l'*Assiento* des negres, dans le cas où la compagnie ne payeroit pas, au gouvernement espagnol, soixante-huit mille livres sterling dues, par la compagnie d'*Assiento*, sur la vente des negres, ou sur le profit du vaisseau de la Caroline.

La convention portoit encore que, dans six semaines, à compter du jour de la ratification, deux ministres plénipotentiaires se rendroient à Madrid pour régler définitivement les prétentions des deux couronnes au sujet du commerce & de la navigation, ainsi que les limites de la Floride & de la Caroline. Cette convention reçut l'approbation du parlement britannique après de violens débats; mais, dès la même année, de nouvelles difficultés s'éleverent. Les Anglois, au lieu d'exécuter la convention, font croiser une forte escadre sur les côtes d'Espagne. Les Espagnols ne payent point l'indemnité promise, & continuent d'arrêter les vaisseaux britanniques qui font le commerce interlope avec le continent de l'Amérique. Le roi d'Angleterre permet à ses sujets d'user de représailles contre les Espagnols, & donne des lettres de marque aux

armateurs. L'Espagne en fait de même, & la guerre est déclarée entre les deux nations.

Sur ces entrefaites la mort de l'empereur Charles VI ayant plongé l'Europe dans une confusion générale, cette affaire ne fut arrangée que par le traité d'Aix-la-Chapelle.

La direction des postes de France, qui, depuis leur établissement, étoit entre les mains de MM. Pajot & Rouillé, est confiée, cette année, & MM. Grimold & Titon.

Le célebre docteur Boerhaave meurt à Leide où il étoit professeur en médecine.

1739.

Le roi, informé qu'il s'étoit répandu des maladies contagieuses dans la Hongrie & dans les provinces voisines, prend des précautions pour empêcher toute communication avec les pays attaqués de la contagion.

Le célebre Thamas-Couli-Can, devenu roi de Perse sous le nom de Schah-Nadir, marche dans l'Indostan, & après avoir détruit toutes les forces de l'empire Mogol, il se rend maître de Delhi, fait prisonnier l'empereur Schah-Mamet au mois de mars, sans qu'une armée mogole, qu'on fait monter à neuf cents mille hommes, ose le combattre. Reconnu empereur des Indes, il s'approprie toutes les richesses du palais impérial, & le trône de Tamerlan qui passoit pour une merveille du monde par sa prodigieuse magnificence. Rassasié d'honneurs & de biens, il rend à l'empereur la couronne le mois suivant, après lui avoir imposé un tribut de soixante & dix millions, & s'être fait céder les provinces de l'Indostan, depuis le fleuve Indus jusqu'aux frontieres de Perse.

Le

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Le roi déclare, le 22 février, qu'il a conclu le mariage de madame Marie-Louise-Elisabeth de France avec l'infant dom Philippe. En conséquence, le marquis de Losminas, ambassadeur d'Espagne, fait en cérémonie la demande de cette princesse. Les articles du mariage sont signés chez le chancelier d'Aguesseau par ce magistrat, les quatre secrétaires d'état & le contrôleur-général, & par le marquis de Losminas, ambassadeur d'Espagne. La signature du contrat & les fiançailles se font le 25 août dans le cabinet du roi, & la célébration du mariage a lieu dans la chapelle du château de Versailles. Le duc d'Orléans épouse la princesse au nom de dom Philippe; le cardinal de Rohan leur donne la bénédiction nuptiale. Le jour suivant, madame infante assiste, à Paris, à la fête donnée par le marquis de Losminas. Le 29 elle se trouve avec le roi & toute la cour au feu d'artifice que la ville de Paris avoit fait préparer sur le pont-neuf. Cette princesse part le 30 pour l'Espagne; &, le 12 octobre, le duc de Talard la remet dans la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port entre les mains des officiers chargés, par le roi d'Espagne, de la recevoir.

La cour de France n'avoit pas abandonné le projet de pacifier la Corse par la voie des armes. Quelques vaisseaux qui, l'année précédente, portoient deux bataillons dans cette isle, battus par la tempête, étoient venus se briser sur la côte. Quatre cents soldats avec leurs officiers, échappés au naufrage & tombés dans les mains de ceux qu'ils venoient asservir, avoient été entiérement dépouillés; le chagrin que le comte de Boissieux ressentit de cet événement malheureux, hâta sa mort, dont la foiblesse de sa constitution le menaçoit depuis long-temps.

On lui donna pour successeur la marquis de Maillebois, qui fut bientôt après maréchal de France.

Ce général fait attaquer les Corses le 5 juin sur les hauteurs de Jacomo & de Bigomo, & les force de mettre bas les armes, tandis que des détachemens de ses troupes soumettent la province de Balagna & les piéves de Vardes, Serra, Allessandri & Campoloro.

Tout le pays se trouvant pacifié en trois semaines, le marquis de Maillebois fit publier une amnistie générale, à la faveur de laquelle les principaux chefs des Corses vinrent le trouver, & obtinrent la permission de sortir de l'isle.

La tranquillité paroissoit rétablie parmi ces insulaires, & la cour de France en étoit si persuadée que le roi créa, au mois d'août, un régiment d'infanterie sous le nom de Royal-Corse ; mais, au mois de septembre, la province de Balagna avoit déja repris les armes.

La perte d'un bâtiment chargé de vivres & de munitions, pris à la hauteur de Porto-Vecchio, par la frégate du roi la Légere, découragea bientôt les piéves confédérées ; elles se soumettent de nouveau au marquis de Villemur, qui commandoit alors dans l'isle, & qui crut l'avoir pacifiée. C'étoit un feu qui couvoit sous la cendre, & qui se ralluma bientôt.

La France retira les troupes qu'elle entretenoit en Corse lorsque la guerre de 1740 désola l'Europe ; ces insulaires s'affermirent alors dans l'amour de la liberté & dans la haine qu'ils portoient aux Génois, leurs anciens maîtres. Ceux-ci possédoient encore, en Corse, la ville de Bastia ; mais loin de pouvoir conquérir l'isle, Gênes, accablée par les Autrichiens, eût été réduite à l'esclavage sans les efforts

héroïques de quelques-uns de ses concitoyens, & les secours de la France : les relations qui s'établirent alors entre la France & la ville de Gênes, concoururent, sans doute, à l'asservissement des Corses.

Ils n'en sentirent les effets que dans la suite : au milieu des calamités de l'Europe, ces insulaires jouirent de leur liberté ; elle eût été, peut-être, affermie parmi eux, s'ils avoient joint à la féroce intrépidité qui faisoit leur caractere, ce concours de volontés à un seul objet, cette égalité de sentimens, sans lesquels une nation ne sauroit rien entreprendre de grand.

Le démon de la discorde agitoit tous les Corses ; la présence du péril les réunissoit contre les Génois ; les haines particulieres cédoient alors à la haine générale ; mais à peine le danger étoit passé que les dissensions domestiques assailloient la république avec plus de fureur que n'avoient fait les guerres étrangeres. Les Corses s'assassinoient les uns les autres au moindre mécontentement ; des prêtres qui n'en avoient que le nom, alloient quelquefois, en sortant de l'église, arquebuser leurs confreres ou leurs concitoyens.

Au milieu de cette anarchie, qui menaçoit de faire de la Corse un vaste désert, les Corses avoient déféré le commandement à Gafforio, homme célebre par sa valeur éclairée & ses vertus sociales. Déja ce chef, aussi instruit qu'intrépide, avoit réussi à établir un gouvernement régulier chez un peuple ennemi de tout ce qui sentoit la contrainte ; il avoit formé des tribunaux de justice qui réprimoient les meurtres & les brigandages ; il avoit rassemblé & discipliné quelques troupes réglées, lorsqu'il fut assassiné en 1735 ; on ne manqua pas d'accuser de ce meurtre les Génois, qui n'eurent probablement nulle part à ce crime.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

La paix, entre le roi & l'empire, est publiée à Paris le premier juin.

La czarine célebre à Petersbourg le mariage de la princesse Anne de Meckelbourg, sa niece, avec le prince Antoine-Ulric de Bevern; ces deux époux sembloient destinés à succéder à la czarine; leur bonheur n'eut qu'un éclat passager.

L'université de Paris, dans une assemblée tenue le 11 mai, forme une conclusion, par laquelle révoquant l'appel qu'elle avoit interjeté, en 1718, de la constitution *unigenitus*, elle déclare se soumettre à cette bulle d'esprit & de cœur. Le syndic & plusieurs autres membres de la faculté des arts avoient fait signifier, ce même jour, une opposition à cette décision; l'opposition fut déclarée nulle & supprimée par arrêt du conseil, du 14 du même mois.

Le roi Stanislas, ayant, par une ordonnance du 17 septembre, autorisé tous les officiers des maréchaussées de France à capturer les gens suspects dans les villes de la Lorraine; le roi accorde, par une ordonnance semblable, la même faculté aux officiers des maréchaussées de Lorraine dans les villes de France.

Traité de commerce & de navigation conclu à Versailles entre le roi & les états généraux, par lequel il est accordé aux sujets des Provinces-Unies les mêmes droits, libertés & exemptions dont jouissent les sujets du roi dans les ports & rades de France, sans payer de plus forts droits que les François eux-mêmes, pour le commerce du Levant en France; semblables avantages sont accordés aux François dans les ports & rades de Hollande. Ce traité, accompagné du tarif des droits qui devoient être perçus & revêtu de lettres-patentes, fut enregistré

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

au parlement de Paris au mois de septembre 1741. Rien de plus propre que ces traités à maintenir la bonne intelligence parmi les peuples ; pourquoi faut-il que les besoins réciproques, qui devroient les unir, contribuent si souvent à les diviser ? Si les hommes apportoient dans le commerce la bonne foi nécessaire, il serviroit sans doute de char de triomphe à la paix, & toutes les nations seroient amies & heureuses.

1740.

Le pape Clément XII meurt à Rome le 6 février à l'âge de quatre-vingt-sept ans ; le cardinal Prosper Lambertini lui succede le 17 août, & prend le nom de Benoît XIV.

Grand hiver, pendant lequel la disette fut extrême ; la récolte cependant ne fut pas endommagée.

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, meurt à Postdam le 31 mai ; son fils aîné, le prince Charles-Frédéric lui succede sous le nom de Frédéric II.

Le roi, pour exciter l'émulation des artistes, ordonna au directeur-général des bâtimens de faire exposer à la critique du public, dans une des salles du louvre, les ouvrages de peinture & de sculpture composés chaque année par les membres de l'académie de peinture & de sculpture. Cette exposition est faite pour la premiere fois le 22 août jusqu'au 15 septembre ; elle a lieu aujourd'hui tous les deux ans.

La czarine Anne-Juannona meurt à Petersbourg le 27 octobre après avoir fait reconnoître, pour son successeur au trône, son petit-fils le prince Jean de Brunsvick-

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Bevern, qui ne régna qu'un an sous la régence du duc & de la duchesse de Bevern. Ce jeune prince fut arrêté l'année suivante par les ordres de la princesse Elisabeth-Petronna, qui monta sur le trône de Russie le 16 décembre 1741. Cet événement arrivé pendant que l'Europe, armée par mille intérêts divers, déchiroit l'héritage de l'empereur Charles VI, ne fit presque point de sensation.

L'empereur Charles VI, avoit rendu la paix à ses vastes états ; l'Allemagne commençoit à respirer ; ce prince se disposoit à rendre la fin de son regne aussi tranquille & aussi heureuse pour ses peuples, que les commencemens en avoient été agités & malheureux, lorsqu'une violente colique l'emporta le 20 octobre 1740, dans la cinquante-cinquieme année de son âge.

Ce prince pouvoit espérer de vivre assez long-temps pour assurer l'indivisibilité de sa succession à sa fille aînée ; il espéroit que le duc François de Lorraine, son gendre, lui donneroit des petits-fils dont renaîtroit sa race prête à s'éteindre, & sur la tête desquels il transmettroit la couronne impériale depuis si long-temps annexée à sa maison ; cette espérance, comme un fil secret, conduisoit la politique. L'acte qui ordonnoit l'indivisibilité future de ses états, appellé pragmatique sanction, avoit été garanti par l'électeur de Saxe, époux d'une de ses nieces, & qu'il avoit placé sur le trône de Pologne, par la Russie, par l'Angleterre, la Hollande, le Dannemarck, & enfin par la France. L'empereur regardoit les dispositions de la pragmatique comme certaines & inattaquables. Le prince Eugene en avoit jugé différemment, lorsqu'il dit à Charles VI, quelque temps avant sa mort, que, pour faire exécuter paisiblement la pragmatique, il fal-

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

loit avoit deux cents mille soldats & point de garantie.

Aussi-tôt après la mort de l'empereur, l'archiduchesse Marie-Thérèse, grande duchesse de Toscane, est reconnue souveraine de tous les états de la maison d'Autriche par les grands & par les corps de magistrature. Le 12 novembre, les députés des états de la haute & basse Autriche lui prêtent serment de fidélité. Le même jour, cette princesse associe le grand duc, son époux, au gouvernement de ses royaumes par un acte enregistré dans tous les tribunaux de l'Autriche.

L'électeur de Baviere avoit chargé le comte de Perouse, son ministre à Vienne, de protester publiquement contre la prise de possession de l'archiduchesse. Cet acte avoit eu lieu le 3 novembre. L'électeur observoit dans sa protestation, que la renonciation faite par l'électrice, son épouse, ne pouvoit pas empêcher qu'il ne fit valoir les droits qu'il avoit de son chef à la succession des états de la maison d'Autriche en vertu du testament de Ferdinand I^er^, dont Albert V, duc de Baviere, avoit épousé la fille aînée, laquelle étoit substituée par ce testament pour succéder aux royaumes de Hongrie & de Bohême, selon lui, *au défaut d'hoirs mâles*, & selon le systême de la cour de Vienne, *au défaut d'hoirs légitimes*.

Le roi d'Espagne, Philippe V, en qualité d'héritier & de représentant la branche d'Autriche espagnole, fait aussi sa protestation pour la conservation de ses droits, & spécialement sur la grande maîtrise de l'ordre de la Toison d'Or, appartenante au roi d'Espagne, comme héritier des anciens ducs de Bourgogne, fondateurs de cet ordre.

Le roi de Prusse dédaignant de faire des protestations & d'avoir un procès par écrit pour le soutien des droits

qu'il prétendoit avoir sur la Siléſie, marche dans cette province au milieu de décembre ; mais, avant que d'y entamer les hoſtilités, il fait propoſer à Marie-Thérèſe d'abandonner cette province à la couronne de Pruſſe : à cette condition, il lui offroit ſon crédit & ſes armes avec un ſecours de cinq millions de nos livres, pour lui aſſurer tout le reſte de la ſucceſſion de ſon pere, & pour donner l'empire à ſon époux. La reine de Hongrie, en acceptant ces offres, affermiſſoit d'un ſeul coup ſa puiſſance, mais le ſang de tant d'empereurs qui couloit dans les veines de cette princeſſe ne lui laiſſa pas l'idée de concourir volontairement au démembrement du patrimoine de ſes peres ; elle réfuſe d'acheter, par une foibleſſe, l'appui du plus entreprenant de ſes ennemis.

Cependant les embarras ſe multiplient : les rois de Pologne & de Sardaigne réclament leurs droits ; les princes de l'empire refuſent de reconnoître le ſuffrage électoral de Bohême entre les mains d'une princeſſe. On conteſte à la reine de Bohême juſqu'au droit de tranſmettre à ſon époux ſon ſuffrage à la diette qu'on ſoutient ne pouvoir être exercé que par le poſſeſſeur du titre qui le donne. Preſque toutes les puiſſances qui avoient garanti la pragmatique s'empreſſent non-ſeulement de l'enfreindre, mais de réclamer ouvertement contre les diſpoſitions qu'elle contient ; la prédiction du prince Eugene ſe réaliſe.

La France ne ſe déclaroit pas encore ; le cardinal de Fleuri retenu par ſa pragmatique ſanction, authentiquement garantie par le roi, ſe voyant d'ailleurs à la veille d'avoir, avec l'Angleterre, une guerre inévitable pour les intérêts de l'Eſpagne, redoutoit avec raiſon, une

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

guerre de terre qui ne pouvoit qu'affoiblir les opérations maritimes.

L'invasion de la Silésie, par le roi de Prusse, n'avoit point été concertée avec la France, ainsi qu'on le crut alors. Tous les mémoires contemporains rapportent ce propos que le roi de Prusse, sur le point de partir pour la Silésie tint, dit-on, au marquis de Beauveau, envoyé de France à Berlin : *Je vais, je crois, jouer votre jeu ; si les as me viennent, nous partagerons.* Ce qui prouve que ce prince, dont la pénétration égaloit le courage, n'étoit pas assuré de l'assistance de la France, mais qu'il prévoyoit que l'enchaînement des circonstances ne permettoit pas, à ce royaume, de rester neutre au milieu de l'embrâsement de l'Europe.

Louis XV pouvoit prétendre à la succession de Charles VI, à d'aussi justes titres que les autres concurrens ; il descendoit, en droite ligne, de la branche aînée d'Autriche, par la femme de Louis XIII, & par celle de Louis XIV ; mais il convenoit mieux à sa dignité de paroître dans cette querelle mémorable en qualité d'arbitre & de protecteur qu'en celle de prétendant, il pouvoit décider de cette succession de concert avec la moitié de l'Europe ; tandis que s'il en eût réclamé une partie, il auroit eu à combattre l'Europe entiere, jalouse de l'agrandissement de la France.

On faisoit valoir, à la Cour, l'ancienne rivalité entre les maisons de Bourbon & d'Autriche ; la prépondérance de cette derniere, à la diminution de laquelle Henri IV, Louis XIII & Louis XIV avoient travaillé successivement. Pour piquer l'amour-propre du cardinal, qui paroissoit éloigné de se mêler de la guerre d'Allemagne en toute autre qualité qu'en celle d'arbitre & de pacificateur, on

disoit, on répétoit : *Le cardinal de Richelieu abaissa la maison d'Autriche, le cardinal de Fleuri en fera, s'il se peut, une nouvelle.* La réclamation personnelle de l'électeur de Baviere énervoit, disoit-on, toute la force de la pragmatique sanction, & annulloit les garanties de cette piece devenue caduque ; il ne s'agissoit pas d'ailleurs de dépouiller la reine de Hongrie de tous ses états, mais de lui ôter une partie de cette force redoutable qui mettoit la maison d'Autriche en état d'asservir un jour l'Europe. L'opération qui assuroit l'équilibre & le repos de cette belle partie du monde, devoit être prompte & son effet infaillible. Une armée auxiliaire de France, jointe aux troupes de l'électeur de Baviere qu'on pouvoit faire élire empereur, devoit s'emparer aisément de l'Autriche, tandis que le roi de Prusse faisoit une diversion en Silésie, & que les rois d'Espagne & de Sardaigne attaquoient, à la fois, les états autrichiens en Italie. On assuroit qu'il étoit impossible qu'en moins de six mois une paix glorieuse ne succédât à tant d'efforts combinés. Fleuri avoit la gloire d'effectuer rapidement ce que Henri IV, Louis XIII & Louis XIV n'avoient pu que commencer ; &, pour comble de félicité, le cardinal pouvoit jouir de son triomphe. En conséquence, le comte de Belle-Isle, qui fut bientôt maréchal de France, est nommé ambassadeur plénipotentiaire à la diette de Francfort, tenue pour l'élection d'un empereur, & auprès de tous les princes de l'empire.

Tandis que le comte de Belle-Isle négocioit à Francfort, au camp du roi de Prusse, & à Dresde, pour concerter ces vastes projets dont le concours de tant de princes sembloit assurer l'infaillible succès, la guerre s'étoit déclarée entre l'Angleterre & l'Espagne. La mer en fut d'abord le seul théâtre. Les corsaires des deux nations

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

voloient en Europe, en Aſie, en Amérique, attaquant tous les vaiſſeaux marchands, & ruinant réciproquement le commerce pour lequel ils combattoient ; on en vint bientôt à des hoſtilités plus meurtrieres. Dès le mois de décembre de l'année précédente, l'amiral Vernon avoit enlevé aux Eſpagnols la ville de Porto-Bello, entrepôt de tous les tréſors du nouveau monde, & après avoir raſé cette place, il s'étoit ouvert un chemin pour faire, à main armée, le commerce autrefois clandeſtin, qui avoit été le ſujet de la rupture.

La France, dont la marine étoit foible, ne ſe trouvoit pas en état de déclarer la guerre à l'Angleterre ; à peine cependant apprit-on, à Paris, que Porto-Bello étoit attaqué, qu'on n'héſita pas à donner, aux Eſpagnols, tous les ſecours qui pouvoient ſe concilier avec la paix qui ſubſiſtoit alors entre la France & la Grande-Bretagne. Le marquis d'Antin, vice-amiral, part de Breſt avec une flotte de vingt-deux vaiſſeaux de ligne ; elle ſe joignit, en Amérique, aux forces eſpagnoles, & ſervit utilement à protéger leurs vaiſſeaux & leurs côtes. Les loix des nations ne permettoient pas aux Anglois d'attaquer le pavillon de France, tandis qu'ils entretenoient un ambaſſadeur à Paris, & que la bonne harmonie paroiſſoit ſubſiſter entre les deux nations.

L'accommodement des différends qui ſubſiſtoient depuis 1737 entre les cours de Rome & de Turin, eſt conclu au mois de ſeptembre. Le pape déclare le roi de Sardaigne vicaire-général & perpétuel des fiefs poſſédés par le ſaint-ſiege dans le Piémont, & le roi de Sardaigne paye au pape une redevance annuelle de deux calices d'or, du prix de mille écus romain chacun.

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

1741.

Emmanuel Pinto, Portugais, eſt élu grand maître de Malte le 11 janvier.

Le roi de Pruſſe entre en Siléſie à la fin de l'année précédente, prend poſſeſſion de la ville de Breſlau au mois de février; il s'empare de la ville de Brieg après un ſiege de ſix jours, & gagne, en perſonne, la bataille de Molvitz ſur les Autrichiens, commandés par le comte de Neupert; l'armée autrichienne ayant été contrainte d'abandonner cette province, pour ſecourir les autres états de la reine de Hongrie, le roi de Pruſſe y regne ſans réſiſtance.

Marie-Thérese, preſſée par le roi de Pruſſe, menacée par l'électeur de Baviere, qui, en expoſant ſes droits, par écrit, à tous les princes de l'Europe, ſe préparoit à les ſoutenir, par les armes, abandonnée par l'électeur de Saxe, qui devoit, à l'empereur Charles VI, le trône de Pologne, redoutant le roi de Sardaigne, qui faiſoit valoir, ſur le Milanois, des droits qui n'étoient pas ſans vraiſemblance; comptant peu ſur la Ruſſie, à laquelle la Suede venoit de déclarer la guerre, imploroit le ſecours de la France, de l'Eſpagne, de l'Angleterre & de la Hollande.

Cette princeſſe repréſentoit, à tous les ſouverains, que ſes droits étoient ceux de la nature, confirmés par une loi authentique acceptée par la diette de l'empire, & garantie par les principales cours de l'Europe; mais l'électeur de Baviere ſoutenoit, de ſon côté, que les ancêtres de la reine n'étoient que des uſufruitiers qui n'avoient joui qu'à charge de réverſion à ſa branche, & qui n'avoient

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

pu disposer, en faveur de Marie-Thérese, d'un bien dont la propriété ne leur appartenoit pas ; il ajoutoit qu'en vertu du testament de Ferdinand Ier, cette propriété lui étoit dévolue par la mort de Charles VI, sans hoirs mâles. Les cours de France & d'Espagne, ébranlées par les réclamations de l'électeur qui, faisant écrouler la pragmatique par ses fondemens, sembloit annuler les garanties de cet acte, sont encore déterminées par la reconnoissance des services que le pere de ce prince avoit rendus aux deux couronnes pendant la guerre de la succession, & dont il étoit juste de lui accorder le prix.

Les deux cours concluent, le 28 mai, avec l'électeur, une alliance offensive & défensive, à laquelle accedent les rois de Prusse, de Pologne & de Sardaigne. Le roi s'obligeoit, par ce traité, non-seulement d'entretenir, en Allemagne, une armée de quarante mille hommes qui se combineroit avec celle de l'électeur de Baviere, mais d'envoyer une seconde armée de quarante mille hommes en Westphalie, pour contenir les électeurs de Hanovre, de Treves, de Mayence, & les Hollandois ; le traité particulier, avec le roi de Prusse, est signé le 5 juin. Le roi garantissoit, à la cour de Berlin, la possession de la basse Silésie, & s'obligeoit à donner, à l'électeur de Baviere, les secours nécessaires pour le mettre en état de faire valoir ses prétentions sur la succession autrichienne ; le roi de Prusse promettoit, de son côté, de donner sa voix à l'électeur de Baviere pour l'élever sur le trône de l'empire, & les puissances contractantes garantissoient respectivement la Silésie au roi de Prusse, & la Bohême à l'électeur de Baviere.

Une armée de quarante mille hommes passe le Rhin

au Fort-Louis ſous les ordres du maréchal de Belle-Iſle. Quoique ce général fût occupé alors aux fonctions importantes de la négociation qui devoit élever l'électeur de Baviere au trône impérial, elle avoit ordre de ſe joindre aux troupes bavaroiſes commandées par l'électeur qui venoit d'être déclaré lieutenant-général du roi de France en Allemagne. Une autre armée françoiſe de quarante mille hommes paſſe la Meuſe, commandée par le maréchal de Maillebois, & ſe porte à Oſnabruck, prête à tomber ſur l'électorat d'Hanovre, au premier mouvement du roi d'Angleterre; cette armée produiſit l'effet qu'on en attendoit.

Georges II, lié avec la reine de Hongrie par le traité d'Hanovre, étoit à la tête de trente mille Hanovriens, Heſſois ou Danois. Il fut obligé d'abandonner cette princeſſe malgré cette armée levée pour elle, & de ſigner un traité de neutralité, par lequel il promet de ne donner aucun ſecours à la reine de Hongrie, de ne point s'oppoſer aux opérations du roi de Pruſſe, & à celles de l'électeur de Baviere & de ſes alliés. Le roi d'Angleterre s'engage même à ne pas traverſer l'électeur de Baviere dans ſon élection à l'empire. Le roi promet, de ſon côté, qu'il ne ſera fait aucun dommage aux habitans de l'électorat de Hanovre, des frontieres duquel l'armée françoiſe ſe tiendra toujours éloignée de trois lieues au moins, & qu'il emploiera ſes bons offices pour faire auſſi retirer les troupes pruſſiennes, commandées par le prince d'Anhalt.

L'électeur de Baviere, fort de tant de ſecours, entre preſque ſans réſiſtance dans l'Autriche, tandis que la reine de Hongrie ſe ſoutenoit à peine contre le roi de Pruſſe. L'électeur ſe rend maître de Paſſau, ville impériale qui

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

appartient à son évêque, & qui sépare la haute Autriche de la Baviere. L'armée françoise le joint aux environs de cette ville; il marche avec elle à Lintz & s'en empare. Un détachement de son armée occupe la ville d'Ens; delà il envoie des partis jusqu'aux portes de Vienne, qui font craindre à cette capitale de se voir bientôt assiégée. Vienne, mal fortifiée, pouvoit à peine résister; ceux qui connoissoient les affaires croyoient voir, à la suite de la prise de Vienne, le chemin fermé aux Hongrois. La reine Marie-Thérese, obligée de capituler dans Presbourg toutes les prétentions réglées, & la paix rétablie dans l'empire & dans l'Europe.

Déja la reine, craignant les suites d'un siege, avoit quitté sa capitale; retirée à Presbourg, elle y assemble les états de Hongrie. Cette princesse paroît au milieu de l'assemblée, tenant, dans ses bras, son fils aîné presqu'au berceau; elle tient, aux états, ce discours: *Abandonnée de mes amis, persécutée par mes ennemis, attaquée par ma propre famille, qui devroit me défendre, je n'ai de ressource que dans votre fidélité, dans votre courage & dans ma constance; je mets entre vos mains la fille & le fils de vos rois, qui attendent de vous leur salut. Les Palatins, attendris, s'écrierent comme de concert: Mourons, s'il le faut, pour notre roi, Marie-Thérese.*

Tandis que Marie-Thérese se jetoit dans les bras des Hongrois si sévérement traités par son pere & par ses ayeux, tandis que cette princesse, alors enceinte, écrivoit à la duchesse de Lorraine, sa belle-mere: *J'ignore s'il me restera une ville pour faire mes couches*, les François & les Bavarrois, aux portes de Vienne, faisoient sommer le comte de Kevenhuller de rendre cette capitale, où l'alarme s'étoit répandue.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

L'Europe étoit persuadée que cette ville alloit être assiégée. On disoit que la guerre d'invasion a ses loix particulieres, qu'elle devient malheureuse à la longue toutes les fois qu'elle n'est pas terminée avec rapidité, que le sort de la capitale décide ordinairement de celui des provinces, que Vienne, irréguliérement fortifiée, n'étoit susceptible que d'une résistance médiocre; mais d'un autre côté la situation de Vienne, sur le Danube, fleuve large & profond, rendoit seule le succès du siege douteux, & sa longueur donnoit le temps aux Autrichiens & aux Hongrois de revenir de leur terreur. La cour de Vienne avoit rassemblé toutes les forces autour de cette capitale pour la couvrir, elle avoit même retiré de Silésie l'armée aux ordres du comte de Neuperr, qui seule pouvoit arrêter les progrès du roi de Prusse. L'électeur de Baviere n'avoit pas fait tous les préparatifs indispensables pour entreprendre un siege de cette importance, il n'étoit pourvu ni du gros canon ni des munitions nécessaires pour cette expédition; enfin il pouvoit entrer dans la politique de la France, d'affoiblir la maison d'Autriche, mais non pas de la dépouiller entiérement, pour donner à l'électeur de Baviere, avec le trône impérial, toute la succession de Charles VI. Quoi qu'il en soit, l'électeur, après avoir reçu, à Lintz, le serment de fidélité des états d'Autriche, satisfait d'avoir donné le change à la cour de Vienne, fait passer le Danube à ses troupes & marche en Bohême, après avoir laissé, à Lintz, dix mille hommes sous les ordres du marquis de Ségur, pour protéger la haute Autriche dont on s'étoit emparé.

L'armée françoise & bavaroise arrive aux environs de Prague le 23 novembre, &, le 26, cette place est emportée d'assaut,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

d'assaut, sans que le grand duc de Toscane, à la tête d'une armée de trente mille hommes, puisse rien entreprendre pour sa défense. Dans le même temps le roi de Prusse se rendoit maître de la Moravie, province située entre la Silésie & la Bohême. Ainsi Marie-Thérese paroissoit accablée de tous côtés; déja son compétiteur avoit été couronné archiduc d'Autriche à Lintz; il venoit de prendre la couronne de Bohême à Prague, & le moment n'étoit pas éloigné où ce prince, heureux jusques-là, devoit recevoir celle d'empereur à Francfort, sous le nom de Charles VII.

L'Espagne se préparoit à faire une diversion en Italie. Cette puissance envoie, dans les mois de novembre & de décembre, plusieurs corps de troupes dans cette presqu'isle, sous les ordres du duc de Montemar; elles débarquent successivement sur les côtes de Toscane, dans les ports appellés Dégli Présidii. Le grand duc, dont le pays est ouvert, se voit forcé de leur livrer le passage dans la Toscane, & d'être neutre dans la cause de sa femme & de ses enfans. Le duc de Modene se déclara neutre aussi; il en fut de même du pape, sur les terres duquel l'armée espagnole devoit passer pour pénétrer en Lombardie. De nouvelles troupes arrivent d'Espagne par la voie de Gênes. Cette république embrasse encore la neutralité, & les laisse passer sur son territoire. Vers le même temps le roi de Naples étoit forcé lui-même de rester neutre, quoiqu'il s'agit dans cette guerre des intérêts de son pere & de son frere, confondus avec les siens; mais de tous ces potentats neutres en apparence, nul ne l'étoit en effet.

Le roi de Sardaigne étoit allié de la France & de l'Espagne. Ce prince revendiquoit le Milanois; il avoit établi

ses prétentions dans ses manifestes, & ses troupes étoient prêtes à les soutenir; mais à peine les Espagnols avoient fait passer des armées dans les pays contestés, qu'il reconnut l'erreur de sa politique; &, craignant de voir ce duché sous les loix de la maison de Bourbon, dont il redoutoit le voisinage & l'aggrandissement, il change tout-à-coup de parti, & conclud, avec la reine de Hongrie, un traité, par lequel, sans renoncer à ses droits sur la Lombardie, il s'unit avec elle contre la France & l'Espagne; c'étoit un traité entre deux ennemis qui, sans se réconcilier, s'unissoient ensemble pour repousser un troisieme. Aussi-tôt que le traité est signé, il joint ses troupes à celles de la reine de Hongrie, & s'empare du duché de Modene.

La guerre n'étoit pas déclarée entre la France & l'Angleterre, mais tout annonçoit qu'elle étoit inévitable. Une division de la flotte angloise, en station à la Jamaïque, se trouvant dans les parages de Saint-Domingue, feignant de prendre les François pour des Espagnols, attaqua, au mois de janvier, avec six vaisseaux de ligne, une division de l'escadre du marquis d'Antin, commandée par le chevalier d'Epinai, & composée de quatre vaisseaux. L'escadre angloise, malgré la double supériorité du nombre & de la force des bâtimens, fut obligée de se retirer après avoir fait des excuses au commandant françois, & imputé son aggression à une méprise. Démâtés & en désordre, les Anglois durent leur salut à la modération du ministere de France, qui, se flattant encore de n'être pas obligé de rompre avec l'Angleterre, avoit prescrit la plus grande circonspection dans les instructions données au commandant françois.

Au mois d'août, les vaisseaux le *Borée*, commandé par le chevalier de Cailus; l'*Eguillon*, par le comte de Pardaillan,

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

& la frégate la *Flore* furent assaillis à l'entrée du détroit de Gibraltar par quatre vaisseaux de guerre anglois & une frégate ; ceux-ci, quoique cinq contre trois ne purent entamer l'escadre du roi, & se retirerent après trois heures d'un combat inutile.

Les Anglois s'essayoient ainsi contre la France ; déja ils adoptoient cette politique, plus utile que glorieuse, de faire la guerre sans la déclarer. Ces différens événemens forcent le roi à ordonner, par une déclaration du 19 août, la levée du dixieme de tous les biens du royaume, à compter du premier octobre jusqu'au rétablissement de la paix. Cet impôt fut supprimé par édit du 24 mai 1749 ; mais les deux sols pour livre de ce dixieme, imposés le premier janvier 1746, furent prorogés jusqu'au premier janvier 1770, & par un second édit jusqu'au premier juillet 1772.

Le 25 avril, le roi conclud, avec le roi de Suede, un traité de commerce & de navigation, par lequel il est accordé, aux sujets respectifs des deux monarques dans les états réciproques, les mêmes droits & priviléges que ceux dont jouissent leurs propres sujets.

Les états de Courlande, assemblés à Mittau le 27 juin, élisent pour leur duc le prince Louis Ernest de Brunsvick-Bevern, oncle du czar, au lieu du duc de Biren, exilé par le gouvernement de Russie. Le prince de Bevern devoit cette dignité à la protection du duc de Bevern ; son frere, alors régent de Russie ; il la perdit aussi-tôt que le crédit de son frere s'évanouit.

La reine de Sardaigne Elisabeth-Thérese de Lorraine, sœur du grand duc de Toscane, meurt en couches a Turin le 3 juillet, après avoir donné le jour au duc de

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Chablais; elle étoit la troisieme femme du roi de Sardaigne.

Le marquis de Fénélon, ambassadeur de France à la Haye, déclare aux états-généraux, le 15 novembre, que l'intention du roi, en secourant l'électeur de Baviere, n'étoit point d'accroître sa puissance, & qu'il n'a d'autre objet que le soutien de ses alliés & l'avantage de l'empire.

Révolution de Russie. La princesse Elisabeth-Petronna, fille du czar Pierre I^er^, accompagnée seulement par sept grenadiers du régiment des Gardes dont elle étoit assurée, se transporte, à minuit, le 6 décembre, aux casernes de ce régiment; cette princesse expose, en peu de mots, aux gardes assemblés, ses droits à l'empire, & les malheurs présens de l'état; les détermine à embrasser son parti: escortée par eux, elle fait arrêter, dans le cours de la nuit, le jeune czar, le duc & la duchesse de Brunsvick-Bevern, les comtes de Munick & d'Osterman, & quelques autres seigneurs. Elisabeth Petronna est reconnue le lendemain impératrice de Russie, sans avoir fait répandre une goutte de sang. Le jeune czar est conduit, avec toute sa famille, dans ses états d'Allemagne; les comtes d'Osterman & de Munick sont renfermés dans la citadelle de Petersbourg, & ensuite relégués en Sibérie.

Zaid-Effendi, ambassadeur de la Porte auprès du roi, arrive à Paris le 16 décembre; il fait son entrée publique dans cette capitale le 7 janvier, & reçoit sa premiere audience du roi le 11.

Mort d'Ulrique-Eléonor, reine de Suede, à Stockolm le 3 décembre.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

1742.

Cette année voit changer la face de l'Europe. La reine de Hongrie, à la veille de perdre tous ses états, donne la loi dans l'empire. L'électeur de Baviere ne semble monter au faîte des grandeurs que pour tomber de plus haut; ses désastres sont aussi rapides que ses progrès avoient été étonnans. L'envieuse méchanceté attribua aux ministres & aux généraux de France des revers amenés impérieusement par des concours de circonstances malheureuses. L'empereur, créé par la France, incapable d'aucun effort pour sa propre défense, est chassé trois fois de ses états héréditaires. Le roi de Sardaigne sur lequel la France & l'Espagne comptoient pour faire une diversion utile dans le Milanois, avoit pris subitement le parti de la reine de Hongrie. Ce prince qui ouvre & qui ferme, à son gré, les portes de l'Italie du côté des Alpes, non-seulement conserva la Lombardie aux Autrichiens, mais il leur rendit encore le service inappréciable d'occuper quarante mille Espagnols & autant de François au pied des Alpes, se consumant en efforts aussi vains qu'ils auroient été efficaces ailleurs, tandis que la reine de Hongrie, tranquille sur le sort de ses provinces d'Italie, portoit en Allemagne la plus grande partie des forces qu'elle auroit été obligée d'employer dans le Milanois & dans la Toscane.

En Allemagne même vicissitude. Le roi de Prusse, premier agresseur de la reine de Hongrie, abandonne ses alliés & fait sa paix particuliere avec cette princesse, aussi-tôt que son intérêt particulier est à couvert. L'électeur de Saxe suit le même exemple, & tout le poids de la guerre tombe sur la France, qui sans aucun intérêt direct dans la contestation, qui tenoit l'Europe en armes, ne combattoit qu'en qualité

d'auxiliaire. Les généraux françois firent sans doute des fautes; les hommes en font souvent, & on les exagéra peut-être; mais quand ils n'en auroient point fait, la France abandonnée tout-à-coup par tous ses alliés, pouvoit-elle prévaloir au fond de l'Allemagne contre l'Autriche, l'Angleterre & la Hollande réunies? Les François éprouverent en Bohême ce que les Autrichiens ont plusieurs fois éprouvé en France, que le succès d'une invasion est extrêmement rare; tous ces faits demandent quelque développement.

Pendant que l'électeur de Baviere recevoit le serment de fidélité des états de Bohême, la France travailloit à mettre sur sa tête la couronne impériale. Le maréchal de Belle-Isle, ministre plénipotentiaire de France à la diette d'élection, fait son entrée publique à Francfort le 18 janvier, & le 24 l'électeur de Baviere est élu roi des Romains. Ce prince arrive à Francfort le 31, est proclamé empereur sous le nom de Charles VII, couronné le 12 février par l'électeur de Cologne, son frere, auquel celui de Mayence céda cet honneur.

Marie-Thérese soutenue par sa fermeté, par l'argent de l'Angleterre, de la Hollande & de Venise; mais sur-tout par l'ardeur désespérée de ses troupes rassemblées dans ses vastes états, faisoit face à tous ses ennemis. Le prince Charles de Lorraine, frere du grand duc, à la tête de trente-cinq mille hommes, étoit dans le cœur de la Bohême, dont les habitans se déclaroient en faveur de la reine de Hongrie. Ce prince faisoit, avec succès, une guerre défensive contre les armées françoise & bavaroise, dispersées sur une surface trop étendue & trop peu pourvues de cavalerie pour conserver la communication de tous les postes. Le comte de Kevenhuller, général autrichien, se présentoit

dans la haute Autriche, à la tête de vingt mille hommes, après avoir conquis toute la Baviere dégarnie de troupes. Le comte de Ségur & le lieutenant-général bavarois Minuzi couvroient cette province avec un corps de troupes de dix mille hommes; division trop foible pour tenir la campagne devant les Autrichiens. Le général françois est contraint de se renfermer dans Lintz, place qui ne pouvoit pas soutenir un long siege. Cette ville est bientôt investie par le grand duc qui venoit de joindre l'armée autrichienne. Le comte de Ségur, après la plus rigoureuse résistance, remet la ville de Lintz par capitulation; il en sort avec les honneurs de la guerre, sous la condition de ne point servir d'un an contre la reine de Hongrie. La perte de Lintz entraîne celle de la haute Autriche & de la Baviere, où le colonel Steins pénetre par le Tirol. La ville de Munich se rend au partisan Mentzel, suivi à peine de cinq mille hommes. Ce barbare pilla non-seulement le palais du souverain & les maisons des particuliers, mais il exerça dans cette ville infortunée, des cruautés inouies; ainsi, tandis que l'empereur Charles VII acquéroit des états par la valeur des François, il perdoit les siens par la foiblesse de ses troupes, & par l'incapacité de ses généraux, & confiné lui-même dans Francfort, qui n'avoit été qu'un instant le théâtre de sa gloire, il y étoit moins grand que l'ambassadeur de France.

Les affaires étoient en meilleur état en Bohême. Le prince d'Anhalt Dessau s'étoit emparé, pour le roi de Prusse, les premiers jours de janvier, de la ville & du comté de Glatz; &, pendant que les Autrichiens levoient le siege de Straubing, effrayés par la marche de l'armée françoise qui s'avançoit sous les ordres du duc d'Harcourt, le

comte de Saxe faisoit celui d'Egra, & s'emparoit de cette forteresse après treize jours de tranchée ouverte.

La bataille de Chotuzit gagnée par le roi de Prusse sur le prince Charles de Lorraine, & l'heureux succès du combat de Sahai livré au prince de Loblovitz, par les maréchaux de Broglie & de Belle-Isle, mettoient le comble à la fortune des alliés en Bohême. Le prince de Loblovitz, après sa défaite, s'étoit retiré dans Budveis, & les généraux françois se préparoient à le suivre lorsque le bruit se répand que le roi de Prusse, abandonnant ses alliés, fait sa paix particuliere avec la reine de Hongrie, par l'entremise de l'Angleterre. Cette négociation n'avoit pas été si secrete que les généraux françois ne l'eussent pénétrée. Le maréchal de Belle-Isle se rend dans le camp de ce prince pour essayer de rompre ce traité; il n'étoit plus temps, Marie-Thérese, pour détacher ce monarque de l'alliance de la France & de la Baviere, lui cédoit la Silésie & le comté de Glatz dont il étoit en possession. Le lord Hindfort, ministre du roi d'Angleterre, chargé de la procuration de la reine de Hongrie, devoit signer le traité en son nom, & l'électeur de Saxe étoit compris dans cet arrangement.

L'armée françoise rassemblée & recrutée n'étoit pas forte de trente mille hommes; sans secours & sans alliés, dans un pays étranger, elle manquoit de subsistances & de ressources pour s'en procurer; il étoit impossible qu'elle tînt la campagne devant les forces réunies des princes Charles de Lorraine & Loblovitz, montant à soixante mille hommes aisément recrutés dans les pays qui les avoient vu naître; il fut question de replier, à la hâte, les postes trop éloignés & dont la communication étoit la plus mal-aisée, & de faire retraite. Le prince Charles suit l'armée françoise & la

harcelle dans sa marche. Les comtes de Boufflers & d'Aubigné, placés en avant sur la Moldau, sont forcés, & ne rejoignent l'armée qu'en désordre. Le maréchal de Broglie fait bonne contenance dans la position la plus critique, & tandis que les brigades de Navarre & d'Anjou combattent vaillamment contre des nuées de houssards, de croates, de pandours, de talpaches, il passe la petite riviere de Blanitz, range son armée en bataille de l'autre côté, & attend de pied ferme l'ennemi surpris d'une manœuvre aussi fiere. Les Autrichiens n'osent pas passer la riviere. Le maréchal décampe pendant la nuit, dérobe une marche à ses ennemis, & pénetre, sans échec, sous les murs de Prague. Une marche aussi belle étoit digne, sans doute, des applaudissemens du roi de Prusse, qui n'en signa pas moins, le 11 juin, le traité de Breslau, par lequel il se détachoit de ses alliés.

La nouvelle de la défection du roi de Prusse arrive à Paris avec celle que l'armée du maréchal de Broglie étoit assiégée dans Prague. Le maréchal de Maillebois reçoit ordre de marcher en Bohême à la tête de l'armée d'observation qui se trouvoit alors en Westphalie.

Prague investie par les Autrichiens, tous les comestibles étoient dans cette capitale d'une cherté excessive, & la famine menaçoit l'armée. Dans cette extrémité, le maréchal de Belle-Isle offre de remettre la ville à la reine de Hongrie, à condition que les troupes françoises auront la liberté de se retirer avec leurs armes, l'artillerie & les bagages qui lui appartiennent. Cette proposition est rejetée; les Autrichiens exigent que l'armée se rende prisonniere de guerre; ils se flattent de la réduire à cette extrémité par la famine, sans égard pour cent mille habitans qu'ils affament en même

temps. Le blocus de Prague est continué inutilement pendant un mois ; alors les Autrichiens ouvrent la tranchée devant la place, & les ouvrages sont poussés avec vivacité ; mais les assiégés détruisent en un jour tous les ouvrages des assiégeans ; une sortie de douze mille hommes apprend aux Autrichiens le danger de leur entreprise. Les François rentrent dans Prague en vainqueurs, emmenant avec eux le général Monti, des canons, des drapeaux, des prisonniers. La nouvelle de l'arrivée prochaine de l'armée du maréchal de Maillebois augmente le courage des assiégés, ils ne se plaignent plus de la disette des vivres, & ils soutiennent avec joie les travaux du siege, tandis que les Autrichiens, perdant l'espérance de faire prisonniere une armée entiere commandée par deux maréchaux de France, renouent la négociation qu'ils avoient rejetée, & que les généraux françois refusent, à leur tour, d'accepter leurs propositions. Forcés bientôt à songer à se défendre, les Autrichiens levent le siege & courent sur la frontiere de Bohême pour en fermer l'entrée à l'armée françoise.

Le maréchal de Maillebois s'étoit avancé jusqu'à Egra, & le maréchal de Broglie, sorti de Prague à la tête de douze mille hommes, marchoit vers *Toglitz*, où la jonction des deux armées devoit se faire ; elle n'eut pas lieu cependant. Le maréchal de Maillebois, informé que la ville de Prague & l'armée sont délivrées, n'ayant plus de pain pour les troupes que pour huit jours, & craignant d'en manquer dans les gorges de la Bohême, ayant ordre d'ailleurs de ne pas commettre l'honneur des armes du roi, & de ne point engager d[illegible] dont le succès fût douteux, & apprenant que le g[illegible] duc de Toscane & le prince Charles marchent à sa rencontre, prend sa route vers le

Danube, laissant Egra à sa droite, & donne aux ennemis de l'inquiétude pour l'Autriche. Le grand duc s'avance pour couvrir Passau qui en est la clef. Le général autrichien Berenclau sort de Munich, le comte de Sechendorf en reprend possession au nom de l'empereur; c'étoit la seconde fois que les Autrichiens évacuoient cette ville conquise & reconquise jusqu'à trois fois durant cette guerre, & enfin totalement détruite dans le troisieme siege qu'ils en firent.

Cette retraite fut blâmée à Paris. La cour satisfit le public en rappellant le maréchal de Maillebois, qui fut remplacé par le maréchal de Broglie. Cependant Prague est investie de nouveau par le prince de Loblovitz, & les calamités qui suivent un siege se font sentir dans cette ville avec d'autant plus de violence qu'il ne restoit plus d'espoir au maréchal de Belle-Isle d'être dégagé, & que la rigueur de l'hiver augmentoit la détresse. Le maréchal rend compte à la cour de la situation des choses; il reçoit ordre d'*évacuer Prague & de sauver l'armée, à quelque prix que ce fût.* La retraite de ce général, à la tête de onze mille hommes de pied & de trois mille chevaux, dans une saison si rigoureuse que près de huit cents hommes périrent de froid dans les neiges à travers trente-huit lieues de campagnes dévastées, où l'on ne pouvoit trouver aucunes provisions, environné d'une armée, & sans cesse harcellé par des essaims de troupes légeres, a été regardée comme le chef-d'œuvre de l'art militaire, & comparée par les contemporains à la retraite des dix mille, avec cette différence que l'une pourroit être susceptible de quelque pirrhonisme, & que l'autre arrivée de nos jours & sous nos yeux, attestée par les François & restée sans contradiction de la part de leurs rivaux, fait l'admiration de tous.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Le prince de Loblovitz, désespéré d'avoir laissé échapper une si belle proie, se présente aux portes de Prague. Le brave Chevert y commandoit une garnison de six mille hommes composée en grande partie de malades & de blessés ; il menace hautement de s'ensévelir sous les ruines de cette ville après y avoir mis le feu si on ne lui accorde les honneurs de la guerre & la liberté de rejoindre l'armée, & il obtient cette capitulation. La garnison ne sortit de Prague que le 2 janvier 1743 pour se retirer à Egra. La guerre est portée du fond de l'Autriche sur le Mein, tandis que l'empereur bavarrois, toujours rélégué à Francfort, fait proposer, vainement à Londres, des projets de pacification.

Les affaires étoient en Italie dans un aussi grand désordre. Quoique la guerre ne fût déclarée qu'entre l'Espagne & l'Angleterre, & entre la reine de Hongrie & l'empereur, toutes les puissances de l'Europe avoient fait des efforts extraordinaires pour la soutenir avec vigueur. L'armée espagnole, au lieu de conquérir la Lombardie, étoit forcée de se retirer vers les frontieres du royaume de Naples, pressée par l'armée autrichienne combinée avec celle du roi de Sardaigne. L'infant dom Philippe avoit en vain tenté de débarquer à Gênes avec de nouvelles forces, les escadres angloises l'en avoient empêché ; mais il avoit enfin pénétré par terre dans le duché de Savoie, & s'en étoit rendu maître, ce qui força le roi de Sardaigne à ramener son armée dans le Piémont, pour fermer, aux Espagnols, les barrieres de l'Italie. L'armée espagnole, qui se retiroit vers le royaume de Naples croyoit devoir respirer par la retraite des troupes Sardes, mais elle resta affoiblie elle-même par un événement auquel on ne devoit pas s'attendre.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Le 18 août parut à la vue de Naples une escadre angloise de six vaisseaux de ligne, de six frégates & de deux galiotes à bombes; le capitaine Martin commandoit cette division de la flotte de l'amiral Mathews, qui croisoit dans la Méditerranée. Il n'existoit point alors de guerre entre le royaume de Naples & celui de la Grande-Bretagne, & le roi d'Angleterre n'avoit pas encore violé la neutralité d'Hanovre. Le commodore anglois menace le roi de bombarder la capitale s'il n'abandonne pas les intérêts de l'Espagne, nouveau popilius; il ne donne au roi qu'une heure pour se déterminer. Il fallut obéir. Le port se trouvoit dépourvu d'artillerie, aucune précaution n'avoit été prise contre une insulte à laquelle on ne s'attendoit pas. Le roi des deux Siciles fut forcé de rappeller ses troupes qui campoient à Spolete avec l'armée espagnole. Cette armée affoiblie auroit infailliblement succombé sans la diversion que dom Philippe faisoit en Savoie; le roi d'Espagne fit un crime au duc de Montemar, qui commandoit son armée de Lombardie, des événemens amenés par les circonstances. On lui donna pour successeur le comte de Gages, qui, n'ayant pas mieux réussi faute de forces suffisantes, justifia pleinement son prédécesseur. Cependant le roi de Sardaigne force l'infant dom Philippe à se retirer dans le Dauphiné.

La guerre de mer entre l'Angleterre & l'Espagne se faisoit avec des succès différens. A peine avoit-on appris à Londres que l'amiral Vernon s'é[illegible] Porto-Bello, qu'on se flatta de se rendre maî[illegible] Carthagene & de détruire le commerce des Espagn[illegible]ans le nouveau monde. Une flotte de vingt-sept vaisse[illegible] ligne mit à la voile de Spithead pour favoriser l'expé[illegible]n de l'amiral anglois. Les deux escadres se joignent à la Jamaïque. Vernon [illegible]ouvoit

alors à la tête de l'armement le plus considérable que les Anglois eussent encore vu dans ces mers. La flotte qui portoit douze mille hommes de troupes de débarquement sortit de la Jamaïque vers la fin de Janvier, & jeta l'ancre le 4 mars suivant à Playa-Grande, près de Carthagene. Les Anglois trouverent une résistance à laquelle ils ne s'étoient pas attendus, & dans le temps même qu'on frappoit à Londres une médaille où l'on voyoit le port & les environs de Carthagene avec cette légende : *Il a pris Carthagene*, & dont le revers représentoit l'amiral Vernon, entouré de ces mots : *Au vengeur de sa patrie*. Les maladies causées par la chaleur du climat, la dissension des chefs, la saison qui devint fâcheuse, & sur-tout le feu des assiégés forçoient les Anglois à se rembarquer honteusement. Tous leurs exploits se réduisirent à la prise de la petite isle de Kattan, dans la baie de Honduras. Le peuple anglois témoignoit le plus grand mécontentement; le parti de l'opposition représentoit, en 1741, dans le parlement, qu'en vain on avoit armé à frais immenses les escadres les plus formidables, que ces escadres étoient revenues sans avoir vu l'ennemi, que les flottes espagnoles alloient aux Indes & en revenoient sans obstacles, que les corsaires de cette nation ne cessoient de faire des prises sur les Anglois, dont le commerce étoit interrompu. On affectoit de trembler pour la Jamaïque; on assuroit que la France voyant que le projet de l'Angleterre étoit de dominer impérieusement sur les mers, non-seulement donnoit des secours clandestins à l'Espagne, mais que cette puissance faisoit rétablir le port de Dunkerque, & prenoit de loin les mesures pour faire la guerre, avec avantage à la Grande-Bretagne. Le peuple anglois attribuoit les revers de sa patrie à la neutralité d'Hanovre; quelques membres du parlement

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

s'emporterent jusqu'à dire que cet électorat étoit un gouffre où tout l'or de l'Angleterre se perdoit, que la nation, après avoir élevé l'électeur de Hanovre à la couronne, se voyoit condamné à un accroissement d'impôts pour défendre ce pays qui lui étoit étranger, que la cause de l'électorat n'étoit pas celle de la Grande-Bretagne; que cependant la Grande-Bretagne étoit souvent sacrifiée à l'électorat, qu'en guerre l'Angleterre achetoit les troupes de l'électorat, qui devoient combattre pour la cause de l'électorat même, & les payoit avec l'argent des taxes qui n'avoient pas été levées pour cet objet. Le roi d'Angleterre, pour éteindre ces murmures, se vit forcé de prendre part à la guerre de terre. Dès le mois d'avril, seize mille hommes de troupes angloises s'étoient embarqués pour la Flandre sans la participation des états-généraux; mais en même-temps le comte de Stair avoit été envoyé à la Haie, pour engager les Hollandois à joindre leurs forces à celles de la Grande-Bretagne, pour secourir ouvertement la reine de Hongrie, à laquelle ces deux puissances n'avoient donné jusqu'alors que des subsides. Vers le milieu d'octobre, seize mille Hanovriens et six mille Hessois arrivent & campent dans les environs de Bruxelles. Le comte Stair étoit à Gand avec les Anglois, & bientôt il envoya les Hanovriens s'hiverner dans le pays de Liége, malgré les protestations de l'évêque.

La Suede avoit déclaré la guerre à la Russie au mois d'août de l'année précédente, pour empêcher cette puissance de secourir la reine de Hongrie, mais les événemens n'en avoient pas été favorables aux Suédois; le général Lasci les avoit battus au mois de septembre. Les deux puissances font la paix cette année. L'armée suédoise s'étoit laissée enfermer dans Helsingfort sans conserver aucune

communication avec sa patrie. Le roi de Suede cede, par le traité, la Finlande à la Russie, & les Russes s'engagent à laisser sortir les troupes suédoises d'Helsingfort avec les honneurs de la guerre, & à ne point troubler leur retour par mer à Stockolm; cet accord ressemble plus à une capitulation qu'à un traité de paix.

Le roi d'Angleterre, à l'ouverture du parlement britannique, le 27 novembre, prévient les deux chambres des traités d'alliance qu'il vient de faire avec la Russie & la Prusse.

La czarine déclare le prince Charles-Pierre-Ulric, duc de Holstein Gottorp, son neveu, son successeur au trône de Russie, & tous les ordres de l'état lui prêtent serment en cette qualité. Ce prince renonça à ses prétentions à la couronne de Suede par le traité d'Abo, signé le 17 août de l'année suivante.

L'électeur palatin meurt à Manheim le 31 décembre, âgé de quatre-vingt-un ans sans enfans; Charles-Philippe, prince palatin de Sulsback, lui succede.

1743.

Le maréchal de Belle-Isle avoit quitté, dès le 2 janvier, son camp sous Egra avec l'armée ramenée de Prague, & après l'avoir conduite par le haut Palatinat jusqu'auprès de Spire, où elle devoit passer le Rhin & rentrer en France, il s'étoit rendu à Francfort pour y déployer son caractere d'ambassadeur plénipotentiaire auprès des princes de l'empire. Toute l'Allemagne étoit en combustion; chaque prince y fortifioit ses états, levoit de nouvelles troupes & mettoit son alliance à l'enchere. La reine de Hongrie, avec l'argent des

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

des Anglois & des Hollandois, complettoit ses armées ; elle en avoit en Bohême, en Autriche, en Baviere, en Italie ; elle se disposoit à faire marcher de nouveaux corps de troupes sur le Rhin & sur la Moselle, pour se joindre aux Anglois & aux Hanovriens cantonnés dans le pays de Liége. Le roi d'Angleterre rompant la neutralité qu'il avoit jurée en qualité d'électeur de Hanovre, donnoit ordre à ses troupes assemblées, dans les Pays-Bas, de se mettre en marche sous les ordres du comte de Stair. L'armée angloise, forte de quarante mille hommes anglois, hanovriens, hessois, se rend, au mois de mai, près de Hœsht sur le Mein, fortifiée de dix mille Autrichiens ; le roi d'Angleterre en prend le commandement au mois de juin. Le maréchal de Broglie, avec l'armée d'observation, couvroit la Baviere conjointement avec le comte de Sechendorff, général bavarois ; mais les deux généraux, au lieu de se secourir, se nuisent réciproquement, & pouvant à peine se soutenir contre le prince Charles de Lorraine, ils étoient à la veille d'être écrasés par les armées réunies de la reine de Hongrie & du roi d'Angleterre. Le général françois attendoit à Donavert les ordres du roi de ramener ses troupes sur le Rhin pour couvrir les frontieres de France ouvertement menacées.

Le 10 janvier, le roi tient à la Muette un grand conseil dans lequel il est résolu de recruter les armées françoises & d'en former de nouvelles ; en conséquence, les régimens arrivent de toutes parts en Alsace. Une nouvelle armée se forme ; le maréchal de Noailles en prend le commandement, passe le Rhin au commencement de juin, détache le comte de Ségur pour aller au-devant du maréchal de Broglie & favoriser la jonction des deux

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

armées ; il marche lui-même vers le Mein pour observer l'armée Angloise ; il la trouve campée à Schaffembourg, ville sur le Mein, où le roi d'Angleterre s'étoit établi contre l'avis du comte de Stair, dans une position où elle pouvoit être affamée par les François, & forcée à se rendre prisonniere de guerre. Le maréchal ordonne toutes les dispositions qui devoient amener cet événement. Les François étoient maîtres du cours du Mein, au-dessus & au-dessous du camp Anglois ; rien ne pouvoit plus y entrer, le soldat étoit déja réduit à la demi-ration. On manquoit de fourrages au point qu'il fut proposé de couper les jarrets à tous les chevaux ; mesure extrême que le roi d'Angleterre eût été contraint de prendre s'il fût resté encore deux jours dans cette position critique. Les Anglois resserrés entre le Mein & des collines assez hautes & couvertes de bois, devoient périr dans ce défilé, ou mettre bas les armes ; le roi d'Angleterre pouvoit être pris lui-même, c'étoit un de ces momens décisifs qui sembloient mettre fin à la guerre.

Tandis que le roi prend les mesures les plus justes pour soutenir ses alliés, le cardinal de Fleuri meurt dans sa maison d'Issi le 29 janvier, âgé de [redacted]-neuf ans sept mois. L'acquisition de la Lorraine éternisera à jamais son nom & son ministere ; à la tête des affaires sans avoir le titre de premier ministre, son élévation n'avoit point changé ses mœurs simples & modestes. Il jouissoit à peine de cent mille livres de rente, & l'on assure que son mobilier ne valoit pas vingt mille francs. Les suites du systême avoient jeté la France dans un si grand épuisement que, lorsque le cardinal entra au conseil en 1726, le royaume étoit regardé comme un malade désespéré, abandonné des médecins, & livré aux essais périlleux des charlatans. Ce

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

miniſtre le traita comme un corps robuſte, capable de ſe rétablir par ſes ſeules forces intérieures ; il le laiſſa tranquillement s'enrichir par un commerce immenſe ſans faire aucune innovation. Au-dedans, il éteignit inſenſiblement les reſtes des billets de banque ſans aucune ſecouſſe ; amateur de l'ordre, de la paix, il guérit, par ſon économie, des maux que les remedes violens pouvoient augmenter ; au-dehors, il concourut à maintenir l'Europe dans ce repos qu'elle goûta depuis la paix d'Utrecht juſqu'à la fin de 1740, & qui ne fut troublée que par les guerres paſſageres de 1718 & de 1736. Ce fut un temps heureux pour toutes les nations, qui, cultivant à l'envi le commerce & les arts, oublioient leurs calamités paſſées. Le cardinal avoit l'eſprit vif & délicat ; il parloit bien, écrivoit mieux encore ; ſa converſation aiſée, amuſante, étoit nourrie d'anecdotes curieuſes ; il avoit la repartie prompte & brillante, il plaiſantoit finement & cependant n'offenſoit perſonne. Au congrès de Soiſſons, le miel découloit de ſes levres, il gagna tous les ſuffrages, les plénipotentiaires le regardoient comme leur pere. Pluſieurs princes, & même l'empereur Charles VI lui donnerent ce nom dans leurs lettres. S'il employa trop ſouvent les lettres-de-cachets, ce fut pour avoir la paix dans l'égliſe ; s'il donna trop de confiance aux fermiers-généraux, ce fut pour prévenir les troubles occaſionnés par les changemens. Si le cardinal de Fleuri avoit moins négligé la marine de France, il ſeroit injuſte de ne pas le placer parmi les grands adminiſtrateurs qui ont fait fleurir la monarchie.

Le roi d'Angleterre commençoit à ſe repentir d'avoir choiſi ſon camp entre Selingſtaal & Chaſſembourg ; ſon armée à la veille de mourir de faim murmuroit hautement, & le monarque convaincu de la néceſſité de chercher une

position plus commode se détermine à se rapprocher de Francfort pour donner la main à douze mille hanovriens ou hessois, qui venoient le joindre par Hanau; mais en se retirant il marchoit exposé aux batteries du canon ennemi placé sur la rive du Mein, & son armée affoiblie par la disette pouvoit être accablée par les François.

Entre les montagnes & le Mein étoit le village de Dettingue, partagé par un ruisseau qui va se rendre dans le Mein, & dont les bords escarpés, garnis d'arbres & de haies vives, forme un ravin profond au-dessus du village auquel on n'arrive que par un chemin creux fort étroit. Le maréchal avoit placé dans le village de Dettingue douze mille hommes, commandés par le duc de Grammont, avec ordre de garder cette position, & d'attaquer les Anglois à dos, pendant que toute l'armée rangée en bataille dans la plaine les chargeroit en front, & que leur flanc seroit foudroyé par l'artillerie placée au-delà de la riviere. Le 26 juin, au milieu de la nuit, le roi d'Angleterre fait plier ses tentes dans le plus grand silence, & hasarde cette marche dangereuse à laquelle il étoit réduit. Les Anglois sembloient marcher à leur inévitable perte par un chemin étroit entre la riviere & la montagne; ils avançoient dans un défilé entre les batteries prêtes à plonger sur eux du rivage, aussi-tôt qu'ils auroient franchi le ruisseau qui coupoit le village de Dettingue; jamais situation ne fut plus critique. George II ne dut son salut qu'à la valeur trop précipitée des François. Le duc de Grammont, soit par impatience de combattre, soit qu'il crut que le corps de bataille de l'armée Angloise avoit passé le village & qu'il n'avoit plus qu'à tomber sur l'arriere-garde, qui ne pouvoit pas lui résister, fit passer le ravin aux douze mille hommes qu'il comman-

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

doit quittant un terrain avantageux où il devoit reſter, il s'avance dans une petite plaine qu'on appelle le champ des Cocqs. Les Anglois, s'appercevant de cette manœuvre, ont le temps de ſe former & de tomber ſur ce détachement que la poſition locale du terrein empêchoit d'être ſecouru à temps par le reſte de l'armée ; les batteries établies au-delà du Mein qui devoient foudroyer les Anglois durant la bataille deviennent inutiles, parce que le canon auroit tiré ſur les François. La mêlée fut terrible, il s'y fit de part & d'autre des prodiges de valeur ; mais les François furent forcés de céder le champ de bataille que le roi d'Angleterre ne garda pas long-temps. Le duc de Rochechouart, les marquis de Sabran & de Fleuri, les comtes de Roſtaing, d'Eſtrade & de Bouflers y furent tués ; le prince de Dombes, le comte d'Eu, les comtes d'Harcourt, de Beuvron, de la Motte-Houdancourt, les marquis de Gontault & de Vaubecourt furent bleſſés ; le duc de Chartres eut un cheval tué ſous lui ; le comte de Clermont & le duc de Penthievre ſe diſtinguerent par leur intrépidité qui ſervit à rallier pluſieurs fois les troupes en déſordre. La perte ne fut gueres moins conſidérable de la part des officiers Anglois ; le duc de Cumberland qui y faiſoit les premieres armes fut bleſſé. Le roi d'Angleterre dîna ſur le champ de bataille ; craignant d'être attaqué une ſeconde fois, il ſe retira avec précipitation à Hanau, ſans même ſe donner le temps d'enlever ſes bleſſés, dont il laiſſa environ ſix cents, que le lord Stair recommanda à la générosité du maréchal de Noailles, & que les François recueillirent comme des compatriotes. Les Anglois ſe trouverent ſi heureux d'être ſortis des défilés de Dettingue, que, quoiqu'ils euſſent été joints à Hanau par le prince Charles de Lorraine & le comte de Kevenhuller,

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

& ensuite à Spiré, au mois de septembre, par vingt mille hollandois ; ils ne firent aucune entreprise de toute la campagne.

L'affaire de Dettingue contribue à rendre plus précipitée la retraite du maréchal de Broglie ; ce général, arrivé le 9 juillet à Vimpsen sur la Necre, remet son armée au comte de Saxe & revient en France.

Pendant que les François & les Anglois se battoient à Dettingue, l'empereur Charles VII, accablé de chagrins, sans états & sans espérances, n'ayant pas de quoi faire subsister sa famille, réfugié à Francfort, où personne ne vouloit faire aucune avance au chef de l'empire, étoit réduit à négocier avec la reine de Hongrie qu'il avoit été sur le point de détrôner. Le prince de Hesse offroit, de la part de ce prince, de renoncer à toutes ses prétentions sur l'héritage de la maison d'Autriche ; il fut obligé de se déclarer neutre dans sa propre cause, demandant pour toute grace qu'on laissât les débris de ses troupes en Souabe, où elles seroient regardées comme troupes de l'empire.

Un armistice fut conclu à ces étranges conditions entre les armées impériales & autrichiennes. A peine le roi est informé de cet événement, qu'il fait déclarer à la diette de l'empire, qu'ayant appris que les princes veulent interposer la médiation de l'empire pour éteindre la guerre en Allemagne, & que l'empereur & la reine de Hongrie sont en termes d'accommodement, voulant donner au corps germanique un nouveau témoignage de son inclination pour la paix, il rapelle ses armées qui n'étoient entrées en Allemagne qu'en qualité d'auxiliaires, & après y avoir été appellées par le chef & par plusieurs des plus

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

puissans princes de l'empire. En conséquence, le maréchal de Noailles reçoit ordre de se rendre sur le Rhin.

Toutes les conquêtes faites par la France en faveur de l'empereur étoient perdues à la fin de cette campagne ; Braunau & Strobin avoient capitulé ; la garnison d'Egra fut réduite à la cruelle extrêmité de se rendre prisonniere de guerre avec le marquis d'Herouville qui la commandoit ; Ingolstad fut forcé de se rendre aussi, mais le marquis de Granville, son commandant, obtint la plus brillante capitulation. Non-seulement il lui fut accordé une libre retraite pour lui & pour les troupes à ses ordres, mais encore que les prisonniers françois, réfugiés à Ratisbonne, Nurembert, Augsbourg, & dans les autres villes impériales, auroient les passe-ports nécessaires pour retourner dans leur patrie, qu'il seroit libre aux officiers de vendre ou de transporter en France leurs effets & ceux des régimens, & que les troupes impériales, qui faisoient partie de la garnison d'Ingolstad, seroient traitées comme celles de France.

La guerre changeoit alors d'objet & de motif : l'empereur, pour lequel elle avoit été commencée, avoit fait sa paix particuliere. Le roi d'Angleterre, après avoir conclu un traité de neutralité à Hanovre en 1741, étoit alors à la tête des armées qui combattoient les François, tandis qu'un escadre Angloise bloquoit le port de Toulon. Le roi de Pologne, électeur de Saxe, un des premiers agresseurs de la reine de Hongrie, déja déclaré neutre par la traité de Breslau, conclu l'année précédente, entre cette princesse & le roi de Prusse, venoit de s'allier étroitement avec la reine qu'il avoit voulu dépouiller. Les Hollandois, auxquels le rôle de pacificateurs convenoit mieux sans doute que celui de parties belligérantes, se déclaroient en faveur de la reine

de Hongrie, après deux ans d'incertitudes, joignoient leurs inutiles troupes à l'armée anglo-autrichienne, & cependant entretenoient un ambaſſadeur en France; &, pour completer toutes ces invraiſemblances, le roi de Pruſſe, qui, le premier avoit attaqué Marie-Thérèſe, & même ſans lui déclarer la guerre, & dont cette princeſſe avoit acheté la paix par la ceſſion forcée de la Siléſie & du comté de Glatz, reſtoit armé, & déja on pouvoit prévoir qu'il rentreroit en campagne auſſi-tôt qu'il verroit la maiſon d'Autriche en état de conteſter la légitimité de la ceſſion faite par le traité de Breſlau, dicté par la néceſſité. Du nord au midi l'orage groſſiſſoit contre la France, elle ſembloit devoir être bientôt le théâtre de la guerre allumée loin de ſes foyers.

Le prince Charles avoit formé quelques tentatives pour pénétrer en France, il s'étoit même établi dans une iſle du Rhin près du vieux Briſac, quelques partis autrichiens entroient dans le royaume par cette porte. Le partiſan Mentzel, à la tête d'une troupe de brigands comme lui, déterminés & avides de pillage, entame les frontieres de Lorraine, il oſe répandre, ſous le nom de manifeſte, un écrit adreſſé aux provinces d'Alſace, de Bourgogne, de Franche-Comté & des trois Evêchés, par lequel il invitoit les peuples à rentrer ſous l'obéiſſance de la maiſon d'Autriche. Il menaçoit les habitans qui prendroient les armes de les faire pendre après les avoir forcés à ſe couper, de leurs propres mains, le nez & les oreilles. Une brutalité ſi féroce & ſi éloignée des mœurs du dix-huitieme ſiecle, n'excita que le mépris; & Mentzel, pour ſe ſouſtraire au châtiment qui le menaçoit, ſe retira avec précipitation. Trois mille grenadiers autrichiens ayant paſſé le Rhin par l'iſle de Reignac,

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

étoient parvenus jusqu'à Rhinville ; ils furent taillés en pieces par les brigades des Champagne & de la Sarre, & deux régimens de dragons. Le prince Charles craignant le débordement du fleuve, se retira dans le Brisgau & y prit ses quartiers d'hiver, quoique ses troupes fussent soutenues par une armée Angloise qu'on portoit à soixante & dix mille hommes depuis qu'elle avoit été renforcée par vingt mille hollandois.

En Italie, les affaires étoient dans le même état que l'année précédente ; cinq armées désoloient ce beau pays. Celle des Espagnols, commandée par l'infant dom Philipppe & par le marquis de Lasminas, qui, rentrée en Savoie, avoit forcé le roi de Sardaigne à abandonner le camp de Montmeillant pour repasser en Piémont par le mont Cenis & le petit S. Bernard. Les Espagnols, maîtres de la Savoie, faisoient de vains efforts pour entrer en Lombardie à travers les montagnes & les précipices des alpes qui présentoient des obstacles insurmontables & renaissans sans cesse. Celle du roi de Sardaigne qui gardoit les passages de l'Italie du côté de la France. L'armée autrichienne qui s'étendoit depuis le Milanois jusqu'auprès de Boulogne, & qui avoit en tête une seconde armée espagnole, commandée par le comte de Gages. Enfin la cinquieme étoit l'armée de Naples, encore dans l'inaction, mais impatiente de rompre la neutralité dont les Anglois lui avoient imposé la loi.

Des troupes si nombreuses ne produisirent que le combat de Campo-Santo, entre le comte de Gages & le comte de Traum, dont les deux partis s'attribuerent l'avantage. Le duc de Modene se met à la tête des Espagnols le 9 mai, mais il n'exécute rien d'important pendant toute la campagne.

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

Edit du roi, du 25 janvier, portant établiſſement d'une loterie royale de neuf millions de fonds, & création de rentes viageres en forme de tontine ; il fut établi une ſeconde loterie royale au mois de novembre, dont les fonds étoient de quinze millions.

Les corſaires de Tunis ayant commis des hoſtilités contre quelques vaiſſeaux françois, le roi charge, au mois de mars, le marquis de Maſſiac, capitaine des vaiſſeaux, de bloquer le port de cette ville avec quatre vaiſſeaux de ligne, & de tirer raiſon de ces inſultes. La régence de Tunis craignant le bombardement de la ville, fait un traité avec le commandant françois, par lequel elle ſe ſoumet à envoyer des députés à Verſailles ; ils eurent audience du roi le 8 juin, & lui préſenterent huit chevaux barbes de la part du bei de Tunis.

Ordonnance du roi, du 10 juillet, pour la levée de trente-ſix mille hommes de milices dans le royaume.

A Peterſbourg, la czarine publie un manifeſte dans lequel elle ſe plait que le marquis de Botta, miniſtre de la reine de Hongrie à ſa cour, abuſant de ſon miniſtere, faiſoit des intrigues pour occaſionner un ſoulevement en Ruſſie en faveur du prince de Bevern. La reine de Hongrie craignant de ſe faire une ennemie de cette princeſſe, fait aſſurer la czarine, que ſi l'ambaſſadeur s'eſt oublié à ce point, c'eſt à ſon inſu & contre ſon intention.

Les miniſtres de la reine de Hongrie, du roi d'Angleterre & du roi de Sardaigne ſignent à Vorms, le 13 ſeptembre, un traité par lequel la reine cede, au roi de Sardaigne, une partie du Vigevanaſque, la ville de Plaiſance, le Paveſan, & les droits qu'elle pouvoit avoir ſur le marquiſat de Final, poſſédé par la république de

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Gênes. Cette cession indispose les Génois qui penchoient déja pour la France, & dont le port pouvoit être d'une grande utilité en Italie.

Traité d'alliance conclu à Vienne, le 20 novembre, entre la reine de Hongrie & le roi de Pologne, électeur de Saxe, par lequel les deux puissances se garantissent réciproquement la possession de leurs états.

Le prince Charles de Lorraine épouse à Vienne, le 7 décembre, l'archiduchesse, sœur de la reine de Hongrie.

1744.

Quoique la France ne fût pas en guerre avec la Grande-Bretagne, une flotte Angloise de cinquante-deux voiles insultoit, depuis deux ans, les côtes de Provence, elle bloquoit, dans le port de Toulon, une escadre espagnole de seize vaisseaux de ligne qui avoit servi au transport des troupes de cette nation en Italie; l'escadre espagnole n'osoit sortir du port en présence des forces Angloises trop supérieures.

L'amiral dom Joseph Navarro profitoit de cette inaction pour exercer, à l'école françoise, ses canoniers peu experts dans leur art. Le roi indigné de l'audace des Anglois, fait armer une escadre de quatorze vaisseaux de ligne, quatorze frégates & trois brûlots, & donne ordre au marquis de Court, lieutenant-général des armées navales, de se combiner avec les Espagnols, &, sans avoir égard au nombre des vaisseaux, de combattre l'amiral Matheus, s'il s'opposoit au passage des deux escadres.

L'armée combinée n'étoit composée que de vingt-six vaisseaux de ligne, parce que les Espagnols ne purent

armer que douze de leurs vaiſſeaux de ligne ; le combat s'engagea le 20 février, Mathéus s'attacha au Royal-Philippe, détacha un brûlot pour le faire ſauter. L'amiral eſpagnol, après avoir ſoutenu le combat contre cinq vaiſſeaux Anglois, fit ſauter en l'air le brûlot ſans en être endommagé. L'amiral françois fit des prodiges de valeur; la ſupériorité du nombre ne ſervit de rien aux Anglois durant cette journée, dont le ſuccès reſta indécis; mais l'action fut glorieuſe ſans doute pour la marine d'Eſpagne & de France, puiſqu'elle ſortit ſans perte d'un combat ſi inégal. Les Anglois, forcés de rentrer dans Mahon pour radouber leurs vaiſſeaux très-maltraités, laiſſerent la France & l'Eſpagne recueillir le fruit de cette journée en faiſant paſſer librement, des côtes de France en Italie, les proviſions de guerre & de bouche dont avoit beſoin l'armée eſpagnole.

La France ſe décida enfin à déclarer la guerre à l'Angleterre & à la reine de Hongrie ; les manifeſtes furent publiés dans les mois de mars & d'avril. Le roi des deux Siciles en publia un autre vers le même temps, dans lequel il expoſa la néceſſité où il étoit de rompre la neutralité qu'il avoit promiſe en 1742, & de ſe prémunir contre l'invaſion dont la maiſon d'Autriche menace ſes états. Pendant que ces formalités étoient remplies, on apprend qu'un corps conſidérable de troupes défiloit vers Dunkerque, où des bâtimens de tranſports étoient raſſemblés en grand nombre, & que le comte, qui fut bientôt après le maréchal de Saxe, étoit chargé d'une expédition contre l'Angleterre. Vingt-ſix vaiſſeaux de ligne avoient été équipés à Breſt avec une diligence incroyable. Déja l'eſcadre étoit dans la marche ſous les ordres du comte de

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Roquefeuil. L'objet de cet armement avoit été si bien caché, qu'on ne sut que le prince Edouard étoit sur le vaisseau que montoit le comte de Saxe, que lorsque les trois divisions de l'armée royale eurent pris leurs stations respectives. La plus considérable cingla vers les côtes de Kent, & s'avança jusqu'à Dungeneff ; la seconde se plaça entre Calais & Boulogne, & la troisieme se tint à la hauteur de Dunkerque.

L'occasion sembloit favorable pour faire une descente en Angleterre ; les troupes Angloises, loin de leur isle étoient répandues dans les Pays-Bas. Les forces navales de cette nation se trouvoient dispersées dans le nouveau monde, en Asie & dans la Méditerranée : la flotte du roi étoit plus forte que celle que les Anglois pouvoient lui opposer dans cette occasion. On avoit un parti formé au sein de la Grande-Bretagne, & le prince, objet de la descente, pouvoit, par sa seule présence, valoir une armée.

La contrariété des vents fit évanouir une entreprise hardiment concertée, & dont le succès n'étoit pas sans vraisemblance ; le prince Edouard vit, pour la premiere fois, le rivage de sa patrie ; une violente tempête jetta la flotte sur les côtes de France, non sans perte d'un grand nombre de soldats effrayés, cherchant à regagner le rivage. Les coups de vent qui durerent plusieurs jours, en retenant les François sur leurs côtes, donnerent le temps aux Anglois, en tirant parti de tous leurs vieux vaisseaux de garde & de tout ce qui étoit capable de porter du canon, de se mettre à l'abri d'une invasion ; & le prince Edouard revint à Paris attendre de la générosité du roi, des moyens nouveaux de suivre ses destinées.

Les préparatifs maritimes ne ralentissoient pas ceux que

le roi faisoit par terre contre tous ses ennemis. Pendant qu'il se disposoit à prendre lui-même le commandement de son armée de Flandres, qu'une seconde armée, commandée par le maréchal de Coigni, protégeoit l'Alsace contre les efforts du prince Charles de Lorraine; tandis qu'il envoyoit le prince de Conti en Italie à la tête de vingt mille hommes qui devoient agir de concert avec l'armée de l'infant dom Philippe, il agitoit par ses négociations les cabinets du Nord. Quelques princes d'Allemagne, séduits auparavant par les offres de la reine de Hongrie, revinrent à l'alliance de la France; mais ce qui opéra une véritable révolution fut le traité que, depuis les premiers jours de l'année, le roi ménageoit avec le roi de Prusse; le plus grand secret avoit couvert de ses voiles cette importante négociation. On sut enfin qu'il avoit été conclu à Paris & à Francfort une alliance défensive entre le roi, l'empereur, le roi de Prusse, l'électeur Palatin & la régence de Hesse-Cassel, pour contraindre la reine de Hongrie à reconnoître l'empereur en qualité de chef de l'empire, & à lui restituer ses états héréditaires.

Le roi de Prusse publie un manifeste dans lequel il expose les motifs qui l'obligent, en qualité de membre de l'empire, à donner des troupes auxiliaires à l'empereur méconnu, attaqué, dépouillé par la reine de Hongrie, malgré l'unanimité des suffrages qui l'ont placé sur le trône impérial. Ce prince se préparoit à marcher en Bohême à la tête de quatre-vingts mille hommes, & d'envoyer une armée de vingt mille hommes en Moravie, lorsque le roi partoit de Versailles, les premiers jours de mai, pour le commandement de son armée de Flandres.

Louis XV arrive à Lille le 1[illegible] mai après avoir visité

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

les places les plus importantes de ses frontieres, & donné ses ordres pour leur sûreté. Le comte de Saint-Florentin est chargé, pendant l'absence du roi, de la direction de toutes les affaires instantes. A la nouvelle de la marche du roi, les Hollandois qui avoient promis de joindre leur armée à celles des Anglois & de la reine de Hongrie, n'osent pas tenir leur promesse, craignant de voir leur territoire envahi ; ils envoient des ambassadeurs au roi, au lieu de fournir des troupes contre lui ; le roi répond : « Toutes mes démarches envers votre république depuis » mon avénement à la couronne ont dû lui prouver com» bien je desirois d'entretenir avec elle une sincere amitié » & une parfaite correspondance. J'ai fait connoître assez » long-temps mon inclination pour la paix ; mais plus » j'ai différé de déclarer la guerre, moins j'en suspendrai » les effets. Mes ministres me feront le rapport de la com» mission dont vous êtes chargés, & après l'avoir com» muniquée à mes alliés je ferai savoir à vos maîtres mes » dernieres résolutions ». Les députés hollandois sont témoins de la prise de Courtrai & de Menin. Le roi se rend maître successivement d'Ypres, du fort de Kenoque & de Furnes. Les généraux Anglois & Autrichiens voyoient ces succès sans pouvoir en arrêter la rapidité. On ne peut calculer jusqu'où Louis XV eût poussé le progrès de ses armes, lorsqu'on apprit que le prince Charles, à la tête d'une armée de quatre-vingts mille hommes, étoit entré en Alsace. Le maréchal de Coigni couvroit cette frontiere avec une armée de trente mille hommes ; le maréchal de Belle-Isle commandoit un corps considérable sur la Moselle, & protégeoit la Lorraine ; enfin, le comte de Sechendolff, avec l'armée bavaroise, étoit campé au-delà

du Rhin sous Philisbourg. On attribua à ce dernier l'invasion du prince Charles, soit en laissant ce prince passer le fleuve sans résistance, soit après avoir reçu de nombreux renforts en ne profitant pas de l'importance du moment, de l'avantage du terrain & de l'ardeur des troupes. Des partis autrichiens semoient l'épouvante vers la Lorraine. Mentzel n'existoit plus, il étoit remplacé par le partisan Trenck, non moins audacieux, non moins insolent, non moins cruel. Le roi Stanislas fut obligé de quitter le séjour de Lunéville.

Le roi étoit alors à Dunkerque, il résolut d'interrompre le cours de ses conquêtes en Flandres pour voler au secours de l'Alsace & de la Lorraine, laissant en Flandres le maréchal de Saxe à la tête de quarante-cinq mille hommes pour conserver les places conquises & s'opposer aux efforts des Anglois & des Autrichiens, dont l'armée montoit à plus de soixante & dix mille combattans.

En Italie, dom Philippe & le prince de Conti, à la tête des François & des Espagnols, passent le Var le premier avril, & forcent l'armée Sarde à se retirer en abandonnant les châteaux d'Aspremont, d'Utelle, de Nice, de Castel-Nuovo, de Montalban & de Villefranche, où l'on fut sur le point de faire prisonnier l'amiral Matheus & les matelots Anglois qui, pour secourir le roi de Sardaigne, s'étoient mêlés avec les Piémontois pendant le siege de cette derniere ville. Les rochers, les précipices, les torrens, les gorges étroites, les abîmes sur lesquels plongeoit l'artillerie ennemie n'arrêtoient point l'ardeur des Espagnols & des François. Le bailli de Givry escalade en plein jour le roc du château Dauphin sur lequel deux mille Piémontois étoient retranchés. Le brave Chevert qui avoit monté le

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

le premier sur les remparts de Prague, gravit sur ce roc un des premiers. On n'avoit point de canon; les Piémontois foudroyoient les assaillans avec le leur. Le lieutenant-colonel de Poitou saute dans les retranchemens, les grenadiers s'élancent les uns sur les autres pour le suivre, & ce qui est à peine croyable ils passent par les embrasures du canon ennemi dans l'instant que les pieces, ayant tiré, reculoient par leur mouvement naturel. Cette attaque fut très-meurtriere; mais il n'échappa aucun Piémontois. Le roi de Sardaigne au désespoir vouloit se faire tuer dans la mêlée; ceux qui l'environnoient eurent beaucoup de peine à l'obliger de quitter les retranchemens & à chercher son salut dans une prompte fuite.

Après cette journée aussi glorieuse que sanglante, il falloit emporter ce qu'on appelloit les barricades: c'étoit un passage de quelques toises entre deux montagnes qui s'élevoient jusqu'aux nues. Le roi de Sardaigne avoit fait couler dans ce précipice la riviere de Sture. Trois retranchemens & un chemin couvert par de-là la riviere défendoient ce poste. Il falloit ensuite se rendre maître du château de Démont bâti sur la cime d'un rocher isolé au milieu de la vallée de Sture; alors les François & les Espagnols, maîtres des alpes, voyoient les plaines riantes du Piémont.

Les barricades furent tournées avec une habileté qui fut regardée comme le chef-d'œuvre de l'art de la guerre. Démont est emporté le 17 août: les François & les Espagnols sont enfin en Italie, la seule ville de Coni leur fermoit la porte du Milanois. L'infant dom Philippe & le prince de Conti l'assiégeoient; le roi de Sardaigne les attaque dans leurs lignes avec une armée supérieure, l'in-

fant & le prince François sont vainqueurs. Le roi de Sardaigne, après avoir perdu cinq mille hommes, abandonne le champ de bataille & laisse Coni à ses propres forces ; la ville se défend trois semaines dans la saison avancée, & lorsque les alliés, vainqueurs des alpes & du roi de Sardaigne sembloient n'avoir plus qu'à jouir de leur triomphe, l'abondance des neiges qui surviennent, le débordement de la Sture, le froid rigoureux qui se fait sentir, plus favorables aux ennemis que la victoire de Coni ne l'avoit été à l'infant, le forcent à repasser les monts avec une armée victorieuse, mais affoiblie.

Le roi des deux Siciles ayant joint ses troupes à l'armée espagnole, commandée par le comte de Gage, avoit réussi à garantir ses états de l'invasion des Autrichiens, commandés par le prince de l'Oblovitz. La campagne de Rome avoit été le théâtre de la guerre ; les Autrichiens vigoureusement repoussés à Veletri, le 11 août, par les Espagnols & les Napolitains, avoient été forcés de se replier dans la Lombardie ; ainsi finit la campagne en Italie.

Les Anglois, après avoir réparé leurs vaisseaux maltraités au combat de Toulon, reparoissent dans la Méditerranée sans faire aucune entreprise considérable malgré la supériorité de leurs forces. Ils armerent une nombreuse escadre qui mit à la voile de Spithead, au mois de juillet, sous le commandement de sir Balchez, dans le dessein d'attaquer la flotte de Brest aux ordres du comte de Rochambault : la flotte angloise fut dispersée par une violente tempête dans le golphe de Biscaye ; la Victoire que montoit l'amiral fut submergée ; l'escadre rentra à Plimouth dans le plus grand désordre.

Le roi, partant de Dunkerque, avoit assigné le rendez-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

vous de l'armée à Metz ; pendant cette marche il augmenta la paye & la nourriture des soldats. Le maréchal d'Harcourt reçoit ordre de garder les gorges de Phalsbourg ; le maréchal de Saxe, resté dans les Pays-Bas, campe sous Courtrai, met obstacle à toutes les opérations des alliés, leur coupe les vivres, les empêche d'assiéger Lille malgré la supériorité de leurs forces, & fait cette campagne défensive, aussi glorieuse pour lui aux yeux des connoisseurs, que les campagnes offensives qui la suivirent.

Le roi arrive à Metz le 4 août, précédé par le maréchal de Noailles. Il donne audience, dans cette ville, au maréchal de Schemetau, ambassadeur du roi de Prusse, qui venoit annoncer que ce nouvel allié marchoit à Prague avec quatre-vingt mille hommes, & qu'il en faisoit avancer vingt mille en Moravie. Cet événement changeoit la face de la guerre, forçoit le prince Charles de sortir de l'Alsace, rétablissoit l'empereur, & mettoit la reine de Hongrie dans le plus grand danger ; toutes les alarmes se dissipoient lorsqu'un malheur d'un autre genre fit trembler la France.

Le 8 août, le roi est attaqué d'une maladie qui s'annonça d'abord de la maniere la plus alarmante ; elle prit un caractere de fievre putride, & dès la nuit du 14, le roi étoit à l'extrémité. La nouvelle de cette maladie porte la crainte & la désolation de ville en ville ; les peuples accouroient de tous les environs de Metz, les chemins étoient remplis d'hommes de tous états & de tout âge, qui, par leurs différens rapports, augmentoient la publique inquiétude. Le roi reçoit alors, d'une voix unanime, le nom de *Louis le bien-aimé* ; ce n'étoit pas une flatterie, ceux qui lui donnoient ce titre ne croyoient pas qu'il dût en jouir de son vivant. Il est difficile de lire les nouvelles

publiques de ce temps-là sans être attendri. Enfin l'espérance renaît, le roi est hors de danger, les transports de joie sont poussés jusqu'à l'excès dans tout le royaume. Le courrier qui porta dans Paris la nouvelle de la convalescence du roi fut entouré, caressé, presque étouffé par le peuple; on baisoit jusqu'à ses bottes, on le menoit en triomphe. La France ne fut occupée pendant deux mois que de fêtes qui entraînoient des dépenses excessives; il fallut que l'administration mît des bornes à ces prodigalités. La Bretagne fit éclater sa satisfaction d'une maniere plus durable : les états de cette province arrêtent qu'il seroit érigé, dans Rennes, un monument de bronze, représentant cet événement; il fut exécuté par le célebre le Moine en 1754.

Le prince Charles ignoroit l'aggression du roi de Prusse, lorsque passant le Rhin il pénétroit en France & s'emparoit des lignes de la Lauter & de Veissembourg. Il se repentit sans doute d'une expédition glorieuse, mais dont les suites devoient lui devenir funestes : renfermé en Alsace par l'armée des Bavarois, des Palatins & des Hessois, par celle du roi commandée par le maréchal de Noailles, & qui s'étoit jointe aux troupes sous les ordres du maréchal de Coigni, & par celle du duc d'Harcourt qui gardoit les gorges de Phalsbourg, ne pouvant recevoir aucun secours de la reine de Hongrie, forcée de ramasser le reste de ses forces pour défendre la Bohême envahie par le roi de Prusse, le prince Charles pouvoit être fait prisonnier avec toute son armée; c'étoit encore un de ces momens décisifs qui doivent finir tout d'un coup la guerre la plus acharnée. Le prince Charles développa, dans cette rencontre, toutes les ressources d'un grand capitaine; il repassa ce fleuve

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

malgré des armées supérieures ; son arriere-garde fut à peine entamée. Le roi de Prusse se plaignit hautement qu'on eût laissé échapper un ennemi qui alloit tomber sur lui ; on accusa de cette faute le maréchal de Noailles : en forçant la marche des troupes, il eût prévenu, dit-on, le prince Charles, on eût coupé les ponts sur le Rhin, on eût rendu sa retraite impossible, ou du moins extrêmement périlleuse ; vains propos : la maladie du roi qui commandoit l'armée, & l'incertitude inséparable d'une pareille circonstance sauverent le prince Charles, dont la perte sembloit infaillible ; en guerre, un moment est décisif. Ce prince ayant repassé le Rhin marcha vers le Danube & l'Elbe avec une diligence extrême, mais il n'arriva pas à temps pour empêcher le roi de Prusse d'investir Prague & de faire prisonnier de guerre le général Ogilvi & sa garnison composée de dix mille hommes.

La capitale de la Bohême prise, la Moravie envahie, le maréchal de Coigni reprenant toutes les villes forestieres, l'armée impériale se rendant maîtresse de la Baviere, firent espérer enfin que la grande querelle de l'Europe alloit être décidée en faveur de l'empereur Charles VII ; mais tandis que la reine de Hongrie étoit affoiblie par la nouvelle alliance du roi de Prusse avec la France, elle acquéroit un allié qui établissoit la balance. Le roi de Pologne, électeur de Saxe, fournissoit vingt-quatre mille hommes à la maison d'Autriche, & recevoit en don une partie de la Silésie que la maison d'Autriche ne possédoit plus ; alors l'armée du prince Charles est supérieure à celle du roi de Prusse ; il force ce monarque à évacuer Prague le 27 novembre, passe l'Elbe devant les Prussiens, comme il avoit

passé le Rhin devant les François, & suit le roi de Prusse jusqu'aux portes de Breslau.

Louis XV, foible & à peine convalescent, résolu de terminer la campagne par une conquête importante, fait investir Fribourg & se rend lui-même au siege pour accélérer les travaux ; à cette expédition se distingua sur-tout le comte de Lowendal, déja connu chez les étrangers, & qui fut dans la suite si utile à la France. Le général Damnitz, gouverneur de Fribourg, capitula le 6 novembre, après deux mois de tranchée ouverte ; le siege de la citadelle ne dura que sept jours. Le roi, alors maître du Brisgau, dominoit dans la Souabe, tandis que le prince de Clermont s'étoit avancé jusqu'à Constance, & que l'empereur étoit enfin rentré dans Munich.

Ainsi se termina une campagne où tant de changemens dans les négociations devoient produire les plus grandes vicissitudes dans les succès & dans les pertes. Si la France avoit échoué dans son projet d'invasion en Angleterre, elle avoit eu les succès les plus marqués en Flandres ; ils avoient été suspendus par l'invasion du prince Charles en Alsace, qu'avoit arrêtée à son tour le roi de Prusse, vainqueur en Bohême ; mais ce prince, dont l'armée étoit considérablement diminuée par les maladies & les désertions, fut forcé de se tenir lui-même sur la défensive, lorsque le roi de Pologne, électeur de Saxe, déterminé par les subsides que lui fournit l'Angleterre, envoie au prince Charles un secours de trente mille hommes, & lui rend la supériorité.

C'étoit le prix d'une partie de la Silésie que la reine de Hongrie espéroit alors de reprendre, & sur laquelle l'électeur prétendoit avoir des droits anciens que la reine reconnut

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

alors valables, & qui peut-être feroient devenus problématiques dès que cette province auroit été enlevée au roi de Prusse. Il falloit donc songer à rendre la campagne prochaine plus décisive ; pour y parvenir, le roi se dispose à faire passer l'hiver à quarante mille hommes de ses troupes dans les électorats de Mayence, de Treves & de Cologne; &, après avoir donné les ordres nécessaires, il revient à Paris où il est reçu comme un pere qu'on avoit craint de perdre; il passa trois jours aux Tuileries pour se montrer aux habitans de Paris qui ne vouloient que ce prix de leur zele.

Le roi déclare, le premier novembre, qu'il a conclu le mariage de M. le dauphin avec l'infante Marie-Thérese d'Espagne ; la demande de cette princesse est faite à Madrid, le 10 décembre, par l'évêque de Rennes, ambassadeur de France : la célébration du mariage se fit le 18 par le patriarche des Indes; le prince des Asturies épousa l'infante au nom de M. le dauphin.

Le 20 décembre, le maréchal de Belle-Isle, chargé par le roi de quelques négociations auprès des puissances du Nord, traversant, pour se rendre à Berlin, un territoire dépendant de l'électorat de Hanovre, est arrêté prisonnier dans un village de la forêt de Harty avec le chevalier de Belle-Isle son frere; ils sont l'un & l'autre conduits en Angleterre au château de Vindsor, où ils sont retenus jusqu'au mois d'août de l'année suivante.

Cette année, le célebre Anson revient dans sa patrie après avoir, le premier, fait le tour du monde. Georges Anson, nommé chef d'escadre en 1740, fut destiné à tenter de faire une irruption dans le Pérou par la mer du Sud, tandis que l'amiral Vernon attaquoit, par la mer du

Nord, les possessions de l'Amérique espagnole. Anson ayant sous ses ordres cinq vaisseaux de ligne, une frégate & deux bâtimens chargés de vivres, de munitions & de marchandises, & environ quatorze cents hommes de débarquement, reconnoît d'abord l'isle de Madere & celles du Cap-Verd; il range les côtes du Brésil, s'arrête quelque temps à l'isle de Sainte-Catherine, à vingt-sept degrés au-delà du tropique du capricorne; & enfin, après les plus grandes fatigues, il entre dans le détroit de le Maire, après avoir parcouru, en cinq mois, plus de cent degrés de latitude en sortant du détroit. Anson est battu au mois de février 1741 par des tempêtes affreuses, son escadre est dispersée, l'équipage de son vaisseau est tourmenté par un scorbut d'une nature extraordinaire, il est forcé de relâcher à l'isle de Fernandes, dans la mer du Sud; un des vaisseaux de son escadre & la frégate le rejoignent dans cette isle. Il fait quelques prises sur les Espagnols, étonnés de voir dans ces mers des vaisseaux d'une autre nation. Arrivé sur les côtes du Pérou, il s'empare de la ville de Païta, en fait, pendant trois jours, enlever les trésors par les soldats, aidés par les negres, esclaves des Espagnols, tandis que leurs maîtres fuient dans les bois. Anson remonte vers Panama & s'avance devant Acapulco, au revers du Mexique. Si l'amiral Vernon avoit réussi dans sa tentative sur Cathagene, il donnoit la main au chef d'escadre Anson, & c'étoit fait de la domination espagnole dans l'isthme de Panama.

Anson n'ayant plus que deux vaisseaux, & se trouvant forcé d'en abandonner un bientôt, & d'en recueillir l'équipage sur son bord, borne toutes ses espérances à surprendre le gallion que le Mexique envoie chaque année dans les mers de la Chine à l'isle de Manille, l'une des Philippines.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Il faut pour cela traverser l'Océan pacifique & tous les climats opposés à l'Afrique entre notre tropique & l'équateur : il relâche à l'isle de Tinian, une des mariannes ; de cette isle il passe à celle de Formose, cingle vers la Chine, à Macao, & entre dans la riviere de Kanton pour radouber le Centurion, seul vaisseau qui lui reste : il repart, &, le 9 juin 1743, il découvre le vaisseau espagnol qu'il cherche, il le combat & ne perd que deux hommes de son équipage. L'espagnol, après avoir eu soixante-sept hommes tués, & quatre-vingt-quatre blessés, se rend, quoiqu'il lui restât encore plus de soldats qu'au Centurion. Anson, avec sa prise, retourne à Kanton, & refuse de payer l'impôt que l'empereur de la Chine met sur les vaisseaux étrangers. Enfin, prenant par les isles de la Sonde & par le cap de Bonne-Espérance, il fait le tour du monde, & revient en Angleterre le 4 juin 1744, chargé des dépouilles des Espagnols ; dix millions, tant en or qu'en argent, portés sur trente-deux charriots, firent un triomphe de son entrée dans Londres, & le roi l'éleva à la dignité de pair du royaume.

1745.

Tandis que l'infante Marie-Thérese d'Espagne se rend à Versailles pour épouser M. le dauphin, l'empereur Charles VII meurt à Munich, le 20 janvier, à l'âge de quarante-sept ans, d'une goutte remontée, & emporte, dans son tombeau, le fruit des négociations & des efforts que la France faisoit en sa faveur depuis quatre ans.

Cette mort sembloit devoir éteindre l'incendie qui consumoit l'Europe. Les troupes françoises dispersées en Allemagne n'y pouvoient plus rester en qualité d'auxiliaires de

l'empereur ; les traités de Paris & de Francfort n'avoient plus lieu, puisque celui en faveur duquel il avoit été fait n'existoit plus. On devoit se flatter que la reine de Hongrie rechercheroit la paix comme un moyen de placer le grand duc de Toscane, son époux, sur le trône impérial ; mais cette princesse qui recevoit, de l'Angleterre, un subside de cinq cents mille guinées, & qui, d'ailleurs, venoit de faire un nouveau traité d'alliance avec la Hollande, la Grande-Bretagne & la Pologne, vouloit la couronne impériale & la guerre. Cette guerre ressembloit à ces maladies qui, trompant l'habileté des médecins, changent chaque jour de caractère. Le roi la continuoit alors sans autre objet que de la faire cesser. La Flandre, qui, selon les traités faits, en 1741, devoit être neutre, en étoit alors le principal théâtre, tandis que l'Allemagne, au sein de laquelle les contestations étoient nées, devenoit, pour la France, un objet plutôt de politique que d'opérations militaires.

Charles VII laissoit un fils âgé de dix-huit ans, qui lui succédoit dans la dignité électorale & dans tous les droits de sa maison. La France avoit fait rétablir, dans ses états, l'ayeul de ce jeune prince, elle avoit procuré l'empire à son pere, elle continuoit à le secourir lui-même. Six mille Hessois à la solde du royaume, trois mille Palatins & treize bataillons d'Allemands, depuis long-temps incorporés dans les troupes de France, étoient joints à l'armée bavarroise, soudoyée aussi par le roi, & la couronne impériale pouvoit être le prix de son attachement pour une nation qui faisoit pour lui de si grands efforts. On apprit avec surprise, en France, que ce prince avoit conclu un traité à Fuessen, le 22 avril, avec la reine de Hongrie,

par lequel renonçant à toutes ses prétentions sur les états de la maison d'Autriche, il promettoit de faire sortir de ses états les troupes étrangeres, & de donner sa voix au grand duc à la premiere diette d'élection; il s'engageoit encore à donner des troupes à la reine de Hongrie, moyennant un subside qu'il recevroit de l'Angleterre; &, pour comble d'ingratitude envers la France, ce prince, sept jours avant la signature de ce traité, donna ordre à ses troupes, qui défendoient les frontieres de la Baviere conjointement avec le marquis de Ségur, de se replier sur Munich, sans prévenir le général françois.

Après cette défection, le marquis de Ségur est attaqué par quinze mille Autrichiens, commandés par le comte de Bathiani. Le général françois n'avoit que cinq mille hommes sous ses ordres; le nombre des ennemis ne les effraya point; ils se battirent en retraite pendant trois jours, gagnant sans cesse les hauteurs, tuant beaucoup de monde aux ennemis, en perdant peu eux-mêmes; ils arriverent à Donavert sans être entamés, & mériterent, par leur intrépide constance, les éloges de leurs rivaux. Ainsi, par une révolution inouie, le fils s'armoit contre un monarque qui avoit donné la couronne impériale à son pere; mais tout étoit révolution dans cette guerre.

La France proposa la couronne impériale au roi de Pologne, électeur de Saxe, alors à la solde des Anglois. Ce prince n'osa ni accepter cet honneur, ni se détacher des Anglois & de la reine de Hongrie; il fut le second électeur de Saxe qui refusa d'être empereur.

Le roi, abandonné par tous ceux pour lesquels il avoit commencé la guerre, n'avoit d'autre parti à prendre que d'attendre, du sort des armes, la décision de tant d'intérêts

divers qui avoient changé tant de fois, qui devoient changer encore, & qui tenoient plus que jamais l'Europe en alarmes. Il fut décidé qu'on se tiendroit sur la défensive sur les frontieres de l'Allemagne, & qu'on agiroit offensivement en Italie & en Flandres. Les François eurent ordre d'évacuer les places qu'ils occupoient encore en Autriche, & de se rapprocher du Rhin. Le prince de Conti commanda l'armée d'Allemagne; il fut chargé d'occuper les Autrichiens & de les empêcher, par cette diversion, de se porter, avec des forces trop supérieures, sur le roi de Prusse, alors allié de la France, & qui ne le fut pas long-temps. Le maréchal de Maillebois remplaça le prince de Conti en Italie; on crut ce général, plus en état qu'un autre, de faire une guerre de montagnes à laquelle il s'étoit exercé en Corse, & le roi se chargea, en personne, d'achever en Flandres les conquêtes qu'il avoit interrompues l'année précédente.

Le maréchal de Saxe étoit déja dans les Pays-Bas à la tête d'une armée de soixante & dix mille hommes, pour s'opposer à l'armée anglo-autrichienne, jointe par les troupes hollandoises aux ordres du comte de Valdeck, en vertu du traité de Varsovie, conclu le 8 janvier, entre la reine de Hongrie, les rois d'Angleterre & de Pologne, & la république des Provinces-Unies qui se rangeoit parmi les ennemis de la France, sans cesser d'entretenir un ambassadeur à Paris. Le maréchal de Saxe étoit consumé d'une maladie de langueur & presque mourant lorsqu'il quitta la cour pour aller prendre le commandement de l'armée; interrogé comment il pourroit agir dans cet état de foiblesse, il répondit: *Il ne s'agit pas de vivre, mais de partir.*

Après plusieurs marches feintes, pour donner le change aux ennemis, ce général ouvre la tranchée devant Tournai,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

la nuit du 30 avril au premier mai. Tournai étoit une des plus fortes places de la Flandre, elle appartenoit à la maison d'Autriche; mais en vertu du traité de la barriere, la garnison étoit hollandoise: le siege étoit poussé avec vigueur lorsque le maréchal est informé que l'armée combinée angloise, autrichienne, hollandoise & hanovrienne s'avançoit sur lui pour lui livrer bataille. L'armée alliée renforcée, dans sa marche, des garnisons de toutes les places voisines, se trouva forte de soixante mille hommes; elle étoit moins nombreuse que celle de France, mais le maréchal de Saxe, en se préparant à livrer bataille, fut obligé de laisser dix-huit mille hommes devant Tournai, pour empêcher que la garnison de cette ville ne pût se porter sur l'Escaut & couper la retraite de l'armée si elle venoit à recevoir un échec. L'armée françoise, affoiblie par ce gros détachement, devenoit inférieure en nombre à celle des alliés.

Le roi partit de Paris le 7 mai, accompagné de M. le dauphin; il arriva le lendemain au camp devant Tournai. Bataille de Fontenoi gagnée le 11 mai, par le roi en personne, sur l'armée des alliés, commandés par le duc de Cumberland, le prince de Valdeck & le comte de Kœnisgzeth.

Les Anglois font de prodiges de valeur; une colonne d'infanterie impénétrable rend, pendant près de deux heures, le succès douteux; on avoit fait inutilement les plus grands efforts pour la renverser: avançant lentement & sans se déranger, elle écrasoit, par un feu roulant, tous les régimens qui venoient l'un après l'autre se présenter devant elle. Le roi, témoin du désordre que cette phalange jetoit dans son armée sur le point d'être coupée, donne ordre au duc de Pequigni de faire pointer cinq pieces de canon au-delà de

l'Escaut, sur le front de la colonne angloise, & de la faire attaquer par sa maison, & par les brigades des Irlandois & de Normandie. L'ordre du roi est exécuté avec autant de promptitude que d'intelligence. La colonne foudroyée par l'artillerie laisse appercevoir un défaut; la maison du roi s'y précipite, les Gendarmes, les Carabiniers élargissent le passage: on en vient à l'arme blanche; la colonne une fois ouverte, plie, se débande; ceux qui échappoient au fer des fantassins étoient écrasés par la cavalerie. La déroute générale d'une armée si intrépide fut l'ouvrage d'un instant. Malgré cet échec, les Hollandois reviennent du côté d'Antion se former sur deux lignes d'infanterie & de cavalerie; ils sont forcés à se retirer après avoir perdu quatorze cents hommes & la plus grande partie de leur artillerie. La victoire fut des plus complettes: les ennemis perdirent neuf mille hommes & quarante pieces de canon. Le roi prend la ville de Tournai dix jours après cet événement, & la citadelle le dix-neuf juin.

Le roi donne audience au camp devant Tournai aux députés que les cours supérieures de Paris avoient envoyés pour le complimenter sur sa victoire.

L'armée des alliés affoiblie & dispersée, le roi marche à de nouvelles conquêtes, accompagné de M. le dauphin. On fait quelques mouvemens pour tromper les Anglois retirés vers Bruxelles, & l'armée se porte sur Gand. Six mille Anglois qui entreprennent de retarder ce siege sont battus & dispersés: la ville est investie; le comte de Lowendal se jette le premier dans les fossés, fait appliquer les échelles aux remparts; en un instant, ils sont escaladés & bordés de François qui courent ouvrir les portes au reste de l'armée. Bruges ouvre ses portes aux vainqueurs; Oude-

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

narde est emportée après une défense vigoureuse ; Dandermonde ne se défend pas long-temps. Le roi donne audience, dans Gand, au baron de Bernstorf, envoyé du roi de Dannemarck, qui lui fait part que la reine de Dannemarck est accouchée d'un prince. Prise d'Ostende par le comte de Lowendal, après six jours de siege. Une flotte d'Angleterre qui avoit apporté des secours aux assiégés, & qui canonoit les assiégeans, ne sembloit être venue que pour être témoin de la reddition de la place : cette perte consterna les Anglois & les Hollandois. Le roi étoit maître de tout le comté de Flandres, excepté de Nieuport ; il revient à Paris, après avoir ordonné le siege de cette place.

Dans ces conjonctures, le ministre de Londres voyant qu'il y avoit en France plus de prisonniers anglois, qu'il n'y avoit de prisonniers françois en Angleterre, renvoya, sans rançon, le maréchal & le chevalier de Belle-Isle, enlevés contre le droit des gens ; cette violence avoit suspendu tout cartel entre la France & l'Angleterre, & il étoit de l'intérêt de cette derniere nation de le rétablir.

Nieuport se rend au bout de cinq jours de siege ; Ath ne tient pas plus long-temps.

Tandis que Louis XV faisoit la conquête de la Flandres, il dictoit des loix à ses ennemis mêmes. Les Hollandois qui combattoient contre lui avoient toujours eu un ambassadeur à sa cour. Il fait réclamer, par l'abbé de la Ville, son envoyé à la Haye, les vaisseaux de la compagnie des Indes, l'*Hercule* & le *Jason*, pris par les Anglois, & achetés à Batavia par le gouverneur général : le negociateur françois produisit les traités entre les deux nations, qui défendent de donner retraite, dans les ports réciproques, à

ceux qui ont fait des prises sur l'une ou sur l'autre nation, & les états-généraux ordonnent que les deux vaisseaux seront restitués.

En Italie, l'infant dom Philippe & le maréchal de Maillebois s'étant rendu maîtres de la vallée d'Oneille, entre dans le territoire de Gênes, de concert avec la république, offensée du traité de Worms, par lequel la reine de Hongrie avoit cédé au roi de Sardaigne un territoire appartenant à la république; elle s'oblige à fournir, à la France & à l'Espagne, une armée de dix mille hommes, & un train d'artillerie considérable, moyennant un subside de cent mille piastres une fois payées, & de trente mille piastres par mois que lui donnoit l'Espagne. Le duc de Modene & le comte de Gage, à la tête de l'armée combinée d'Espagne & de Naples, avoient poursuivi les Autrichiens au mois de mars, des environs de Rome à Rimini; de Rimini à Cezane, à Imola, à Forli, à Boulogne, à Modene. Le maréchal de Maillebois arrive bientôt par Vintimille & Oneille; il descend dans le Monferrat au mois de juin. Le marquis de Mirepoix, avec douze bataillons, force un corps considérable de Piémontois dans le camp de Monte-Sémo. Les Autrichiens & les Piémontois s'étoient portés à Novi, ils sont forcés de se retirer. Le maréchal s'empare, à leur vue, du château de Serravallé, & successivement de Plaisance, le 9 septembre, de Parme le 12, & de Pavi le 22.

Le roi de Sardaigne, avec vingt-cinq mille Piémontois, & le comte de Schullembourg, avec un pareil nombre d'Autrichiens, étoient retranchés dans une anse que forme le Tanaro, vers son embouchure dans le Pô, entre Valence & Alexandrie; il étoit difficile d'attaquer ce poste avec

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

avec succès tant qu'il seroit défendu par ces deux armées. Le maréchal de Maillebois feint de vouloir attaquer Milan ; les ennemis donnent dans le piege.

Tandis que les Impériaux quittent leur position pour couvrir cette ville, les François & les Espagnols passent le Tanaro, ayant de l'eau jusqu'aux reins. Le roi de Sardaigne, forcé dans son camp, est obligé de reculer jusqu'à Casal en Piémont. Le comte de Lautrec bat, dans la vallée de Pragelas, un gros corps de Piémontois, tandis que l'armée combinée s'empare d'Alexandrie, de Valence, de Casal, d'Asti, dont M. de Chevert fait la garnison prisonniere de guerre ; & qu'enfin, dom Philippe, maître de Milan, reçoit, le 19 décembre, le serment de fidélité du sénat & des habitans.

En Allemagne, le prince de Conti commandoit l'armée françoise qui s'approchoit de Francfort pour traverser l'élévation du grand duc de Toscane à la dignité impériale. Le roi avoit publié un manifeste, par lequel il déclaroit qu'il employeroit toutes ses forces pour empêcher cette élection, ou pour la rendre invalide ; mais la supériorité qu'on vouloit conserver en Flandres avoit engagé le roi à retirer vingt mille hommes de l'armée du prince de Conti. Ce général fut alors trop foible pour empêcher la jonction de toutes les troupes que la reine de Hongrie avoit dans cette partie de l'Allemagne ; elles couvrirent Francfort où l'élection se fit comme en pleine paix.

Les conférences de la diette commencerent le premier septembre, & le 13, le grand duc de Toscane fut élu roi des romains par l'électeur de Mayence, & par les ambassadeurs de ceux de Treves, de Cologne, de Bohême, de Baviere, de Saxe & de Hanovre. Le roi de Prusse & l'é-

lecteur Palatin protesterent vainement contre cette élection & contre l'activité rendue à la voix électorale de Bohême; les ambassadeurs de ces deux électeurs se retirerent de Francfort; l'élection n'en fut pas moins faite dans les formes, puisque la bulle d'or porte que, « si deux électeurs » ou leurs ambassadeurs se retirent du lieu où se fait l'é- » lection avant que le roi des romains, futur empereur, » soit élu, ils seront privés pour cette fois de leur suf- » frage, comme étant censés l'avoir abandonné ». Le grand duc fut proclamé empereur le 25 sous le nom de François I^er^.

Charles VII avoit perdu la Baviere pendant qu'il recevoit la couronne de l'empire. La reine de Hongrie étoit au moment de perdre la Bohême pendant qu'elle faisoit les préparatifs pour le couronnement de son époux.

Après la bataille de Fontenoi, le roi avoit envoyé un de ses aides-de-camp au roi de Prusse pour lui porter la nouvelle de la victoire. Cet officier rencontre Frédéric II dans une gorge des montagnes de la basse Silésie, près du village de Friedberg; c'est-là qu'il vit ce monarque remporter une victoire signalée sur les Autrichiens, commandés par le prince Charles. Il manda à son allié le roi de France : *J'ai acquitté à Friedberg la lettre de change que vous avez tirée sur moi à Fontenoi.* Frédéric II, victorieux, avoit publié un manifeste contre les Saxons qui étoient entrés en Silésie en conséquence du traité conclu entre la reine de Hongrie & le roi de Pologne : après ce préliminaire il fait entrer en Saxe une armée prussienne sous les ordres du prince de Anhalt-Dessau. Les Prussiens, sous la conduite de ce prince, défont les troupes saxonnes à Kesseldorff & forcent le roi de Pologne à quitter en fu-

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

gitif la résidence de Dresde pour se réfugier à Prague. Le roi de Prusse entre dans la capitale de la Saxe le même jour que l'électeur en sortoit ; il en tira des contributions considérables. Ce fut dans cette ville, qu'ayant appris que la czarine se déclaroit en faveur du roi de Pologne, dépouillé de son électorat, il se décida à faire la paix avec la Saxe & l'Autriche, & laissa, pour la seconde fois, tout le fardeau de la guerre au roi de France.

Le roi de Prusse étoit entré à Dresde le 18 décembre, & la paix fut signée le 25. Le roi de Pologne abandonnoit, au roi de Prusse par ce traité, toutes ses prétentions sur la Silésie, & s'obligeoit à lui payer, lors de la prochaine foire de Leipsic, un million d'écus d'Allemagne. La reine de Hongrie garantissoit à la Prusse cette même Silésie & le comté de Glats. Le roi de Prusse de son côté garantissoit, à la reine de Hongrie, tous les états d'Allemagne, & accédoit de sa voix électorale à l'élection du grand duc à l'empire. L'électeur Palatin & le landgrave de Hesse étoient compris dans cet accommodement, & le roi d'Angleterre, qui en étoit le médiateur, en garantissoit les dispositions.

Le roi, privé une seconde fois de l'alliance du roi de Prusse, n'en continua pas moins ses conquêtes en Flandres ; mais cette révolution, en mettant la reine de Hongrie en état de faire passer en Italie des armées plus nombreuses, fut l'origine des revers qu'éprouverent, l'année suivante, la France & l'Espagne dans cette presqu'isle.

Les Anglois, qui augmentoient par-tout le nombre des ennemis de la France, n'étoient pas sans inquiétude dans leur isle. Le prince Edouard, revenu à Paris après la tentative infructueuse faite l'année précédente pour le remettre sur le trône de ses ancêtres, n'attendoit qu'une occasion de

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

ſignaler ſon courage ; il avoit cru la trouver cette année.

Ce prince débarque en Ecoſſe ſur une frégate de dix-huit canons, n'ayant, pour une expédition dans laquelle il s'agiſſoit de la couronne d'Angleterre, que ſept officiers, environ dix-huit cents ſabres, douze cents fuſils & deux mille louis d'or. A peine a-t-il pris terre qu'il publie un manifeſte dans lequel il déclare qu'il ne s'eſt rendu en Ecoſſe que pour faire valoir ſes droits & ceux de ſa maiſon à la couronne de la Grande-Bretagne, qu'il ſera le plus zélé défenſeur de la religion & de la liberté des Anglois, & qu'il ne veut employer, pour remonter ſur le trône de ſes peres, d'autre ſecours que celui de ſon peuple, à moins que ſes ennemis ne le forcent à ſe ſervir de troupes étrangeres en lui en donnant l'exemple ; cette généreuſe réſolution réveilla en ſa faveur quelques partiſans de la maiſon *Stuart*. Maître de la petite ville de Perth, il y eſt proclamé régent d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, pour ſon pere Jacques III, réſidant à Rome. Il ſe voit à la tête de trois mille hommes, avec leſquels il bat quatre mille Anglois à la journée de Preſtons-Pans. Son armée ſe fortifie, & le roi lui envoie des ſecours d'hommes & d'argent ; il fut même queſtion de faire paſſer en Angleterre un corps de dix mille hommes pour ſeconder ce prince ; le maréchal de Richelieu devoit les commander. On propoſoit de faire embarquer ces troupes ſur des vaiſſeaux marchands, eſcortés par de ſimples corſaires, mais il fut impoſſible d'exécuter cette entrepriſe, parce que l'amiral Vernon, qui croiſoit entre Dunkerque & Boulogne, interceptoit tout paſſage entre la France & l'Angleterre.

Jamais inſtant n'avoit été plus favorable à la cauſe du prétendant : l'amour des Ecoſſois pour le ſang des Stuart,

le ſouvenir de les avoir eu pour maîtres, leur jalouſie contre les Anglois, & ſur-tout le reſſentiment d'une nouvelle injure, tout ſembloit favoriſer l'entrepriſe du prince Edouard.

Au commencement de la guerre, le roi d'Angleterre avoit ordonné la levée d'un régiment de montagnards écoſſois pour s'en ſervir en Flandres : avant leur embarquement pluſieurs avoient déſerté, ſous prétexte qu'en les enrôlant on leur avoit promis qu'ils ne ſeroient point tranſportés en pays étrangers, ce qui étoit exactement vrai ; on ſaiſit ces malheureux qui furent maltraités, enchaînés comme des malfaiteurs, conduits à Londres ignominieuſement ; trois furent pendus & les autres envoyés dans les plantations de l'Amérique. Cette ſévérité fut regardée par les Ecoſſois comme un outrage fait à la nation ; naturellement vindicatifs, ils attendoient avec impatience l'occaſion de s'en venger ; il n'eſt pas étonnant qu'à l'arrivée du prince Edouard, les tribus les plus voiſines de la côte de Lochaber, où le prince prit terre, vinſſent ſe ranger ſous ſes drapeaux.

Le jeune Edouard, vainqueur à Preſtons-Pans, ſe rendit à Edimbourg où ſes ſuccès firent deſcendre de leurs montagnes un aſſez grand nombre de payſans qui venoient lui offrir leurs ſervices.

A la nouvelle de cette révolution, on publia à Londres une proclamation par laquelle on promettoit une récompenſe de trente mille livres ſterling à qui livreroit le prince Edouard mort ou vif. On dépêcha en Allemagne un courrier au roi de la Grande-Bretagne qui accourut dans cette iſle. On requit les Etats-généraux d'envoyer ſix mille hommes de ſecours. Pluſieurs régimens Anglois eurent ordre de revenir des Pays-Bas ; les milices furent armées, des volontaires enrégimentés ; les villes & le

corporations fournirent de fortes taxes ; la fermentation & la confusion étoient dans Londres.

Le duc de Cumberland repasse dans sa patrie, marche au prince Edouard qui se replie du côté de l'Ecosse. Les Anglois furent vaincus à Farkirs. Les affaires du prince prenoient une tournure favorable ; deja les rois de France & d'Espagne, en lui écrivant, lui donnoient le nom de frere ; il dominoit en Ecosse, levoit des régimens, imposoit des taxes, l'ordre s'introduisoit dans les finances ; il avoit une cour, des officiers, des secrétaires d'état. La France avoit quelqu'espoir d'une révolution en faveur de ce jeune héros.

La campagne de 1745 finissoit de toutes parts glorieusement pour la France, excepté sur mer ; on sentoit dans toute son étendue la faute qu'avoit faite le cardinal de Fleuri de laisser tomber la marine de France.

Dans la Méditerranée, l'amiral Rouley, qui avoit succédé à Matheus au commandement de l'escadre Angloise, bombarda Savone, Final, San-Remo & Gênes ; il ne put cependant empêcher la flotte de la Havane d'arriver à bon port à la Corogne avec toutes les richesses dont elle étoit chargée. Quelques vaisseaux françois furent pris dans les Indes occidentales par le chef d'escadre *Barnet*. Le commodore Toushend s'empara, à la hauteur de la Martinique, de trente navires marchands françois, escortés par quatre vaisseaux de guerre, dont deux furent détruits. La France résista pendant toute cette guerre n'ayant que trente-cinq vaisseaux de ligne à opposer aux Anglois, qui possédoient cent vaisseaux, depuis soixante jusqu'à cent pieces de canon. Les expéditions maritimes ne furent cependant pas toujours malheureuses : le capitaine de vaisseau Macnemara

soutint cette année l'honneur du pavillon françois en mettant en fuite, avec le seul vaisseau l'invincible, quatre vaisseaux Anglois qui l'attaquerent en vain, & en conduisant à sa destination la flotte qu'il étoit chargé de convoyer ; mais cet avantage ne put compenser la perte de Louis-Bourg, dont les Anglois s'emparerent le 26 juin après un siege de cinquante jours.

Une acquisition de cette importance ne fut point une entreprise concertée par le ministre Anglois ; la premiere idée en vint à un négociant de la baie de Massachuset, nommé Vaugan : il propose à ses concitoyens de lever des troupes pour se rendre maître de l'isle du cap Breton ; la proposition est reçue avec enthousiasme ; une loterie est établie à Boston, dont le produit est appliqué aux frais de l'armement nécessaire pour faire cette conquête. Six mille hommes sont levés, armés, disciplinés par les soins de la colonie & mis sous les ordres de sir Pepperel.

La cour de Londres, instruite de ce projet, envoie dix vaisseaux de guerre à Canso où les troupes s'embarquent pour Louis-Bourg ; elles font leur descente sans obstacle dans l'isle ; la flotte bloque le port, tandis que les troupes forment leurs attaques & forcent enfin la garnison à capituler. Ce malheur devint lui-même la cause de plusieurs autres : deux vaisseaux de la compagnie des Indes & un gallion d'Espagne, nommé l'*Espérance*, ignorant la prise de Louis-Bourg, vinrent se réfugier dans ce port, & se jeterent eux-mêmes entre les mains des Anglois ; on assure que la charge de ces trois navires valoit vingt-cinq millions de livres.

Madame la dauphine étoit arrivée à Versailles le 23 février ; elle reçut ce jour-là, dans la chapelle du château,

la bénédiction nuptiale qui lui fut donnée par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France.

A Petersbourg, le grand duc de Russie, Charles-Pierre-Ulric de Hostein, épouse, au mois de septembre, la princesse d'Anhalt-Zerbst.

Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville est nommé contrôleur-général au mois de décembre à la place de Philibert Orri.

1746.

On ne se flattoit pas que cette année vît renaître la tranquillité de l'Europe; le roi desiroit cependant la paix & la proposoit; elle paroissoit d'autant plus aisée à faire que la France ne demandoit pas de garder ses conquêtes; mais les alliés se défioient de la sincérité des protestations du roi; on le forçoit à les appuyer par de nouveaux triomphes. Les Hollandois voyant les armées de France s'approcher de leurs frontieres, craignant de devenir les victimes d'une querelle, où dans tous les cas ils ne pouvoient rien gagner, ils n'étoient pas à se repentir de n'avoir pas observé la neutralité. Le roi d'Angleterre, aigri de ce que la France lui suscitoit un rival, au sein même de ses états, & fomentoit sourdement la rebellion d'une partie de ses sujets, étoit bien éloigné de consentir à la paix. L'Angleterre stipendioit presque tous les ennemis de la France; mais outre les profits immenses que faisoient ses armateurs, elle espéroit qu'après avoir absolument détruit la marine françoise, elle feroit de son isle le centre du négoce de tout l'Univers, &, que par les canaux du commerce, elle verroit

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

refluer chez elle les trésors qu'elle avoit semés avec profusion durant cette guerre. L'empire donné à François Ier. faisoit espérer, à la reine de Hongrie, que les cercles de l'empire se détermineroient à prendre les armes contre la France, & qu'elle pourroit se dédommager en Alsace ou en Lorraine des provinces qu'elle avoit été obligée de céder au roi de Prusse; au milieu de ce conflit d'intérêts, le roi ne négligeoit pas les négociations. Voulant se ménager une alliée dans le Nord, il fit reconnoître, par son envoyé à Petersbourg, la czarine en qualité d'impératrice de Russie.

Depuis plus de trois ans qu'une révolution avoit placé Elisabeth-Petronna sur le trône de ses ancêtres, la France attendoit que son empire fût solidement établi pour faire cette démarche, qui fut d'abord couronnée d'un succès favorable, puisque cette princesse étoit entrée indirectement dans l'alliance de la France par ses liaisons avec le roi de Prusse; mais la défection de ce monarque rendit inutiles ces heureux commencemens, & on verra dans la suite que l'Angleterre engagea la cour de Petersbourg à entrer dans les intérêts de la reine de Hongrie. Pour ce qui regarde le roi de Prusse, son sort étoit, en faisant la guerre, de nuire beaucoup à la maison d'Autriche, & en faisant la paix, de nuire encore davantage à la maison de Bourbon. La paix de Breslau lui avoit fait perdre la Bohême; la paix de Dresde lui fit perdre l'Italie, & contribua au mauvais succès du prince Edouard en Angleterre.

Ce prince donnoit au gouvernement Anglois de si vives inquiétudes qu'il pressa les Hollandois de lui envoyer du secours. Les états-généraux firent embarquer pour la Grande-Bretagne les régimens faits prisonniers à Tournai & à Dendermonde, & qui, suivant leur capitulation, ne

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

devoient pas servir contre le roi. Ces troupes devinrent inutiles aux Anglois, lorsque le lord Dromond, officier au service de France, se fût joint à l'armée du prétendant avec les détachemens qu'il amenoit, & qu'il eût fait publier qu'il venoit, par ordre du roi de France, pour secourir le prince de Galles, régent d'Ecosse, son allié, & faire la guerre au roi d'Angleterre, électeur de Hanovre; ces troupes furent obligées, d'après leur cartel, de repasser en Hollande.

Ce besoin de troupes étrangeres annonçoit le danger que l'on couroit en Angleterre; la nation se rassura lorsqu'elle apprit que la reine de Hongrie, n'ayant plus le roi de Prusse pour ennemi, envoyoit le prince Charles en Flandres, une armée formidable en Italie, & que la France, forcée à faire de nouveaux efforts pour se défendre, ne pourroit plus envoyer de nouvelles troupes en Angleterre au secours du prince Edouard.

Ce prince avoit eu le courage de faire une irruption en Angleterre à la fin de décembre de l'année précédente; il se rendit maître de Carlile, où il trouva des munitions considérables, & se fit proclamer régent de la Grande-Bretagne. Malgré la rigueur de la saison, il marche en avant jusqu'à Manchester où il établit son quartier royal, pour pénétrer delà, s'il lui étoit possible, dans la principauté de Galles, dont le froid rigoureux lui ferma l'entrée; il traverse Macclesfield & Congleton, & entre dans Derbi. Il n'étoit plus éloigné que de trente lieues de Londres, dont une partie se déclaroit pour lui, malgré les précautions qu'avoit prises le ministere; s'il eût marché droit à cette capitale, peut-être lui eût-elle ouvert ses portes. Des conseils timides l'arrêterent; on lui représenta qu'un corps d'armée l'attendoit dans le comté d'Yorck, qu'une autre

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

armée, aux ordres du duc de Cumberland, pouvoit lui couper toute retraite, & que remettre son sort au hasard d'une bataille, c'étoit s'exposer à se perdre sans ressource.

Le prince Edouard quitta Derbi, passa à Manchester & continua sa route vers l'Ecosse, en laissant une garnison dans Carlile. Le duc de Cumberland assiege cette place le 2 janvier, & s'en rend maître après neuf jours de siege. Cet échec ne déconcerta pas le prince, aussi-tôt que la saison lui permit d'entrer en campagne, il forme le siege du château de Sterling. Le général Hauley ayant rassemblé un corps de troupes considérable, s'avance pour le troubler. Le prince Edouard marche à l'ennemi, le rencontre le 28 mai & donne le signal du combat. Dès la premiere décharge les troupes royales sont rompues, mises en déroute & fuient de toutes parts.

Jusques-là le prince Edouard avoit été heureux; vainqueur dans plusieurs combats, comptant 8 mille hommes dans sa petite armée, il crut pouvoir tenir la campagne; il s'avance d'Invernefs où il étoit campé jusqu'à Culloden, où le duc de Cumberland l'attendoit avec quinze bataillons, neuf escadrons & un corps de montagnards. La bataille s'engagea le 27 avril; elle ne dura pas deux heures, pendant lesquelles la petite armée du prince Edouard fit des prodiges de valeur, mais elle n'avoit que du courage, & le courage seul ne peut suppléer à la discipline. L'avantage du nombre étoit d'ailleurs du côté des royalistes qui remporterent la victoire la plus complette; tout fut dispersé ou fait prisonnier. Les Anglois souillerent leur victoire par la maniere atroce dont ils en userent; les partis qu'ils envoyerent après les fuyards les massacroient sans pitié, quoiqu'ils eussent quitté les armes. La contrée fut livrée

aux flammes, les femmes violées sur les corps sanglans de leurs maris ou de leurs freres, étoient laissées nues dans les bruyeres où elles expiroient de faim; des familles entieres furent brûlées dans les granges; une étendue de cinquante milles fut dévastée, il n'y resta ni hommes, ni bétail, ni maisons, tristes effets des guerres civiles, de l'esprit de parti & des haines de religion. Le prince Edouard, forcé à chercher son salut dans la fuite, éprouva tout ce que la misere a de plus affreux; cent fois à la veille d'être pris & de porter sa tête sur un échafaud, poursuivi de rochers en rochers, d'isles en isles, changeant chaque jour de déguisement. Ce ne fut qu'à travers les périls les plus extrêmes qu'il aborda enfin au port de Saint-Paul de Leon avec quelques-uns de ses partisans, échappés comme lui à la recherche des vainqueurs.

Le maréchal de Saxe n'étoit pas revenu à la cour à la fin de la campagne de 1745, sa présence inquiétoit les alliés; cependant, comme la plupart des officiers généraux avoient quitté l'armée, les ennemis ne soupçonnoient pas que le maréchal voulût faire une campagne d'hiver avec des troupes fatiguées. Le comte de Saxe, pour mieux les tromper encore, faisoit courir le bruit qu'il venoit de partir pour Paris; lorsque, le 30 janvier, la ville de Bruxelles se trouva investie de toutes parts, sans que les habitans de cette capitale en eussent eu le moindre soupçon; cette brillante expédition ajouta encore à la gloire du général. La garnison consistant en neuf mille hommes fut faite prisonniere de guerre. On trouva dans Bruxelles toute l'artillerie de campagne des Hollandois, & des magasins immenses de provisions de bouche & de guerre.

Le roi part de Versailles le 2 mai pour prendre le

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

commandement de son armée en Flandres ; il arrive le lendemain à Gand. Le roi avoit donné audience, avant son départ, aux députés des Hollandois qui faisoient de nouvelles propositions dictées par la crainte qu'avoient les états-généraux, de voir bientôt l'armée françoise sur le territoire de la république, elles ne changerent rien au plan d'opérations formé pour la campagne ; mais le roi promit d'envoyer des plénipotentiaires au congrès qui devoit s'assembler à Breda pour travailler à la paix. Le roi fait son entrée publique à Bruxelles le 4 mai. Le magistrat de cette ville le reçoit & le harangue à la porte ; le comte de Lowendal, qui en avoit été établi gouverneur, lui présente les clefs. Après cette cérémonie, Louis marche à la tête de son armée formée sur six colonnes. Les forteresses s'évacuent ou se rendent à mesure qu'il en approche : Louvain, Malines, Lier, Arschot, Anvers sont au pouvoir de la France. Le roi fait son entrée dans cette derniere ville le 4 juin, laisse son armée sous les ordres du maréchal de Saxe, & revient à Versailles pour se trouver aux couches de madame la dauphine.

Cette princesse met au monde une fille le 19 juin, & meurt le 22 des suites de cette couche ; son corps est porté à Saint-Denis le premier août. Le roi ne voulant point perdre de vue M. le dauphin dans l'état où l'avoit réduit la perte qu'il venoit de faire, & ayant appris dans le même temps que le roi d'Espagne, Philippe V, étoit mort subitement, le 9 juillet, ne revint point à l'armée de Flandres ; les succès n'en furent pas moins rapides.

Le prince de Conti fait investir Mons, & douze bataillons qui composoient la garnison de cette ville, sont faits prisonniers de guerre. Huy, Saint-Guillain, Charleroi

se rendent successivement. Le prince Charles qui commandoit cette année l'armée des alliés, n'avoit pu retarder la perte de tant de villes. Le maréchal de Saxe vouloit couronner ses conquêtes par la prise de Mastricht, d'où l'on domine les Provinces-Unies ; mais, pour ne laisser rien derriere lui, il falloit auparavant se rendre maître de Namur, place importante, assise au confluent de la Sambre & de la Meuse. La citadelle s'éleve majestueusement sur un roc escarpé, & douze autres forts, bâtis sur la cime des rochers voisins, semblent rendre cette place inaccessible aux attaques d'une armée ennemie. Les marches & les campemens qu'exécuta le maréchal de Saxe pour engager le prince Charles à s'éloigner de cette ville, mesure sans laquelle il lui étoit impossible de faire ce siege, furent regardés comme le chef-d'œuvre de l'art militaire. Le prince Charles semblant obéir au génie du maréchal, s'éloigne de Namur, & cette ville est investie le 6 septembre par le prince de Clermont ; la tranchée s'ouvre le 12, la place est obligée de se rendre le 19. La garnison passe dans les châteaux ; on les attaque le 25, ils se rendent le 30. La garnison, qui consistoit en treize bataillons, est faite prisonniere de guerre.

Au mois d'octobre, le maréchal de Saxe qui aimoit les troupes, touché de leurs fatigues durant une campagne commencée dès le mois de janvier, fit proposer à son rival, par un trompette, de commencer à prendre les quartiers d'hiver, & lui fit part des motifs d'humanité qui l'inspiroient. Le prince Charles, plein d'humanité lui-même, mais qui se défioit peut-être des raisons particulieres qui pouvoient faire agir le maréchal, lui répondit qu'il n'avoit ni ordre ni conseil à prendre de lui ; *je le forcerai bien à pren-*

dre ses quartiers d'hiver, repartit le héros saxon, & il donne ordre de se préparer au combat.

Bataille de Rocoux. Elle fut des plus sanglantes ; les ennemis laissèrent douze mille hommes sur le champ de carnage, & on leur fit trois mille prisonniers. On assure que les François ne perdirent pas douze cents hommes. La nuit qui survint empêcha l'armée ennemie d'être détruite dans sa retraite. Après cette journée, l'armée victorieuse prit tranquillement ses quartiers d'hiver au milieu de ses conquêtes ; mais ce que la maison de France gagnoit en Flandres, elle le perdoit en Italie, où les plus tristes revers avoient succédé aux prospérités les plus rapides & les plus éclantes.

A la fin de l'année 1745, les François & les Espagnols étoient maîtres du Mont-Ferrat, de l'Alexandrin, du Tortonnois, du Pavoasan, du Lodesan, de Parme, de Plaisance, & de presque tout le Milanois. On étoit maître de Milan, mais le château de cette ville n'avoit pas été emporté ; on se flattoit de s'en rendre maître pendant l'hiver, & qu'au printemps, la Lombardie, & les duchés de Parme & de Plaisance seroient soumis irrévocablement à dom Philippe ; les apparences les plus flatteuses couvroient les plus grandes calamités. L'impératrice reine, délivrée par la paix de Dresde, des appréhensions que lui donnoit le roi de Prusse, fait passer trente mille hommes en Italie sous les ordres du prince de Lichtenstein ; elle eut alors une supériorité décidée sur les armées françoise, espagnole, napolitaine & génoise. Pour rétablir la balance, la France négocioit avec le roi de Sardaigne ; mais pouvoit-on se flatter d'engager ce prince à agir contre ses véritables intérêts ? N'étoit-il pas évident que l'infant dom Philippe étant

une fois reconnu duc de Milan, de Parme & de Plaisance, pays qui pouvoient être érigés en royaume sous le nom de Lombardie, le roi de Sardaigne se trouvoit irrévocablement pressé entre les deux branches de la maison de Bourbon, & toujours à la veille d'être écrasé par elle. Ce prince s'allioit avec les ennemis de la France, pour se délivrer d'un voisin trop dangereux pour lui. Non moins politique que guerrier, Charles-Emmanuel laissa toucher presque à sa conclusion l'accord que la France lui proposoit & que l'Espagne rejetoit, & profitant de la funeste sécurité où le fil des négociations conduisoit l'armée des deux puissances, il surprend, le 5 mars, dans Asti, le marquis de Montal, avec les troupes qu'il commandoit, & qui sont faites prisonnieres de guerre; alors l'armée autrichienne d'un côté, & celle du roi de Sardaigne de l'autre gagnent du terrein par-tout; des places perdues, des échecs redoublés diminuent la force de l'armée françoise & espagnole, difficile à recruter dans un pays étranger; enfin la fatale journée de Plaisance réduisit cette armée à se replier sur Gênes.

Dans ces tristes conjonctures, dom Philippe reçoit la nouvelle que Philippe V, son pere, étoit mort subitement, & que Ferdinand IV, son frere d'un premier mariage, monté sur le trône, vouloit rappeller son armée d'Italie. Cette retraite étoit difficile à exécuter : l'armée du roi de Sardaigne, forte de vingt mille hommes, s'étoit jointe à quarante mille autrichiens; celle des trois couronnes, réduites à seize mille hommes effectifs, campée entre le Pô, l'Ambro, le Tidone & la Trebie, pouvoit être renfermée & forcée de mettre bas les armes. Elle sortit cependant de cette position par une marche qui couvrit

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

couvrit les généraux d'une gloire éclatante. Cette retraite fut une victoire ; mais l'Italie n'en fut pas moins perdue, on ne put pas même se soutenir dans le territoire de Gênes. Les François & les Espagnols rentrerent en Provence pour couvrir cette province, de même que le comté de Nice, & la Savoie dont les Espagnols étoient toujours les maîtres.

L'armée impériale, poursuivant les François & les Espagnols, se présente aux portes de Gênes. Le sénat qui n'attendoit aucun secours & qui redoutoit le courroux d'un vainqueur irrité, remet les clefs de la ville au général Nadasti, & consent, par capitulation, que la garnison de Gênes soit prisonniere de guerre. Le sénat se soumet encore à envoyer le doge & six sénateurs faire des excuses à la reine de Hongrie, de s'être allié avec des puissances qui ne pouvoient pas alors la défendre, & s'oblige de payer sur le champ quatre cents mille livres pour être distribuées aux troupes victorieuses. Le marquis de Botta-Adorno est établi gouverneur de la ville ; & Gênes, soumise aux Allemands, se croit tranquille. Elle ne fut pas long-temps dans cette erreur. A peine les Impériaux étoient établis dans cette ville, qu'ils font signifier au sénat, que la république est taxée à une contribution de vingt-quatre millions en trois termes, dont le plus éloigné étoit de quinze jours ; c'étoit abuser étrangement des droits de la victoire. On avoit épuisé le trésor de Saint-Marc, pour payer seize millions ; le crédit étoit anéanti, la banque sans ressources. Le sénat demande grace pour les huit millions qui restoient à payer. Les Autrichiens lui signifient que non seulement il les faut

trouver à l'échéance, sous peine de la destruction totale de la ville, mais que les Génois sont encore taxés à huit autres millions pour l'entretien de neuf régimens répartis dans les environs de la ville. Les terres étoient ravagées, les maisons de campagne pillées par les soldats : les Génois, traités comme de vils esclaves, n'avoient d'autres ressources désormais que dans leur désespoir ; ils paroissoient résolus à sacrifier plutôt leur existence que de souffrir plus long-temps un si rude & si honteux traitement. On s'attendoit à la ruine prochaine & inévitable du sénat & de la ville, lorsque cette république fut délivrée par l'événement le plus imprévu.

Les Impériaux au nombre de quarante mille, favorisés par une escadre angloise, maîtresse de la Méditerranée, chassoient devant eux l'armée françoise-espagnole, réduite à environ neuf mille Espagnols & sept mille François, manquant de tout. Déja Vence & Grasse avoient été livrées au pillage, & les partis autrichiens s'étendoient jusqu'à la Durance ; mais l'armée ennemie n'avoit point de grosse artillerie pour faire des sieges ; le comte de Broon ordonna d'enlever celle de Gênes. Non-seulement les Autrichiens obligeoient les Génois à traîner eux-mêmes ces canons & ces mortiers au port où ils devoient être embarqués ; mais ceux qui ne s'empressoient pas assez à faire ce service étoient frappés rudement par le soldat. Le peuple indigné se révolte, attaque la garnison autrichienne, la pousse hors de la ville. Au son du tocsin, les paysans accourent de toutes parts, & informés de ce qui se passe dans la ville, ils se joignent en grand nombre à leurs compatriotes, enfoncent les portes de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

l'arsenal, s'emparent des armes, tombent sur les Autrichiens déconcertés, & la république entiérement débarrassée des troupes allemandes recouvre sa liberté.

Les Impériaux maîtres d'un tiers de la Provence menaçoient de l'envahir toute entiere. Le maréchal de Belle-Isle fut envoyé pour la défendre ; ce général ne voit par-tout que les traces de la désolation ; les ennemis avoient tout rançonné du Var à la Durance. Des miliciens effrayés, des débris de régimens sans discipline, point d'approvisionnemens militaires, point d'outils pour rompre les ponts, peu de vivres. L'infant dom Philippe & le duc de Modene attendoient dans Aix les efforts que feroit la France pour sortir de cette situation alarmante. A mesure que le gouvernement envoyoit quelque bataillon, le maréchal prenoit des postes, au moyen desquels il arrêtoit les Autrichiens & les Piémontois. Ce général se trouva, dans les premiers jours de l'année suivante, à la tête de soixante bataillons & de vingt-deux escadrons ; & ayant reçu un renfort de cinq mille Espagnols que lui envoyoit le marquis de Lasmias ; alors quittant la défensive, il poussa les ennemis de poste en poste hors de la Provence.

Sur mer les événemens sont entremêlés de bonne & de mauvaise fortune.

Une escadre françoise, commandée par le duc d'Anville, part de l'isle d'Aix pour l'Amérique ; la traversée n'est pas heureuse : le duc d'Anville meurt sur les côtes d'Acadie ; son escadre est dispersée ; les Anglois prennent le Mars qui en faisoit partie.

M. de la Bourdonnois, gouverneur de l'isle de Bourbon, après avoir battu & dispersé, avec une escadre de neuf

vaisseaux, la flotte angloise de l'amiral Peyton, fait une descente à Madras & attaque cette place avec trois mille trois cents blancs & huit cents noirs qu'il avoit embarqués sur son escadre. Les Anglois n'opposent qu'une foible résistence; le gouverneur se rend le 21 septembre. La rançon de Madras est évaluée à treize ou quatorze millions de livres. M. Dupleix, gouverneur de Pondichéri, trouvant cette capitulation trop avantageuse pour les Anglois, refuse de la ratifier, & Madras reste au pouvoir de la France jusqu'à la paix.

Une flotte angloise de cinquante-six voiles paroît à la vue du Port-Louis, met à terre le premier octobre sur la côte de Bretagne, à deux lieues de la ville de l'Orient, cinq mille hommes sous les ordres du colonel Sinclair; ils attaquerent cette ville le 3. Cette petite armée, saisie d'une terreur panique, se rembarqua le 8, après avoir enterré deux pieces de canon, & ne remportant de cette descente que le ridicule d'une entreprise vaine & mal concertée; la flotte resta jusqu'à la fin du mois sur les côtes de France; elle détruisit un vaisseau dans la baie de Quiberon, envoya quelques matelots dans les petites isles de Houvat & de Keidic, & après avoir fait quelques dégâts & rembarqué ses gens, elle remit à la voile pour l'Angleterre.

M. Dubois de la Motte, escortant une flotte marchande à Saint-Domingue, avec le seul vaisseau de ligne le Magnanime de soixante & quatorze canons, & la frégate l'Etoile de quarante, se défend contre quatre vaisseaux de guerre anglois, les met en fuite, & arrive à bon port à sa destination.

Le commodore Mitchel fuit devant une escadre fran-

çoise, & le marquis de Conflans qui la commandoit, prend, à son retour en Europe, le Severn, vaisseau anglois de cinquante canons.

M. de Bellefond, archevêque de Paris, meurt le 29 juillet, peu de jours après avoir pris possession de son siege; M. de Beaumont, archevêque de Vienne, lui succede.

A Copenhague, mort du roi de Dannemarck Christian VI, le 6 août; le prince royal, son fils, lui succede sous le nom de Frédéric V.

Les états-généraux ayant obtenu qu'il seroit ouvert un congrès à Breda, capitale du Brabant hollandois, pour parvenir à la pacification générale de l'Europe, le roi y envoie le marquis de Puysieux en qualité de son ministre plénipotentiaire.

La ville de Lima au Pérou est détruite par un tremblement de terre le 29 octobre.

Le roi envoie, le 10 décembre, le duc de Richelieu à Dresde faire la demande de la princesse Marie-Josephe de Saxe pour M. le dauphin.

Mahmoud V, grand sultan, meurt à Constantinople; mahomet V lui succede.

1747.

Mariage de M. le dauphin avec Marie-Josephe de Saxe, princesse de Pologne. Madame la dauphine partit de Dresde le 10 janvier, fit son entrée le 27 à Strasbourg, après que le prince Lubomirski eut fait la cérémonie de la remettre dans une isle du Rhin, près du fort de la Pille, à la duchesse de Brancas & au maréchal de la Fare, chargés par le roi de la recevoir. Cette princesse

arriva à Versailles le 9 février, où le prince de Rohan Ventadour, coadjuteur de Strasbourg & grand aumônier de France, lui donna la bénédiction nuptiale.

La Provence étoit rassurée par la présence du maréchal de Belle-Isle. Ce général, après avoir obligé les Anglois & les Autrichiens à lever le siege d'Antibes, force le général Broon à repasser le Var en désordre, abandonnant quelques pieces de canon & toutes ses munitions, foible dédommagement des contributions que l'Autrichien avoit levées en Provence, & sur-tout des dévastations exercées par les siens. Les Impériaux & les Piémontois, sortant de Provence, menaçoient Gênes de rentrer dans ses murs. Les Génois victorieux dans leur ville n'étoient pas en état de paroître en campagne devant des troupes régulieres. Le comte de Schullembourg, successeur du marquis de Bota-Adorno, resserroit la ville du côté de terre, tandis qu'elle étoit bloquée du côté de mer par l'escadre de l'amiral Medley qui dominoit dans ces mers. La république n'avoit ni troupes aguerries ni officiers expérimentés pour les commander; Gênes sembloit devoir être accablée. Le ministere britannique donnoit cent cinquante mille livres sterling à la reine de Hongrie, & pareille somme au roi de Sardaigne pour en faire le siege; mais tandis que la cour d'Angleterre s'épuisoit pour écraser cette république, la France la défendoit par des efforts mieux combinés. Le roi fait passer à Gênes un million par un sénaut qui échappa à la vigilance des Anglois. Les galeres de Marseille & de Toulon partent chargées d'environ six mille hommes. Les Anglois prirent six bâtimens qui portoient mille soldats; les autres côtoyant de plus près le rivage entrerent heureusement dans le

port de Gênes, & firent renaître l'espérance. Bientôt le duc de Boufflers vint commander les troupes qui défendent la ville, dont le nombre augmente de jour en jour. Le général françois attaque le comte de Schullembourg le 21 mai, lui tue quinze cents hommes, & le déloge d'une partie des postes qu'il occupoit. Il le bat une seconde fois le 27, & le chasse de toute la côte de Rivarola. Le comte de Lannion reprend le château de Torrilia où les Impériaux s'étoient fortifiés.

Gênes n'étoit plus pressée de si près, mais elle étoit toujours environnée par les Piémontois, maîtres des lieux circonvoisins, par la flotte angloise qui continuoit à bloquer le port, & menaçoit d'une descente, & par les Autrichiens qui revenoient de Provence fondre sur elle. Le maréchal de Belle-Isle, pour opérer une diversion en faveur de Gênes, fait passer le Var à son armée sur cinq colonnes, & s'établit dans le comté de Nice. Dans cette position, il tenoit les Autrichiens & les Piémontois en alarmes; s'ils tentoient de faire le siege de Gênes, il tomboit sur leur armée; ainsi étant arrêté par eux, il les arrêtoit de son côté.

Cependant le blocus de Gênes continuoit toujours, & cette ville commençoit à manquer de subsistances. Dans cette circonstance, le maréchal de Belle-Isle a l'audace de pénétrer dans les états du roi de Sardaigne & de menacer le Piémont. Ce mouvement eut le succès qu'on en attendoit. Le roi de Sardaigne rappelle ses troupes du blocus de Gênes. Les Impériaux, affoiblis par cette défection, sont forcés de se retirer eux-mêmes, & Gênes est délivrée. L'escadre angloise qui bloquoit le port ne pouvant rien faire seule, prend le large, & donne le

temps à la république de respirer & de se préparer à loisir à de nouveaux combats.

Le duc de Boufflers ne fut pas témoin de cet heureux événement que son courage avoit amené ; il étoit mort dans Gênes de la petite-vérole, également regretté des Génois, des François & des Espagnols. Le duc de Richelieu, nommé pour le remplacer, étoit entré dans Gênes malgré la flotte angloise, avec de nouvelles troupes & de l'argent. Ce général repousse les ennemis dans plusieurs combats, fait fortifier tous les postes qui pouvoient être attaqués, met les côtes en sûreté ; enfin, il garantit Gênes jusqu'à la paix de retomber au pouvoir des Autrichiens. En reconnoissance ce général fut fait, par le sénat, noble génois, inscrit sur le livre d'or ; on lui érigea une statue dans la salle du palais ducal, parmi celles des grands-hommes qui avoient défendu ou illustré la république.

Gênes délivrée, il s'agissoit de rentrer dans le Milanois. Le maréchal de Belle-Isle espéra d'opérer une diversion utile à ce projet en faisant pénétrer une division de son armée dans le Piémont par Briançon & le Mont-Genevre. Le chevalier de Belle-Isle saisit avidement cette occasion de se signaler. Vers le col de l'assiete, sur le chemin d'Exiles, vingt-un bataillons piémontois l'attendoient derriere des retranchemens de pierre & de bois, hauts de dix-huits pieds, sur treize de profondeur, garnis d'artillerie & construits sur un roc presque inaccessible. Pour gravir sur ce roc & emporter ces retranchemens, le chevalier de Belle-Isle avoit vingt-huit bataillons & sept canons de campagne qui ne furent d'aucune utilité. Maîtres de ce poste, les François tendoient la main aux Espagnols établis en Sa-

voie, qui pouvoient alors les joindre par le mont Cenis. Les officiers les plus expérimentés, le plus au fait du local, regardoient l'entreprise du chevalier de Belle-Isle comme impraticable ; il s'enhardissoit à la tenter par le souvenir de la journée du château Dauphin qui sembloit justifier tant d'audace. L'action eut lieu le 19 juillet ; elle dura deux heures, c'est-à-dire que les Piémontois tuerent deux heures de suite, sans aucun danger de leur part, tous les François qu'ils choisirent. Parmi tant d'actions sanglantes qui signalerent cette guerre, la bataille de l'Asiette fut une de celles où l'on eut le plus à déplorer la perte prématurée d'une jeunesse florissante, inutilement sacrifiée. Le chevalier de Belle-Isle perdit la vie dans cette fatale affaire ; désespéré du mauvais succès, il arrachoit les palissades, & blessé aux deux mains, il tenoit des bois encore avec les dents quand enfin il reçut le coup mortel. L'armée affoiblie se retira sous Briançon. Malgré cette défaite, l'infant dom Philippe & le maréchal de Belle-Isle chasserent, au mois d'octobre, les Piémontois de Lantosca & de la montagne de Castel d'Appio.

Après la bataille de Rocoux, le maréchal de Saxe avoit réparti son armée dans les quartiers d'hiver, de maniere qu'en moins de vingt-quatre heures elle pouvoit être rassemblée. Ce général établit le comte de Lowendal commandant à Namur, le comte de Boutteville à Bruxelles, & le marquis de Clermont Gallerande dans Anvers. Ayant pourvu à la sûreté de tous les postes il se rendit à Fontainebleau, où l'on décidoit le mariage de M. le dauphin avec la princesse de Saxe à laquelle ce général avoit l'honneur d'appartenir. Le roi venoit de le déclarer maréchal général des camps & armées, dignité que Turenne avoit

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

possédée. A peine avoit-il concerté, dans le conseil du roi, le plan de la campagne, qu'il se disposoit à retourner en Flandres; le roi fut obligé d'interposer son autorité pour le faire consentir à rester à Versailles jusqu'au mariage de madame la dauphine. Il se rendit à Bruxelles au mois de mars, & donna ses ordres pour rassembler l'armée qui fut bientôt en état d'agir.

L'abbé de Laville, ministre du roi à la Haie, présente aux états-généraux, de la part du roi, le 17 mars, une déclaration, portant en substance que, de même qu'en 1744, ils ont envoyé sur les terres de France, dans les plaines de Lille, vingt mille hommes de leurs troupes sans prétendre faire la guerre au roi, sa majesté fera entrer cette année ses troupes sur les terres de la république sans avoir intention de rompre avec elle, mais seulement pour prévenir les dangereux effets de la protection que la république accorde à la reine de Hougrie. Après cet avertissement, l'armée du roi entre en Zéelande & y fait les conquêtes les plus rapides. Cette invasion détermine les Hollandois à demander le prince d'Orange pour stadhouder. La province de Zéelande, la plus exposée aux entreprises de l'armée françoise, fut la premiere à le proclamer. Il n'eût pas été sûr pour les régens de s'opposer aux volontés de la multitude : tout le peuple de la Haie en tumulte entoura le palais où les députés de Hollande & de Vestfrise tenoient leur séance. Les magistrats, pour contenter le peuple, furent obligés, à l'instant même, d'arborer le drapeau d'Orange au palais & à l'hôtel-de-ville. Le prince d'Orange fut revêtu de la dignité & du pouvoir de stadhouder, capitaine-général & amiral des Provinces-Unies dans une assemblée générale tenue le 4 mai.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Le diplôme portoit qu'*en considération des tristes circonstances où l'on étoit, on nommoit stadhouder, capitaine & amiral-général, Guillaume-Charles-Henri Frison, prince d'Orange, de la branche de Nassau Diest*. Cette dignité fut ensuite rendue héréditaire dans la maison de ce prince, même dans la ligne féminine par un arrêté qui portoit en substance : « Qu'après la mort du prince d'Orange, la dignité » de stadhouder passera à ses descendans mâles nés en » légitime mariage ; qu'au défaut de descendans mâles, » la princesse Caroline, fille du prince d'Orange, lui succéderoit ; qu'en cas que le prince eût d'autres filles & » que la princesse Caroline vînt à mourir sans postérité » mâle, l'aînée des princesses, ses sœurs, obtiendroit le » stadhouderat, & ainsi de suite ; à condition néanmoins » que les princesses héritieres n'auroient point épousé un » roi ni un électeur. » Cette nomination n'empêcha pas l'armée du roi de s'emparer, en présence de l'armée ennemie, des forts de l'Ecluse, de Dislendick, de la Perle, de Liefkemshœch, de Philippine, du Sas de Gand, de Santeberge, & des villes de Hulst & d'Axel ; les négociations pour la paix sont suspendues. Les plénipotentiaires de France & d'Espagne déclarent aux ministres des autres puissances, que le voisinage des armées ne permet pas de continuer les conférences de Breda, mais que les deux rois consentent qu'il soit tenu un nouveau congrès à Treves, à Cologne, ou à Aix-la-Chappelle.

Les alliés avoient fait, pendant l'hiver, des efforts incroyables pour opposer, aux François, les forces les plus redoutables. Dès le mois de février, le duc de Cumberland se mit en campagne avec cent vingt mille hommes qu'il tint six semaines entieres aux inclémences de l'air,

presque sans fourrages & sans provisions ; tandis que l'armée françoise étoit tranquille dans ses quartiers.

Le roi résolu de faire une quatrieme campagne, part de Versailles le 29 mai après avoir pourvu à la sûreté de l'Alsace. Il arrive à Bruxelles le 31, & peu de jours après il est à la tête de son armée. L'objet du maréchal de Saxe étoit de prendre Mastricht ; on ne pouvoit assiéger cette place qu'après avoir mis en fuite l'armée des alliés.

Le duc de Cumberland avoit pris poste vers les sources du Demer, sa droite à Bilsen & sa gauche à Virle, presque sous les murs de Mastricht, ayant au front de l'aile gauche le village de Laufeld, dans lequel il avoit jeté quelques bataillons anglois. Le maréchal de Bathiani commandoit les Autrichiens sous les ordres du duc de Cumberland, & le prince de Valdeck étoit à la tête des Hollandois. L'armée du roi étoit campée sur les hauteurs d'Herdeeren.

Bataille de Laufeld, moins disputée & plus sanglante que celle de Fontenoi. Le premier juillet, les armées en présence se cannonerent jusqu'au soir ; le lendemain les François descendent des hauteurs & attaquent Laufeld ; le fort de l'action se passa de ce côté ; le village de Laufeld fut pris, repris, attaqué, défendu avec la plus intrepide valeur ; enfin, les alliés furent obligés de faire retraite après avoir perdu, dans la seule défense de ce village, dix mille des leurs. Le duc de Cumberland passe la Meuse avec précipitation, il forma son camp dans le duché de Limbourg de façon à continuer à couvrir Mastricht qu'il fut impossible au maréchal de Saxe d'attaquer pour lors ; mais il laissoit à Louis XV l'entiere liberté de toutes ses opérations dans le Brabant hollandois.

On apprend alors que le roi d'Angleterre a conclu, le

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

22 juin, un traité avec la czarine Elisabeth Petronna, par lequel cette princesse s'engage à faire marcher cinquante mille Russes sur les frontieres de la Livonie, prêts à se porter par-tout où voudroit le roi d'Angleterre, moyennant un subside de cent mille livres sterling payé annuellement à la Russie par la Grande-Bretagne. Cette nouvelle n'opere aucun changement dans les opérations de l'armée da Flandres.

Le 11 juillet, le comte de Lalli, si malheureux dans la suite, chasse de Santuliet huit cents hommes, & s'empare de cette ville. Le maréchal de Saxe méditoit une conquête plus importante, & l'on sut bientôt que Berg-op-soom étoit investi par le comte de Lowendal. Les alliés & les François, les assiégés & les assiégeans crurent de concert que cette entreprise échoueroit. Jamais siege ne fut peut-être plus difficile. Cette ville étoit réputée imprenable, moins parce que le célebre Cohorn avoit épuisé son art à la fortifier, que par les marais qui l'environnent & qui l'empêchent d'être investie en entier, & par l'avantage d'être continuellement rafraîchie par l'armée du comte de Schuvalzembert, avec laquelle la ville avoit une communication qu'on ne pouvoit pas couper. Les alliés mirent tout en œuvre pour s'opposer à la prise de cette importante place; garnison renforcée, provisions de toutes especes qui arrivoient par le bas Escaut dont les alliés étoient maîtres; artillerie supérieurement servie, attaques faites par un corps considérable qui protége la place, mines qu'on fit jouer en plusieurs endroits. Les maladies qui se mirent parmi les assiégeans, campés dans un terrain mal sain, secondoient encore la résistance des assiégés. Ces maladies, devenues

contagieuses, mirent, durant le siege, plus de vingt mille hommes hors d'état de servir.

Le comte de Lowendal fit ouvrir la tranchée devant Berg-op-soom la nuit du 14 au 15 juillet; la ville fut prise d'assaut le 16 septembre après soixante jours de tranchée ouverte lorsque la brêche étoit à peine praticable. On ne put empêcher le pillage, attrait puissant pour le soldat dans ces expéditions périlleuses; les troupes firent un butin immense. Le général fit saisir, au nom du roi, dix-sept grandes barques chargées, dans le port, de munitions de toute espece & de rafraîchissemens que les villes de Hollande envoyoient aux assiégés; on avoit écrit sur les balots en gros caracteres: *A l'invincible garnison de Berg-op-soom.* Le roi, en apprenant la nouvelle de la réduction de cette place, créa le comte de Lowendal maréchal de France. Les Provinces-Unies furent consternées; l'armée des alliés que le roi avoit contenue pour l'empêcher de porter du secours à la ville assiégée fut découragée. Le roi se rend à Versailles après cette conquête, & la campagne finit en Flandres par la prise des forts de Lillo, de Frédéric-Henri & de la Croix qui se rendent aux armes de France au mois d'octobre.

Pendant que le roi faisoit trembler les Hollandois, plusieurs combats inégaux achevent de détruire cette année la marine de France, trop négligée sous le ministere du cardinal de Fleuri; le premier eut lieu le 14 juin, près du cap de Finistere, entre l'escadre du marquis de la Jonquiere, composée de six vaisseaux de ligne & de quelques vaisseaux de la compagnie des Indes, armés en guerre; & l'escadre angloise, commandée par les amiraux Anson &

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Varren, composée de dix-sept vaisseaux de ligne, le combat s'engagea vers les quatre heures après midi. Les François, de l'aveu de leurs ennemis, se défendirent avec autant de conduite que de valeur; mais, accablés par le nombre, ils baisserent pavillon; les Anglois prirent neuf voiles, le reste se sauva à la faveur de la nuit. Le second se donna à la hauteur de Belle-Isle, le 14 octobre, entre l'armée navale de l'amiral Hauke, forte de vingt vaisseaux de ligne, & l'escadre de M. de l'Estanduere, qui n'avoit que huit vaisseaux; on se battit comme à Finistere, avec le même courage & la même fortune. La flotte marchande, que convoyoit l'amiral François, arriva à sa destination, mais M. de l'Estanduere ne put sauver de son escadre que les vaisseaux l'Intrépide & le Tonnant qu'il ramena à Brest. Le vice-amiral Midled bloqua la flotte espagnole de Carthagene & enleva quelques secours que la France faisoit passer à Gênes. Deux vaisseaux anglois attaquent le *Glorioso*, vaisseau de ligne espagnol, venant de la Havane, chargé d'un immense trésor, & ne peuvent pas s'en emparer. Ce vaisseau dépose ses richesses au Férol; mais faisant route ensuite pour Cadix, il essuie un second combat contre le Dartmouth qu'il fit sauter en l'air. Maltraité dans les deux affaires dont il étoit sorti victorieux, il succombe dans un troisieme combat que lui livre, près de Cadix, un vaisseau anglois de quatre-vingt canons, & se rend à lui après un rude engagement. Par le dénombrement des prises de cette année, on trouva que les Anglois avoient fait six cents quarante-quatre prises sur les François ou sur les Espagnols, que les François en avoient fait cinq cents cinquante sur les Anglois; quel fléau pour les nations que ces avantages respectifs!

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

La reine de Pologne, duchesse de Lorraine & de Bar, meurt à Lunéville le 19 mars, âgée de soixante-six ans.

Le comte de Sandvick écrit au marquis de Puysieux, ministre des affaires étrangeres, pour lui proposer de reprendre les conférences pour parvenir à la paix ; le roi y consent, & la ville d'Aix-la-Chapelle est choisie pour y tenir le congrés.

Ordonnance des substitutions ; elle est datée de la commanderie de Jonc, où le roi coucha deux jours à l'issue de la bataille de Laufeld. Cette loi célebre ne fut enregistrée au parlement qu'au mois de mars de l'année suivante.

Thamas Couli-Kan ou Schah Nadir est tué en Perse dans une sédition ; son neveu qui l'avoit excitée est reconnu roi de Perse.

1748.

Depuis huit ans, la guerre désoloit l'Europe. Les peuples, tour-à-tour oppresseurs & opprimés, vaincus & triomphans, également affoiblis par leurs victoires & par leurs défaites, avoient besoin de la paix ; près de sept mille vaisseaux marchands de France, d'Espagne, d'Angleterre & de Hollande étoient devenus la proie des corsaires dans le cours de ces déprédations réciproques, d'où l'on doit conclure qu'une partie des négocians de l'Europe étoient ruinés. La moitié de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas autrichiens & hollandois étoit dévastée, & il commençoit à devenir difficile à recruter les dévastateurs. Les provinces qui n'avoient pas été le théâtre de la guerre se ressentoient néanmoins de ce terrible fléau. Les fréquentes levées de soldats avoient sensiblement diminué l'espece humaine ;

humaine ; l'on étoit ménacé de voir la terre sans culture faute de bras pour conduire la charrue.

La reine de Hongrie s'étoit flattée que les cercles de l'empire s'ébranleroient en sa faveur, & qu'elle pourroit conquérir, sur la France, autant de terrein que le sort des armes lui en avoit fait perdre en Allemagne ; mais l'empire resta constamment neutre dans cette guerre qui n'intéressoit pas sa constitution ; & cette princesse voyoit ses riches provinces des Pays-Bas sous les loix de la France, qui les pressuroit par des contributions énormes ; triste fruit de la guerre !

Les rois de Prusse & de Sardaigne desiroient la paix qui devoit assurer, par un traité définitif, leurs nouvelles acquisitions. La France victorieuse en Provence, sur le Rhin, mais sur-tout dans les Pays-Bas autrichiens & hollandois, perdoit d'un côté ce qu'elle gagnoit d'un autre ; ses colonies étoient exposées, son commerce périssoit, sa marine étoit anéantie. L'Angleterre succomboit sous le poids énorme des subsides qu'elle payoit aux ennemis de la France, sans espoir d'aucun avantage réel. Le roi d'Angleterre avoit besoin du retour de la paix pour éteindre les restes de la fermentation occasionnée dans son royaume par l'irruption du prétendant.

Quoique le nouveau roi d'Espagne Ferdinand fut très-refroidi sur les intérêts qui avoient armé les mains de Philippe V, il avoit à cœur de terminer une guerre désastreuse dont les suites pouvoient opérer le démembrement de ses états d'Amérique, tandis que par un traité il pouvoit acquérir, sans nouvelle effusion de sang, une partie de l'Italie, le patrimoine de son frere. Mais de toutes les nations de l'Europe, la Hollandoise étoit celle à qui la paix

étoit devenue le plus néceſſaire. On comptoit en France plus de trente-cinq mille ſoldats hollandois priſonniers de guerre, & par la priſe de Berg-op-zoom, la république entiere étoit menacée de paſſer ſous le joug de la France. En vain le nouveau ſtadhouder, nommé directeur & gouverneur du commerce & des établiſſemens de la compagnie des Indes-Orientales, s'efforçoit de raſſurer la république par le nouvel ordre qu'il mettoit dans le militaire : la Hollande épouvantée menaçoit de faire ſa paix particuliere.

Les plénipotentiaires de toutes les puiſſances ſes préparoient à balancer, dans Aix-la-Chapelle, les intérêts de l'Europe ; mais les conférences qui s'étoient rompues à Breda, pouvoient ſe rompre une ſeconde fois. La France préparoit une armée de cent cinquante mille hommes ; celle des alliés devoit être de cent vingt mille, ſans compter trente mille Ruſſes qui approchoient de la Moravie.

L'armée françoiſe étoit déja raſſemblée à la fin de mars ; celle des alliés étoit encore partagée en pluſieurs corps pour la facilité des ſubſiſtances. Les Anglois & les Hollandois étoient répandus dans le Brabant hollandois, les Autrichiens s'étendoient dans le Luxembourg, le pays de Liége & les environs de Cologne. Le maréchal de Saxe, à jamais célebre par les campagnes qu'il venoit de faire, donna une derniere leçon de l'art de la guerre par l'inveſtiſſement de Maſtricht. Les ennemis, trompés par les marches ſavantes de ce héros, craignant à la fois pour Maſtricht, pour Breda & pour Luxembourg, reſterent ſéparés, ne ſachant pas laquelle de ces trois places menacées il falloit ſecourir. Le maréchal conduit lui-même un grand convoi à Berg-op-zoom à la tête de vingt-cinq mille hommes, ce qui fait

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

croire aux alliés qu'il en veut à Breda. Une seconde division marche à Tirlemont sur le chemin de Liége ; une troisieme prend la route de Tongres, une quatrieme menace Luxembourg, & toutes enfin se rapprochant dans leur marche, avancent vers Mastricht, à droite & à gauche de la Meuse. La place est investie de toutes parts, & nul secours ne sauroit plus y entrer. Le duc de Cumberland est réduit à être le témoin de la prise de cette forteresse ; cette opération pressa la signature des préliminaires de paix. La tranchée avoit été ouverte devant Mastricht le 15 avril, & les préliminaires de la paix furent signés le 30, entre la France, l'Angleterre & la Hollande ; ils portoient une suspension d'armes & que la ville de Mastricht seroit remise à la France. Le duc de Cumberland donne avis de cet événement au maréchal de Saxe, qui prend possession de la ville de Mastricht, & fait publier l'armistice à la tête de l'armée. La reine de Hongrie accede aux préliminaires le 28 mai ; le roi d'Espagne & la république de Gênes y accedent aussi le mois suivant ; alors les hostilités cessent dans toute l'Europe ; les ordres furent expédiés aux amiraux de quitter les armes en Amérique & en Asie ; la communication du commerce fut ouverte.

Lorsque les nations commençoient à respirer en Europe, l'amiral Boscaven entreprenoit le siege de Pondicheri : son escadre, composée de vingt-une voiles, presse la ville du côté de la mer, tandis qu'une armée de quatre milles Européens & d'autant de naturels du pays pousse les attaques du côté de la terre ; le siege commença le 18 août. Les François, sous les ordres de M. Dupleix, se défendirent avec tant de valeur & firent des sorties si vigoureuses, que le 5 octobre, l'amiral Anglois fut contraint de se retirer,

après avoir perdu dans cette entreprise plus de douze cents hommes & plusieurs de ses vaisseaux qui périrent dans une tempête.

La paix générale fut enfin signée à Aix-la-Chapelle par les plénipotentiaires des puissances belligérantes, qui prirent pour base de ce traité, celui de Westphalie. Le roi ne voulut rien pour lui, mais il fit tout pour ses alliés. Le royaume des deux Siciles fut assuré à dom Carlos & à ses héritiers. Dom Philippe fut établi dans les duchés de Parme, de Plaisance & de Quastalla, avec cette restriction, que s'il venoit à mourir sans postérité mâle, ou s'il montoit sur le trône des deux Siciles, ces duchés retourneroient à la maison d'Autriche. Le duc de Modene fut remis en possession de ses états; Gênes dans les siens. Le roi de Sardaigne gardoit la partie du Milanois, qui lui avoit été cédée par le traité de Worms, & suivant les conventions particulieres que ce prince avoit faites avec la reine de Hongrie durant cette guerre. Le traité de l'Affiento, pour la traite des negres, fut confirmé en faveur de l'Angleterre pour quatre ans, en dédommagement de pareil tems qu'il avoit été suspendu durant la guerre; il fut stipulé que, pendant ces quatre années, les Anglois auroient la liberté d'envoyer un vaisseau chargé de marchandises, par an, dans l'Amérique espagnole. On confirma le traité de la quadruple alliance pour l'ordre de la succession à la couronne de la Grande-Bretagne. Toutes les puissances garantirent au roi de Prusse la Silésie & le comté de Glatz, & à l'impératriee, reine de Hongrie, la Bohême & ses états héréditaires, conformément à la pragmatique sanction. Le grand duc de Toscane est reconnu universellement pour empereur. Le roi d'Angleterre s'obligea d'envoyer en France des

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

ôtages jusqu'à la restitution de Louis-Bourg & des autres conquêtes faites par les armes britanniques en Amérique ; mais il fut stipulé que les fortifications de Dunkerque seroient remises sur le pied où elles devoient être par les précédens traités. On convint de rendre toutes les autres conquêtes respectivement faites & tous les prisonniers sans rançon. La discussion touchant les limites de l'Acadie & le droit que prétendoient avoir les Anglois de naviguer dans les mers de l'Amérique espagnole, sans être sujet à la visite de leurs garde-côtes, fut remise à des commissaires. Il semble qu'en laissant en arriere ces deux objets importans, on se ménagea un sujet de recommencer la guerre aussi-tôt qu'on auroit rétabli ses forces.

La France, qui avoit commencé cette guerre sans aucun intérêt & qui n'y parut que comme auxiliaire, en supporta tout le poids dans la suite ; le sang françois coula pour une contestation qui lui étoit étrangere. Les trésors de la nation furent épuisés, sa dette s'accrut ; combien n'eût-elle pas été alors florissante si, plus éclairée sur ses véritables avantages, elle eût employé ses immenses ressources à relever sa marine, à encourager ses colonies, à étendre son commerce, à augmenter ses manufactures, & à tenir la balance de l'Europe ?

La situation de l'Angleterre & sa politique qui doit se tourner tout entiere à l'augmentation de son commerce, sembloit la rendre plus étrangere encore que la France, à la succession de l'empereur Charles VI, déchirée par les princes d'Allemagne. On prétend que le roi d'Angleterre, Georges II, électeur d'Hanovre, voyoit, avec chagrin, le roi de Prusse, son voisin, devenir une puissance prépondérante dans l'empire ; qu'il avoit fait le projet d'attaquer

les états de ce prince, & d'en partager la conquête avec la reine de Hongrie. Dans cette vue il fait une augmentation dans son armée de Hanovre, il appelle dans cet électorat les troupes danoises & hessoises. Un corps d'anglois reçoit ordre de former un camp & d'être prêt à s'embarquer. Il fait passer à la reine de Hongrie trois cents mille livres de subside accordées par le parlement; mais l'expéditive prévoyance du roi de Prusse, qui paroît en campagne à la tête de quatre-vingts mille hommes, tandis que la France fait passer, en Westphalie, une armée formidable, rompt ses mesures. Il est forcé à signer un traité de neutralité pour son électorat & à promettre sa voix à l'électeur de Baviere, que Louis XV vouloit faire empereur.

Georges II paroissant abandonner publiquement la reine, lui prêta toujours les plus puissans secours. Les nations comme les particuliers sont souvent emportés hors de leurs mesures, la guerre devint générale. En 1747, les subsides que la Grande-Bretagne fournissoit aux puissances belligerantes, consistoient en trois cents mille livres sterling pour la reine de Hongrie, autant pour le roi de Sardaigne, cent soixante mille pour le landgrave de Hesse, cent mille à la czarine, autant au roi de Pologne, électeur de Saxe, quatre cents mille pour la solde des troupes hanovriennes, d'autres sommes considérables aux électeurs de Mayence, de Cologne, & même à celui de Baviere, reconcilié avec la reine de Hongrie. Cette puissance eut quelques succès sur mer qui furent plus que balancés par les humiliantes défaites qu'elle essuya sur le continent. Epuisée par les efforts infructueux qu'elle avoit faits, elle se vit forcée de restituer ses conquêtes & de rendre hommage à sa rivale en lui envoyant des ôtages jusqu'à l'entiere exécution du traité.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Les Hollandois virent ce qu'ils avoient le plus à redouter, un stadhouder à leur tête, dont l'autorité, en s'étendant peu-à-peu, doit changer, tôt ou tard, leur constitution.

Les rois de Prusse & de Sardaigne, alimentés par de forts subsides, augmenterent leur territoire; l'Espagne vit son commerce presque anéanti; la maison d'Autriche perdit un fleuron inestimable de ses couronnes; toutes les nations de l'Europe souffrirent des maux infinis. La paix rétablit l'équilibre; on espéroit un repos durable, lorsque les hostilités, qui recommencerent quelques années après en Amérique & dans l'Inde, annoncerent à l'Europe que les Anglois n'avoient pas apporté, dans le traité d'Aix-la-Chapelle, des intentions aussi droites & aussi pures que Louis XV & Marie-Thérese.

Les lords Sussex & Catheart, destinés à servir d'ôtages à la France de la part de l'Angleterre, jusqu'à la restitution de Louis-Bourg, trouvent encore le jeune prince Edouard à Paris. Ce rejetton, du sang des Stuart, après avoir fait afficher, dans la ville d'Aix-la-Chapelle, des protestations contre ce qui pouvoit avoir été fait contre ses intérêts dans le traité de paix, après avoir tenté d'établir sa résidence à Fribourg en Suisse, se vit forcé, pour le bien de la paix, de sortir des terres de France.

Réforme des troupes; elle fut faite avec tant de précautions qu'il n'en résulta aucun désordre dans le royaume.

On avoit fait plusieurs tentatives en France pour parvenir à imiter les porcelaines de Saxe: *Charles Adam* présenta, cette année au Roi, plusieurs morceaux de porcelaines de sa façon qui parurent mériter la protection du gouvernement. Le roi établit une manufacture de porcelaines au château de Vincennes, & en accorda le privi-

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

lege exclusif à cet artiste, par un réglement du 9 août. Cette porcelaine s'étant perfectionnée, elle fut dans la suite transférée à *Seves* dans un bâtiment vaste & convenable à son commerce, sous le nom de manufacture royale; on la voit enfanter aujourd'hui des chefs-d'œuvres qui surpassent tout ce que la Chine, le Japon & la Saxe ont jamais produit de plus magnifique en ce genre.

Madame infante de Parme & l'infante Isabelle, sa fille, arrivent à Versailles le 30 novembre, allant en Italie prendre possession des états que le traité de paix avoit assurés à dom Philippe.

Création de la terre de Gisors en duché-pairie. Cette pairie s'est éteinte par la mort du maréchal de Belle-Isle.

1749.

Le roi reçoit, au commencement de cette année, les complimens des cours supérieures à l'occasion de la paix qu'il a procurée à ses peuples. Il supprime, par un arrêt du conseil, plusieurs droits établis pour subvenir aux dépenses de la guerre; & suivant la teneur du traité d'Aix-la-Chapelle, il ordonne l'évacuation de toutes les places de la Flandre & du Brabant, occupées par ses troupes durant la guerre.

Le pape donne au roi de Portugal le nom de majesté très-fidelle, à l'instar de celui très-chétien que porte le roi; de celui de catholique, attribué au roi d'Espagne, & de celui d'apostolique, accordé dans la suite à la reine de Hongrie.

L'infant, duc de Parme, arrive à Parme le 7 mars, & prend possession de cette ville capitale de ses états.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Madame infante se rend auprès de son époux avec l'infante Elisabeth, sa fille, au mois d'octobre suivant.

M. Gross, ministre plénipotentiaire de la czarine, part de Paris pour retourner en Russie sans prendre congé de la cour que par une lettre qu'il écrit au marquis de Puysieux. M. Durand, ministre de France, fait part au roi d'Angleterre de cet événement & des troubles prêts à s'élever dans le Nord, des efforts que fera le roi pour y entretenir la paix; mais en même temps de sa résolution où il est de remplir avec ponctualité ses traités avec la couronne de Suede s'il en est requis par cette puissance. Le roi d'Angleterre fait répondre au ministre de France, qu'il ne desire rien avec plus d'ardeur, que de maintenir la paix dans l'Europe, & qu'il ne négligera rien pour prévenir tout ce qui pourroit la troubler.

Mort du chevalier d'Orléans, grand prieur de France. Le roi obtient du grand maître de Malte ce grand prieuré pour le prince de Conti, qui est reçu au Temple, en cette qualité, le 11 juin, par les chevaliers de cet ordre.

Le comte de Maurepas, ministre & secrétaire d'état, se démet de ses emplois par ordre du roi. Antoine-Louis Rouillé est nommé secrétaire d'état au département de la marine, & le comte d'Argenson est chargé de celui de Paris & des haras du royaume.

Edit du roi, du mois de mai, portant suppression du dixieme & imposition d'un vingtieme & des deux sous pour livre du dixieme, pour subvenir au paiement des dettes de la guerre; en conséquence, le produit de cette imposition devoit être versé dans une caisse des amortissemens. L'exécution de cet édit souffrit de grandes difficultés; il fut prorogé d'une maniere indéfinie jusqu'à l'entier

paiement des dettes de l'état par un édit de 1771.

On découvre, à Malte, une conspiration contre le gouvernement, formée par plusieurs prisonniers Turcs, parmi lesquels se trouvoit Osman, pacha, ancien gouverneur de Rhodes.

A peine la tranquillité extérieure étoit rétablie qu'on vit renaître, dans le sein du royaume, les querelles au sujet du Jansénisme que la guerre avoit plutôt assoupies qu'étouffées. Le douze juillet sont dénoncés au parlement plusieurs refus de sacremens faits à des malades au lit de la mort, faute par eux de rapporter des billets de confession, ou d'accepter la bulle *unigenitus*. Le roi avoit suspendu l'effet de ces dénonciations; mais le curé de S. Etienne-du-Mont, ayant fait un nouveau refus de sacrement à un malade l'année suivante, fut décrété de prise-de-corps après avoir refusé de se rendre au parlement où il étoit mandé. Les gens du roi sont députés vers l'archevêque de Paris pour l'engager à faire administrer le malade. Le prélat répond qu'il a trouvé l'usage des billets de confession établi dans son diocese, que cet usage avoit été établi originairement contre les protestans, adopté ensuite contre les appellans, & qu'il ne pouvoit rien changer à cet égard. Alors naquit une guerre sourde entre le clergé & la magistrature qui fut peut-être la premiere source de l'anéantissement des Jésuites, & de la destruction des parlemens.

Les cours de France & d'Espagne forment le dessein, conjointement avec celle de la Grande-Bretagne, de racheter tous les esclaves chrétiens détenus chez les corsaires de Barbarie.

Cette année fut publié l'édit vulgairement appellé *de*

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

main-morte, regardé comme une des plus sages & des plus importantes opérations du regne de Louis XV. Cet édit a deux objets dans ses dispositions, l'établissement & les acquisitions de main-morte ; il est composé de trente-neuf articles. Le roi, instruit des inconvéniens qui résultent de la multiplication des gens de main-morte & de la facilité qui leur a toujours été laissée d'acquérir des fonds sans pouvoir jamais les aliéner, facilité qui tend à faire passer insensiblement, dans leurs mains, une grande partie des immeubles de l'état, & qui nuit à la subsistance & à la conservation des familles, & gêne le commerce, défend, par cette loi, qu'il puisse être formé à l'avenir aucun nouvel établissement de chapitre, collége, séminaire, maison religieuse ou hôpitaux, chapelles, confrairies, congrégations, corps & communautés ecclésiastiques, séculieres, ou régulieres, ou laïques, ni autres titres de bénéfices dans toute l'étendue du royaume, qu'en vertu de lettres-patentes enregistrées aux parlemens ou conseils supérieurs, chacun dans son ressort ; révoque tous établissemens de cette espece existans sans autorisation juridique ; fait défenses à tous gens de main-morte d'acquérir, recevoir ou posséder, à l'avenir, aucuns fonds, maisons ou rentes, sans avoir pareillement obtenu des lettres-patentes, lesquelles ne seront enregistrés qu'après une information juridique de l'utilité ou de l'incommodité de ces acquisitions.

Pour réduire cet édit à un usage facile, par rapport à l'état des gens de main-morte, il faut en considérer les dispositions relativement aux établissemens faits en trois temps différens ; 1°. aux établissemens à faire postérieu-

rement à l'édit, 2°. aux établissemens formés depuis l'année 1636, 3°. à ceux faits avant cette époque.

Par rapport aux établissemens à venir, l'édit les prohibe sous peine de nullité à moins qu'ils ne soient faits avec les formalités prescrites; ordonne que les enfans ou autres héritiers des fondateurs ou donateurs seront envoyés en possession des biens destinés ou affectés, à l'établissement nouveau qui n'aura pas été revêtu de toutes les formes prescrites par l'édit.

Quant aux établissemens faits depuis 1636, il faut distinguer ceux qui ont été autorisés de la permission du roi, portée par lettres-patentes, d'avec ceux qui ont été faits sans permission; à l'égard des premiers, l'édit confirme toutes les dispositions de date authentique faites en leur faveur, mais leur défend d'acquérir à l'avenir sans lettres-patentes & autres formalités prescrites par cette ordonnance. A l'égard des autres, l'édit les déclare nuls; mais le roi se réserve de pourvoir, ainsi qu'il appartiendra, sur les informations convenables à la destination des biens affectés auxdits établissemens, lorsque personne n'aura réclamé avant la publication de cet édit, soit en leur accordant de lettres-patentes, soit en réunissant lesdits biens à des établissemens déja autorisés.

Enfin, quant aux établissemens antérieurs à l'année 1636, l'édit les place à l'instar de ceux qui ont été faits depuis avec toutes les formalités requises par les ordonnances; attendu que, par l'édit de 1666, il fut enjoint à toutes communautés religieuses du royaume, établies depuis trente ans, de représenter leurs lettres d'établissemens, & que, si trente ans de possession fixoient alors l'état des communautés ecclésiastiques, on devoit encore

moins, en 1749, inquiéter celles que l'édit de 1666 laissa tranquilles sur la forme de leur établissement.

Le roi avoit déja réglé ce qui concerne les ordres religieux & autres gens de main-morte, établis dans les colonies françoises de l'Amérique, par une déclaration du 25 novembre 1743.

1750.

Plusieurs riches particuliers s'associent pour établir à Paris une chambre d'assurances, dont les fonds étoient de douze millions.

Brouillerie entre la cour de Rome & la république de Venise au sujet du patriarchat d'Aquilée. La maison d'Autriche & la république étoient dans l'usage immémorial de nommer alternativement à ce siege. Les deux cours étant en différend au sujet de cette nomination, le pape vouloit nommer par *interim* un vicaire apostolique; cette contestation fut terminée quelques mois après par la division de patriarchat en deux évêchés, l'un à Goritz pour le territoire de la reine de Hongrie, & l'autre à Udine pour celui de la république.

Le clergé étant assemblé à Paris, les commissaires du roi demandent, le dix-sept août, une somme de sept millions cinq cents mille livres pour cinq ans, imposables sur ces bénéfices à raison de quinze cents mille livres par année, pour être employées au paiement des dettes de cet ordre; ils lui annoncent en même temps que le roi adressoit, ce même jour, au parlement, une déclaration dont l'objet étoit de constater la valeur des biens ecclésiastiques dans le royaume, & de réformer les abus

qui peuvent se commettre par les bureaux diocésains dans la répartition des décimes. Cette déclaration, enregistrée le même jour au parlement, ne donnoit que six mois pour tout délai; elle étoit motivée de façon à intéresser le reste de la nation, parce que le roi ne vouloit constater les richesses du clergé qu'afin de proportionner, à ses facultés, les secours qu'il étoit nécessité de lui demander dans les besoins de l'état. L'assemblée fait le 10 septembre, des remontrances au roi sur cette déclaration; elle se plaint qu'elle attaque toutes les immunités du clergé, annonce comme subside les dons gratuits qu'il a coutume de faire au roi & à l'état, tend à lui faire payer le vingtieme, & attaque l'honneur des ministres de l'église en supposant qu'ils sont des prévaricateurs dans la répartition qu'ils font des impositions ecclésiastiques. Le roi, sans égard à ces représentations, ordonne à l'assemblée de délibérer sur les demandes faites par les commissaires du roi. Le clergé n'ayant pas obéi sur le champ, il intervint un arrêt du conseil qui commettoit les intendans pour faire la levée de cette somme en la forme ordinaire, & l'assemblée eut ordre de terminer ses séances le 20 septembre.

Traité de subside conclu à Herrenharsen, dans l'électorat de Hanovre, entre le roi d'Angleterre, les états-généraux & l'électeur de Baviere. L'électeur s'engage, par ce traité, à entretenir un corps de troupes de six mille hommes prêts à marcher à la premiere requisition de la Grande-Bretagne & de la Hollande, moyennant un subside annuel de quarante mille livres sterling, payables les deux tiers par l'Angleterre, & le surplus par la Hollande; à la charge que ce corps de troupes ne pourra être em-

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

ployé ni contre l'empereur, ni contre l'empire : ainsi cette armée ne pouvoit être levée que contre le roi de Prusse ou contre la France qui avoit sacrifié tant d'hommes & tant de trésors pour procurer la couronne impériale & de nouveaux états au pere de l'électeur de Baviere qui faisoit cette convention. L'Angleterre & les Provinces-Unies promettoient de venir au secours de ce prince si l'exécution de ce traité lui attiroit des ennemis, & de lui procurer un dédommagement des pertes qu'il pourroit souffrir à cette occasion.

Toute cette année fut employée à concilier les prétentions de la France & de l'Angleterre sur les isles neutres des Antilles, mais sans beaucoup de succès. Le traité de commerce entre l'Espagne & l'Angleterre ne souffroit pas moins de difficultés. Les Anglois se plaignoient des visites qu'essuyoient leurs vaisseaux marchands de la part des garde-côtes espagnols, sous prétexte de contrebande, & de la liberté qu'on leur refusoit de couper des bois à la baie de Campeche. Un grand nombre de négocians des trois royaumes se disposoient même à présenter, à la premiere cession du parlement, un mémoire de griefs dans lequel ils prétendoient démontrer qu'il étoit impossible à leurs navires de passer d'une colonie Angloise à une autre, sans que quelque accident ordinaire sur mer ne les poussât souvent sur les côtes de l'Amérique espagnole. Dans ces circonstances, les ministres rendirent publique une convention faite le 5 octobre à Buenretiro, entre les cours d'Espagne & de la Grande-Bretagne, par laquelle sa majesté britannique renonce à la traite des negres accordée à sa compagnie de l'Assiento, de même qu'au vaisseau de permission qui lui étoit accordé pour

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

quatre ans par le traité d'Aix-la-Chapelle, moyennant la somme de cinq mille livres sterling qui lui seront payées par la cour d'Espagne ; qu'en conséquence de cet arrangement, les vaisseaux Anglois qui viendront commercer dans les ports d'Espagne, ne payeront, soit en entrant ou en sortant, d'autres droits pour les marchandises qu'ils y auront chargées ou déchargées, que ceux qu'ils payoient sous le regne de Charles II, roi d'Espagne ; qu'au surplus, les Anglois qui viendront commercer dans les ports d'Espagne, ne payeront que les mêmes droits imposés sur les négocians des nations les plus favorisées, qu'ils jouiront aussi de la liberté d'aller prendre du sel dans l'isle de *Torgudas.*

Déclaration du roi, du 10 octobre, qui ordonne, sous différentes peines, à tous les mendians, de prendre un emploi, ou de se retirer dans les lieux de leur naissance. Ce réglement fut nécessité par quelques émeutes que les gens sans aveu exciterent cette année dans Paris. Les désordres qu'ils commettoient furent l'origine d'un nouvel ordre établi dans la garde de Paris. Un amas d'ouvriers & d'artisans qui la composoient, habillés de toutes couleurs, fut converti en une troupe réglée, instruite, disciplinée & capable d'en imposer. Cette garde à pied fut augmentée dans la suite du guet à cheval, qui, parcourant continuellement la ville, & se portant avec célérité au moindre bruit, empêche les attroupemens & assure le repos des citoyens.

Cette année fut célebre par l'édit du premier novembre, qui fait de la noblesse une récompense militaire. Jusques-là, la noblesse, cette prérogative dont tout citoyen s'honore, n'avoit été attachée qu'au grade de maréchal-de-camp. Un

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Un officier sans naissance, qui avoit vieilli dans le service, rentroient couvert de gloire & de blessures dans la foule des roturiers dont il étoit sorti, tandis que le traitant, enrichi des dépouilles du peuple, acquiert, à prix d'argent, la noblesse héréditaire. Louis XV, frappé de ce que l'or du financier ou du commerçant avoit plus de vertu que le sang versé pour la patrie, lava cette tache de nos usages, en ordonnant que la noblesse transmissible fût acquise de droit à tous ceux qui auront au moins le grade de capitaine dans ses troupes, & dont le pere & l'ayeul l'auront servi dans la même qualité, *à patre & avo militibus*. Cet édit précieux qui ne pouvoit qu'attacher de plus en plus les familles militaires au service du trône & de l'état, est devenu presqu'inutile depuis l'ordonnance du 22 mai 1781, par laquelle le roi n'admet, dans ses troupes, que des sujets qui font preuve de quatre degrés de noblesse.

Le maréchal de Saxe meurt à Chambord le 30 novembre, âgé de cinquante-quatre ans. Ce héros qui fut le bouclier de la France, étoit fils de Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe & roi de Pologne, & de la comtesse de Konismarck; il fut élevé avec le prince électoral, Frédéric-Auguste III. Son enfance annonça un guerrier; sans goût pour l'étude, on ne parvenoit à l'y faire appliquer qu'en lui promettant de le laisser monter à cheval ou faire des armes. Son inclination pour la France sembloit être née en lui avec son goût pour les jeux sanglans de la guerre; la langue françoise fut la seule langue étrangere qu'il voulût apprendre pendant sa jeunesse; il fit cependant ses premieres campagnes dans l'armée des alliés, commandée par Malbouroug & le prince Eugene. Il suivit dans la suite le roi de Pologne, son pere, & montra la plus grande

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

intrépidité au siege de Stralsund ; sa valeur ne parut pas avec moins d'éclat à la sanglante journée de Quedelbusch, où il eut un cheval tué sous lui après avoir ramené trois fois à la charge un régiment qu'il commandoit alors.

Maurice de Saxe servit, en 1717, dans l'armée du prince Eugene contre les Ottomans ; se trouva au siege de Belgrade & à une bataille contre les Turcs. Le roi, son pere, le décora, l'année suivante, de l'ordre de l'Aigle-Blanc.

L'Europe, pacifiée par les traités d'Utrecht & de Passarovitz, n'offrant plus au comte de Saxe d'occasions d'acquérir de la gloire par les armes, il vint en France, où le duc d'Orléans connoissant son mérite, le fixa par un brevet de maréchal-de-camp.

Maurice employa tout le temps que dura la paix à étudier les fortifications & toutes les parties de l'art militaire : Son livre sur la tactique, auquel il donna le nom de ses rêveries, ouvrage digne de *César*, est écrit d'un style peu châtié, mais mâle & rapide, rempli de vues profondes, de vérités hardies, également instructif pour le général & pour le soldat.

La France fut menacée de perdre ce héros lorsque les états de Courlande le choisirent pour souverain de leur pays en 1726. Il fut obligé d'abandonner l'année suivante sa souveraineté déchirée par les armes de la Russie. Une anecdote qu'on ne doit point oublier, c'est qu'ayant écrit de Courlande en France pour avoir un secours d'hommes & d'argent, la célebre *le Couvreur* mit ses bijoux & sa vaisselle en gages pour secourir son amant, & lui fit passer une somme de quarante mille livres. La mort du roi de Pologne, pere de Maurice, alluma le flambeau de la guerre

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

en Europe. Le comte ſervit ſur le Rhin, dans l'armée du maréchal de Berwick, & la valeur qu'il montra au ſiege de Philiſbourg lui valut le grade de lieutenant-général. Lorſque la mort de Charles VI plongea l'Europe dans les diſſentions que la paix de 1736 avoit éteintes, le comte de Saxe fut employé dans l'armée des maréchaux de Belle-Iſle & de Broglie. Il s'empara, par eſcalade, de la ville de Prague en 1741, & la conquête d'Egra, après quelques jours de tranchée ouverte, lui donna un nouveau ſurcroît de gloire. Fait maréchal de France en 1744, il commande en chef l'armée de Flandres pendant que Louis XV ſe rendoit à Metz pour défendre l'Alſace. Cette campagne, pendant laquelle il réduiſit à l'inaction une armée ſupérieure d'un tiers à la ſienne, fit placer ce héros à côté des Turenne, des du Gueſclin & des Condé. L'année 1745 fut encore plus glorieuſe. Le maréchal de Saxe fut créé, en 1747, maréchal-général des camps & armées du roi, dignité qui lui donnoit preſque toute l'autorité qu'avoient autrefois les connétables.

Ce grand homme, retiré à Chambord après la paix, ſe délaſſoit de ſes fatigues dans le ſein des plaiſirs & au milieu des artiſtes, des gens de lettres & des philoſophes. On a dit de lui qu'il avoit deux ames, une pour les combats & l'autre pour les plaiſirs; le vainqueur de Fontenoi & de Laufeld, ſi grand le jour d'une action, n'étoit plus reconnoiſſable dans les fêtes de Chambord; c'étoit Annibal à Capoue.

Il avoit été élevé & il mourut dans la religion luthérienne; il fut inhumé à Straſbourg dans le temple de Saint-Thomas. Le ciſeau de *Pigalle* lui conſacra, par ordre du roi, un

mausolée de marbre pour immortaliser, & les services du héros & la reconnoissance de la nation.

Le 15 décembre, les troupes de la compagnie des Indes défont, en bataille rangée, Nazersingue, usurpateur du royaume de Golconde, qui est tué dans le combat, & rétablissent, sur le trône, son neveu, à qui la couronne appartenoit.

Madame la dauphine accouche, le 26 août, de madame Marie-Zéphirine, morte le premier septembre 1755.

Dom Jean de Bragance, roi de Portugal, meurt le 31 juillet; dom Joseph, son fils, lui succede.

1751.

Etablissement de l'Ecole militaire en faveur de cinq cents gentilshommes françois, & par préférence en faveur de ceux dont les peres peu riches seront morts au service du roi, ou le serviront encore dans ses troupes. Le roi, en donnant une nouvelle forme à la fondation de Louis XV, par sa déclaration du premier février 1776, a confirmé les dispositions de l'édit de janvier 1751, qui accorde la noblesse qui suit la profession des armes, des préférences fondées sur le plus ou le moins de mérite des services militaires; les degrés de ces préférences sont partagés en huit classes :

Premiere classe. Orphelins dont les peres ont été tués au service, ou qui sont morts de leurs blessures, soit au service, soit après s'être retirés à cause de leurs blessures.

Deuxieme classe. Orphelins dont les peres sont morts au service d'une mort naturelle, ou qui ne s'en sont retirés qu'après trente ans de commission, de quelque espece que ce soit,

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Troisieme classe. Enfans qui sont à la charge de leurs meres, leurs peres ayant été tués au service ou étant morts de leurs blessures, soit au service, soit après s'être retirés à cause de leurs blessures.

Quatrieme classe. Enfans qui sont à la charges de leurs meres, leurs peres étant morts au service d'une mort naturelle, ou après s'être retirés du service après trente ans de commission, de quelque espece que ce soit.

Cinquieme classe. Enfans dont les peres sont actuellement au service ou qui s'en sont retirés par rapport à des blessures, des accidens ou des infirmités qui ne leur auront absolument pas permis d'y rester. Dans ces derniers cas, il faut rapporter un certificat des officiers du corps où le pere a servi, & un procès-verbal de son état actuel, procès-verbal fait par un chirurgien juré, en présence de deux gentilshommes qui le signeront, & légalisé par le juge royal des lieux. Les enfans des peres qui ont obtenu du roi la permission de se retirer après trente ans de service non interrompu sont aussi de la cinquieme classe.

Sixieme classe. Enfans dont les peres ont quitté le service sans aucun des cas exprimés dans l'article précédent.

Septieme classe. Enfans dont les peres n'ont pas servi, mais dont les ancêtres ont servi.

Huitieme classe. Les enfans de tout le reste de la noblesse, qui, par son indigence, se trouve dans le cas d'avoir besoin des secours du roi. Tel est l'ordre que le roi entend qu'on observe dans l'admission des enfans proposés pour les écoles royales militaires; de sorte que la premiere classe soit toujours préférée à la deuxieme, la deuxieme à la troisieme, & ainsi de suite jusqu'à la derniere,

Les enfans qui n'ont ni pere ni mere pourront y être

reçus depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de douze ans accomplis ; & ceux qui ont pere & mere, depuis sept ans jusqu'à dix.

La premiere condition exigée est qu'ils fassent preuve de quatre degrés de noblesse au moins du côté du pere seulement ; déclarant sa majesté que ceux de ces enfans dont les preuves ne seroient pas faites un an après la nomination ne seront plus admis à remplir la place qu'elle leur avoit accordée.

Les familles ne sont autorisées à proposer qu'un enfant à la fois, & lorsqu'il aura été nommé à une place d'éleve, elles ne pourront espérer d'obtenir la même grace pour un second, qu'après que l'éducation du premier sera entiérement terminée.

La deuxieme condition est qu'ils soient dans l'indigence.

La troisieme, que leur conformation extérieure soit bonne, c'est-à-dire, qu'ils ne soient ni contrefaits ni estropiés.

La quatrieme, qu'ils sachent lire & écrire, afin de pouvoir être appliqués tout de suite à l'étude des langues. Les enfans subiront à cet égard un examen le jour de leur arrivée aux écoles militaires, & ceux d'entre eux qui seront reconnus n'être pas instruits sur ces deux points, seront laissés à leur famille, pour n'être admis qu'au remplacement de l'année suivante.

Il faut, au surplus, que les parens qui ont des enfans, s'adressent aux intendans des généralités où les familles de ces enfans sont domiciliées, ou au subdélégué, chacun pour ce qui concerne sa subdélégation ; toute autre voie seroit inutile.

Ils remettront aux intendans ou à leurs subdélégués ;

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

1°. l'extrait baptistaire légalisé de l'enfant proposé, & ils feront attention que cet extrait fasse mention du jour de la naissance, ainsi que cela est prescrit par l'ordonnance de 1667, & que les dates soient écrites en toutes lettres & non en chiffres. 2°. Si le pere est mort on aura besoin de produire son extrait mortuaire en bonne forme; on observera la même chose par rapport à la mere. 3°. L'intention du roi étant qu'il ne soit reçu dans ces écoles militaires aucun enfant dont les parens pourront se passer de ce secours; le bien des peres & meres, & celui des enfans eux-mêmes seront constatés par les intendans ou leurs subdélégués qui en délivreront un certificat détaillé, vérifié sur le rôle des impositions & attesté conforme à la commune renommée par deux gentilshommes voisins du domicile des parens des enfans proposés. Ce certificat doit être encore signé du gouverneur de la province ou du commandant en son absence & de l'évêque diocésain. 5°. Pour constater la bonne conformation & constitution des enfans proposés, les parens rapporteront un certificat signé d'un médecin & d'un chirurgien. 6°. Les enfans dont les peres auront quitté le service pour des blessures ou des infirmités en rapporteront les certificats exigés par les articles 3 & 4 de la déclaration du 24 août 1760. 7°. Les parens se chargeront de faire conduire à leurs frais leurs enfans dans les écoles militaires qui leur auront été indiquées, & qui seront, autant que les circonstances le permettront, le plus à la proximité de leur domicile. 8°. Les familles seront obligées de pourvoir à la premiere fourniture nécessaire pour l'équippement & l'établissement de leurs enfans; mais cette fourniture ne sera proprement qu'une avance qu'ils seront

à leurs enfans, les écoles militaires devant à leur tour équipper complettement, à leurs frais, les éleves lorsqu'ils sortiront pour être placés dans les troupes de sa majesté.

Cette premiere fourniture, faite par les familles, consistera en un surtout de drap bleu, paremens rouges & boutons blancs, deux vestes bleues, deux culotes noires, douze chemises, douze mouchoirs, six cravates ou mouchoirs de col, six paires de bas, six bonnets de nuit, deux peignoirs, deux chapeaux, deux paires de souliers, deux peignes, un ruban de queue & un sac à poudre : on pourra s'arranger avec les supérieurs des colléges pour qu'ils fassent cette premiere fourniture.

Les parens trouveront chez les intendans ou leurs subdélégués des mémoires, aux questions desquels ils répondront exactement, parce que ce n'est que de leurs réponses que résulteront les connoissances nécessaires pour rendre compte au roi de leur demande ; voici en quoi consistent ces questions :

1°. S'ils sont en état de faire preuve par titres de quatre degrés de noblesse du côté du pere seulement.

2°. Nom & surnom du pere, & son âge.

3°. S'il est au service ou s'en est-il retiré ? A-t-il été tué au service, ou est-il mort d'une mort naturelle ? Il faut détailler en cet endroit le temps que le pere a commencé à servir, les grades par lesquels il a passé, les époques de ces grades, &c. afin que la vérification puisse s'en faire plus facilement au bureau de la guerre.

4°. S'il a quitté le service, dans quel temps & pour quelle raison ?

5°. A-t-il reçu quelques graces du roi dans le cours de ses services ou en se retirant ?

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

6°. Est-il chevalier de Saint-Louis ? s'il l'est, dans quel temps a-t-il été associé à cet ordre ?

7°. La mere est-elle vivante ?

8°. Noms & surnoms de l'enfant proposé, & produire son extrait baptistaire.

9°. Cet enfant a-t-il des freres, des oncles ou d'autres parens au service du roi !

10°. Sait-il lire & écrire ? a-t-il fait sa premiere communion ?

11°. Est-il bien conformé ? en rapporter le certificat.

12°. Quelle est son occupation actuelle ?

13°. Est-il élevé dans la maison paternelle ou dans des pensions ou colleges ?

14°. Quel est le lieu de l'habitation des parens, le diocese, la généralité, l'élection, la subdélégation, où peut-on leur écrire ?

15°. Quel est l'état de la fortune des parens, en rapporter le certificat tel qu'il est demandé ci-dessus. Les enfans proposés doivent avoir eu la petite-vérole naturellement ou par inoculation.

Les familles adresseront leurs papiers généalogiques dans la forme accoutumée à M. d'Hosier de Serigni, commissaire du roi pour les preuves de noblesse des écoles militaires.

Les éleves sont placés dans les troupes du roi lorsque leur éducation est finie. Le roi leur accorde une pension de deux cents livres pour les aider à se soutenir au service. Et Monsieur nomme, chaque année, les trois sujets les plus distingués par leurs talens & leur bonne conduite, chevaliers de l'ordre du Mont-Carmel.

Le réglement du 9 octobre 1787, qui supprime l'école

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

militaire de Paris, ne change rien aux preuves que les éleves doivent faire pour être admis dans les colleges.

Déclaration du roi contenant un nouveau réglement pour l'administration de l'hôpital-général de Paris, portée au parlement le 23 avril. Il y est arrêté que cette administration sera examinée par des commissaires autorisés à se transporter au bureau de l'hôpital, à se faire représenter les regîtres de la maison, & à prendre connoissance de la maniere dont les biens sont administrés. Sur le rapport des commissaires, la déclaration du roi fut enregistrée avec des modifications. Un arrêt du conseil, du 21 juillet, ordonna que, sans égard aux modifications insérées dans l'arrêt d'enregistrement, la déclaration du roi sera exécutée selon sa teneur. Cet arrêt donna lieu à plusieurs remontrances du parlement & à des lettres de jussion. Enfin, le roi se fait remettre, par le premier président, les minutes des arrêts & arrêtés du parlement, les supprime, évoque à lui toutes les affaires de l'hôpital-général, & en attribue la connoissance au grand conseil. Le parlement, qui avoit interrompu ses fonctions le 24 novembre, reçoit des ordres du roi pour les reprendre, & s'y soumet le premier décembre.

Le roi de Suede, Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel, meurt à Stockolm le 5 avril; le prince Adolphe, Frédéric de Holstein Hutin, désigné son successeur, lui succede, & le prince Guillaume de Hesse, frere du feu roi, succede au landgrave de Hesse-Cassel.

La diette de Ratisbonne donne, à la reine de Hongrie & au roi de Prusse, le 14 mai, un acte de garantie du traité conclu entre ces puissances à Dresde, le 15 décembre 1745, par lequel la succession de la maison d'Autriche est assurée

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

à l'impératrice-reine, & la Siléſie avec le comté de Glats, au roi de Pruſſe.

Le roi achete, d'un chirurgien de Berri, nommé Braſſart, le ſecret de l'agaric de chêne, dont la propriété eſt d'arrêter, ſans ligature, les hémorragies dans les amputations; le roi fait publier ce ſecret dans tout le royaume.

Il étoit difficile de terminer les différends entre la France & l'Angleterre par rapport aux iſles neutres de l'Amérique, & principalement au ſujet de celle de Sainte-Lucie, dont la France réclamoit la propriété. Le roi fait remettre, cette année, au miniſtere britannique, un mémoire dans lequel il obſervoit, qu'en 1724, M. Dijet de Nambuc, après avoir conquis quelques-unes des iſles antilles, s'étoit auſſi emparé de celle de Sainte-Lucie & en avoit pris poſſeſſion, mais ſans avoir pu s'y maintenir; qu'en 1738, quelques aventuriers anglois y ayant fait une deſcente, avoient été chaſſés peu après par les ſauvages; que M. Duquet, neveu de M. de Sambuc, ayant ſuccédé aux droits de ſon oncle, avoit pris, de nouveau poſſeſſion de cette iſle en 1640, du conſentement des ſauvages qui le reconnurent pour gouverneur; qu'en 1644, les Anglois ayant attaqué l'iſle de Sainte-Lucie, avec un corps de quinze cents hommes, avoient obligé le gouverneur françois de leur remettre le fort; que, l'année ſuivante, les Anglois ayant été chaſſés de nouveau de l'iſle par les Sauvages, les François en avoient repris poſſeſſion; mais qu'ayant négligé d'y établir une colonie, Sainte-Lucie étoit preſque devenue commune à toutes les nations juſqu'en 1686 que les Anglois en chaſſerent les François à main armée.

On ajoutoit, qu'en 1687, la conteſtation, au ſujet de la propriété de Sainte-Lucie, avoit été miſe en délibération à

Londres, mais que la révolution arrivée en Angleterre quelque temps après, en avoit empêché la décision; qu'en 1718, le roi de France avoit accordé la propriété de cette isle au maréchal d'Etrées; que ce propriétaire en ayant retiré les troupes qu'il y avoit envoyées, l'Angleterre avoit donné la même isle au duc de Montagu, qui en fit prendre possession en 1722, & que le gouverneur de la Martinique ayant regardé cette démarche comme une insulte faite à la nation françoise, avoit attaqué les Anglois & les avoit obligés à garder la neutralité jusqu'à ce que la contestation au sujet de la propriété de l'isle fût décidée par les deux cours.

Un acte du parlement d'Angleterre, de cette année, ordonne l'introduction du nouveau style dans la maniere de dater les actes; cette réformation, devenue nécessaire, avoit été proposée infructueusement depuis long-temps.

Etablissement du bureau des ponts & chaussées, composé d'un architecte-ingénieur en chef, quatre inspecteurs-généraux, un directeur des géographes & ving-cinq ingénieurs. L'art de la construction des chemins, perdu depuis les Romains & ressuscité par Colbert, étoit loin de sa perfection sous le regne de Louis XIV. Cet art si nécessaire pour la facilité des communications a été perfectionné de nos jours en Europe & porté aussi loin qu'il puisse l'être. On a su réunir en France dans les grandes routes, l'utilité à l'agrément; ces plantations agréables & majestueuses qui les bordent fourniront un jour une ressource contre les effets du luxe qui engloutit les forêts les plus immenses. Les routes de France n'approchent cependant pas de la beauté de celles d'Angleterre & des Pays-Bas. Il n'est pas possible, dans cet abrégé, de discuter les raisons de cette différence: les Pays-

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Bas, sur-tout les Pays-Bas hollandois, sont coupés de canaux sur lesquels sont transportées des marchandises, dont l'extrême pesanteur concourroit à dégrader les grandes routes si elles étoient voiturées par terre. En Angleterre, les voituriers se servent de charretes dont les roues, armées de bandes de fer, larges de près d'un pied, ne dégradent pas les routes comme les roues de nos voitures, dont les bandes n'ont que trois ou quatre pouces de largeur. D'ailleurs les routes d'Angleterre sont coupées, presque à chaque lieue, par des barrieres qui, laissant librement passer les gens de pied, ne s'ouvrent, en faveur des voitures & des chevaux qui broient les chemins, qu'au moyen d'une légere redevance qui tourne à l'entretien de la route tenue toujours dans une netteté égale.

Louis XVI vient de détruire les corvées, au moyen desquelles les chemins étoient faits & entretenus en France. Cette nouvelle mesure qui a ses avantages & ses inconvéniens, n'empêchera pas que les routes sillonnées sans cesse par les roues étroites de nos voitures, toujours surchargées, ne soient constamment d'un entretien trop dispendieux. Plusieurs ordonnances ont défendu aux rouliers d'atteler plus de trois chevaux à leurs charretes; l'exécution de ces loix les forçoient à rendre leurs voitures moins pesantes; elles ont été d'abord éludées, & enfin ouvertement enfreintes.

La France est coupée d'une infinité de rivieres navigables; des canaux bien dirigés, en les joignant ensemble, ouvriroient de nouveaux débouchés au commerce; bientôt les grandes routes n'étant plus broyées par les masses énormes de marchandises que les rouliers y voiturent pesamment & à grands frais, atteindroient à la beauté dont

elles sont susceptibles, & leur entretien ne feroit plus gémir les peuples.

Le 13 septembre, naissance de Louis-Joseph-Xavier de Bourgogne; ce prince mourut le 22 février 1761.

A la Haie, mourut, le 24 octobre, le prince de Nassau Orange, stadhouder de Hollande; son fils, Guillaume, comte de Buren, lui succede sous la régence d'Anne, princesse royale d'Angleterre, sa mere.

L'abbé de Prades, soutient, en Sorbonne, le 18 novembre, une these dans laquelle étoit la proposition suivante: « Toutes les guérisons opérées par Jesus-» Christ, si vous les séparez des prophéties qui y ré-» pandent quelque chose de divin, sont des miracles » équivoques, attendu qu'elles ressemblent, par quel-» ques endroits, aux guerisons attribuées à Esculape ». Cette proposition & quelques autres excitent contre la these & contre l'auteur, les plus justes réclamations. La these de l'abbé de Prades est dénoncée en Sorbonne au *prima mensis* de décembre; condamnée, le 27 février 1752, par un décret de la faculté de théologie, & le 29, par un mandement de l'archevêque de Paris. L'abbé de Prades publia, en 1754, une rétractation solemnelle de cette these.

La reine de Dannemarck meurt à Copenhague le 19 décembre.

La France perdit, cette année, le chancelier d'Aguesseau, l'honneur de la magistrature; il mourut le 9 février, âgé de quatre-vingts-un an. La vie de ce grand homme fut troublée par les orages comme avoit été celle du chancelier de l'Hopital, auquel il ressembla par ses talens & par ses travaux. N'étant que procureur-général au commencement

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

de la régence, il fut appellé au conseil dans lequel le systême de Lass fut proposé. D'Aguesseau fut d'avis qu'on le rejettât. L'intérêt du moment, soutenu par l'intrigante astuce, l'emporta dans la suite sur la prudence; on vint à bout de séduire le régent, mais on désespéra de vaincre la fermeté de d'Aguessau, alors chancelier de France. Le duc d'Orléans, sans lui ôter son estime, lui ôta les sceaux & lui ordonna de se retirer à sa terre de Fresne. Il fut rappellé à la cour en 1720, & les sceaux lui furent rendus, pour les lui ôter de nouveau, en 1722. Ce magistrat retourna à sa terre de Fresne; il revint à la cour 1727; mais les sceaux ne lui furent rendus que dix ans après; on les avoit remis à M. de Chauvelin, homme d'un grand savoir.

Le parlement avoit fait une députation au chancelier avant d'enregistrer les lettres de ce garde des sceaux. D'Aguesseau répondit qu'il vouloit donner l'exemple de la soumission que tous les sujets doivent à leur prince; ces sentimens étoient dignes d'un homme qui n'avoit jamais demandé ni desiré aucune charge, & que les honneurs étoient venus chercher. Il refusa, au commencement de la régence, de faire des démarches pour son élévation, quoiqu'il fût presque assuré du succès: *A Dieu ne plaise*, disoit-il, *que je demande jamais la place d'un homme vivant.*

Elevé aux premieres charges, ce magistrat ne songea qu'à être utile sans jamais penser à augmenter sa fortune; il ne laissa d'autres fruits de ses épargnes que sa bibliotheque. Il appelloit, *les beaux jours de sa vie*, le temps qu'il passa à Fresne, où il s'occupa profondément du plan de législation qu'il avoit conçu: les mathématiques, les belles-lettres & l'agriculture étoient ses délassemens.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Le chancelier de France se plaisoit quelquefois à bêcher la terre. Ce fut à sa retraite qu'on dut les belles loix qui furent promulguées depuis 1729 jusqu'en 1749. Son dessein étoit d'établir une entiere conformité dans l'exécution des loix anciennes sans en changer le fonds, & d'y ajouter ce qui pouvoit manquer à leur perfection. Si son projet de simplifier la jurisprudence françoise, & de l'assujettir à un seul & même code, avoit eu lieu, quel service n'eût-il pas rendu à sa patrie ! mais cette réduction des coutumes dont le contraste jette une si grande confusion sur le droit françois ne peut être l'ouvrage que d'un concours général des provinces & des états, & c'est peut-être le plus grand effort qu'on ait encore à attendre de cet esprit patriotique qui anime aujourd'hui les François.

D'Aguesseau n'auroit été étranger dans aucun pays & dans aucun siecle; il entendoit les langues latine, grecque, hébraïque, arabe, italienne, angloise & espagnole; aussi honoré des savans étrangers que de ceux de son pays. L'Angleterre le consulta sur la réformation de son calendrier, & la réponse du chancelier; pleine de réflexions profondes & utiles, détermina cette nation philosophe à un changement qu'elle n'auroit pas dû tant tarder à faire. Des infirmités douloureuses avertirent le chancelier d'Aguesseau de quitter sa place dans le cours de l'année 1750; il se retira en conservant les honneurs de chancelier. Ses ouvrages ont été recueillis en douze volumes *in*-4°.; on disoit de lui qu'il parloit en orateur & qu'il pensoit en philosophe.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

1752.

Le duc d'Orléans, fils du régent, meurt à Paris à Ste. Genevieve où il s'étoit retiré depuis plusieurs années. Six jours après, le dix février, madame Anne-Henriette de France meurt à Versailles, à l'âge de vingt-quatre ans ; elle est portée à Saint-Denis le 16, & inhumée le 24.

M. le dauphin est attaqué de la petite-vérole le premier octobre ; sa maladie donne d'abord des alarmes assez vives ; il est hors de danger au bout de dix jours. Pendant le cours de cette maladie contagieuse, madame la dauphine s'attire l'admiration générale par le courage avec lequel elle rend, à son époux, les soins les plus assidus.

Ordonnance des rois de France & de Suede, portant, à compter du premier janvier 1753, exemption des droits d'aubaine pour les biens de ceux de leurs sujets respectifs qui viendront à décéder dans les états de l'une & de l'autre des puissances contractantes.

Il se forme, à Londres, une société dont le but étoit d'encourager les manufactures angloises. Cette compagnie se donna à elle-même le nom de société anti-gallicane. Elle proposa des prix pour la fabrication des étoffes qui seroient le mieux imitées de l'étranger. La société, présidée cette année par l'amiral Vernon, adjugea une récompense de dix guinées, & une autre de cinq aux fabricateurs de deux pieces d'étoffes imitées des manufactures françoises. Un pareil établissement, formé en France, naturaliseroit sans doute parmi nous la manipulation perfectionnée de différentes manufactures angloises ; nos femmes cesseroient de porter à l'étranger le tribut du caprice & du luxe.

Cette année vit paroître un grand nombre de refus de

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

sacremens au sujet de la bulle *unigenitus*. Le parlement avoit décrété de prise-de-corps, à ce sujet, le curé de S. Etienne-du-Mont; ce décret fut cassé par un arrêt du conseil. Le roi répond aux remontrances du parlement à cette occasion, que son intention n'est point de lui ôter la connoissance de ces objets en ce qui regarde la police générale extérieure, mais d'imposer, de nouveau, silence sur ces contestations qu'on renouvelloit malgré les défenses royales. Arrêt du parlement faisant défenses à tous prêtres de refuser publiquement les sacremens aux mourans, sous prétexte d'un défaut de représentation de billet de confession ou de non acceptation de la bulle *unigenitus*. Arrêt du conseil, en forme de réglement, sur la même matiere qui ordonne de plus, conformément à la loi du silence, la soumission & le respect dus à la bulle *unigenitus* comme à une loi de l'église & de l'état. Le parlement & les autres cours séculieres continuant à poursuivre les ecclésiastiques qui refusoient les sacremens à ceux qui ne représentoient pas un billet de confession, & le clergé regardant ces poursuites comme des entreprises sur son autorité spirituelle, le roi, pour examiner les questions mues à ce sujet, établit une commission composée des cardinaux de la Rochefoucault & de Soubise, de l'archevêque de Rouen, de l'évêque de Laon, de MM. de Trudaine, de Grandville & d'Auriac, conseillers d'état; l'ancien procureur-général, Joli de Fleuri, fut nommé procureur-général de la commission, ce qui n'arrêta ni les refus de sacrement, ni les procédures faites au parlement à ce sujet. Au milieu de ces querelles, le roi ressembloit à un pere occupé à séparer ses enfans qui se battent: il defendoit les injures, il réprimandoit les uns, il exhortoit les autres, il ordonnoit à tous le silence & la

paix ; mais ses soins paternels pouvoient peu de chose sur des esprits aigris & alarmés ; il se trouva quelquefois forcé de faire céder son autorité aux circonstances ; l'autorité royale réprima tour-à-tour les entreprises des deux partis. On a tant écrit sur ces querelles qu'il n'en sera désormais question dans cet abrégé que lorsqu'elles seront nécessairement liées aux grands événemens qui forment l'ensemble de notre histoire.

1753.

La querelle entre le sacerdoce & la magistrature au sujet des refus de sacremens devint plus vive cette année & eut les suites les moins prévues. Le roi envoie, le 22 janvier, de lettres-patentes au parlement, par lesquelles il lui est enjoint, sous peine de désobéissance, de sursoir à toutes poursuites & procédures concernant les refus de sacremens jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Le parlement arrête qu'il sera fait des remontrances au roi sur ces lettres-patentes. Le roi demande à voir préalablement les articles sur lesquels ces représentations porteroient ; on les lui envoya. Le roi répondit au parlement, qu'après avoir examiné les objets de ces remontrances, il ne vouloit point les entendre.

Les chambres s'assemblent ; elles déclarent qu'elles suspendant toute espece de service, excepté celui de maintenir la tranquillité publique contre les entreprises du clergé. Le roi envoie, au parlement, des lettres de jussion qui lui ordonnent de reprendre ses fonctions ordinaires, de rendre la justice à ses sujets & de ne plus se mêler d'affaires dont la connoissance lui est interdite. Le parlement arrête qu'il ne

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

peut *obtempérer* sans manquer à son devoir. Le roi est offensé de cet arrêté & de ce que la justice cesse d'être rendue à ses sujets; à l'issue d'un grand conseil, des lettres de cachet sont expédiées pour tous les membres du parlement, excepté pour ceux de la grand'chambre. Ces lettres de cachet sont signifiées la nuit du 8 au 9 mai par les mousquetaires qui font partir les présidens & les conseillers des enquêtes & des requêtes pour les lieux de leur exil. On envoie le président Frémont du Masi au château de Ham en Picardie, le président Moreau de Béligny aux isles Sainte-Marguerite, le conseiller Beze de Lys à Pierre-en Cise, & l'abbé Chauvelin, si célebre dans la suite, au mont Saint-Michel. La grand'chambre n'étoit pas exilée; elle s'assembla le lendemain, & dans cette séance quelques curés furent décrétés de prise-de-corps. La grand'chambre fut transférée à Pontoise; elle ne s'y occupa que des refus de sacremens, aucune cause particuliere ne se présenta à juger.

Il falloit pourvoir à faire rendre la justice aux peuples. Le roi établit, le 18 septembre, une chambre des vacations composée de conseillers d'état & de maîtres des requêtes, dont les séances sont établies aux grands Augustins. Le châtelet refuse d'enregistrer les lettres-patentes de l'érection de cette chambre. La sentence du châtelet est cassée par un arrêt du conseil. Une députation de la chambre des vacations se transporte, le 30 septembre, au châtelet de Paris, fait rayer des registres la sentence cassée, & enregistre elle-même les lettres de son établissement. Le châtelet fait une protestation contre cette procédure. Le temps de la rentrée du parlement étant arrivé, le roi exile, à Soissons, les membres de la grand'chambre restés à Pon-

toiſe, & crée une chambre royale compoſée comme la chambre des vacations de conſeillers d'état & de maîtres des requêtes, & à laquelle la connoiſſance de toutes les affaires de la compétence du parlement eſt attribuée. Le chancelier en fait l'ouverture le 13 novembre dans une des ſalles du Louvre où elle devoit tenir ſes ſéances. Des lettres de cachet furent envoyées à tous les membres du châtelet pour leur ordonner d'enregiſtrer l'érection de cette chambre de juſtice. Le lieutenant-civil enregiſtra du très-exprès commandement du roi.

Le roi voulant exercer ſes troupes durant la paix, fait former ſix camps pendant le cours du mois de ſeptembre; un dans le Haynaut, commandé par le prince de Soubiſe; un ſur les frontieres de Champagne, ſous les ordres du marquis de Breſé; le troiſieme près de Saar-Louis, à la tête duquel étoit M. de Chevert; le marquis de Saint-Pern commandoit le quatrieme en Alſace; le marquis de Randan le cinquieme en Bourgogne, & M. de Cremille le ſixieme en Languedoc.

Naiſſance de Xavier-Marie-Joſeph, duc d'Aquitaine, le 8 ſeptembre, mort le 22 février 1754.

Le roi de Sardaigne renonce, par un acte conclu à Nice le 15 décembre entre ſes députés & les repréſentans de la chambre du commerce de Marſeille en faveur des ſujets du roi, à la perception du droit qu'il faiſoit payer aux vaiſſeaux qui paſſoient à la hauteur de Villefranche.

Malgré la paix qui ſubſiſtoit entre la France & l'Angleterre, les deux compagnies des Indes françoiſe & angloiſe ſe battoient avec acharnement ſur la côte de Coromandel pour leurs intérêts mercantiles, ſous prétexte de ſoutenir le parti de différens nabads qu'elles protégeoient, lorſque

R 3

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

l'avancement de leur commerce sembloit exiger qu'elles vécussent en paix ensemble, lors même que leurs métropoles étoient en guerre. Elles se conduisirent avec autant d'imprudence que d'ambition réciproque, & leur procédé artificieux sembla présager que la paix entre les deux nations ne seroit pas de longue durée.

L'empire des Indes étoit réduit à la plus affreuse anarchie depuis l'irruption de Thamas-Couli-Kan. Les Souba, qui sont des rois tributaires, achetoient du grand Mogol leurs royaumes, & revendoient leurs provinces à des Nabads qui cédoient, à prix d'argent, de moindres districts à des Rajas. Souvent les ministres du grand Mogol ayant donné une patente de roi, vendoient la même patente à qui la payoit davantage; Souba, Nabads, Rajas en usoient de même. Les Marattes, peuples belliqueux, qui habitent entre Bombai & Golconde, se déclaroient pour ceux qui les payoient le mieux, & pilloient amis & ennemis. Un bataillon françois ou anglois pouvoit battre ces multitudes indisciplinées, qui même, aux Marattes près, manquoient de courage. Les plus foibles imploroient donc, pour être souverains dans l'Inde, la protection des Européens qui pouvoient leur fournir quelques soldats qui leur valoient des armées.

Il paroît qu'après la paix d'Aix-la-Chapelle, les Anglois furent les premiers qui prirent part aux guerres que se faisoient les princes indiens dans le Carnate. Un prince, nommé Saujohi, chassé du royaume de Tanjaour, proposa à la présidence de Madras, de faire aux Anglois les concessions les plus étendues s'ils lui aidoient à remonter sur le trône. Ce prince leur abandonnoit en particulier le fort & le territoire de Divicoté, & s'engageoit à payer

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

toutes les dépenses de la guerre. La guerre avoit amené à Madras un nombre de troupes beaucoup plus grand que la compagnie n'en avoit jamais eu dans l'Inde ; on crut avantageux de les employer dans cette occasion. On fournit à Saujohi quatre cents cinquante Européans, mille Cipayes, & quelques pieces de campagne sous le commandement du capitaine *Cope*.

Cette petite armée attaqua inutilement, en 1749, le fort de Divicoté ; mais ayant reçu des renforts considérables sous les ordres du major *Laurence*, elle s'empara, quelque temps après, de ce poste, à la suite d'un combat si opiniâtre que les Anglois se déterminerent à abandonner le Tanjaour & Saujohi qui les y avoit conduit.

Deux princes se disputoient alors la Soubadie d'Arcate, Anaverdican & Mousa-Fersingue. M. Dupleix, commandant des établissemens françois dans l'Inde, prit le parti de ce dernier qui lui proposoit des avantages considérables pour lui & pour la compagnie françoise des Indes orientales. Il donna à ce prince un secours de quatre cents Européans sous les ordres du marquis d'Auteuil ; avec lesquels il défit l'armée de son compétiteur qui fut tué dans la mêlée. La révolution d'Arcate donna de vives inquiétudes aux Anglois ; mais la conduite qu'ils tenoient en même temps contre le roi de Tanjaour, ne leur permettoit pas de désapprouver celle des François dans le Dekan. Le nouveau souba d'Arcate conféra la Nabadie de Carnate à Chandazaël, ami des François, qui distribua une somme de deux cents mille francs aux soldats de Pondicheri qui avoient pris part à l'expédition, combla les officiers de présens, & fit une donation de quatre-vingts villages à la compagnie des Indes.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Mouzafersingue & Chandazaël furent bientôt troublés dans la jouissance de leur autorité : un nouveau souba d'Arcate, nommé Nazerzingue, une patente du grand mogol à la main, vint lui disputer leurs conquêtes ; & les Anglois, jaloux des succès de la compagnie françoise, prirent le parmi de ce nouveau venu. Voilà donc une guerre sanglante allumée entre les comptoirs de France & d'Angleterre sur la côte de Coromandel, pendant que l'Europe jouissoit des douceurs de la paix. On consumoit de part & d'autre dans ces hostilités ridicules, les fonds destinés au commerce, & chacun espéroit se dédommager sur les trésors des princes indiens. Les armées des deux rivaux se trouverent en présence, en 1750, dans les environs de Pondicheri ; on voyoit, de chaque côté, un bataillon d'Européens. Les François, soit pour ne pas combattre les Anglois en pleine paix ou pour d'autres raisons particulieres, quitterent l'armée de Mouzafersingue, lequel affoibli par cette défection, donna les mains à un projet d'accommodement que lui proposoit son rival. Les conditions étant réglées, Mouzafersingue, désormais sans défiance, se rend dans le camp de Nazersingue pour le reconnoître en qualité de Souba du Dékan ; il est arrêté & mis aux fers lorsqu'il approchoit du quartier-général, & son armée se dissipe.

Plusieurs puissans Nabads n'avoient pris les armes, en faveur de Nazersingue, que dans l'espérance d'obtenir la remise des sommes considérables qu'ils devoient au trésor impérial & certaines immunités dans leurs gouvernemens particuliers. Le souba, regardant l'emprisonnement de Mouzafersingue comme une garantie contre tous les troubles à venir, les traita en feudataires qui n'avoient fait que remplir leur devoir en se rangeant sous l'étendard du mogol.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Ces Nabads, trompés dans leur attente, se révoltent; Nazersingue est tué en leur livrant bataille, & Mouzafersingue soutenu à propos par la compagnie de Pondicheri, remonte sur le trône du Dekan. Les trésors de son ennemi furent sa conquête; il donna douze cents mille livres aux soldats françois; tous les officiers furent mieux récompensés qu'ils ne l'auroient été d'aucune puissance de l'Europe. M. Dupleix, gouverneur de Pondicheri, fut déclaré gouverneur pour le mogol de tous les pays au sud de la riviere de Chrisna, c'est-à-dire d'une étendue de pays presque aussi grand que la France. Il fut ordonné qu'aucune autre monnoie n'auroit cours dans le Carnate que celle qui auroit été frappée à Pondicheri, que les revenus du grand mogol dans tous les pays dont M. Dupleix étoit nommé gouverneur, lui seroient remis, & qu'il en rendroit compte au souba. Enfin, Chandazaël fut rétabli dans la Nabadie du Carnate sous l'autorité de M. Dupleix.

La compagnie françoise des Indes fut alors au comble de la prospérité. L'auteur anglois de l'histoire de la guerre de l'Inde, assure qu'elle retiroit des terres qui lui avoient été concédées aux environs de Pondicheri, à Masulipatan & dans la province de Tanjaour, environ neuf cents mille livres sterling. Mouzafersingue est tué dans une sédition au commencement de l'année 1751. M. de Bussi commandoit le bataillon françois dans l'armée de ce prince & y jouissoit de la plus haute considération. Ce grand homme envisageant les suites funestes que pouvoit avoir cet événement, assemble les généraux & les ministres, & leur propose de prendre des mesures pour réparer la perte de leur souverain. Il y avoit dans le camp un fils de Mouzafersingue encore dans l'enfance, & trois freres de Nazersingue gardés

étroitement pour les empêcher de se révolter. Il proposa que la dignité de souba fût conférée, à l'aîné des trois freres nommé Salabetzingue. Les généraux, pour éviter les troubles auxquels la minorité du fils de Mouzaferfingue exposoit le pays, approuvent unanimement l'avis de M. de Bussi. Salabetzingue est proclamé, sur le champ, souba du Dekan du consentement général, & ce prince confirme les concessions faites par son prédécesseur à la compagnie de Pondicheri & à M. Dupleix.

Chadazaël ne jouissoit pas sans contestation de la Nabadie de Carnate. Mahametalikan, protégé par les Anglois, lui disputoit ce gouvernement & se soutenoit dans une partie du pays. Le lord Clive commençoit alors sa carriere glorieuse qui a valu depuis, à la compagnie angloise, presque tout le Bengale. Il propose, à la présidence de Madras, d'attaquer les possessions de Chandazaël dans le territoire d'Arcate, se met à la tête de l'expédition & se rend maître de la ville d'Arcate, capitale de la Nabadie de Chandazaël. Bientôt les Marattes, accoutumés à changer de parti suivant leurs intérêts, se joignent aux Anglois & les mettent en état de faire des conquêtes.

Les Anglois, commandés par le major Laurence, attaquent, le 28 avril 1752, les François sous les ordres de M. d'Auteuil. C'étoit pour la premiere fois depuis la paix que les deux nations combattoient l'une contre l'autre en bataille rangée; cette bataille fut indécise & même peu meurtriere; mais elle alimenta l'antipathie nationale dans ces pays éloignés, & préludoit à des hostilités plus sérieuses. Vers la fin de l'année 1752, Chandazaël fut abandonné d'une partie de ses troupes par une de ces révolutions

ordinaires dans les Indes. La compagnie françoise crut qu'il étoit de son devoir & de son honneur de protéger ce prince que la fortune abandonnoit. Elle fit les plus vigoureux efforts, ils ne furent pas secondés par celui en faveur desquels ils étoient faits. Chandazaël, trahi par les siens, se remet entre les mains de Manogi, général de l'armée de Mahamelalikan, qui lui fait couper la tête. Depuis ce jour, les affaires de la compagnie des Indes françoises tomberent en décadence. Dupleix fut rappellé; on lui donna pour successeur M. Godeheu, l'un des directeurs de la compagnie, qui, portant dans les Indes un caractere pacifique, ménagea un accommodement avec M. Saunders, gouverneur de Madras, par le premier article duquel l'un & l'autre comptoir promettoient de renoncer aux dignités indiennes; les autres articles contenoient des réglemens pour le commerce réciproque: cette treve fut observée jusqu'à la guerre qui se déclara quelques années après entre la France & l'Angletere.

1754.

Le 23 août, naissance de Louis XVI. Le roi, à l'occasion de cet événement, supprime sa chambre royale & rappelle le parlement qui fut reçu dans Paris aux acclamations du peuple. Le parlement enregistre, le 5 septembre, une déclaration du roi, du 2 du même mois, qui, anéantissant toutes les procédures commencées au sujet de la bulle *unigenitus*, impose un silence absolu sur cette matiere, & charge le parlement de veiller à l'exécution de cette loi. Le parlement eut alors entiere liberté de faire le procès aux prêtres qui refusoient d'administrer les mourans. Arrêt

de la chambre des vacations, du 10 octobre, qui condamne quinze chanoines d'Orléans en douze mille livre d'amende pour avoir refusé les sacremens, au lit de la mort, à un de leurs confreres, appellant. Le chanoine étant mort sans sacremens, & l'évêque d'Orléans ayant approuvé la conduite des chanoines par une lettre publique, le roi exile ce prélat à sa maison de campagne de Meung, prévient le parlement qu'il a puni ce prélat, & exhorte cette compagnie à ne pas poursuivre cette affaire par les voies de la rigueur. Le roi instruit, par le parlement lui-même, d'un refus de sacrement fait par les ordres de l'archevêque de Paris, exile ce prélat à Conflans.

Les premieres étincelles de la guerre qui embrasa l'Europe jusqu'à la fin de 1762 parurent cette année. La France avoit cédé à l'Angleterre, par le traité d'Utrecht, l'Acadie, voisine du Canada, avec ses anciennes limites, sans spécifier quelles étoient ces limites. Cette omission qui n'eût pas été faite dans un contrat entre deux particuliers, fut la funeste cause de cette guerre désastreuse. On a écrit qu'une pareille dispute, élevée entre deux commerçans, auroit été appaisée en peu d'heures par des arbitres ; la comparaison est inadmissible. Les limites de l'Acadie n'avoient jamais été exactement posées ; elles n'étoient pas connues : on peut en donner en preuve le mémoire remis à ce sujet, en 1724, au comte de Broglie, ambassadeur de France en Angleterre.

On accusoit les Anglois de ne chercher qu'à détruire entiérement le commerce françois dans cette partie de l'Amérique, où ils étoient très-supérieurs par leurs nombreuses & riches colonies. Ils l'étoient encore plus sur mer par leurs flottes ; & ayant détruit presqu'entiére-

ment la marine de France pendant la guerre de 1741, ils se flattoient que rien ne leur résisteroit, ni dans le nouveau monde, ni sur nos mers.

Les Anglois avoient élevé, sur le territoire contesté, le fort de la Nécessité dont ils donnent le commandement au major *Vashington.* Dans cette circonstance, il imprima sur son front une tache à peine lavée par les actions héroïques, qui, dans la révolution de l'Amérique septentrionale, l'ont mis au rang des plus grands hommes. Un officier françois, nommé Jumonville, député vers lui par le commandant des établissemens françois sur l'*Ohio*, & chargé d'une lettre du général, par laquelle les Anglois étoient invités à ne pas troubler la paix qui subsistoit entre les deux nations, & à se retirer des terres appartenantes à la France, est assassiné publiquement le 24 mai de cette année par ceux auxquels il étoit envoyé; son escorte, composée de trente hommes, est faite prisonniere de guerre. Le chevalier de Villiers, frere de Jumonville, chargé de punir les assassins de son frere & de rendre la liberté aux prisonniers, attaque le fort de la Nécessité, l'emporte le 3 juillet. Si le généreux Villiers n'eût écouté que le cri de la vengeance, il eût fait périr cette garnison meurtriere & perfide; il préféra la conservation de quelques soldats françois au plaisir stérile de venger son propre sang. Ces françois, prisonniers, pouvoient être utiles à son roi dans un pays où la difficulté de faire passer des troupes rend les soldats si précieux. Il accorde aux Anglois une capitulation honorable à laquelle ils ne devoient pas s'attendre. Le major Washington s'oblige de renvoyer, à Quebec, les François de l'escorte du Jumonville qui avoient été traduits à Boston. A cette condition, ils ont la liberté de retourner dans le

Massachuset-Bai. Le major Washington, remis en liberté, viola encore sa convention; & le duc de Mirepoix, ambassadeur de France en Angleterre, après les recherches les plus soigneuses & les plaintes les plus réitérées, ne put recouvrer que sept de ces prisonniers qu'il fit repasser en France.

Les Anglois assuroient de leur côté que l'aggression étoit l'ouvrage des François qui vouloient les circonscrire dans leurs colonies, au-delà des monts apalaches, & mettre des entraves au commerce britannique avec les Sauvages.

Les François possédoient deux principales colonies dans l'Amérique septentrionale; l'une au nord des possessions angloises, sur le fleuve Saint-Laurent, appellé le *Canada* ou la *nouvelle France*; l'autre au sud de ces mêmes colonies, sur le fleuve Missisipi, appellé la Louisianne. Le commerce intérieur entre ces deux colonies étoit intercepté par toutes les colonies angloises. Les Canadiens françois, gênés par les Anglois, avoient dirigé leurs spéculations mercantiles vers le nord où les belles pelleteries se trouvoient en plus grand nombre; cette branche de commerce diminua dans la suite, alors leur commerce les entraîna vers le sud, où ils découvrirent l'*Ohio* qui mérita le nom de belle riviere. Ce fleuve ouvroit une communication derriere les apalaches entre le Canada & la Louisianne.

Les vaisseaux qui entrent dans le fleuve Saint-Laurent s'arrêtent à Quebec; mais la navigation continue sur des barques jusqu'au lac *Ontorio*, qui n'est séparé du lac *Erié* que par un détroit sur lequel la France éleva de bonne heure le fort de *Niagara*. C'est-là, c'est au voisinage du lac Erié que se trouve la source de l'*Ohio* qui arrose un des

plus beaux pays de la terre, & qui, grossi par plusieurs rivieres, va porter le tribut de ses eaux au Missisipi dont il augmente la majesté : cependant le peu de liaisons qui subsistoient entre les deux colonies avoient été cause que les Canadiens avoient fait, jusqu'alors, peu d'usage de ce canal magnifique. On s'en étoit servit en 1739 pour envoyer un corps de troupes du Canada au secours de la Louisianne attaquée par les Sauvages. Après cette expédition, cette route étoit tombée dans l'oubli ; elle n'en sortit qu'à cette époque, où les Anglois, maîtres de l'Acadie, prétendirent que cette province n'avoit pas d'autres bornes que la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent. La nécessité est mere de l'industrie ; les François se voyant inquiétés dans leurs opérations de commerce sur le fleuve Saint-Laurent, songerent à profiter de l'*Ohio*, qui, débouchant dans le Missisipi, leur offroit une route sûre & aisée, & dans laquelle ils n'avoient pas de rivaux à craindre.

Depuis plusieurs années on étudioit avec soin la navigation de cette riviere, & à mesure qu'elle étoit connue, on élevoit des forts d'espace en espace dans les sites les plus avantageux. Le plus considérable de ces forts avoit reçu le nom du gouverneur du Quesne, qui avoit présidé à sa construction. Les colonies angloises ne voyoient, qu'avec une extrême jalousie, ces forts construits de tous côtés, & qui sembloient les envelopper par leur ensemble. Elles craignirent que les apalaches qui servoient de limites naturelles aux établissemens des deux nations ne fussent un jour une barriere insuffisante contre les entreprises d'un voisin belliqueux. En conséquence, envisageant comme aggression hostile des fortifications que les François n'élevoient que pour la sûreté du commerce intérieur de leurs deux colonies,

les Américains-Anglois franchirent eux-mêmes ces célebres montagnes, d'où descendent les fleuves qui arrosent & fertilisent les treize Etats-Unis de l'Amérique, & disputerent, à la nation rivale, la possession de l'*Ohio*. Cette guerre sourde tournoit entiérement à l'avantage de la France, que les Sauvages favorisoient, tandis qu'ils faisoient, aux Anglois, la guerre la plus sanglante; les détachemens Anglois étoient battus par-tout. Pour arrêter le cours de ces disgraces & venger l'affront qu'elles imprimoient à la nation, la métropole fit passer cette année des forces considérables au nouveau monde sous les ordres de Braddock. Ce général se proposoit d'attaquer l'année suivante le fort du Quesne avec six mille hommes & trente six canons, lorsque par un événement inexplicable une partie de son armée fut surprise & exterminée à quatre lieues de la place par deux cents cinquante François & six cents cinquante Sauvages embusqués dans le bois. La terreur obligea les Anglois à repasser les apalaches avec précipitation pour prendre des mesures mieux combinées; mais il paroît que dès-lors ils résolurent de s'emparer du Canada dont la conquête seule pouvoit assurer, selon eux, la prospérité de leurs colonies. Si l'on ajoute à ce sujet de guerre les difficultés que trouvoient les commissaires des deux puissances à concilier les droits respectifs au sujet des isles neutres des Antilles, les menaces que se faisoient les deux nations sur la côte de Guinée, les hostilités qu'elles commettoient respectivement sur la côte de Coromandel sous le nom d'auxiliaires des Nabads de ce pays, on conviendra que les limites de l'Acadie ne furent que le prétexte de cette guerre que l'animosité des deux peuples avoit provoquée, & que leur rivalité, dans les quatre parties du monde, rendoit inévitable.

Le

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Le roi rassembla quatre camps durant cette année, un à Aimeries, dans le Hainaut, commandé par le prince de Soubise ; le second sous Sarr-Louis, dont le commandement est donné à M. de Chevert ; le troisieme en Alsace, sous les ordres du comte de Maillebois : le duc de Randan fut à la tête du quatrieme, assemblé en Franche-Comté. Le maréchal de Belle-Isle & le marquis de Paulmi, secrétaire d'état, firent ensemble la revue des troupes que composoient ces camps.

Arrêt du conseil, du 17 septembre, qui ordonne qu'à l'avenir le commerce des grains sera entiérement libre dans l'intérieur du royaume de province en province sans qu'il soit besoin de passe-ports ni de permissions.

Les états de Bretagne font, le 10 novembre, la cérémonie de la dédicace du monument de bronze qu'ils avoient décerné au roi, en 1744, en mémoire de sa convalescence à Metz. Ce monument consiste en trois figures pédestres ; la premiere représente le roi habillé à la romaine, le bâton de commandement à la main & porté sur un piédestal ; la seconde & la troisieme figurent, l'une la déesse de la santé, sacrifiant sur un autel, & l'autre la province de Bretagne à genoux, montrant aux peuples l'objet de sa joie.

Le roi accorde, au mois de décembre, au grand conseil, un appartement du vieux Louvre pour y tenir ses séances.

A Constantinople, Mahomet V meurt le 13 décembre, à l'âge de cinquante-huit ans ; son frere, Osman III, lui succede. Le bei d'Alger est tué par un conjuré dans une sédition ; événement assez ordinaire parmi les nations barbaresques qui habitent l'Afrique.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

1755.

Cette année se passe toute entiere en dissensions entre le clergé & la magistrature. Le roi avoit ordonné, l'année précédente, le silence le plus absolu au sujet de la constitution *unigenitus*, & personne ne le gardoit. Quelques refus de sacrement, autorisés par l'évêque de Troyes, déterminent le roi à exiler ce prélat à Mery, sur Seine. Il fit, à ce sujet, une instruction pastorale sur le schisme; le parlement la fit lacérer & brûler l'année suivante par la main du bourreau. L'évêque de Troyes fit publier, le 6 juin, un mandement, par lequel il condamnoit l'arrêt du parlement, défendoit de le lire & de le garder sous peine d'excommunication. Le roi lui marqua son mécontentement en le faisant renfermer chez des moines en Alsace.

Le curé de Sainte-Marguerite, fauxbourg Saint-Antoine, est décrété de prise-de-corps le 15 janvier pour refus de sacrement fait à la dame de *Pearth*, & le 8 du mois suivant il est condamné à un bannissement perpétuel. Il fut rétabli dans ses fonctions par la déclaration du roi du 10 décembre 1756, de même que tous les autres ecclésiastiques qui s'étoient trouvés dans les mêmes circonstances.

L'archevêque d'Aix est exilé à Lambesc le 9 février, pour avoir contribué à un refus de sacrement, & donné lieu à des poursuites faites par le parlement d'Aix. Un arrêt du parlement de Paris, du 18 février, déclare qu'il y a abus dans les délibérations du chapitre d'Orléans, au sujet du refus de sacrement fait à un membre de ce chapitre; reçoit le procureur-général appellant de l'exécution

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

de la bulle *unigenitus*, notamment en ce que quelques eccléſiaſtiques prétendent lui attribuer le caractere de regle de foi; faiſant droit ſur cet appel, dit qu'il y a abus, & en conſéquence ordonne à tous les eccléſiaſtiques de garder, au ſujet de la bulle, le ſilence preſcrit par la déclaration du 2 ſeptembre 1754. Cet arrêt fut caſſé au conſeil à cauſe de l'appel comme d'abus qui regarde la bulle *unigenitus*, déclarée loi de l'égliſe & de l'état par pluſieurs déclarations du roi.

Un arrêt du parlement, du 7 mai, enjoint à la Sorbonne d'être plus attentive à empêcher qu'il ne ſoit ſoutenu aucune theſe contraire aux loix, aux maximes du royaume & à la déclaration du 2 ſeptembre 1754. La Sorbonne qui ſe crut inculpée par cet arrêt, refuſe de l'enregiſtrer; le doyen, le ſyndic, le grand maître & les profeſſeurs de Sorbonne & de Navarre ſont mandés au parlement, & après une réprimande que leur fit le premier préſident au nom de la cour, l'arrêt fut inſéré dans leurs regiſtres en leur préſence, & défenſes leur furent faites de s'aſſembler juſqu'à nouvel ordre.

Sur ces entrefaites s'ouvrit l'aſſemblée du clergé qui dura cinq mois & qui ne termina pas les conteſtations au ſujet de la bulle. Il y eut partage de dix-ſept voix contre ſeize. Le réſultat de la délibération fut une lettre circulaire adreſſée à tous les archévêques & évêques du royaume dans laquelle l'aſſemblée expoſoit la diſſemblance des deux avis ſur le degré de reſpect dû à la bulle *unigenitus*, ſur la notoriété de droit & de fait, & ſur la compétence en matiere de ſacrement. L'aſſemblée y joignit la copie d'une lettre qu'elle adreſſoit au pape pour recevoir, ſur ces objets, ſes inſtructions paternelles.

Ce pontife étoit Benoît XIV, *Prosper Lambertini*, révéré de toute la chrétienté par ses vastes connoissances & par la douceur de son caractere liant; il ne mettoit pas à ces querelles autant d'importance que certains fanatiques l'auroient desiré; mais quelque étrange que parut la bulle en plus d'un point, le pape ne pouvoit pas, sans déshonneur, rétracter une constitution regardée depuis longtemps comme une loi de l'église.

Benoît XIV adressa, au roi, un bref pour tous les évêques du royaume, dans lequel il déclaroit, à la vérité, que cette bulle étoit une loi universelle, qu'on ne peut pas enfreindre *sans se mettre en danger de perdre son salut éternel*; mais il ajoutoit que, *pour éviter le scandale, il faut que le prêtre avertisse les mourans, soupçonnés de jansénisme, qu'ils seront damnés, & les communier à leurs risques & périls.* Ce bref, dicté par un esprit de paix, fut supprimé par un arrêt du parlement du 7 décembre de l'année suivante. Cette démarche déplut au roi avec d'autant plus de justice, que c'étoit lui-même qui avoit envoyé, aux évêques, le bref condamné par son parlement. Il ne paroissoit pas être question, dans ce bref, des libertés de l'église gallicane & des droits antiques de la monarchie que le parlement a soutenus avec fermeté & vengés dans tous les temps : on vit dans le procédé de cette cour plus d'humeur que de véritable amour du bien public qui la dirigeoit ordinairement.

Il n'y eut point, cette année, de chambre de vacations. Depuis l'exil du parlement un grand nombre de procès étoient injugés. Ce corps demanda à être prorogé pour en faire l'expédition; mais il s'occupa moins des affaires des particuliers que de celles de la constitution & de ses pro-

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

pres prérogatives. Il est certain que les ennemis que le parlement avoit auprès du roi lui imputoient les troubles qui naissoient des difficultés ecclésiastiques. On disoit, on répétoit au roi, que cette compagnie n'apportoit pas dans sa conduite cet esprit de conciliation & de paix que le roi lui avoit si souvent recommandé. On prenoit occasion de la suppression du bref du pape, ordonnée par cette cour, pour insinuer à Louis XV, qu'il seroit avantageux de diminuer l'extension du pouvoir qui lui étoit confié, sur-tout dans une occasion critique où l'on avoit besoin qu'il enregistrât les impôts que la guerre qu'on prévoyoit alloit rendre indispensables.

Le grand conseil paroissoit le seul tribunal qui pût rivaliser avec le parlement ; il reçut une nouvelle extension de pouvoir cette année par une déclaration du 10 octobre, rendue dans une contestation particuliere entre cette cour & le parlement de Paris ; le roi y reconnoissoit l'obligation de tous les sieges inférieurs, bailliages & sénéchaussées du royaume, d'exécuter les arrêts, ordonnances & mandemens du grand conseil immédiatement & sans aucune présentation ou permission demandée aux cours de parlemens ou autres juges. Le parlement ne put méconnoître l'objet de cette pomme de discorde jetée entre lui & le grand conseil ; il fit des arrêtés vigoureux, il présenta des remontrances, il réclama contre les entreprises des gens du grand conseil comme tendantes à ériger un parlement supérieur aux autres parlemens. Plusieurs cours supérieures des provinces firent les mêmes arrêtés. Enfin, le parlement de Paris donna, le 6 avril de l'année suivante, un arrêt de réglement, dans lequel il indique aux baillis, sénéchaux & autres juges de son ressort, le degré d'obéissance & de

respect qu'ils doivent aux arrêts, mandemens & ordonnances du grand conseil.

Au milieu des agitations qui troubloient tous les esprits, d'une division intestine entre le sacerdoce & la magistrature, d'une guerre ouverte entre les jurisdictions civiles, d'un funeste dérangement dans les finances, la guerre étoit sur le point d'embrâser l'Europe. Le roi, pour en éteindre les premieres étincelles, avoit envoyé M. de Bussi, un des premiers commis des affaires étrangeres, à Hanovre auprès du roi de la Grande-Bretagne, pour s'expliquer avec lui sur les suites que pouvoit avoir la fermentation qui régnoit alors en Angleterre. Il fallut rappeller ce négociateur lorsqu'on apprit que l'amiral Boccaven, à la tête d'une escadre britannique de treize vaisseaux de ligne, ayant rencontré, au mois de juin sur le banc de Terre-Neuve, les vaisseaux du roi l'Alcide & le Lys, séparés de l'escadre françoise aux ordres de M. Dubois de la Mothe, s'en étoit approché sous le voile de la paix, & s'en étoit emparé contre le droit des gens & sans déclaration de guerre préalable.

La conduite de l'Angleterre avoit sa source dans les événemens qui se passoient alors dans le nord de l'Amérique. Les Anglo-Américains, sous prétexte que les François, en se fortifiant sur l'*Ohio*, empiétoient sur le territoire britannique, avoient voulu les chasser de leurs établissemens par la voie des armes, complettement défaits sous le fort du Quesne, ainsi qu'on l'a déja dit, ils avoient été forcés de regagner leurs colonies pour prendre de nouvelles mesures. Les Iroquois favorisoient ouvertement les François, & Georges II pensant qu'une situation équivoque qui n'étoit celle ni de la paix ni de la guerre,

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

ne convenoit pas à la supériorité de ses forces maritimes, donna ordre à son pavillon d'insulter celui de France sur toutes les mers. Les Anglois enleverent alors autant de vaisseaux marchands françois qu'ils en rencontrerent. Les commandans de ces navires avoient ordre de se rendre sans résistance, parce qu'on croyoit à Paris que ces vaisseaux, pris avant la déclaration de guerre, seroient rendus infailliblement à la paix. Maîtres de la mer, les Anglois remplirent leur isle de prisonniers françois. Une frégate, de l'escadre de Brest, s'étant emparée d'une frégate angloise, le roi donna ordre de la relâcher, *ne voulant pas*, dit Louis XV à ce sujet, *faire la guerre en temps de paix*, *ni être le premier en Europe à enfreindre le traité d'Aix-la-Chapelle*. Les deux nations se reprochoient respectivement l'injustice de leurs procédés; les Anglois accusoient les François d'être les infracteurs des traités de paix; les François rejetoient hautement ce reproche sur les Anglois, & leur reprochoient qu'ils faisoient la guerre en pirates. Le comte d'Argenson demandant, à un ministre étranger, laquelle des deux nations avoit la justice de son côté: « Elles sont injustes toutes deux, *répondit l'étranger*; la » France a tort de s'être avancée sur le domaine de la » Grande-Bretagne en Amérique, & d'avoir élevé des » fortifications à Dunkerque; & l'Angleterre a tort, de » son côté, de s'être emparée des vaisseaux françois, & » d'avoir fait des prisonniers françois en temps de paix ». Le duc de Belle-Isle ajoutoit que les reproches *respectifs* étoient de trop, que les deux nations avoient des griefs pour se battre pendant un siecle sans déclaration de guerre. Le maréchal de Noailles observoit qu'il étoit étrange que la France laissât ruiner son commerce pour faire voir à

l'Europe que les Anglois faisoient la guerre en pirates, d'autant mieux que ces dehors de modération ne trompoient personne; & que la cour de Versailles étoit la seule qui prît le change. Enfin, les Anglois avoient déja enlevé, à la France, deux cents cinquante vaisseaux marchands, & fait plus de quatre mille matelots prisonniers, que la guerre n'étoit pas encore déclarée.

La modération du roi ne l'avoit pas empêché de secourir le Canada, menacé par les Anglois. Une escadre françoise de neuf vaisseaux de ligne sous les ordres de M. Dubois de la Mothe, étoit partie de Brest au printemps avec des troupes de débarquement, commandées par le baron de Dieskau, & destinées à renforcer les troupes qui défendoient la colonie. L'amiral françois, après avoir rempli sa mission, ramena dans les ports de France tous les vaisseaux de son escadre excepté les deux vaisseaux l'Alcide & le Lys, qui, tombés pendant une brune épaisse, au milieu de l'escadre de l'amiral Boscaven, forte de quatorze vaisseaux de ligne, furent obligés d'amener leur pavillon après l'action la plus vive, & lorsque leurs manœuvres brisées ne leur permirent pas de se défendre. Le baron de Dieskau, avec sa troupe, ayant joint les François victorieux au fort du Quesne, met en déroute un corps d'environ quinze cents Anglois, commandés par le colonel Williams, les poursuit jusques sous les retranchemens du général Janson; mais l'ardeur du combat les ayant emportés trop près des retranchemens ennemis, ils furent repoussés à leur tour, & le baron de Dieskau fut blessé à mort.

Combat sur mer, le 11 novembre, entre le vaisseau du roi l'Espérance, armé en flutte, monté seulement de

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

vingt-quatre canons, & commandé par le vicomte de Bouville, contre le vaisseau anglois l'Oxfort, de soixante-quatorze canons, & bientôt contre toute l'escadre de l'amiral Vest. Ce capitaine se défendit pendant plus de cinq heures avec une valeur dont on trouve peu d'exemples; il n'amena son pavillon que lorsque son vaisseau, criblé de coups, fut près de couler bas. L'amiral anglois eut à peine le temps de sauver les braves François qui avoient fait cette belle défense, & en faveur desquels l'animosité avoit fait place à l'admiration dans le cœur de leurs vainqueurs étonnés. Le vicomte de Bouville mit le comble à sa réputation par les soins patriotiques qu'il prit, en Angleterre, des soldats & des matelots françois qui y étoient prisonniers, & par la fermeté avec laquelle il refusa les passe-ports que l'amirauté angloise lui offroit pour repasser en France sur sa parole d'honneur comme prisonnier de guerre; il prétendit avoir été la proie des corsaires & offrit, avec hauteur, sa rançon, soutenant avec hardiesse qu'il ne pouvoit les regarder que comme des pirates qui l'avoient attaqués en temps de paix contre le droit des gens.

La guerre étant regardée comme inévitable, il fallut songer aux moyens de la soutenir. Le roi fit un emprunt de trente millions sur les postes au trois pour cent. Les secrétaires du roi, du grand & du petit college, furent taxés, & cet impôt, le moins onéreux de tous, parce qu'il ne tomboit que sur des gens riches & qui avoient acheté leurs charges par ostentation, produisit des sommes considérables. Les fermiers-généraux prêterent au roi soixante millions au quatre pour cent, à

condition que le bail des fermes seroit renouvellé en leur faveur. Ils exigerent ensuite la suppression des sous-fermiers, afin d'être seuls les maîtres des finances, & que la libre disposition de tous les emplois qui concernoient la ferme-générale leur fût abandonnée. Le nouveau bail des fermes, passé au mois d'octobre, porta à soixante le nombre des fermiers-généraux, & la somme annuelle qu'ils devoient remettre au trésor royal pour le prix de leur bail, à cent dix millions.

Avant d'en venir à une déclaration de guerre, le ministre de la marine adressa à sir Fox, ministre britannique des affaires étrangeres, un mémoire par lequel le roi, avant de se livrer aux effets de son ressentiment, demandoit au roi d'Angleterre satisfaction éclatante de tous les brigandages qu'avoit commis la marine angloise, & restitution des vaisseaux de guerre & des vaisseaux marchands pris sur les François, protestant que la France regarderoit le refus de la satisfaction demandée comme une déclaration hostile. La réponse négative de sir Fox n'arriva en France que le 13 janvier de l'année suivante, & dès-lors on se prépara à la guerre.

Depuis le commencement de la derniere guerre, la France avoit presque abandonné les Corses à leurs dissensions domestiques. *Gafforio*, chef de ces insulaires, célebre par une valeur intrépide & par des vertus sociales, commençoit à policer sa patrie lorsqu'il fut assassiné en 1753. Sa mort replongea la Corse dans l'anarchie dont il vouloit la tirer. Les Corses avoient plus besoin que jamais d'un chef qui sût diriger leur féroce courage vers le bien public. Le vieux Hyacinte *Paoli* qui les avoit

commandés autrefois, & qui étoit alors retiré à Naples, leur envoie cette année son fils Pascal *Paoli*, qui fut reconnu unanimement commandant général, quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-neuf ans. Nous le verrons dans la suite combattre contre les François pour la liberté de sa patrie, & s'il fût trop foible pour lui conserver sa liberté, ses actions glorieuses l'ont placé parmi les grands-hommes.

Le marquis Dupleix, ancien gouverneur de Pondichéri, arrive le 8 juin au port de l'Orient avec les vaisseaux de la compagnie des Indes, le duc de Bourgogne & le duc d'Orléans. Cet homme, après avoir joué dans l'Inde le rôle d'un souverain & s'être couvert de gloire par des actions héroïques qui firent respecter le nom françois parmi les princes de l'Indostan, fut réduit à discuter, dans Paris, les restes de sa fortune contre la compagnie des Indes, & à solliciter des audiences dans l'anti-chambre de ses juges. Il mourut bientôt de chagrin, triste jouet de la fortune !

Mort du maréchal de Lowendal le 27 mai. Le roi donne au comte de Lowendal, son fils, son régiment d'infanterie allemande, & une pension de vingt mille livres à sa veuve.

Le comte de Noailles est nommé, au mois de juillet, ambassadeur extraordinaire du roi auprès du roi de Sardaigne, pour faire satisfaction à ce prince de l'entreprise de quelques soldats des troupes françoises qui avoient arrêté, sur les terres de Savoie, un chef de contrebandiers, nommé *Mandrin*, & l'avoient conduit à Valence en Dauphiné, où il fut puni de mort. Le comte de Noailles s'acquitta de la commission le 10 septembre,

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Madame Marie-Zéphirine de France, fille de M. le dauphin, meurt à Versailles le premier septembre, âgée de cinq ans. Cette princesse est portée à Saint-Denis le 5.

Le prince de Dombes meurt à Fontainebleau le 30 septembre à l'âge de cinquante-cinq ans. Le roi réunit, au département de la guerre, le détail des Carrabiniers dont ce prince étoit chargé, de même que les fonctions de grand maître de l'artillerie de France, dont le titre est supprimé. La charge de colonel-général des Suisses & Grisons est donnée au comte d'Eu.

Affreux tremblement de terre en Portugal, en Espagne, & en Afrique le premier novembre. Plus de la moitié de Lisbonne fut renversée sur ses fondemens; il y périt près de trente mille personnes, & le reste des habitans de cette ville infortunée fut réduit à la plus affreuse misere. La petite ville de Setubal fut presque anéantie; la mer s'élevant au-dessus de la chaussée de Cadix emporta les hommes & les effets qui se rencontrerent sur son passage. Toute l'Europe fut avertie de cet effrayant événement par des secousses plus ou moins fortes, à proportion de la proximité ou de l'éloignement du principal foyer de l'explosion; les côtes d'Afrique furent ébranlées; la terre s'ouvrit près de Maroc; une peuplade entiere d'Arabes fut ensévelie dans les abîmes; les villes de Féz & de Méquines furent encore plus maltraitées que Lisbonne. Ces terribles convulsions de la terre démontrent, au naturaliste attentif, comment, dans la succession des siecles, il s'est fait de grands changemens dans la configuration du globe.

Monsieur, frere du roi, naît à Versailles le 17 novembre à trois heures du matin.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Le roi de Pologne, duc de Lorraine, fait, à Nanci, l'inauguration de la statue pédestre du roi, dans la magnifique place dont cette ville lui a obligation.

Une crue du Rhône, aussi subite qu'extraordinaire, inonde le territoire d'Avignon & d'Arles ; l'isle de Camarque est couverte d'eau. La Provence perdit, dans ce désastre, un grand nombre de chevaux & de bêtes à cornes.

Erection de la terre de Duras en duché-pairie.

1756.

La guerre, sans être déclarée entre la France & l'Angleterre, ensanglantoit, depuis un an, l'Amérique septentrionale ; cette année la vit s'étendre en Europe avec rapidité, d'abord sur mer, & bientôt sur le continent. Cinq escadres étoient destinées à faire respecter le pavillon françois ; la premiere, aux ordres du comte d'Aubigni, composée du vaisseau le Prudent & des frégates l'Athalante & la Zéphire, inspiroit de la confiance aux isles du vent, malgré sa foiblesse ; elle fut augmentée aux attérages de la Martinique, du vaisseau de guerre anglois le Varvick, de soixante-quatre canons, pris par la frégate l'Athalante, de trente-quatre canons. Le comte Duchaffaut, qui la commandoit, osa attaquer le vaisseau anglois qui pouvoit la foudroyer par son feu bien dirigé. L'étonnement où se trouva le capitaine Schulham, c'est le nom de l'anglois, de voir des vaisseaux de guerre sur une plage, où il ne s'étoit caché que pour surprendre des bâtimens marchands, jeta une telle confusion sur son

bord, que, quoiqu'il eût montré de la bravoure en d'autres occasions, il se défendit très-mal; il n'étoit pas préparé au combat lorsqu'il fut attaqué par la frégate françoise, à la portée de laquelle il voyoit un vaisseau de ligne de soixante-quatorze canons, & une autre frégate. On admira dans ce combat, non-seulement la grande valeur & la manœuvre habile du comte Duchaffaut, mais la générosité & le sang froid du comte d'Aubigni, qui, ne jugeant pas son secours nécessaire à la frégate, resta spectateur tranquille de l'action pour ne lui pas dérober l'honneur d'une si singuliere victoire.

La seconde escadre, sous les ordres du chef d'escadre Périer, & composée de quatre vaisseaux de ligne & de deux frégates, en station à Saint-Domingue, protégeoit les isles sous le vent. La troisieme, commandée par le marquis de la Galissonniere, étoit armée dans le port de Toulon sans que sa destination fût encore connue. La quatrieme, sous les ordres de M. de Bausfier, composée de trois vaisseaux & de trois frégates, portoit, dans le Canada, de nouvelles troupes, commandées par le célebre & malheureux Moncalm. Enfin, la cinquieme étoit l'armée navale, commandée par le marquis de Conflans, composée de douze vaisseaux de ligne, & qu'on pouvoit porter jusqu'à vingt.

Quatre-vingt mille hommes reçoivent ordre de passer, de l'intérieur du royaume, sur les rives des deux mers. Le maréchal de Belle-Isle est nommé commandant général des côtes maritimes de l'Océan, depuis Dunkerque, dont on rétablit les fortifications & le port, jusqu'à Bayonne, & le maréchal de Richelieu se rend sur celles de la Méditerranée.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Un nombre prodigieux de barques & d'autres bâtimens de transports arrivent, de toutes parts, au Havre-de-Grace, & menacent l'Angleterre d'une invasion prochaine. D'après ces dispositions, le roi d'Angleterre crut devoir réclamer, par son ambassadeur, en Hollande, le secours de six mille hommes que la république étoit obligée de fournir à la Grande-Bretagne par les traités qui subsistoient alors entre les deux puissances en cas d'invasion. Ce prince fit publier une proclamation par laquelle les Anglois étoient exhortés à garder soigneusement les côtes du royaume, & sur l'avis de la moindre hostilité, de faire passer tous les chevaux, bœufs & autre bétail à vingt milles de distance dans les terres où l'hostilité auroit commencé. Ainsi la France se préparoit à faire respecter son pavillon en Europe, tandis que ses guerriers battoient, en Canada, ceux de la Grande-Bretagne, & brûloient d'impatience de se signaler en Europe.

Cette guerre changea la politique générale de la république chrétienne; elle étoit partagée depuis la paix d'Aix-la-Chapelle en deux grands partis, qui, se ménageant réciproquement, soutenoient cette balance, prétexte de tant de guerres, & qui devroit maintenir en Europe une paix éternelle. L'Angleterre, la cour de Vienne, la Russie & les Provinces-Unies composoient une de ces associations; l'autre étoit formée par la France, l'Espagne, la Suede, la Prusse & les deux Siciles; & la cour de Turin, incertaine par principes, mais toujours agissante, passoit, tour-à-tour, d'un camp à l'autre. Actuellement la France, la maison d'Autriche, l'Empire, la Russie & la Suede alloient faire la guerre à l'Angleterre & à la Prusse, tandis que

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

les rois d'Eſpagne & de Sardaigne, & les Provinces-Unies obſervoient la neutralité.

L'Angleterre n'avoit pas prévu que de nouveaux intérêts alloient faire changer de face au ſyſtême de l'Europe; peut-être même eſpéroit-elle de concentrer le foyer de la guerre en Amérique. Elle avoit comparé ſes forces maritimes à celles de la France, les efforts dont étoient ſuſceptibles les colonies angloiſes, & ceux que pouvoient oppoſer les colonies françoiſes. Elle ſe flattoit, avec raiſon, que la ſupériorité de ſa marine la rendroit toujours maîtreſſe d'envoyer, en Amérique, les forces néceſſaires, tandis qu'elle couperoit toute communication entre la France, l'Amérique ſeptentrionale & les Antilles. Dès-lors les Anglois regardoient une guerre en Europe comme contraire au but qu'ils ſe propoſoient, qui étoit la conquête du Canada. Ils craignoient qu'en s'alliant à la Hollande ou à la maiſon d'Autriche, ils n'attiraſſent, comme dans la derniere guerre, les armes françoiſes dans les Pays-Bas, & que la ſupériorité de la France, dans ces provinces, ne réduisît encore la Grande-Bretagne à reſtituer les conquêtes qu'elle eſpéroit de faire en Amérique, pour faire rendre, par la cour de France à celle de Vienne, les places qu'elle auroit occupées dans la Flandre & dans le Brabant, & pour préſerver les Provinces-Unies du malheur de voir le théâtre de la guerre ſur leur territoire.

Dans cette vue le gouvernemens britannique négligea non-ſeulement de ſe lier avec la maiſon d'Autriche par de nouveaux traités; mais il ne ſollicitoit aucuns de ſes anciens alliés à faire la guerre à la France pour en diviſer l'attention

l'attention & partager ses forces. Sa politique changea lorsqu'il vit les armées françoises s'avancer vers les côtes de l'Océan. Le gouvernement se rappellant l'entreprise du prince Edouard durant la derniere guerre, crut déja voir les François sur la Tamise. Le roi, après avoir pris les plus grandes précautions contre une invasion imaginaire, fait part à la chambre des communes, le 23 mars, qu'il est instruit que la France se préparoit à tenter une descente en Angleterre; l'alarme se répand dans le royaume: dix voiles s'étant présentées, le 26 mars, sur les côtes de Suffex, les villages furent déserts, hommes, femmes, enfans, armés d'épées, de fourches & de bâtons, accoururent sur le rivage; leur frayeur ne fut dissipée que le lendemain. Une chaloupe envoyée à la découverte, rapporta que les dix navires étoient hollandois. Les Anglois oublient la conquête de l'Amérique pour s'occuper de leur propre salut; ils appellent dans leur isle des troupes hessoises & hanovriennes, tandis que leurs rivaux font passer librement leurs convois dans le nouveau monde, où la hauteur des Anglois avoit irrité & soulevé contre eux la plupart des peuples sauvages, anciens habitans de ce pays.

L'Angleterre commence alors à se défier de ses forces, & changeant de systême, elle essaie de triompher des François en Amérique, en les forçant de s'épuiser en Allemagne; instruite secrétement des négociations qui avoient lieu entre la France & la maison d'Autriche, qui produisirent l'étroite union des ces deux puissances dont la rivalité, depuis plusieurs siecles, servoit de boussole à la politique générale, elle prévint le roi de Prusse du danger qui pouvoit le menacer, & lui offrant de

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

partager ses périls, elle s'engagea, sans peine, à prévenir ses ennemis pour déconcerter leurs projets. La Russie étoit alliée en même temps de l'Angleterre & de la cour de Vienne, le sort du Canada & de la Silésie pouvoit lui être indifférent; elle se décida en faveur de la reine de Hongrie, tandis que la Suede obéissant à son ancienne habitude d'être unie avec la France, & peut-être conduite encore par d'autres sentimens, prenoit aussi, pour la premiere fois, depuis la paix de Westphalie, la défense de la maison d'Autriche.

Le traité conclu entre l'Angleterre & la Prusse, signé le 16 février, par le comte de Holdernesse, secrétaire d'état d'Angleterre, & le sieur Mitchel, ministre plénipotentiaire du roi de Prusse, paru à Paris, il paroit: 1°. Que le traité de Westminster, par lequel la maison de Brandebourg garantit la succession au trône de la Grande-Bretagne dans la maison de Hanovre, est renouvellé & confirmé de même que tous les traités conclus postérieurement entre les deux puissances; 2°. que le roi d'Angleterre renonce à tous ses droits sur l'Oostfrise en faveur du roi de Prusse; 3°. que le roi de Prusse s'engage au remboursement du restant de l'hypotheque de la nation angloise sur la Silésie, sauf l'ajustement des prétentions concernant la saisie des vaisseaux ou chargemens de ses sujets pendant la guerre précédente; 4°. que la Prusse s'engage d'entrer dans les vues du roi de la Grande Bretagne pour le maintien de la tranquillité dans l'empire, & pour s'opposer à l'entrée des troupes étrangeres en Allemagne; 5°. que le roi de Prusse garantit les états électoraux de la maison de Hanovre, & que le roi d'Angleterre, de son côté, renouvelle, en la meilleure forme, sa

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

garantie particuliere des états que le roi de Prusse a acquis en Silésie.

Il est encore stipulé, dans ce traité, que la cour de Londres paiera, à celle de Berlin, la somme de vingt mille livres sterling pour indemniser les sujets prussiens de ce qu'ils peuvent avoir perdu à l'occasion des captures illégitimes que les Anglois pouvoient avoir faites sur eux pendant la derniere guerre.

Cependant, la France, après avoir donné le change aux Anglois pendant long-temps par différentes feintes, par des armemens commencés, suspendus, repris à Brest & à Toulon, se déclare enfin. Une flotte commandée par le marquis de la Galissonniere, lieutenant-général des armées navales, composée de douze vaisseaux de ligne, cinq frégates, six chaloupes canonieres & cent soixante bâtimens de transport portant douze mille hommes de troupes de débarquement sous les ordres du maréchal de Richelieu, met à la voile, le 12 avril, des isles d'Hieres pour celle de Minorque. Elle y arrive le 17; l'armée débarque sans obstacles & se rend maîtresse, le 19, de Citadella, capitale de l'isle.

Les Anglois avoient rassemblé toutes leurs forces dans le fort Saint-Philippe, regardé, après Gibraltar, comme la place de l'Europe la plus forte par sa situation & par trente ans de soins que les Anglois avoient employés à en perfectionner les défenses; c'étoit par-tout un roc uni, c'étoient des fossés profonds de vingt pieds & en quelques endroits de trente, taillés dans le roc vif; c'étoient quatre-vingt mines sous des ouvrages devant lesquels il étoit impossible d'ouvrir la tranchée. La citadelle étoit presque

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

entiérement entourée de fortifications taillées dans le roc, impénétrables au canon ; le siege en fut commencé sur le champ.

Une escadre angloise sous les ordres des amiraux Bing & Vest, forte de quatorze vaisseaux de ligne, étoit sortie de la rade de Spithéad le 5 avril. On voit, par les instructions données, par écrit, à l'amiral, que les ministres n'étoient alors rien moins qu'assurés, à Londres, du véritable objet de l'armement fait à Toulon ; on supposoit même qu'il pouvoit regarder le nord de l'Amérique.

L'escadre angloise ayant éprouvé des vents contraires, ne se trouva, devant Gibraltar, que le 2 mai ; elle ne put en appareiller que le 8, & contrariée de nouveau par la mer, elle n'apperçut que le 19 les rochers de Minorque. L'escadre françoise, qui couvroit le siege de Saint-Philippe, vogue au-devant de l'escadre angloise, lui livre combat le 20 mai, & quoiqu'inférieure en nombre de vaisseaux, la met en déroute & la force de se réfugier en désordre dans la baie de Gibraltar sans avoir pu remplir son objet de faire lever le siege de l'isle, ni même celui d'y jeter du secours.

Malgré la consternation où l'échec, essuyé par l'amiral Bing, avoit jeté les assiégés, ils n'avoit pas perdu l'espoir de se défendre avec succès. Le siege ne pouvoit pas être poussé avec vigueur sur un rocher, où, faute de terre, on ne pouvoit ni ouvrir la tranchée ni mettre les assiégeans & les batteries à l'abri du feu des assiégés. La nature du climat de Minorque rendoit l'entreprise des François plus difficile encore. Les maladies qui s'étoient mises dans l'armée avoient obligé le général à faire arracher

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

tous les arbres fruitiers dans les environs du camp ; mais il ne pouvoit pas remédier à la chaleur devenue excessive & qui incommodoit extrêmement l'armée.

Le général résolut de vaincre, d'un seul coup, toutes les difficultés qui se multiplioient de jour en jour ; abandonnant les attaques commencées, il débouche à découvert & livre à la fois un assaut général à toutes les fortifications extérieures qui défendoient le corps de la place.

Le capitaine Jeffreis, à la tête d'un corps anglois, s'étoit proposé ce jour-là d'enlever un détachement françois que le maréchal de Richelieu envoyoit, depuis quelques jours, faire le coup de fusil avec les assiégés pour les mettre au fait des avenues de la citadelle, & sur-tout pour rendre les ennemis moins attentifs aux mouvemens des troupes lorsqu'ils seroient plus sérieux. Le bataillon anglois s'étant trop avancé dans la plaine est rompu de toutes parts ; les assiégeans le poussent l'épée dans les reins vers la place. Bientôt, poursuivant leurs avantages & bravant le feu terrible des assiégés, les François se précipitent dans les fossés profonds de vingt pieds ; on place contre les murailles des échelles qui n'en avoient que quinze. Les officiers & les soldats, parvenus au dernier échellon, s'élancent sur le roc en montant sur les épaules les uns des autres, & s'emparent de tous les ouvrages extérieurs. Le lendemain 28 juin, le lieutenant-général Blakeney, gouverneur de la place, demande à capituler ; la garnison obtient les honneurs de la guerre, on la conduit à Gibraltar.

En entrant dans le fort Saint-Philippe, en le voyant garni de vivres & de munitions immenses, défendu par

une garnison, logée dans des superbes casemates, impénétrables au canon & à la bombe ; en examinant cette forteresse taillée dans le roc, des mines profondes capables d'engloutir les bataillons entiers, les François furent effrayés eux-mêmes des dangers qu'ils avoient courus ; & ce qui prouve combien le courage éleve l'homme au-dessus de lui-même, & de quels efforts extraordinaires la vue du péril peut le rendre capable, c'est que le maréchal ayant voulu faire répéter aux troupes leur manœuvre hardie, elles ne purent jamais y réussir de sang froid ; étonnées elles-mêmes des prodiges qu'elles avoient enfantés dans la derniere action du siege, une des plus belles que l'histoire ait célébrées. Le maréchal, après cette conquête, laisse, dans l'isle de Minorque, le comte de Lannion, & une garnison nombreuse, s'embarque, le 8 juillet, avec le reste de son armée, & arrive le 16 à Toulon.

Pendant le siege de Minorque, le roi de la Grande-Bretagne se décide enfin à déclarer la guerre à la France ; elle fut publiée à Londres le 18 mai. La déclaration de guerre de la France contre l'Angleterre porte pour date le 9 juin.

Pendant que l'Angleterre perdoit le port Mahon, les Canadiens, aidés par les Iroquois, continuoient à battre les Colons anglois sur les confins de la nouvelle France. Ils s'emparent, le 27 mai, du fort Bull, dans lequel les Anglois avoient fait de grands magasins de munitions de guerre, pour favoriser les sieges de Niagara & de Frontinac qu'ils projetoient d'entreprendre. Le marquis de Moncalm étant arrivé avec quelques secours à Quebec sur

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

l'escadre de M. de Beaussier, les François, malgré l'infériorité de leurs forces, se présentent devant *Osvego*. C'étoit originairement un magasin fortifié à l'embouchure de la riviere de Chavoguen sur le lac *Ontario*, situé presque au centre du Canada; l'avantage de cette position y avoit fait élever successivement plusieurs ouvrages, dont la combinaison l'avoit rendu un des meilleurs postes de ces contrées. Il étoit défendu par dix-huit cents hommes, munis avec abondance de provisions de toute espece, & les remparts étoient bordés de cent vingt pieces de canons. Malgré tant d'avantages, ce fort se rendit, au bout de trois jours d'une attaque vive & audacieuse, à trois mille François qui en faisoient le siege.

Après cette conquête, cinq mille cinq cents François & dix-huit cents Sauvages marchent au fort Georges, élevé par les Anglois sur le lac Saint-Sacrement & regardé comme le boulevard des établissemens britanniques dans cette partie de l'*Amérique*, & comme l'entrepôt où devoient se réunir les forces destinées contre le Canada. La nature & l'art avoient rendu l'attaque de cette forteresse presque impraticable; des corps distribués de distance en distance dans les positions les plus avantageuses étoient encore venus au secours de l'art & de la nature; tous ces obstacles furent surmontés. Les assaillans, après avoir massacré ou mis en fuite leurs ennemis, arrivent devant la place où ils réduisent deux mille cinq cents hommes à capituler. Ces deux sieges, moins célebres que celui de Mahon, ne furent pas moins mémorables; on admira sur-tout la manœuvre hardie de M. Rigaut de Vaudreuil, qui décida ces importantes conquêtes, en traversant à la nage la riviere de Chavoguen,

à la tête d'un corps de canadiens, pour couper la communication du fort Georges avec les Anglois qui étoient dans les lignes hors de la place. Les François s'emparerent de ſept navires armés en guerre, de deux bâtimens de tranſport, de cent cinquante pieces de canon, de quatorze mortiers, cinq obuſiers & d'un magaſin immenſe de boulets, bombes, munitions & vivres deſtinés pour les entrepriſes projetées par les Anglois, qui furent déconcertés par ces pertes d'autant plus remarquables que le marquis de Moncalm ne perdit que très-peu de monde dans ces expéditions.

Les Anglois ſe dédommagerent de toutes ces pertes en s'emparant de la petite iſle de Chauſei, ſituée à cinq lieues ſud-eſt de Jerſey & à deux lieues de Grandville, en baſſe Normandie. Ce rocher avoit appartenu autrefois à une maiſon de cordeliers, leſquels, trop expoſés aux excurſions des Anglois, l'avoient abandonnée pour s'établir dans le continent au ſeizieme ſiecle. Lorſque les Anglois l'attaquerent, elle appartenoit aux fermiers-généraux qui l'avoient acquiſe à deſſein d'interrompre la contrebande entre les iſles de Jerſey & de Guerneſai, & les côtes de Normandie. La garniſon étoit compoſée de deux cents hommes qui obtinrent de ſortir du fort avec les honneurs de la guerre. Les Anglois ne garderent pas cette iſle, ils l'abandonnerent après avoir démoli le fort, porté ſur leurs vaiſſeaux ce qu'ils trouverent à leur convenance & avoir jeté inutilement quelques bombes ſur Grandville.

En Allemagne, tandis que la France héſite ſur le parti qu'elle prendra à l'égard d'Hanovre, arrêtée par le ſcrupule de troubler la paix de Weſtphalie dont elle étoit

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

garante, & plus encore sans doute par les considérations générales qui avertissent toutes les puissances de ne point envoyer de grands corps d'armée dans des provinces trop éloignées de leurs frontieres, où par les dispositions locales les victoires sont plus souvent inutiles & les défaites presque toujours irréprochables; le roi de Prusse fait entrer le prince Ferdinand en Saxe, à la tête de soixante mille Prussiens qui s'emparent de Leipsic le 29 août; l'électeur de Saxe fut alors puni de l'invasion qu'il avoit exécutée en Silésie pendant la guerre précédente.

L'entrée du roi de Prusse en Saxe est accompagnée d'un manifeste dans lequel ce prince déclare qu'il est forcé à une aggression qui répugne à sa franchise par les projets hostiles de ses ennemis, que la paix ou la guerre sont entre les mains de l'impératrice-reine, qu'elle n'a qu'à donner une déclaration, sans ambiguité, nette & précise sur les motifs des grands armemens qu'elle fait, & que la tranquillité publique sera sur le champ rétablie. Il ajoute qu'il n'entend garder la Saxe que comme un dépôt qu'il remettra au roi de Pologne aussi-tôt qu'il pourra le faire sans danger. Le monarque, pris au dépourvu, sort de Dresde après avoir fait porter, à son ennemi, toutes les paroles de paix que lui suggéroit sa foiblesse, & en avoir reçu cette accablante réponse: « Tout » ce que vous me proposez ne me convient pas, je n'ai » aucune convention à faire ». Le roi fugitif se rend à *Pirna*, où dix-sept mille Saxons campoient sous les ordres du comte de *Rutouski*.

Le roi de Prusse entre à *Dresde* le 17 septembre, établit à *Torgau* un directoire de guerre pour la perception des revenus de l'état, se sert des armes qu'il trouve dans les

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

arcenaux de Saxe, fait des levées d'hommes pour recruter ses troupes, tire de cet électorat l'argent, les vivres & les munitions de guerre qui lui sont nécessaires. Il demande à la reine de Pologne l'entrée des archives de la maison de Saxe, & sur le refus de cette princesse, aussi intrépide que son époux étoit foible, on se met en devoir d'enfoncer les portes; en vain la reine se place au-devant, espérant que les Prussiens respecteroient sa personne & sa fermeté, on ne respecte ni l'une ni l'autre; elle vit ouvrir ce dépôt de l'état & enlever les papiers qu'il importoit au vainqueur d'avoir en sa possession pour justifier son invasion en Saxe.

En vain l'empereur fait sommer le monarque prussien de retirer ses troupes de l'électorat de Saxe, sous les peines prescrites par les loix du corps germanique; le roi de Prusse répond à cette forme juridique par une victoire : il va chercher le comte de Broun sur les frontieres de la Bohême, & lui livre, le premier octobre, la bataille de *Lovositz*. Ayant écarté les Autrichiens, il ramene son armée dans le camp de *Zedlitz*. Les Saxons, étroitement bloqués dans le camp de *Pirna*, tentent en vain d'échapper au vainqueur; la faim contraignit cette malheureuse armée à subir le joug. Les articles de la capitulation ne portoient pas sans doute que dix-sept mille Saxons, après avoir mis bas les armes, seroient contraints de les reprendre, & de les porter contre leur patrie & leur souverain. Cependant le roi de Prusse les incorpore dans ses régimens, à l'exception des officiers qui refusent généreusement d'entrer dans les troupes prussiennes, & qui préferent la misere & les mauvais traitemens, à la honte de trahir leur devoir.

Le roi Auguste, ayant perdu son électorat & son armée,

EVENEMENS REMARQVABLES sous LOUIS XV.

reçoit, comme une grace, la permission de se retirer en Pologne où ses sujets ne proposerent pas même d'armer pour sa défense. La reine de Pologne, soutenant mieux sa dignité, animée par le sang autrichien qui couloit dans ses veines, ne voulut point quitter *Dresde*; le chagrin y termina bientôt sa vie.

L'insurrection du roi de Prusse détermina la France à faire passer des armées en Allemagne, quoique son intérêt bien entendu semblât s'oppôser à cette mesure qui, partageant ses forces, les rendoit moins redoutables & nuisoit par conséquent aux opérations maritimes; mais le roi pouvoit-il refuser de secourir le roi de Pologne, pere de madame la dauphine, indignement dépouillé de ses états? Sa générosité l'emporta sur sa politique; elle égara la nation, il s'ensuivit qu'une guerre commencée sous les auspices les plus favorables n'eut pas le succès qu'on devoit attendre de sa justice & de sa patriotique énergie de la nation françoise.

Le roi fait marcher une armée sur les frontieres d'Allemagne; des magasins sont formés dans la Westphalie. Le marquis de l'Hôpital est nommé, le 18 septembre, ambassadeur extraordinaire auprès de la czarine pour hâter les secours que cette princesse a promis à l'impératrice-reine par son accession au traité de Versailles, signé cette année entre la France & la maison d'Autriche. Le baron de Kniphausen, envoyé de Prusse en France, reçoit ordre de se retirer de la cour, & de quitter le royaume; & le comte de *Valori*, envoyé de France à *Berlin*, celui de revenir dans sa patrie sans prendre congé.

La France étoit alors victorieuse de toutes parts. Tandis qu'en Europe le maréchal de Richelieu prenoit l'isle de

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

Minorque, que les Anglois, vaincus & dispersés dans le Canada, étoient repoussés jusqu'au centre de leurs colonies, on apprenoit que les François de l'Inde, conduits par M. de Bussi, chassoient les Anglois de Calcuta, du fort Guillaume & de tous les établissemens qu'ils avoient formés dans le Bengale. Ils avoient perdu, dans cette occasion, plus de cinquante millions effectifs, outre les avantages qu'ils retiroient avant cette époque du commerce immense qu'ils faisoient sur les bords du Gange, & qui passa alors à l'établissement de Pondichéri & à celui de Chandernagor.

Jamais guerre ne s'étoit annoncée par des succès si multipliés & si rapides ; mais, pour la pousser avec vigueur, de nouveaux impôts devenoient malheureusement nécessaires, & leur assiette éprouvoit des difficultés ; les divisions élevées entre le parlement & le grand conseil en étoient la cause.

Pendant qu'on cherchoit à les concilier, on apprend à Paris qu'une cour martiale faisoit, en Angleterre, le procès à l'amiral Bing, commandant de l'escadre angloise qui s'étoit battue dans la méditerranée avec l'escadre françoise aux ordres du marquis de la Galissonniere pendant le siege de port Mahon.

La retraite de cet infortuné amiral après son combat avoit tellement soulevé contre lui le peuple anglois, que la cour, pour appaiser la fureur où il se portoit avec excès, avoit cru devoir rappeller cet officier qui fut conduit en Angleterre sous une forte escorte & enfermé à Portsmouth dans l'hôpital de *Greenvitz*. Bing parut assez indifférent aux avanies auxquelles il fut exposé à son arrivée, mais sa douleur éclata à la vue de son frere sir

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

Edouard Bing, qui, par excès de sensibilité, tomba mort à ses pieds; en vain on voulut lui porter des secours, en vain l'infortuné amiral l'embrassoit étroitement comme pour lui communiquer un peu de chaleur & de sa vie, le saisissement, la honte, l'amour fraternel avoient déja tranché le fil de ses jours.

L'amiral fut condamné à mort, à Portsmouth, le 29 janvier de l'année suivante. La sentence prononçoit que « l'amiral Bing ne fit point tout son possible pour secourir » le fort Saint-Philippe; que, durant l'action du 20 mai, » entre la flotte angloise & la flotte françoise, il négligea » des efforts pour prendre, saisir & détruire les vaisseaux » du roi françois; qu'il ne secourut point, autant qu'il » auroit pu, les vaisseaux anglois engagés avec ceux des » François. A ces causes, le conseil est du commun avis » que ledit amiral est en partie tombé dans le cas de » l'article XII d'un acte du parlement passé la vingtieme » année du regne du roi régnant, pour expliquer & ré- » duire en un seul acte du parlement toutes les loix rela- » tives à la conduite des vaisseaux, navires & forces de » mer de la Grande-Bretagne; & comme il est statué, par » cet article, peine de mort, sans laisser d'alternative au » conseil, & sans égard à la variété des circonstances, » le conseil, par cette raison, condamne l'amiral *Bing* à » être fusillé ». Les juges ajouterent au bas de cette sentence sévere, que, suivant le témoignage des officiers qui se trouverent près de l'amiral durant l'action du 20 mai, il ne fut remarqué en lui ni négligence ni marque de crainte, & qu'en conséquence, ils croyoient de leur devoir de le recommander très-instamment au roi comme

un objet digne de clémence; jugement dur, mais équitable, puiſqu'il étoit conforme à la loi. Le roi d'Angleterre, convaincu de la néceſſité d'un exemple mémorable, fut inflexible. Bing fut exécuté ſur ſon bord le 14 mars, & cet acte de rigueur fut peut-être le reſſort ſecret qui communiqua tant d'énergie aux opérations des Anglois durant la ſuite de cette guerre.

Le roi tient ſon lit de juſtice à Verſailles le 21 août, il y fait enregiſtrer trois déclarations; la premiere contenoit l'établiſſement d'un ſecond vingtieme, pareil au premier qui ſubſiſtoit depuis l'année 1749; il vient d'être prorogé juſqu'au premier janvier 1793; la ſeconde ordonne la perception, pendant dix ans, de deux ſous pour livre du dixieme, & la troiſieme proroge quelques droits d'entrées dans Paris. Le parlement avoit arrêté qu'il n'opineroit point dans ce lit de juſtice, & dès qu'il put s'aſſembler à Paris, il proteſta contre tout ce qu'on y avoit fait. Preſque tous les parlemens du royaume firent des remontrances à ce ſujet; ceux de Rouen & de Bordeaux ceſſerent de rendre la juſtice; mais aucune cour ſupérieure ne ſe ſignala, dans cette occaſion, comme la cour des aides de Paris. Elle avoit alors pour chef le préſident de Maleſherbes, fils du chancelier: les remontrances qu'elle préſenta au roi étoient un chef-d'œuvre d'éloquence & de patriotiſme; elles produiſirent l'effet de déterminer le roi à fixer l'incertitude de la durée des nouveaux impôts. Le roi répondit que cette ſuppreſſion auroit lieu du jour de la ceſſation des hoſtilités.

Les parlemens craignant que leur autorité ne ſouffrît une diminution par les entrepriſes du grand conſeil, favoriſées

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

par le gouvernement, s'associoit étroitement ensemble sous le nom de classes du parlement. Le parlement de Paris étoit la premiere classe, & tous ensemble ne paroissoient qu'un seul & même corps représentatif du royaume. Cette prétention étoit grande sans doute, mais la majesté royale en étoit affoiblie, & d'ailleurs elle paroissoit ne pas s'accorder avec l'ancienne constitution du royaume, en confondant, en quelque sorte, les tribunaux chargés par le roi de rendre la justice aux peuples avec les trois états du royaume. Ces considérations ajoutées aux difficultés qu'on faisoit pour l'enregistrement des impôts, déterminerent Louis XV à venir donner de nouvelles loix au parlement dans un lit de justice ; il eut lieu le 13 décembre. Le roi y fit enregistrer trois déclarations; par la premiere, il est décidé que, bien que la bulle *unigenitus* ne soit pas une regle de foi, on doit la recevoir avec soumission ; que, malgré la loi du silence, les évêques auront le droit d'enseigner les peuples, pourvu que ce soit avec la charité requise par leur ministere ; que les refus de sacremens seront jugés par les tribunaux ecclésiastiques, sauf l'appel comme d'abus s'il y échoit, sauf aussi les poursuites criminelles devant les juges royaux, conjointement avec les juges ecclésiastiques, pour les cas privilégiés ; enfin, qu'il y aura une amnistie générale pour le passé, & que les poursuites, decrets & jugemens au sujet de la bulle & des refus de sacremens seront sans effet.

La seconde déclaration renfermoit un nouveau réglement pour la discipline intérieure du parlement : il y est ordonné que la grand'chambre du parlement connoîtra seule de la police générale, que les chambres ne pourront être assemblées sans le consentement de la grand'chambre, que nulle

dénonciation ne pourra être faite que par le miniſtere du procureur-général, que tous les édits ſeront enregiſtrés immédiatement après les remontrances permiſes, que perſonne n'aura voix délibérative dans l'aſſemblée des chambres qu'après dix ans de ſervice, qu'il ne ſera jamais accordé de diſpenſes aux conſeillers avant l'âge de vingt-cinq ans, enfin que le parlement ne pourra ſuſpendre l'adminiſtration de la juſtice, ſous peine de déſobéiſſance. Le troiſieme édit ſupprimoit les troiſieme & quatrieme chambres des enquêtes. Le roi ſortit après cette ſéance à travers les flots d'un peuple immenſe qui laiſſoit voir la conſternation peinte ſur tous les viſages.

A peine le roi fut-il ſorti du palais, que le plus grand nombre des conſeillers au parlement ſignerent la démiſſion de leurs charges; il y eut cent quatre-vingt démiſſions données, le roi les accepta. Il ne reſta que les préſidens & quelques conſeillers pour compoſer le parlement. Ce corps étoit regardé par le gouvernement comme diſſous, & il n'étoit pas aiſé de le remplacer dans la circonſtance où l'on ſe trouvoit. Si la démarche du roi avoit étonné le parlement, celle du parlement ne ſurprit pas moins le roi. Ce corps ne fut que tranquille & ferme; mais les propos de Paris étoient emportés. Ainſi, tandis que l'Europe préſentoit le front le plus menaçant, les diſſenſions civiles ſe joignant aux guerres étrangeres, rendoient la poſition de la France plus critique, la machine du gouvernement plus compliquée, répandoient dans le peuple un eſprit d'indépendance & de murmure, concouroient au dérangement des finances, & relâchant les liens du contrat ſocial, influoient juſque ſur les opérations militaires. Tout ſe tient dans un vaſte empire par des chaînes ſecretes qui

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

qui échappent aux ames vulgaires, mais qui frappent les esprits exercés, & on ne peut calculer combien les divisions intestines & les découragemens qui en naissent contribuerent à la mauvaise issue d'une guerre dont le début avoit été si brillant.

Le 23 juin, on découvre à Stockolm une conjuration contre le gouvernement de Suede, tendante à renverser l'autorité du sénat : elle devoit éclater la veille, un événement particulier l'avoit fait remettre à la nuit suivante. Le sénat en ayant été instruit la prévient, fait arrêter les coupables, &, le 16 juillet, fait décapiter neuf d'entre eux dont plusieurs étoient de la premiere qualité.

Il est conclu à Paris, le 14 août, un traité entre le roi & la république de Gênes, par lequel le roi se charge d'envoyer un corps de troupes dans l'isle de Corse pour mettre hors d'insulte les côtes du nord & de l'ouest de cette isle. Les Anglois apprirent, avec le plus grand chagrin, le débarquement des troupes françoises en Corse ; ils avoient dessein de se dédommager de la perte de Minorque par la possession de cette isle qui eût servi d'entrepôt à leur commerce du Levant & aux flottes qu'ils destinoient à croiser dans la Méditerranée.

Le roi donne, le 7 septembre, à MM. Cassini, Camus & Montigni, de l'académie des sciences, des lettres-patentes pour la confection d'une carte exacte géométrique & détaillée de la France. Cet ouvrage & le dictionnaire encyclopédique sont les deux plus beaux monumens littéraires du siecle de Louis XV.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

1757.

Les divisions intestines qui régnoient en France font place à une consternation générale occasionnée par l'accident le plus imprévu & le plus horrible. Le 5 janvier, à six heures du soir, le roi étant sur le point de monter en carrosse pour aller de Versailles à Trianon avec M. le dauphin, pere de Louis XVI, est frappé, au milieu de ses gardes, d'un coup de couteau qui pénétra de quatre lignes dans les chairs au-dessus de la cinquieme côte. Le roi porte la main à sa blessure & la retire teinte de quelques gouttes de sang. Le froid excessif qu'il faisoit alors obligeoit presque tous ceux qui environnoient le roi de s'envelopper de leurs redingotes. Le régicide en avoit une, & après avoir commis son crime, ayant remis son couteau dans sa poche, il s'étoit rejetté dans la foule.

A la faveur du déguisement général, ce scélérat se fût peut-être échappé s'il avoit eu la précaution d'avoir son chapeau à la main comme tout le monde. Le roi, au moment qu'il se sent blessé, se retourne, & à l'aspect de cet inconnu, dont les yeux étoient égarés, il dit : *Cet homme m'a frappé, qu'on l'arrête & qu'on ne lui fasse point de mal.*

Tandis que la famille royale & tous les courtisans étoient saisis d'effroi & d'horreur, qu'on portoit Louis XV dans son lit, qu'on cherchoit des chirurgiens, qu'on ignoroit si le couteau n'étoit point empoisonné, si la blessure du roi n'étoit pas mortelle, le parricide répéta plusieurs fois : *Qu'on veille sur M. le dauphin, & qu'il ne sorte pas de la journée.* A ces paroles l'alarme universelle redouble, on craint qu'il n'existe une conspiration contre la famille royale, chacun se figure les plus grands périls, les plus

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

grands, les plus médités des forfaits. Le duc d'Ayen, capitaine des gardes, déſeſpéré que cet attentat inoui eût été commis ſous ſes yeux, avoit donné des ordres ſéveres pour qu'on interrogeât ſur le champ le coupable & qu'on lui arrachât ſon horrible ſecret. Le zele des militaires, qui entouroient ce miſérable, les portoit à mettre en uſage les plus cruels traitemens pour le faire parler, & peut-être l'auroient-ils ſouſtrait par une mort trop prompte aux recherches de la juſtice ſi le prévôt de l'hôtel ne fût ſurvenu qui s'empara du régicide.

Une procédure réguliere donna lieu bientôt de ſe tranquilliſer ſur le principe & les ſuites qu'on redoutoit de cette abominable action. On reconnut que Robert-François Damien, laquais de profeſſion, n'avoit aucun complice de ſon crime; il déclara toujours qu'il n'avoit pas eu deſſein de tuer le roi, mais ſeulement de le bleſſer. Damien, déja coupable de vol, d'aſſaſſinat & d'empoiſonnement, n'étoit pas un de ces hommes ſuſceptibles d'un enthouſiaſme religieux ou politique qui égare ſouvent ceux qu'il enflamme, & qui produit, & les vertus les plus héroïques, & les crimes les plus atroces; c'étoit un vil ſcélérat d'une humeur ſombre & ardente. Il avoit ſervi chez des jéſuites, chez des janſéniſtes, chez des magiſtrats. Les plaintes inconſidérées, dont il étoit ſouvent le témoin, faites par des gens d'égliſe, par des gens de robe & quelquefois par des citoyens gémiſſans, des querelles domeſtiques qui déshonoroient notre ſiecle & qui nuiſoient à la choſe publique, avoient exalté ſon cerveau juſqu'à la démence. Entraîné vers ſon crime, il avoit voulu s'y ſouſtraire en calmant, par les ſecours indiqués par la médecine, l'effervEſcence de ſon ſang trop aduſte; il proteſta que s'il avoit été ſaigné,

comme il le demandoit, il n'eût pas frappé le roi.

Damien eut l'audace de dicter une lettre dans laquelle, à travers son galimathias, & sa grossiéreté, l'homme attentif démêle la filiation des idées de l'auteur en démence, & assigneroit aisément & sans autre instruction de quelle maniere ce monstre étoit parvenu à concevoir son affreux projet.

Cet événement épouvantable fit presque oublier qu'on avoit des armées à soutenir en Allemagne & des escadres à entretenir sur mer. Cette sorte de haine qu'inspire la rivalité entre les nations ennemies, la vanité des succès, la honte des revers, l'acharnement que nourrit une guerre dont on ne peut prévoir ni la durée ni la réussite, tout parut étouffé pour faire place aux sentimens que les cœurs, nés pour la vertu, éprouvent à la vue d'un forfait dont on ne pouvoit pas imaginer l'existence.

Dès le soir même de l'assassinat du roi, MM. des enquêtes & des requêtes, qui avoient donné leur démission, s'étoient assemblés chez le président Dubois, pour témoigner au roi leur fidélité & leur zele dans cette occasion. Le roi n'accepta pas leurs services; mais convaincu que, malgré les ridicules indications de Damien, aucun membre de cette auguste compagnie n'avoit contribué ni directement ni indirectement à l'attentat contre sa personne, il remit le jugement du coupable à ceux de la grand'chambre qui n'avoient pas donné leur démission. Ce scélérat jugé, le 24 mars, par la grand'chambre où siégerent les princes & les pairs, mourut le 28 dans les mêmes supplices que Ravaillac.

Pendant que le roi remettoit, à la grand'chambre non-complette, le jugement de Damien, une partie des con-

ſeillers, démis de leurs charges, fut exilée dans différens endroits. La grand'chambre, inſuffiſante pour juger tous les procès, fit les remontrances les plus fortes; elles furent d'abord infructueuſes. Le roi, s'y rendant à la fin, rappella le parlement au mois de ſeptembre & le rétablit dans ſes fonctions. Deux chambres des enquêtes reſterent ſupprimées; mais des interprétations favorables furent accordées au ſujet de la déclaration enregiſtrée l'année précédente au lit de juſtice.

Au milieu de la conſternation, où le danger qu'avoit couru le roi, plongeoit la France, & de l'irréſolution dans les conſeils qui en étoient la ſuite, la guerre ſe pourſuivoit ſur mer & ſur terre. M. de Kerſaint, parti dès la fin de l'année précédente avec une eſcadre de trois vaiſſeaux de ligne & de trois frégates, détruit, ſur les côtes d'Afrique, un fort appartenant aux Anglois: &, après leur avoir enlevé pluſieurs navires, il s'étoit rendu à la Martinique, où il avoit remplacé le comte d'Aubigni & pourvu à la ſûreté des iſles du vent. Il combat, au mois d'octobre, une eſcadre angloiſe de cinq vaiſſeaux de ligne & de quatre corſaires qui formoient une chaîne à la hauteur de Saint-Domingue pour enlever une flotte marchande qu'il convoyoit & qu'il amena heureuſement dans les ports de France.

On avoit eu des avis certains que les Anglois, pour ſe dédommager des mauvais ſuccès de leurs armes en Canada, ſe propoſoient de réunir, cette année, tous leurs efforts contre Louiſbourg & le cap Breton, regardés avec raiſon comme les portes de la nouvelle France; les moyens les mieux combinés ſont mis en uſage pour faire échouer cette entrepriſe. Le comte Dubois de la Mothe, chargé de

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

protéger cette poſſeſſion précieuſe, part de Breſt le 3 mai avec une eſcadre de neuf vaiſſeaux de ligne & de deux frégates portant quatre à cinq mille hommes de renfort pour cette iſle & pour le Canada.

Le prince de Beaufremont étoit parti au commencement de février avec une eſcadre de cinq vaiſſeaux de ligne & de deux frégates pour porter, à Saint-Domingue, un général, des troupes & des munitions; mais ſa commiſſion ſecrete étoit d'aller renforcer, à Louiſbourg, l'eſcadre du comte de la Mothe. Une troiſieme eſcadre de quatre vaiſſeaux de ligne & de quelques frégates, partie de Toulon au mois de mars, ſous les ordres de M. du Reveſt, avoit été obligée, par les vents contraires, de relâcher dans le port du Malaga. Le vice-amiral Saunders, en ſtation à Gibraltar, la pourſuit avec cinq vaiſſeaux de ligne & l'attaque lorſqu'elle ſortoit de ce port d'Eſpagne. Le combat s'engagea le 8 juin & dura juſqu'à la nuit; les Anglois, maltraités, ne purent pas empêcher l'eſcadre françoiſe de continuer ſa route; elle ſe réunit à l'armée navale dans le port de Louiſbourg.

La jonction de toutes ces forces, parties de points ſi différens, devoit mettre en défaut la prudence du conſeil britannique. L'amiral Holborne, qui s'avançoit vers Louiſbourg à la tête d'une armée navale de quinze vaiſſeaux de ligne qui portoient ſix mille hommes de troupes de débarquement, fut bien étonné d'en compter dix-huit dans la rade de cette place. En vain on envoya un renfort à Holborne, c'étoit trop tard, on ne fit qu'expoſer un plus grand nombre de vaiſſeaux à la fureur des élémens.

L'amiral anglois ſe trouvant en état de ſe meſurer avec la flotte françoiſe, cingloit de nouveau vers Louiſbourg, lorſqu'il eſſuya, le 24 & le 25 ſeptembre, l'ouragan le plus

terrible. Les Anglois exécutoient en vain la manœuvre la plus savante pour vaincre la fureur des flots, ils furent obligés de s'abandonner à l'orage. La tempête dura quatorze heures, & si le vent n'eût changé presque tout-à-coup, tous les vaisseaux anglois venoient se briser contre les rochers de cette même isle qu'ils vouloient conquérir.

La flotte angloise étoit composée de dix-huit vaisseaux de ligne dont le plus foible étoit monté de soixante canons, ils furent presque tous désemparés, & l'amiral anglois n'atteignit le port d'Halifax qu'avec beaucoup de peine. La conduite que tint l'amiral françois dans cette occasion fut généralement désapprouvée : si l'armée navale fût sortie du port de Louisbourg aussi-tôt que la tempête cessât & qu'elle eût donné chasse à l'ennemi, la destruction de l'armée navale britannique étoit inévitable, on auroit porté la désolation dans l'Acadie, laissée sans défenseurs, & peut-être auroit-on fait perdre aux Anglois, pour le reste de la guerre, l'espoir d'envahir le Canada.

L'amiral disoit, pour sa justification, que la tempête qui avoit désemparé les vaisseaux anglois n'avoit pas respecté les escadres françoises quoiqu'elles fussent dans le port de Louisbourg, à l'abri de la grande furie des vents, qu'il y avoit beaucoup de malades sur la flotte, que la mission de la flotte françoise de protéger le Canada & le cap Breton étoit remplie par le coup de vent qui avoit dispersé les Anglois, & qu'enfin la saison avancée rendoit pressant le retour en Europe. L'armée navale rentra dans le port de Brest le 23 novembre & débarqua quatre mille malades, c'est-à-dire, près du tiers de son équipage.

Dans l'Amérique septentrionale, le marquis de Vaudreuil, gouverneur des trois rivieres, s'empara, au mois

d'août, du fort Guillaume-Henri, ſur le lac Saint-Sacrement, regardé comme un des boulevards des établiſſemens anglois vers le Canada. Toutes les actions de détail étoient alors funeſtes aux Anglois dans cette partie du monde; ils ne haſardoient pas un détachement qui ne fût battu, pas un convoi qui ne fût enlevé. L'extrême rigueur des hivers, dans ces âpres climats, ne les garantiſſoit pas même des attaques meurtrieres de leurs ennemis. Les Sauvages & les Canadiens réunis, alloient, pendant cette rude ſaiſon, porter le fer & le feu ſur les frontieres & juſqu'au centre des colonies angloiſes.

Les Anglois, battus en Amérique par les vents & les François, veulent en vain ſe venger de leurs pertes ſur les côtes de France; deux deſcentes qu'ils y font cette année, l'une à l'Orient & l'autre à l'iſle d'Aix, ſont pour eux également infructueuſes.

Depuis long-temps on préparoit, à Portſmouth, un armement formidable que l'on diſoit deſtiné pour une expédition ſecrete de la plus haute importance & qui devoit étonner l'Europe. Cette flotte compoſée de cent voiles, parmi leſquelles on comptoit dix-huit vaiſſeaux de ligne, ſous le commandement des amiraux Hauke, Broderik & Knoules, portant environ douze mille hommes de débarquement, mit en mer les premiers jours de ſeptembre; elle rangea les côtes de Normandie, celles de Bretagne, celles du pays d'Aunis, & ſembla menacer Rochefort, ou la Rochelle, ou tout au moins les iſles de Rhé ou d'Oleron.

Cette armée navale jeta l'ancre à deux lieues de l'iſle d'Aix, tandis qu'un de ſes vaiſſeaux, s'approchant de la côte, canonna un petit fort qui ſe rendit. Les Anglois paſſerent ſix jours ſur cette plage, pendant leſquels ils s'occuperent

à dévaſter l'iſle d'Aix & à en faire ſauter les fortifications, enſuite la flotte remit à la voile & revint à Sainte-Helene le 7 décembre, bornant ſes exploits à la priſe de cinq cents priſonniers de guerre faits à l'iſle d'Aix. Les murmures éclaterent de toutes parts en Angleterre lorſqu'on y fut informé du peu de ſuccès de cette coûteuſe expédition. Les bons eſprits qui ſavent combien peu l'on doit compter ſur la réuſſite d'une invaſion, étoient perſuadés que cet armement avoit pour but toute autre entrepriſe que celle qu'il tenta. On ſoupçonnoit qu'il étoit deſtiné contre la partie de Saint-Domingue, habitée par les François, mais que la crainte d'irriter la cour d'Eſpagne & peut-être de la décider à ſe déclarer pour la France, avoit détourné le miniſtere anglois de cette dangereuſe expédition.

L'Inde fut la ſeule partie du monde où les Anglois eurent cette année un ſuccès marqué. Ils devoient d'autant moins s'y attendre qu'avec des forces médiocres ils avoient une guerre très-embarraſſante à ſoutenir avec le ſouba du Bengale, & que les pertes qu'ils avoient eſſuyées l'année précédente les avoient affoiblis. Si les François oubliant, dans cette occaſion, la neutralité convenue quelques années auparavant entre les deux nations, & que les Anglois ne gardoient pas de leur côté, s'étoient réunis aux naturels du pays ; jaloux des Anglois, ils ſe ſeroient aiſément emparés alors de tous les comptoirs anglois par-delà Maſulipatnam, ſur la côte de la province d'Orixa, entre celles de Golconde & de Bengage : ils délibéroient ſur ce qu'ils avoient à faire dans cette circonſtance, lorſqu'une eſcadre angloiſe, ſous les ordres de l'amiral Valſon, arrive dans les mers du Bengale. Les Anglois apprennent, dans leur route, qu'il n'eſt plus de ſûreté pour eux qu'en combattant ; ils

font force de voiles, arrivent à la rade de Calcuta, descendent à terre, commandés par le colonel Clive, & reprennent la ville après avoir battu l'armée du souba. Les Anglois, vainqueurs, marchent à Chandernagor, le poste alors le plus important que les François eussent dans l'Inde, rempli d'une prodigieuse quantité de marchandises & défendu par cent soixante pieces de canon, cinq cents soldats françois & sept cents noirs. Chandernagor fut pris au bout de cinq jours; la capitulation fut signée le 23 mars, du côté des Anglois, par l'amiral Vatson & le colonel Clive, & du côté des François par les préposés de la compagnie *Fournier*, *Nicolas*, *la Potiere & Caillot*; les marchandises qu'on trouva dans les magasins furent vendues environ trois millions de livres. Depuis cette époque, les anglois ne cesserent de ruiner le commerce des François dans l'Inde. On prenoit cependant quelques précautions en France pour mettre hors d'insulte les établissemens françois dans cette partie du monde; on y envoya, cette année, sous les ordres de M. d'Aché, une escadre qui portoit environ trois mille soldats, commandés par le lieutenant-général comte de Lally, rejetton d'une de ces familles qui se transplanterent en France à la suite de l'infortuné Jacques II, & que sa fin tragique a rendu malheureusement célebre.

Les Anglois font deux prises considérables sur les François au commencement de cette année; la premiere fut le navire le Pondicheri, du port de mille tonneaux, qui revenoit de la Chine, & dont la cargaison fut estimée quatre millions de livres; ce vaisseau ne se rendit qu'après un combat de quatre heures. La seconde prise fut celle du Penthievre, venant des Indes orientales, conduit dans le port de Cadix par le corsaire anglois l'anti-gallican. Ce

vaisseau avoit été enlevé sous le canon du fort de la Corogne ; il fut mis en séquestre à la requisition du ministere de France, & quelque temps après déclaré par l'amirauté d'Espagne, prise illégitime, & restitué à la compagnie des Indes. Par un calcul exact des prises faites depuis le premier avril jusqu'au mois de juillet de cette année, il se trouva que les François avoient enlevé aux Anglois cent quatre-vingts-treize navires, & que dans cette espace les Anglois n'avoient fait qu'environ trente prises.

En Allemagne, tandis que le roi de Prusse, maître de la Saxe, faisoit éprouver, à cet électorat, des vexations révoltantes, les plus puissans états de l'Europe se réunissoient pour le punir de cette invasion ; il n'est personne qui ne prévît, pour ce monarque, le sort le plus funeste, & qui ne crût qu'il s'étoit abusé sur ces propres moyens & sur l'assistance qu'il s'étoit flatté de trouver dans ses alliés. La diette de Ratisbonne avoit arrêté, par un *conclusum* du 17 janvier, que tous les cercles concourroient, suivant leur pouvoir, au rétablissement de la paix en Allemagne, à celui du roi de Pologne dans son électorat, & à procurer à l'impératrice, comme reine & électrice de Bohême, & en cette qualité, membre de l'empire, la satisfaction qui lui étoit due, & qu'à cet effet tous les électeurs & princes du corps germanique tripleroient leur contingent, & se tiendroient prêts à marcher au secours des états opprimés ; en conséquence, l'armée de l'empire se formoit sous les ordres du prince de Saxe Hildbourgs Hausen ; soixante & dix mille Russes traversoient la Pologne & se préparoient à pénétrer dans la Prusse ducale. L'impératrice-reine avoit rassemblé deux armées, l'une sous les ordres du prince Charles de Lorraine, frere de

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

l'empereur, & l'autre sous ceux du velt-maréchal Daun. La France, en qualité d'auxiliaire de l'impératrice-reine & du roi de Pologne, faisoit marcher trois armées en Allemagne; la premiere, commandée par le maréchal d'Etrées, s'avançoit vers l'électorat d'Hanovre, défendu par le duc de Cumberland; la seconde, aux ordres du prince de Soubise, devoit se combiner avec celle des cercles de l'empire, & la troisieme, ayant à sa tête le vainqueur de Mahon, attendoit, sur le Rhin, sa destination ultérieure. La Suede, en qualité de garante du traité du Westphalie, faisoit entrer ses troupes dans les états du roi de Prusse par la Poméranie antérieure.

A la vue de ces nombreux ennemis qui sembloient l'envelopper, le roi de Prusse ne désespéra pas de sa fortune. Se reposant sur les Anglois & sur les Hanovriens de la défense de ses états de Westphalie que les François attaquoient, il fait des préparatifs formidables contre la Bohême; quatre corps d'armées de ses troupes entrent en même temps dans ce royaume par quatre endroits différens.

Bataille de Prague, donnée le *6 mai*, entre le roi de Prusse & les Autrichiens, commandés par le maréchal de Broon & le prince Charles de Lorraine; Frédéric la gagna. Trente-cinq mille Autrichiens se retirent, avec leurs généraux, dans la ville de Prague; le roi de Prusse en fait le siege. Quoique la victoire de Prague eût coûté cher à ce prince & qu'il eût perdu, dans l'action, presque autant de monde que ses ennemis, il leur en imposoit faisant un siege aussi considérable; d'ailleurs la prise de Prague le rendoit maître de toute la Bohême & lui ouvroit les portes de l'Allemagne où il pouvoit recrûter ses troupes. Le siege est poussé avec vigueur; la ville, bombardée &

canonnée à boulets rouges, n'avoit plus de vivres que pour quelques jours. Prague alloit subir le joug ; trop de précipitation fit perdre, au monarque vainqueur, tout le fruit de son triomphe.

Le maréchal *Daun*, à la tête de quarante mille hommes, accouroit au secours de la Bohême. Le roi de Prusse ne balance pas à marcher au-devant de cette armée que sa réputation devoit intimider. Le général autrichien se retranche sur la croupe d'une montage, dans un lieu nommé Chotemitz. Les Prussiens y montent jusqu'à sept fois comme à un assaut général, & sont sept fois repoussés : Frédéric perdit près de vingt-cinq mille hommes dans cette journée en morts, blessés, fuyards ou déserteurs. La communication avec Prague est rétablie ; le siege de cette ville est levé, le prince Charles en sort & poursuit les Prussiens, forcés d'abandonner la Bohême. La révolution fut aussi prompte & aussi grande que l'avoient été les exploits & les espérances du roi de Prusse.

Les François secondoient puissamment les Autrichiens. Le maréchal d'Etrées, qui les conduisoit, s'étant emparé des états du roi de Prusse en Westphalie, suit, pas à pas, le duc de Cumberland, l'atteint dans les champs d'Astimbeck, lui livre bataille & remporte, sur ce prince, une victoire complette. Le duc de Cumberland, après cette défaite, se réfugie à *Minden* & de-là à Niembourg, forcé d'abandonner, aux François, la ville & l'électorat de Hanovre, & les états de Brunswick, de Zeel & de Volfembutel.

Huit jours après la bataille d'Astimbeck, l'armée du Rhin, commandée par le maréchal de Richelieu, se joint à celle de Westphalie. Ce général arrive à Hamelen & prend le commandement de l'armée comme le plus ancien maréchal

de France. Le maréchal d'Etrées revient en France comblé de gloire aux yeux de la nation ; & le maréchal de Richelieu, après avoir laissé reposer quelques jours son armée sous Hanovre, poursuit le prince Anglois, le pousse dans le duché de Verden, y entre après lui dans le mois d'août, l'en chasse, le poursuit encore, s'empare de Bremen, force les Anglois & les Hanovriens à se retirer auprès de Stade, les enferme dans cette ville & les serre de si près que le prince & son armée devenoient inévitablement prisonniers de guerre d'un ennemi qui auroit eu le flegme & la patience nécessaire.

Alors fut signée la trop célebre & trop malheureuse convention de Closterseven, plus honorable sans doute aux yeux de l'humanité, & plus utile peut-être à ceux de la politique qu'une bataille gagnée si, la rédigeant d'une maniere claire & détaillée, on lui eût donné l'authenticité convenable, ou plutôt si le maréchal, profitant de ses avantages, avoit fait les Hanovriens prisonniers de guerre & les avoit envoyés en France.

Le maréchal prétendoit que, par ce traité, le roi étoit devenu maître absolu de tous les états du roi de la Grande-Bretagne en Allemagne. Le roi d'Angleterre assuroit, au contraire, avoir seulement mis à l'abri des fléaux de la guerre l'électorat de Hanovre en neutralité, ainsi que les états des princes voisins, prétention insoutenable, puisque, dans ce cas-là, l'armée, qui avoit reçu la loi, l'auroit donnée, en effet, à son vainqueur ; au surplus, il n'en falloit pas tant pour occasionner une rupture ; dès que l'occasion s'en présenteroit. La convention de Closterseven, faite sous la garantie du roi de Dannemarck, représenté par le comte de *Linar*, son ministre, portoit que, le général Anglois

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

feroit tenu de congédier les troupes auxiliaires de Brunſwick, de Saxe-Gotha & du comté de la Lippe, & que le maréchal de Richelieu leur donneroit des paſſe-ports pour retourner dans leur pays & y être diſperſées ; qu'il feroit auſſi donné des paſſe-ports au reſte des troupes du duc de Cumberland pour ſe retirer au-delà de l'*Elbe*, & que celles qu'il lui eſt permis de laiſſer à *Stade* ne pourront être augmentées ni recrutées ; que non-ſeulement elles ne feront aucun acte d'hoſtilité, mais qu'elles ne pourront pas s'éloigner de la ville ni paſſer les limites qui feront déſignées ſur des poteaux plantés autour de la ville ; enfin, que les troupes françoiſes reſteront en poſſeſſion des duchés de Breme & Verden juſqu'à la paix.

Le roi de Pruſſe prévoyoit ſi bien les ſuites que pouvoit avoir ce traité, qu'il écrivoit alors au roi d'Angleterre la lettre ſuivante : « Je viens d'apprendre qu'il eſt queſtion » d'un traité de neutralité pour l'électorat de Hanovre ; » votre majeſté auroit-elle aſſez peu de conſtance pour ſe » laiſſer abattre par quelques revers de fortune ? les affaires » ſont-elles ſi délabrées qu'on ne puiſſe les rétablir ? Que » votre majeſté faſſe attention à la démarche qu'elle a » deſſein de faire & à celle qu'elle m'a fait faire ; elle eſt » la cauſe des malheurs prêts à fondre ſur moi. Je n'aurois » jamais renoncé à l'alliance de la France ſans toutes les » belles promeſſes que votre majeſté m'a faites ; je ne me » repens pas du traité que j'ai fait avec votre majeſté, » mais qu'elle ne m'abandonne pas lâchement à la merci » de mes ennemis, après avoir attiré, ſur moi, toutes les » forces de l'Europe. Je compte que votre majeſté ſe reſ- » ſouviendra de ſes engagemens réitérés encore le 26 du

» mois passé, & qu'elle n'entendra à aucun accommo-
» dement que je n'y sois compris ».

Malgré cette lettre, la capitulation avoit été signée. Le duc de Cumberland, de retour en Angleterre, donna la démission de tous ses emplois, & déclara qu'il ne reprendroit les fonctions de capitaine général des troupes britanniques que dans le cas où l'Angleterre seroit menacée d'une invasion; il se retira ensuite dans son château de *Vindsor*. La guerre étoit finie si le maréchal de Richelieu se trouvant, à l'égard des Hanovriens, dans la même situation où le roi de Prusse s'étoit vu vis-à-vis des Saxons renfermés dans le camp de Pirma, les avoient traités comme les Saxons le furent par ce monarque; mais il arriva ce qu'il arrivera toujours lorsque le vainqueur aura l'imprudence de s'en reposer sur la bonne foi du vaincu pour l'exécution d'une loi qu'il n'a pas reçue librement & qu'il peut violer avec impunité. Les Hanovriens rompirent la capitulation aussi-tôt qu'ils en trouverent une occasion favorable. La défaite de Rosbac leur fournit cette occasion; la force avoit dicté le traité, la force le rompit.

La perte du roi de Prusse paroissoit inévitable; il ruinoit la Saxe, mais on ravageoit son pays. Le général autrichien *Hadic* étoit entré à *Berlin*, & cette capitale n'avoit échappé au pillage qu'en payant, au vainqueur, une somme de huit cents mille de nos livres. Les troupes prussiennes, battues près de Landsut, à l'entrée de la Silésie, une bataille contre les Russes, indécise mais sanglante, tout affoiblissoit ce monarque; il se voyoit au moment d'être enfermé entre l'armée du maréchal de Richelieu, libre, désormais, de se porter contre lui, &

celle

celle des cercles de l'empire, à côté de laquelle se trouvoit une seconde armée françoise, tandis que les Autrichiens & les Russes pénétroient dans le cœur de ses états. Frédéric, entouré de tant d'ennemis, quitte son armée de Silésie pour se mettre à la tête de celle qu'il avoit chargée de faire face à l'armée combinée des cercles & de France; mais pendant son absence, le prince Charles de Lorraine gagne, sur les Prussiens, la bataille de Breslau & s'empare de cette ville. Il ne restoit plus de ressources au roi de Prusse que de vaincre & de disperser l'armée combinée des cercles de France. Cette armée étoit plus nombreuse que la sienne; il se retira d'abord devant elle pour choisir une position avantageuse. Le prince de Saxe Hilbourgs-Hausen voulut absolument attaquer les Prussiens dans le poste favorable qu'ils avoient pris, tandis qu'en temporisant on les ruinoit sans ressource. L'avis de ce général devoit prévaloir, parce que les François n'étoient qu'auxiliaires dans son armée. On marcha près de Rosbac & de Mersbourg à l'armée prussienne qui sembloit être sous ses tentes. Tout-à-coup, les tentes s'abaissèrent, l'armée du roi de Prusse parut, en ordre de bataille, entre deux collines hérissées d'artillerie, au feu de laquelle l'armée allemande & françoise se trouve exposée presque sans défense. La cavalerie françoise est dissipée dans un instant par le canon prussien. Les Allemands prennent la fuite presque sans rendre de combat. L'infanterie françoise se voyant seule sur le champ de bataille, devant cent bouches à feu qui la foudroient, se croit trahie par les Allemands; une terreur panique se répand, l'armée est dissipée toute entiere en moins de dix minutes; l'histoire n'a point transmis d'exemple d'une pareille journée.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

La perte de la bataille de Rosbac eut, pour la France, les suites les plus funestes ; elle lui fit perdre le fruit des succès brillans qu'on avoit obtenu en Westphalie. Toute la France murmura hautement contre le prince de Soubise ; sans doute qu'en effet il ne déploya pas les talens d'un grand capitaine ; mais tout le blâme de cette journée doit-il tomber sur lui ? forcé d'obéir aux ordres du général allemand, cette impulsion étrangere n'influa-t-elle pas nécessairement sur ses opérations ? & le général allemand vouloit-il battre le roi de Prusse ? L'union de la France avec l'Autriche avoit donné une face nouvelle à la politique de l'Allemagne ; soit que les princes de l'empire eussent des liaisons d'intérêt avec la France, ou qu'ils en eussent avec la maison d'Autriche, avec la czarine ou avec la Pologne, entraînés par un mouvement supérieur, & dont ils n'avoient pas eu le temps de calculer les suites, ils se trouverent réunis contre le roi de Prusse.

Ils n'avoient peut-être pas pesé assez mûrement, que de leurs divisions, de leurs défiances, de leurs rivalités dépendoit la liberté du corps germanique. Le voile dut tomber lorsqu'on vit le monarque prussien prêt à succomber sous les coups de ses ennemis ; peut-on croire que les princes de l'empire voulussent opérer la chûte d'un prince, seul en état de s'opposer, en Allemagne, à l'aggrandissement de la puissance autrichienne, & de maintenir l'équilibre de l'empire.

Le vainqueur de Rosbac vole en Silésie avec les aîles de la foudre, atteint les Autrichiens dans les plaines de Lissa, les attaque avec furie, les disperse après le combat le plus sanglant, rentre dans Breslau, y fait prisonniere une partie de l'armée autrichienne qui s'y étoit réfugiée,

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

après la bataille. Les Hanovriens, instruits des succès inouis du roi de Prusse, se croient dégagés de leurs sermens par la voix de la victoire, ils reprennent les armes de toutes parts. Le prince Ferdinand paroît à leur tête; l'hiver qui survient leur donne le temps de se former, tandis que l'armée françoise s'affoiblissoit par le manque de vivres & de fourrages, & par les maladies.

M. de Machault, garde des sceaux & secrétaire d'état de la marine, & le comte d'Argenson, secrétaire d'état de la guerre, se démettent de leurs emplois, par ordre du roi, le premier février; le marquis de Paulmi, secrétaire d'état & adjoint au comte d'Argenson, lui succede, & le roi donne la charge de secrétaire d'état de la marine à M. de Moras, contrôleur-général; l'un & l'autre furent admis au conseil, comme ministres, le 6 février. Il ne fut point nommé de garde des sceaux, Louis XV les tint lui-même jusqu'au 13 octobre 1761, qu'il les confia à M. *Berryer*. Louis XIV avoit tenu les sceaux onze fois après la mort du chancelier Séguier en 1672.

Déclaration du roi, du 16 avril, portant défense, sous peine de mort, de composer, imprimer, vendre ou débiter aucun écrit contre la religion, l'autorité royale ou l'ordre public.

Lettres-patentes pour la formation de la place destinée à la statue équestre de Louis XV; le roi cede, pour cet effet, à la ville de Paris, l'esplanade qui est entre le jardin des Tuileries & les Champs-Elysées.

M. Rouillé se démet, le 25 juin, du département des affaires étrangeres qui est remis à l'abbé, dans la suite cardinal de Bernis, ministre d'état.

Arrêt du conseil, du mois de juillet, portant création de

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

quarante millions d'annuités du prix de huit cents livres chacune.

M. de Boulogne est nommé contrôleur-général, le 25 août, sur la démission de M. de Moras.

M. le comte d'Artois naît à Versailles le 9 octobre à cinq heures du soir.

A Constantinople, mort du sultan Osman III, le 29 octobre; Mustapha, son cousin, lui succede.

Le 29 novembre, création de quatre millions de rentes viageres à dix pour cent à tout âge. Pour satisfaire au desir du public, le roi en crée, au mois de décembre, pour deux millions de plus.

1758.

Pendant les années 1756 & 1757, les principaux évé-nemens de la guerre entre la France & l'Angleterre avoient été favorables aux François; mais vers la fin de cette année on commençoit à s'appercevoir que le courage ne sauroit suppléer constamment au nombre, & que la marine de France, détruite pendant la guerre de 1741, n'étoit pas rétablie sur un pied assez formidable pour lutter pendant long-temps contre la marine britannique. La France, par une sage distribution de ses forces maritimes, avoit réussi pendant deux ans à faire échouer les projets de ses ennemis; mais elle n'avoit pas ce fonds inépuisable de marine qui distinguoit l'Angleterre; les vaisseaux françois, perdus ou pris, n'étoient pas aisément remplacés. Plus de quatre mille matelots, enlevés par les Anglois avant les hostilités commencées, laissoient un vuide dans nos escadres d'autant plus difficile à remplir, que les matelots prisonniers, dans la Grande-Bretagne, étoient les plus

EVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XV.

accoutumés à la mer, & que ceux qu'on levoit à la hâte n'avoient pas l'expérience convenable. On avoit envoyé, l'année 1757, une eſcadre dans l'Inde ſous les ordres de M. d'Aché; mais cette eſcadre n'étoit pas ſuffiſante pour protéger tous nos établiſſemens d'Aſie, & balancer les forces navales que les Anglois entretenoient au-delà du cap de Bonne-Eſpérance. De-là, peut-être, vinrent tous les malheurs de l'Inde. L'eſcadre de M. de la Clue, compoſée de ſix vaiſſeaux de ligne & de deux frégates, étoit ſortie de Toulon au mois de novembre 1757; elle trouva, au détroit, une armée navale angloiſe de ſeize vaiſſeaux & de cinq frégates, devant laquelle ne pouvant pas ſe préſenter ſans s'expoſer à une deſtruction manifeſte, elle fut forcée de ſe réfugier à Carthagene. On arme à Toulon trois vaiſſeaux pour fortifier cette eſcadre; ils ſont jetés, par les vents, au milieu de l'eſcadre angloiſe, laquelle, après un combat de cinq heures, s'empare du Foudroyant & de l'Orphée. On étoit inſtruit, en France, que les Anglois faiſoient des préparatifs immenſes contre Louis-Bourg, & il étoit eſſentiel de ſecourir cette place, le boulevard de la nouvelle France; mais M. de la Clue, toujours bloqué par l'eſcadre de l'amiral Holbourne, ne put jamais débouquer le détroit, & fut enfin forcé de rentrer à Toulon. Une autre eſcadre angloiſe, aux ordres de l'amiral Hauke, croiſoit dans le golfe de Biſcaye; elle interceptoit tous les bâtimens qui ſortoient de Bordeaux, de la Rochelle & de Rochefort, & gênoit la communication de ce dernier port avec celui de Breſt; elle s'empara du Raiſonnable, vaiſſeau neuf de ſoixante-quatre canons. La nouvelle France ſe trouva néanmoins

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

pourvue des troupes, des vivres & des munitions convenables; on se servit pour cela de toute sorte de stratagêmes; mais la véritable force d'une colonie consiste dans une flotte puissante. Deux petites escadres étoient parties de Brest au mois de janvier pour Louis-Bourg; la premiere, sous les ordres de M. de la Villeon, composée de deux vaisseaux & une frégate; la seconde, de quatre vaisseaux & une frégate, sous le commandement de M. de Beaussier. Ces forces auroient pu sauver le cap Breton, si M. de la Clue avoit pu les joindre avec son escadre; seules, elles devenoient inutiles.

Le 2 juin, une flotte angloise de vingt-trois vaisseaux de ligne & de dix-huit frégates, qui portoient seize mille hommes de troupes de débarquement, jeta l'ancre dans la baie de Gabarus, à demi-lieue de Louis-Bourg. Les fortifications de cette place étoient défectueuses, parce que le sable de la mer, dont on avoit été obligé de se servir pour leur construction, ne convient pas aux ouvrages de maçonnerie; le revêtement des différentes courtines étoit presque par-tout écroulé. Il n'y avoit dans la place qu'une casemate & un petit magasin à l'abri des bombes, & la garnison étoit à peine de trois mille hommes. Malgré ces désavantages, elle se détermina à la résistance la plus opiniâtre. Les secours qu'on lui faisoit espérer de France ou de Canada pouvoient arriver, & d'ailleurs en défendant Louis-Bourg jusqu'à l'extrémité, on préservoit la nouvelle France de toute invasion durant cette année.

Tant de résolution fut soutenue par le courage d'une femme. Madame de Drucourt, continuellement sur le rem-

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

part, la bourse à la main, tirant elle-même trois coups de canon chaque jour, sembloit disputer, au gouverneur de Louis-Bourg, son mari, la gloire de ses fonctions. Rien ne décourageoit les assiégés, ni le mauvais succès des différentes sorties qu'ils tenterent, ni l'habileté des opérations concertées par l'amiral Boscaven & le général Amherst; ce ne fut qu'à la veille d'un assaut, impossible à soutenir, que la garnison capitula le 27 juillet. L'escadre de M. de Beaussier, qui s'étoit réfugiée dans le port, avoit été brûlée ou prise pendant le siege.

Les Anglois n'étoient pas si heureux dans le Canada; leur armée, forte de près de vingt mille hommes, s'assembla au printemps sous les ruines du fort Georges pour s'emparer du fort Carrillon. Les troupes angloises s'embarquerent sur le lac Saint-Sacrement, effectuerent leur descente sans obstacles & s'approcherent de la place. Le fort Carrillon, peu considérable par lui-même, venoit d'être entouré, à la hâte, de retranchemens faits de troncs d'arbres couchés les uns sur les autres; on mit en avant des troncs d'arbres renversés, dont les branches coupées & affilées faisoient l'effet de chevaux de frise. Trois mille cinq cents françois attendoient les Anglois dans cette enceinte. La force de ces retranchemens n'arrêta pas les Anglois; résolus de laver la honte qui ternissoit, depuis le commencement de la guerre, la gloire de leurs armes dans un pays où la prospérité de leur commerce tenoit à l'opinion de leur bravoure, ils se précipiterent, le 8 juillet, sur ces palissades, avec la fureur la plus aveugle; inutilement on les foudroyoit du haut des remparts, sans qu'ils pussent se défendre; inutilement ils tomboient enfilés, embarrassés dans les tronçons d'arbres, au travers

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

desquels leur fougue les avoit emportés ; tant de pertes ne faisoient qu'accroître leur rage effrénée ; elle se soutint pendant cinq heures & leur coûta plus de quatre mille de leurs braves guerriers avant qu'ils abandonnassent leur entreprise.

Ce ne fut pas le seul avantage des François sur les Anglois en Canada. M. de *Ligneris* bat un détachement de mille anglois du côté du fort du Quesne, le 14 septembre. Les Sauvages étoient attachés aux François ; ils avoient, au contraire, pour les Anglois, une aversion invincible ; ce n'étoit pas la gloire qu'ils recherchoient dans les combats qu'ils livroient contre eux, c'est le carnage dont ils vouloient se rassasier ; ils couroient à la chasse des Bretons comme ils auroient fait à celle des ours ; ils exterminoient des armées que les François ne vouloient que vaincre. Leur fureur étoit si exaltée qu'un prisonnier anglois, ayant été conduit dans une habitation écartée, la femme du sauvage lui coupa aussi-tôt un bras, & fit boire, à sa famille, le sang qui en dégoûtoit : *Je veux*, répondit-elle à un missionnaire qui lui reprochoit cette atrocité, *je veux que mes enfans soient guerriers ; il faut donc qu'ils soient nourris de la chair de leurs ennemis !*

Dans l'Inde, le comte de Lally prend, sur les Anglois, les forts de Goudelour, de Saint-David & de Divicoté. Le fort Saint-David s'élevoit à quelques lieues de Pondichéri & faisoit ombrage à cette capitale ; le comte de Lally le fit démolir ; triste droit de la guerre qui fut l'origine de la destruction de Pondichéri. Ces avantages, sur la côte de Coromandel, furent compensés par ceux que l'escadre angloise, aux ordres du capitaine Marsk, remportoit, dans le même-temps, sur les côtes du Sénégal.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

La riviere du Sénégal se décharge dans la mer Atlantique, au seizieme degré de latitude septentrionale ; son entrée est défendue par quelques forts dont le principal est le fort Louis, construit dans une isle qui porte le même nom ; le temps le plus propre pour entrer dans cette riviere, dont une barre ferme l'embouchure, est depuis le mois de mars jusqu'à ceux d'août & septembre. La colonie, établie dans cette contrée, étend son commerce depuis le cap Blanc jusqu'à la riviere de Gambie, dans une distance de cinq cents milles. Les Hollandois s'étoient établis les premiers au Sénégal, où ils avoient bâti deux forts dont les François s'emparerent en 1672. Les principales marchandises qu'on tire de cet établissement sont la gomme, des cuirs, des dents d'Eléphans, la poudre d'or, des plumes d'Autruche, de l'ambre gris, de la civete, de l'indigo, & sur-tout des negres pour les planteurs d'Amérique. Les Anglois entrerent dans la riviere le 24 avril, & les forts n'étant pas en état de défense, les députés du conseil supérieur la rendirent aux conditions que tous les Européens, appartenant à la compagnie, seroient conduits en France, ce qui fut exécuté.

Les Anglois tenterent, cette année, trois descentes en France, la premiere le 5 juin : l'amiral Anses mouille dans la baie de Cancale avec vingt-deux vaisseaux de ligne ; une petite redoute, garnie de cinq canons, fut bientôt détruite par le feu des frégates angloises ; & dans la même journée les ennemis débarquent quinze mille hommes sous le commandement du duc de Malbouroug, qui s'avancent vers Saint-Malo, dans le dessein d'en faire le siege. Les Anglois établissent leur camp sur les hauteurs de Paramé, s'entourent de retranchemens & de fossés profonds ; quatre

jours se passerent à élever des batteries contre la ville que les assiégés foudroyerent aussi-tôt. On brûla une corderie & quelques barques, & c'est à ce foible exploit que se borna cette tentative. A l'approche des secours qui venoient de toutes parts, les Anglois se rembarquerent avec précipitation les 11 & 12 juin, & la flotte rentra dans les ports de la Grande-Bretagne le 8 juillet.

Les Anglois exécuterent leur seconde descente en France avec une flotte nombreuse sous les ordres du chef d'escadre Howe & du général Bligk. Le prince Edouard, depuis duc d'Yorck, suivi d'un grand nombre de seigneurs, s'embarqua pour cette expédition. Cherbourg fut le lieu qu'on résolut d'attaquer. Ce port destiné, par sa position & par les travaux qu'on y fait aujourd'hui, à devenir un jour le principal arcenal de la marine de France sur l'Océan; ce port vaste & commode, bien supérieur à celui de Dunkerque, si vanté & si jaloufé, n'étoit alors qu'une rade foraine. Les Anglois, après avoir rangé les côtes de Normandie, parurent, le 8 août, devant cette ville dont ils s'emparerent aisément; ils en emporterent les cloches & quelques canons, & après avoir tiré, des environs, cinquante-neuf mille livres de contribution, ils se rembarquerent, à l'approche des troupes françoises, dans la nuit du 15 au 16 du même mois. L'expédition infructueuse des Anglois contre Cherbourg & leur tentative sur Saint-Malo n'avoient pas ralenti leur courage: la même flotte, commandée par l'amiral Howe, se remontra sur les côtes de Bretagne, le 3 septembre & débarqua, le lendemain, environ treize mille hommes à Saint-Brieux; mais cette fois les Anglois furent punis de leur audace. Campés à Saint-Lunaire, ils y resterent tran-

EVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XV.

quillement trois jours, sans doute pour prendre les informations préalables, avant que d'entreprendre le siege de Saint-Malo qu'ils menaçoient de faire. L'armée angloise passe le Guildo, le 10 septembre, & marche sur Matignon où elle entra tambour battant; on arriva le 11 à Saint-Cast, où la flotte avoit son rendez-vous. Le duc d'Aiguillon attendoit les Anglois dans cet endroit; les Anglois, à cette vue, s'empressent de se rembarquer; mais une division, placée sur une hauteur, foudroie les bateaux plats anglois malgré le feu de leurs frégates. Forcés de se défendre, ils sont rompus de toutes parts; ils perdent dix-neuf cents hommes sur la place, on leur fait sept cents prisonniers; un grand nombre des leurs fut noyé; la perte qu'ils firent fut évaluée au moins à cinq mille hommes.

Parmi les actions particulieres qui eurent lieu sur mer cette année, les Anglois admirerent eux-mêmes le courage & les connoissances maritimes du capitaine Thurot, commandant le corsaire le duc de Belle-Isle. Ce brave officier, après avoir fait un grand nombre de prises sur les Anglois, attaqué, à cinq lieues de Red-Head, sur les côtes d'Ecosse, le 26 juin, par deux vaisseaux de guerre anglois, se retire après un combat de quatre heures, laissant les ennemis hors d'état de le poursuivre.

En Allemagne, l'armée russe, sous les ordres du général Fermer, s'étoit emparée, dans le courant de janvier & de février, de *Conisberg* & de presque toute la Prusse; elle s'avançoit vers la Silésie & la Poméranie.

Le roi avoit donné le commandement de son armée, dans l'électorat de Hanovre, au prince de Clermont; l'armée hanovrienne y étoit ressuscitée; le prince Ferdinand

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

de Brunswick lui avoit donné une nouvelle vie, une nouvelle ame; elle avoit repoussé ses vainqueurs sur le Rhin, où elle leur livre, le 25 juin, la bataille de Crével, pendant laquelle l'aile gauche de l'armée françoise, commandée par le comte de Saint-Germain, soutint seule l'effort de toute l'armée anglo-hanovrienne. Le comte de Saint-Germain se retira à *Neuss* sans se rompre; les ennemis ne gagnerent que le champ de bataille. Cependant les suites de ce combat jeterent la consternation parmi les habitans des Pays-Bas autrichiens. Les houssards prussiens firent des incursions à Tirlemont, à Louvain, & leverent des contributions dans les Pays-Bas, situés entre Ruremonde & Anvers.

Le comte de Clermont remet, au mois de juillet, le commandement de l'armée au marquis de Contades, le plus ancien lieutenant-général, qui est fait maréchal de France; c'étoit le quatrieme général sous lequel passoit cette brave & malheureuse armée. Les Romains donnoient, à ceux qu'ils plaçoient à la tête de leurs armées, le temps de réparer leurs fautes, & il est hors de doute qu'on doit attribuer, au moins en partie, à ce changement de généraux, les mauvais succès des armées françoises en Allemagne. L'avant-garde de l'armée aux ordres du prince de Soubise, commandée par le comte de Broglie, répara, le 23 juillet, l'échec de Crével à la journée de Sunder-Hausen, où huit mille hanovriens, aux ordres du prince d'Isembourg, furent défaits. La bataille de Lutzelberg, dans le pays de Cassel, gagnée, le 10 octobre, par le prince de Soubise, rétablit la réputation de ce général. L'armée hanovrienne avoit passé des champs de Crével, au secours du prince d'Isembourg;

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XV.

elle y perdit les lauriers qu'elle venoit de moissonner. Cette victoire valut au prince de Soubise le bâton de maréchal de France.

Jamais il ne s'étoit livré tant de batailles. Les Russes étoient maîtres de la Prusse ducale; *Frédéric*, dont l'activité suppléoit à la force qui lui manquoit, court leur livrer le combat à Zorndorf le 27 août; il perd le champ de bataille, mais il les empêche de former le siege de Custrin, les enchaîne le reste de la campagne par la supériorité de son génie, & les force, après les avoir battus, d'évacuer la Prusse & d'aller prendre des quartiers d'hiver au-delà de la Wistule. Le roi de Prusse revient en Lusace dégager le prince Henri, son frere, enfermé entre l'armée des Autrichiens & celle des cercles; les manœuvres extraordinaires par lesquelles le héros de l'Allemagne transportoit ses armées, d'un bout de ses états à l'autre, ne pouvoient manquer de les excéder. *Frédéric* est forcé dans son camp d'*Holkirken*, sa perte est de dix mille hommes & de plus de cent pieces de canon; qui le croiroit? Ce prince, après ce revers, va camper tranquillement à une demi-lieue de-là, sans que l'armée victorieuse ose le poursuivre; & cette armée, ayant voulu faire le siege de Dresde, fut obligé de le lever pour aller prendre ses quartiers d'hiver en Bohême.

L'archevêque de Paris est exilé dans une terre en Périgord, pour n'avoir pas voulu lever l'interdiction des religieuses hospitalieres du fauxbourg Saint-Marceaux; il est rappellé le 21 octobre de l'année suivante.

Le maréchal de Belle-Isle, ministre d'état, est nommé, le 29 février, secrétaire d'état au département de la guerre, sur la démission du marquis de Paulmi. Le marquis de Crémille, lieutenant général des armées du roi, est nommé en

même temps pour aider le maréchal dans les fonctions de ce département, & travailler avec le roi, conjointement ou ſéparément, ſuivant les circonſtances.

Le roi crée dix nouvelles charges de payeur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris & autant de contrôleurs. Edit du roi portant création de trois millions deux cents mille livres de rentes, payables moitié en anciennes rentes ſur la ville & moitié en argent comptant, rembourſables en trente années en forme de loterie.

Le pape Benoît XIV, *Proſper Lambertini*, meurt à Rome le 3 mai. La quantité d'abus qu'il a reformés, les uſages utiles qu'il a établis, ſa modération, ſon équité, ſes connoiſſances dans les lettres, la protection qu'il leur accorda, les académies qu'il a fondées, les bienfaits qu'il a répandus ſur d'autres déja établies, les monumens dont il a embelli Rome, les ouvrages qu'il a compoſés & qui ſont recueillis en douze volumes *in-folio*, dans leſquels on trouve l'érudition la plus profonde & la plus variée ſur le droit civil & canonique, ſur l'hiſtoire ſacrée & profane; les travaux apoſtoliques dans les différens emplois qu'il exerça à la cour de Rome avant de parvenir à la papauté, les projets avantageux qu'il avoit formés & que la mort ne lui donna pas le temps d'exécuter, ſon eſprit vif & enjoué, ſon caractere liant, la pureté de ſes mœurs, mille autres belles qualités le firent également aimer & reſpecter des catholiques & des proteſtans. Le cardinal Rezonico, vénitien, lui ſuccede, le 5 juillet, ſous le nom de Clement XIII.

La reine d'Eſpagne meurt à Aranjues le 2 ſeptembre; cette princeſſe étoit ſœur du roi de Portugal.

Le roi de Portugal revenant, le [illegible] ſeptembre, ſur les onze heures du ſoir du château de B[illegible] à Liſbonne, eſt

attaqué par des assassins qui tirerent plusieurs coups de carabine sur la voiture dans laquelle il étoit & le blesserent à l'épaule. Ce prince se fit conduire sur le champ chez son premier chirurgien, qui, ayant mis le premier appareil sur sa blessure, l'assura qu'elle ne seroit pas dangereuse. Le duc d'Aveiro, le marquis de Tavora & le comte d'Atoguia, regardés comme les chefs de la conspiration, périrent par le supplice de la roue. La marquise de *Tavora* eut la tête tranchée; d'autres accusés subirent différens supplices. Les jésuites, regardés comme complices de ce parricide, furent chassés de Portugal; trois d'entre eux, Malagrida, Alexandre & Mathos furent arrêtés, & Malagrida condamné au feu par l'inquisition.

[illegible]e duc de Choiseul, ambassadeur du roi à la cour de Vi[illegible]ne, est nommé, au mois de novembre, secrétaire d'é[illegible] au département des affaires étrangeres sur la démis[illegible] d[illegible] cardinal de Bernis.

[illegible]inistres plénipotentiaires des rois d'Angleterre & [illegible]nent, à *Westminster*, le 7 décembre, une [illegible]portant confirmation de l'alliance contractée, [illegible]eux princes, le 16 janvier 1756, & stipula[illegible] six cents soixante & dix mille livres sterling, pay[illegible]s par le roi d'Angleterre au roi de Prusse.

[illegible]réation de la terre de la Vauguion en duché-pairie; le duc de la Vauguion fut reçu au parlement l'année suivante.

Fin de la quatrieme Partie.

00143559

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 July, 2016